



**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 16 novembre 2009

N° D 09/06



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009



Séance du 16 novembre 2009

S O M M A I R E

	Pages
- Feuille de présence .	2
- Ordre du jour de la Séance	4 à 16
- Délibérations	17 à 456

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 9 novembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 novembre 2009

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BACLE, BAERT, M. BODIOT, Mmes BOUCHART, BRESSON, BULKE, MM. CACHEUX, CHARLES, Mmes CULLEN, DALEUX, M. DECOCQ, Mme DELACROIX, M. DENDIEVEL, Mmes DENDOUGA, DJEDOUI, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mmes FABER, FILLEUL, MM. FREMAUX, HANNA, HANOH, Mme HERLEM, MM. IFRI, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LAMBIN, Mmes LANOY, LEDEZ, LEMAHIEU, LINKENHELD, MAHIEU, MM. MALY, MARCHAND, MUTEZ, OURAL, PARGNEAUX, PAUCHET, PLANCKE, PRADAL, QUIQUET, Mme RENGOT, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE-GIRARDIN, SAIFI, M. SANTRÉ, Mmes STANIEC, TCHOFFO, MM. THIOT, THORÉ, Mme TILLIE-LEBLOND, MM.TOSTAIN, VANDAMME, VICOT.

Etaient excusés : , Mmes CATTELIN (pouvoir), DEMESSINE, LEBLANC (pouvoir), M. MASSART (pouvoir), Mme MAUROY (pouvoir).

O R D R E D U J O U R

<u>N°s Délibérations</u>	<u>T I T R E S</u>	<u>N°s Pages</u>
Dossier rapporté par Madame le Maire		
	Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	16
	Rapport d'activité de 2008 de Lille Métropole Communauté Urbaine – Communication.	48
09/891 –	Conseils de quartier - Désignation de Conseillers de quartier.	49
09/892 –	Association Lille Place Tertiaire – Désignation du représentant de la Ville aux instances de l'association.	62
<u>COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES</u>		
09/893 –	Commune Associée d'Hellemmes – Versement d'une subvention au Syndicat FO Cheminots Retraités de Lille Hellemmes.	63
09/894 –	Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution d'une prime.	64
09/895 –	Commune Associée d'Hellemmes – Installation de systèmes de récupération d'eau pluviale – Attribution d'une prime.	66
09/896 –	Commune Associée d'Hellemmes – Aide à l'installation d'un système photovoltaïque – Attribution de primes.	67
09/897 –	Commune Associée d'Hellemmes – 94, rue Jean Bart – Procédure d'acquisition des logements – Exercice éventuel du droit de préemption urbain en cas d'échec des négociations amiables.	68
09/898 –	Commune Associée d'Hellemmes – Le Projet Educatif Jeunesse de la commune d'Hellemmes.	69
09/899 –	Commune Associée d'Hellemmes – Crédit d'un Conseil Local de Santé et Santé Mentale.	72
<u>COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME</u>		
09/900 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants « A.C.P.G - C.A.T.M - T.O.E ».	74
09/901 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à la Confédération Nationale du Logement.	75

09/902 –	Commune associée de Lomme – Subventions exceptionnelles aux associations sportives.	76
09/903 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	78
09/904 –	Commune associée de Lomme – Subvention d'équipement au Centre Communal d'Action Sociale de Lomme pour l'aménagement de l'EHPAD «Les Roses».	80
09/905 –	Commune associée de Lomme – Octroi d'aides à la rénovation énergétique des logements privés nommées primes à l'isolation.	81
09/906 –	Commune associée de Lomme – Contrat Territorial de Santé - Subventions au Centre Communal d'Action Sociale.	83
09/907 –	Commune associée de Lomme – Contrat Territorial de Santé - Subvention au collège Guy Mollet.	85
09/908 –	Commune associée de Lomme – Contrat Territorial de Santé - Subvention au collège Jean Jaurès.	86
09/909 –	Commune associée de Lomme – Contrat Territorial de Santé - Subvention au collège Jean Zay.	88
09/910 –	Commune associée de Lomme – Dénomination de la rue de la Maladrerie.	89
09/911 –	Commune associée de Lomme – Requalification de la Cité Délivrance – Groupement de commandes pour l'étude urbaine d'aménagement.	91
09/912 –	Commune associée de Lomme – Rénovation urbaine Mitterie - Quartier « des Arbres » - Déconstruction du bâtiment D.	94
09/913 –	Commune associée de Lomme – Salle Mitterie B - Marché de travaux de réfection de toiture.	96
09/914 –	Commune associée de Lomme – Travaux d'entretien des bâtiments communaux.	97
09/915 –	Commune associée de Lomme – Accord - cadre de travaux portant sur le désamiantage des bâtiments de la collectivité - Lancement du marché subséquent.	98
09/916 –	Commune associée de Lomme – Lot n° 8 du marché « réhabilitation et extension de la salle Beaulieu » - Fusion absorption de la société SCCE LAMMENS par la Société COEXIA ENERGIES – Avenant.	100
09/917 –	Commune associée de Lomme – Habitat - Création d'un Atelier de Recherche de Logement.	101

09/918 – Commune associée de Lomme – Avis sur la demande présentée par la société S.A.S NORTENE TECHNOLOGIES en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de fabrication d'articles divers en matières plastiques à Lomme, rue de la Rotonde. 103

09/1049 – Commune associée de Lomme – Marché pour la fourniture et l'installation des équipements de téléphonie TOIP, le câblage et l'interconnexion de bâtiments – Nouvelles dispositions. 105

FINANCES

09/919 – Débat d'Orientation Budgétaire 2010. 106

09/920 – Exercice 2009 - Dotations nouvelles et complémentaires - Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements - Décision Modificative n° 4. 115

09/921 – Exercice 2009 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement. 137

DEVELOPPEMENT DURABLE – AGENDA 21

09/922 – Agenda 21 Lillois - Reconduction de la convention avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord. 144

ESPACES VERTS

09/923 – Mise à disposition d'animaux domestiques pour le pâturage extensif au Parc de la Citadelle et au Triangle des Rouges Barres - Convention avec Mme Patricia Druelle, éleveur. 147

09/924 – Parc de la Citadelle - Occupation du domaine public – Redevance d'occupation. 148

09/925 – Conventions entre la Ville et les associations les AJONC et PPJég - Avenants. 149

09/926 – Parc de la Citadelle - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une plaine de sports et de loisirs. 150

PLAN BLEU

09/927 – Plan Bleu - Coeur de Deûle - Lancement d'une étude globale d'aménagement urbain - Groupement de commande avec les Villes de Saint-André-lez-Lille et de la Madeleine et Lille Métropole Communauté Urbaine. 151

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

09/928 –	Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.	154
----------	---	-----

POLITIQUE DE LA VILLE

09/929 –	Politique de la Ville - Subvention au Centre d'Insertion des Bois-Blancs – Nouveau chantier d'insertion Péniche.	155
09/930 –	Politique de la Ville - Subvention au Centre social Roger Salengro - Maison de quartier de Fives - Actions Cultures urbaines.	157
09/931 –	Politique de la Ville - Subvention de fonctionnement à l'association Fédération des Centres d'Insertion.	159
09/932 –	Politique de la Ville - Subvention de fonctionnement à l'association Itinéraires – Contribution au financement d'un poste de médiateur de prévention aux abords des écoles.	161
09/933 –	Politique de la Ville - Subvention à l'Union Sportive Lille Moulins Carrel - Prise en charge de la part non aidée d'un poste de médiateur de proximité.	163
09/934 –	Politique de la Ville - Subvention à l'association Inter actions.	165
09/935 –	Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à divers organismes dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains (FTU).	164
09/936 –	Politique de la Ville - Subvention complémentaire à l'Association Sportive et Culturelle de la Croisette.	173

COORDINATION DES QUARTIERS

09/937 –	Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	175
----------	---	-----

SPORT

09/938 –	Associations sportives des collèges lillois - Attribution de subventions de fonctionnement.	183
09/939 –	Lille Neige - Règlement intérieur.	185
09/940 –	Opération Lille Neige, village d'hiver et patinoire - Ville de la Solidarité – Manifestations et Fêtes - Sport - Tarification.	189
09/941 –	Extension du Tennis Club Lillois - Autorisation de lancement et de signature du marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination.	189
09/942 –	Réhabilitation lourde des équipements d'athlétisme du stade Léo Lagrange sur le quartier du Faubourg de Béthune et création d'un terrain de football en gazon synthétique dans le quartier du Vieux-Lille – Marché de maîtrise d'oeuvre – Attribution du marché.	192

ACTION FONCIERE

09/943 –	Grand Projet Urbain - Déclassement du terrain de l'ancien collège Louise Michel, situé à l'angle des rues de l'Arbrisseau et Wagner.	194
09/944 –	Grand Projet Urbain - Déclassement du terrain de basket situé sur le terrain à l'angle des rues de l'Asie et Wagner.	195
09/945 –	Grand Projet Urbain - Cession au profit de Pierres et Territoires de France Nord de parcelles sise à Lille rues de l'Asie, Vermeersch et Wagner.	196
09/946 –	Grand Projet Urbain - Cession au profit de l'association Foncière Logement de parcelles situées à l'angle des rues de l'Arbrisseau et Wagner.	198
09/947 –	Grand Projet Urbain - Acquisition de parcelles à Lille Métropole Habitat sises à Lille, rues de l'Asie Vermeersch et Wagner.	199
09/948 –	Grand Projet Urbain - Vente par la Ville à la SORELI de parcelles de terrain sises à Lille, rues de l'Europe et Lazare Garreau - ZAC Arras Europe - "Ilot 4".	200

SOLIDARITE

09/949 –	Projet Lille Ville de la Solidarité - Reconduction des Cellules Solidarité en Service Civil Volontaire.	202
----------	---	-----

SENIORS

09/950 –	Seniors - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre de la Semaine Bleue.	204
----------	--	-----

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - RMI

09/951 –	Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.	206
----------	---	-----

RECENSEMENT

09/952 –	Recensement de la population - Année 2010 - Rémunération des agents recenseurs - Admission en recettes.	209
----------	---	-----

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

09/953 –	Illuminations 2009/2010 - Subventions aux associations commerciales.	210
----------	--	-----

PROPRETE – HYGIENE PUBLIQUE

09/954 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse –
Bonne foi présumée. 213

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets ménagers. 215

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – AUTORISATIONS DE MOBILIER URBAIN

09/1013 – Occupation du domaine public - Kiosques à journaux – Fixation des
conditions financières. 216

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET COOPERATION DECENTRALISEE

09/955 – Cotisation au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine. 217

09/957 – Projet d'échanges "Jeunes et culture" avec Saint-Louis du Sénégal –
Subvention au Centre social Mosaïque. 218

ACHATS TRANSVERSAUX

09/958 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure
formalisée ainsi que les avenants. 220

RELATIONS INTERNATIONALES – AFFAIRES EUROPENNES

09/959 – Subventions à l'association Itinéraires, à la Maison de quartier Vauban-
Esquermes et à l'association ESAN. 225

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

09/960 – Requalification de la voirie et des espaces publics de la rue d'Iéna –
Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre. 228

09/961 – Nouvelles dénominations de voies - Quartiers Vauban-Esquermes et
Saint-Maurice Pellevoisin. 230

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

09/962 – Stationnement payant sur voirie – Lancement d'un appel d'offres. 231

CULTURE

09/963 –	Subvention aux associations culturelles.	233
09/964 –	Arts Visuels - Acquisition d'oeuvres d'art.	237
09/965 –	Tri Postal - Modification de la grille tarifaire.	239
09/966 –	"Bals à Fives" - Programmation 2010.	241
09/967 –	Locaux attribués à la Compagnie du Tire-Laine, 50 rue de Thumesnil à Lille – Demande de remise gracieuse du loyer.	243
09/968 –	Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Participation à des opérations "Eductours" - Accueil gratuit de professionnels du tourisme.	245
09/969 –	Palais des Beaux-Arts - Convention de coproduction entre la Ville et l'Orchestre National de Lille.	246
09/970 –	Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville et l'Agence de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances - Demande de subvention.	248
09/971 –	Palais des Beaux-Arts - Expositions " Passion de la collection" et « E-motions graphiques » - Conventions de mécénat.	249
09/972 –	Palais des Beaux-Arts - Restauration d'oeuvres d'art - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais.	250
09/973 –	Palais des Beaux-Arts - Modification de la grille tarifaire.	252
09/974 –	Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville et le Club Gagnants.	254
09/975 –	Palais des Beaux-Arts – Maison Folie de Wazemmes – Maison Folie de Moulins – Tarifs Crédits Loisirs 2010 – Conventions.	975
09/976 –	Musée d'Histoire Naturelle - Fonds photographique ancien - Demande de subvention auprès du FRAM.	257
09/977 –	Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Du chaos dans le pinceau " – Convention de mécénat et tarification.	258
09/978 –	Maison Folie de Moulins - Contrat général de représentation avec la SACEM – Musique de sonorisation.	259
09/979 –	Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Admissions en recettes.	260

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

09/980 –	Bibliothèque municipale - Fourniture de livres pour les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) de Lille, Hellemmes et Lomme - Renouvellement du marché.	261
----------	--	-----

09/981 –	Bibliothèque municipale - Exposition "Psaumes : Chants de l'humanité" – Avenant n° 1 - Admission en recettes.	263
----------	---	-----

POLITIQUE DU LOGEMENT

09/982 –	OPAH de Lille Quartiers Anciens - Avenant à la convention.	264
09/983 –	Politique locale de l'Habitat - Crédit d'Emplacements Réservés pour le Logement - Modification du P.L.U.	265
09/984 –	Primes habitat durable - Octroi de primes municipales : isolation, OPAH R-U, sortie d'insalubrité.	270
09/985 –	Aides financières aux bailleurs sociaux pour la production, la rénovation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession sociale.	273
09/986 –	Grand Projet Urbain - Subvention à l'association MAJT pour son projet de relocalisation du foyer ATRIUM.	276
09/987 –	Grand Projet Urbain - Subventions pour surcharge foncière à la SA d'HLM LOGICIL VILOGIA - Ilot 2 - Margueritois.	277
09/988 –	Changement d'usage d'un local à usage d'habitation - Règlement municipal.	279
09/989 –	Grand Projet Urbain Quartiers Anciens - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Sursis à statuer sur les périmètres opérationnels.	281

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

09/990 –	Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 09/519 du 30 juin 2003 – Attribution de subventions et intégration de subventions accordées par ailleurs.	283
09/991 –	Subvention à l'association l'Hybride – Opération Ciné Club à Lille-Sud.	300
09/992 –	Construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain.	301

POLICE MUNICIPALE

09/993 –	Démolition des bâtiments existants et mise en place de bâtiments modulaires pour la fourrière municipale - Approbation de l'opération.	303
----------	--	-----

C.L.S.P.D.

09/994 –	Convention de partenariat entre la Ville et l'EPE de Lille.	305
----------	---	-----

09/995 – Plan d'Actions de Prévention - Subventions à diverses associations –
Programme 2009 - 4ème répartition - Adoption. 306

09/996 – Plan d'Actions de Prévention - Volet Prévention de la délinquance du
Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programme 2009 - 3ème
répartition – Adoption. 310

RESSOURCES HUMAINES

09/997 – Parcours en mairie des agents en Contrat d'Accompagnement dans
l'emploi. 314

09/998 – Personnel municipal - Attributions vestimentaires et Equipements de
Protection Individuelle. 316

09/999 – Prise en charge des frais d'adhésion et des cotisations forfaitaires d'agents
municipaux à l'Ordre des Architectes. 345

09/1000 – Ajustement du tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses
communes associées de Lomme et d'Héllemmes. 347

09/1001 – Vacance d'un(e) architecte pour le conseil architectural - Direction de
l'Urbanisme et de l'Aménagement. 349

09/1048 – Modalités de recrutement du personnel administratif pour les centres de
vaccination de la grippe A H1N1. 351

PERSONNES HANDICAPÉES - ACCESSIBILITÉ

09/1002 – Mise en accessibilité des établissements recevant du public - Ecoles
primaires Rousseau et Brunschwig – Marché à procédure adaptée. 352

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES

09/1003 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande d'une subvention
auprès du Conseil Régional pour l'année 2010. 353

09/1004 – Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) - Admission en recettes
d'une aide de l'Etat. 354

09/1005 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Exposition et résidence d'artistes
chinois (Pékin) - Autorisation de prise en charge des dépenses et des
défraiements des artistes. 356

PRÉTS DE SALLES ET DE MATERIELS

09/1006 – Acquisition de matériels pour les manifestations de la Ville de Lille et ses
communes associées - Appel d'offres ouvert pour 4 années. (Annule et
remplace la délibération n° 09/601 du 29 juin 2009). 358

FAMILLE – PARENTALITÉ - MODES DE GARDE

09/1007 –	3ème Contrat Enfance - Subventions 2009.	360
09/1008 –	Associations diverses - Actions Petite Enfance - Subventions 2009.	363

DROITS DE L'HOMME – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

09/1009 –	Droits de l'Homme - 20ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant - Subvention à l'association Amnesty International section française, groupe n° 177.	365
09/1010 –	Semaines des Droits de l'Homme 2009 - Subventions à plusieurs associations.	367

COMMERCE

09/1011 –	Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subventions à diverses associations et unions commerciales - Annulation d'une décision de financement - Versement de soldes de subventions.	375
-----------	--	-----

MARCHES DE PLEIN AIR

09/1012 –	Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Axe Promotion des Marchés de Plein Air - Subvention à l'association Caulier Fives Animation.	381
-----------	--	-----

ECOLES

09/1014 –	Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.	383
09/1015 –	Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.	385

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

09/1016 –	Conseil Municipal d'Enfants - Projet de calendriers et de livres de recettes – Convention de partenariat entre la Ville et l'UNICEF - Comité Départemental du Nord.	390
-----------	---	-----

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

09/1017 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association Robin des bio.	391
-----------	---	-----

09/1018 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention au Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais.	393
09/1019 –	Plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association Lille Sud Insertion, préfiguration d'une Régie de quartier à Lille-Sud.	395

COMMERCE EQUITABLE

09/1020 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Actions de sensibilisation et d'éducation au commerce équitable - Subvention à l'association Artisans du Monde Lille.	398
-----------	---	-----

PATRIMOINE

09/1021 –	Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2009 – 4ème trimestre - Complément.	401
09/1022 –	Service Ville d'art et d'histoire - Attribution de subventions au titre de l'année 2009 - 2ème trimestre.	403
09/1023 –	Marché à bons de commande de prestations en maîtrise d'œuvre de maintenance sur le patrimoine ancien.	405
09/1024 –	Acquisition de documents, plâtres et d'un plan original de Lille.	408

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

09/1025 –	Fourniture de produits de la construction et de produits industriels – Renouvellement du marché - Lancement d'un appel d'offres.	410
09/1026 –	Fourniture de bois et de matériaux de construction pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Marché 08S0156 - Changement de titulaire - Avenants n° 1 aux lots 1 et 3.	411
09/1027 –	Maintenance des ascenseurs, monte- charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Avenant n° 1 au marché 701624.	413
09/1028 –	Travaux d'entretien des propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Appel d'offres ouvert.	415
09/1029 –	Travaux d'entretien des propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Marché n° 60794 – Avenants n° 1 aux lots 42, 44 et 45.	416

09/1030 –	Prestations de maintenance et de vérification semestrielle et triennale des installations et des équipements de protection contre l'incendie des bâtiments communaux de la Ville de Lille, de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et du CCAS de Lille.	418
-----------	---	-----

ECONOMIES D'ENERGIE, ENERGIES ET FLUIDES

09/1031 –	Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois.	420
-----------	---	-----

ACTION CULTURELLE

09/1032 –	Action Culturelle - Soutien aux pratiques amateurs.	426
-----------	---	-----

THEATRE DU NORD ET ECOLE D'ART DRAMATIQUE

09/1033 –	Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique - Convention de partenariat 2009/2012.	427
-----------	--	-----

INFORMATIQUE - NTIC

09/1034 –	Projet de développement "Les TIC au service du développement durable" – Autorisation de développement du projet - Demande de subventions et conventions liées - Admission en recettes.	429
-----------	--	-----

SANTE

09/1035 –	Adhésion de la Ville à l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé – Cotisation 2009.	431
09/1036 –	Accompagnement méthodologique du projet « Lieux ressources santé » - Subvention à l'IREPS.	432

RESTAURATION SCOLAIRE

09/1037 –	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une cuisine centrale à Lille - Avenant n° 3.	433
-----------	---	-----

DROITS DES FEMMES

09/1038 –	Association Elu/es contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) – Adhésion de la Ville.	434
-----------	--	-----

URBANISME REGLEMENTAIRE

09/1039 –	Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Attribution d'une subvention.	435
-----------	---	-----

09/1040 –	Ravalement de façades - Subventions.	436
09/1041 –	Grand Projet Urbain - Secteur "Nice-Cannes" - Projet d'aménagement et de requalification des espaces publics et voiries - Bilan de l'enquête publique.	440

SUIVI DES PROJETS URBAINS

09/1042 –	Grand Projet Urbain - Concession d'aménagement des Margueritois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activités au concédant pour l'année 2008.	442
09/1043 –	Cité Délivrance - Etude urbaine d'aménagement.	444
09/1044 –	Attribution d'une subvention à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) – Convention.	446

PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE

09/1045 –	Association ANIMAVIA – Convention partenariale.	448
-----------	---	-----

JEUNESSE

09/1046 –	Aide au dispositif "Départs Autonomes" - Convention entre la Ville et le Département du Nord - Admission en recettes.	449
09/1047 –	Projets Jeunesse - Subvention au soutien à l'initiative de Projets de Jeunes.	450

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

OBJET

**Compte rendu au Conseil Municipal
des arrêtés pris en vertu des articles
L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au *a* de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du *c* de ce même article (dérogaion à l'obligation de dépôt des fonds disponibles au Trésor), et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. passer les contrats d'assurance ;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
18. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé préalablement par le Conseil Municipal

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. En conséquence, un tableau récapitulatif de ces décisions est annexé à la présente délibération.

Délégation de compétences au Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et des délibérations du Conseil Municipal n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008

Tableau mis à jour le 5 novembre 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/74	29 septembre 2009	Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. (septembre 2009)	Mise à disposition à titre gratuit	6 octobre 2009
N° 09/75	1 ^{er} octobre 2009	Développement Economique	Une convention de mise à disposition d'un local Ville de Lille est passé avec l'Association « Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire » lui accordant l'occupation du local situé Porte A 143, grande galerie au 1 ^{er} étage de l'Hôtel de Ville, place Augustin Laurent à Lille, afin d'y exercer des activités relatives à la mise en réseau des collectivités sur le domaine de l'économie sociale et solidaire.	Mise à disposition à titre gratuit	14 octobre 2009
N° 09/76	5 octobre 2009	Mairie de quartier de Lille-Sud	Une participation de 12 € est demandée aux personnes du quartier de Lille-Sud s'inscrivant au repas dansant du 22 octobre 2009 dans le cadre de la Semaine Bleue.		6 octobre 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/77	5 octobre 2009	Musée d'Histoire Naturelle	La Recette Régionale des Douanes, sise 5 rue de Courtrai à Lille, fait don à la Ville de Lille de 51 objets d'art africain (masques, statuettes, urnes funéraires) destinés à intégrer les collections du Musée d'Histoire Naturelle.	Valeur estimative : 25 000 €	6 octobre 2009
N° 09/78	6 octobre 2009	Mairie de quartier de Lille-Centre	Une participation de 2 € est demandée aux personnes du quartier de Lille-Centre s'inscrivant à la séance de cinéma du 19 octobre 2009 dans le cadre de la Semaine Bleue		6 octobre 2009
N° 09/79	6 octobre 2009	Mairie de Lomme	Il est institué auprès de la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, une régie de recettes à la maison Folie Beaulieu, sise à Lomme, place Beaulieu pour la vente de tickets boissons.		6 octobre 2009
N° 09/80	8 octobre 2009	Action Foncière	L'Association Diocésaine de Lille donne à bail à la Ville les locaux situés à Lille, 4 rue du Croquet, en vue de son utilisation par la Ville dans le cadre de ses activités habituelles.	Loyer annuel : 25 000 €	8 octobre 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/81	9 octobre 2009	Affaires Juridiques	Me Martine CLIQUEUNNOIS, avocate au cabinet Adekwa avocats, demeurant 85, rue du Molinel à Marcq-en-Baroeul, est désignée pour représenter la Ville dans l'instance engagée par les consorts MAHON, devant la Cour administrative d'appel de Douai enregistrée au greffe sous le n° 09DA01084.		16 octobre 2009
N° 09/82	9 octobre 2009	Affaires Juridiques	Me Martine CLIQUEUNNOIS, Avocate au cabinet Adekwa avocats, demeurant 85, rue du Molinel – BP 82037 – 59702 Marcq-en-Baroeul Cedex, est désignée pour représenter la Ville dans l'instance engagée par les consorts MAHON, devant la Cour administrative d'appel de Douai enregistrée au greffe sous le n° 09DA01085.		16 octobre 2009
N° 09/83	16 octobre 2009	Affaires Juridiques	Me Jean BARTHELEMY, avocat de la SCP Vier, Barthélémy & Matuchansky, demeurant à Paris 39, rue Saint-Dominique, est désigné pour représenter la Ville qui forme un pourvoi contre la décision du Conseil d'Etat n° 296355 du 8 avril 2009.		22 octobre 2009
N° 09/84	19 octobre 2009	Service des Sports	Dans le cadre de la vente par la Ville à la Sté Pierres et Territoires de France, le city stade implanté sur les parcelles cadastrées section DL n° 433p et 438p, à l'angle des rues de l'Asie et Wagner, est désaffecté.		19 octobre 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/85	20 octobre 2009	Action Foncière	Dans le cadre de l'opération de réalisation d'une structure Petite Enfance, une convention de mise à disposition est passée avec VLOGIA qui accorde à la Ville, à compter du 26 octobre 2009, la location des locaux sis à Lille, rue Magenta, pour une superficie total de 856,20 m ² .	Mise à disposition à titre gratuit	20 octobre 2009
N° 09/86	21 octobre 2009	Action Foncière	La location consentie au Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie pour le Commissariat du Vieux-Lille est reconduite à compter du 1 ^{er} avril 2009 pour une durée de 3, 6 et 9 années entières et consécutives.	Loyer annuel : 24 148 €	21 octobre 2009
N° 09/87	26 octobre 2009	Action Foncière	Une convention d'ouverture de passage de la Treille au public est passée, pour une durée de 10 ans, avec la SLIH qui accepte que ce passage privé soit ouvert au public, afin de permettre un accès aisément au jardin de la Treille.	Convention consentie à titre gracieux	28 octobre 2009
N° 09/88	26 octobre	Action Foncière	La Ville exerce son droit de préemption sur la vente de l'immeuble sis à Lille, 10 rue des Mésanges.	Prix de vente : 100 000 €	26 octobre 2009
N° 09/89	26 octobre	Action Foncière	La Ville exerce son droit de préemption sur la vente de l'immeuble sis à Lille, 35 rue des Mésanges Résidence Mésanges.	Prix de vente : 95 000 €	26 octobre 2009



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de la Ville de LILLE,

DECISION DU MAIRE

N° 09/74

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée permettant au Maire d'autoriser l'organisation, dans les locaux scolaires, d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins scolaires,

Considérant que des associations ont souhaité obtenir, pour la scolarité 2009/2010, une mise à disposition de locaux scolaires

DECIDE :

ARTICLE 1 - Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de LILLE sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

ARTICLE 2 - Une convention d'occupation de locaux scolaires sera passée entre le Maire, le Directeur d'école et l'organisateur définissant les conditions et modalités d'utilisation des locaux mis à disposition des associations reprises dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 - L'occupation est consentie à titre gratuit pour la durée de la scolarité 2009/2010

ARTICLE 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

■ 6 OCT. 2009

Hôtel de Ville, le 29 SEP. 2009

Le Maire de LILLE

Martine AUBRY

OCCUPATIONS DE LOCAUX SCOLAIRES**PLANNING-ECOLES PRIMAIRES**SEPTEMBRE 2009

ECOLES	ASSOCIATIONS	Jours et Heures d'occupations
ARAGO	Communauté Grecque de la région Nord	Mercredi 9H-12H30 et 14H-17H Samedi 14H-20H
BRANLY	Maison de Quartier Centre Social Godeleine Petit – garderie periscolaire Association Musiques en Lille - ateliers musicaux	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H30-8H30 et 17H30-18H30 Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi 19H-21H
BUISSON	Les Gracieuses du Sud – majorettes et musiciens	Lundi-mardi-vendredi 18H30-19H45 Samedi 14H-17H
Arthur CORNETTE	Caulier Fives Animation Maison de Quartier Saint-Maurice –danse Chorale Digue Dondaines Gymnastique Volontaire St Maurice La Vallées des Souffles – Qi Gong Corps et Impro - danse Groupe Capoeira Brasil	13/07/2009 soirée Mercredi 13H30-21H Lundi 20H30-22H45 Mardi 18H-19H Jeudi 18H15-19H15 Mardi 19H à 20H45 Mercredi 13H45-19H15 + W.E dans l'année : samedi 14H30-18H30 et dimanche 9H30-13H30 Jeudi 18H-23H + 4 week-ends/an Lundi 18H-21H30

DIDEROT	Ensemble Vocal Cavatine – chorale Maison de Quartier – Centre Social Godeleine Petit – garderie périscolaire Ensemble Vocal Voyelles	Lundi 20H30-22H30 Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H30-8H30 et 16H30-18H30 Jeudi 20H-22H
DUPLEX DONDAINES	Maison de quartier ST Maurice-danse orientale	Luni-mardi 18H30-20H30
A. FRANCE-M. SEMBAT	Gymnastique Volontaire Association Musicale A. France - musique Maison de Quartier St Maurice - CLSH Association Dansons Tango	Lundi 8H45 – 9H45 Jeudi 18H30-20H30 Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H15-9H et 16H-19H Mercredi et vacances scolaires 8H-19H Vendredi 19H-23H30
L. JOUHAUX	Union Française de la Jeunesse - cours du soir	Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi 17H30-20H
LALO	Le Madrigal de Lille - chorale	Mardi 20H-22H30 + 1 samedi après midi par mois
LAMARTINE	Maison de Quartier – Centre Social Godeleine Petit – garderie périscolaire	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H30-8H30 et 17H30-18H30
LAVOISIER	Maisond de Quartier de Wazemmes	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 16H30-18H30
MOULIN PERGAUD	F.F.E.P.G.V – gymnastique	Mardi 17H– 18H30
MOULIN PERGAUD (suite)	Centre Intercommunal du Chemin Rouge -CLSH et cours de yoga adultes	1° - <u>CLSH</u> : Vacances scolaires – du lundi au vendredi de 8H à 18H Toussaint-Noël 2009 Février-Printemps-juillet et août 2010

PASTEUR	Association Mozart-Pasteur – garderie	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H30-8H30 et 16H-19H
QUINET ROLLIN	Amitiés Franco-Chinoises- Tai Chi Association Bad Waz - badminton Jouer Pour le Plaisir - volley ball	Lundi 19H-20H30 – Mardi 18H-20H-Jeudi 19H-20H30 Vendredi 18H30-20H30 Mercredi 17H-19H Mercredi 19H-21H
ROUSSEAU BRUNSCHVIG	Les Francas de Lille - CLSH Association Périscope - garderie périscolaire Association Dansons Tango - danse Kung Fu Shaolin - enseignement culturel et sportif kung fu	Mercredi 9H-17H Samedi 14H-17H Petites vacances scolaires 9H-17H Lundi- mardi-jeudi-vendredi 7H30-8H30 et 16H30-18H30 Mardi-jeudi 19H-22H30 Vendredi 19H-22H30 Dimanche 10H-12H Lundi 18H-20H
SAMAIN	Corps et Métaphores - danse LEDA - Libre Expression des Arts - ateliers arts appliqués et expos	Mercredi 18H30-21H30 Tous les jours de la semaine toute la journée
THIERRY LAUNAY	Maison X2000	Période scolaire : Mardi-jeudi-vendredi 14H-20H30- Mercredi 9H-20H30 - Samedi 13H30-19H Vacances scolaires Lundi au vendredi 9H-17H30

OCCUPATIONS DE LOCAUX SCOLAIRESPLANNING-ECOLES MATERNELLESSEPTEMBRE 2009

ECOLES	ASSOCIATIONS	Jours et Heures d'occupations
AICARD	Lille Université Club – danse classique	Mercredi 10H-21H30 Vendredi 18H-21H Samedi 13H-20H30
BICHAT/LITTRÉ	Association Lilloise de yoga - cours de yoga	Mardi 18H30-20H15 Jeudi 18H30-20H30
BROCA	Association Parents Elèves Broca	1 fois par mois (variable) 18H-19H
FLORIAN	Centre Intercommunal du Chemin Rouge - CILSH	Pendant vacances scolaires Lundi-mardi-mercredi-jeudi vendredi 8H30-18H
GOUNOD	Echo de femmes - chorale	Jeudi 19H45-22H
JENNER	Maison de Quartier Centre Social Godeleine Petit – Les P'tits Loups - CILSH	Mercredi 8H-18H Pendant petites vacances scolaires – 8H-18H
LA FONTAINE	Maison de Quartier de Saint-Maurice - accueil périscolaire	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H15-9H et 16H-19h
MOZART	Garderie Mozart	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7H30-8H30 et 16H30-19H
Jules SIMON	Maison de Quartier Saint-Maurice – Chats Perchés	Mercredi 12H-15H et vacances scolaires du lundi au vendredi 12H-15H



DECISION DU MAIRE

N° 09/75

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétence au Maire de prendre toute décision concernant la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Considérant que le local situé Porte A143, Grande Galerie au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent à Lille, loué par la Ville de Lille à l'association « Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire », convient à l'exercice exclusif des activités de l'association : mise en réseau des collectivités sur le domaine de l'économie sociale et solidaire

DECIDE :

Article 1 : Une convention de mise à disposition d'un local Ville de Lille est passée avec l'Association « Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire » lui accordant l'occupation du local situé Porte A 143 grande galerie au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent à Lille afin d'y exercer des activités de l'association : mise en réseau des collectivités sur le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Article 2 : La location est consentie à titre gratuit. L'association « Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire » s'engage toutefois à inscrire en recette et en dépense dans son budget les sommes correspondant à l'aide de la Ville de Lille.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Hôtel de Ville, le - 1 OCT. 2009

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

14 OCT. 2009



Le Maire de Lille,

Martine AUBRY



Le Maire de la Ville de Lille.

DECISION DU MAIRE

N° 09/76

Vu les articles L. 2122-22 ET I 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de notamment fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu la délibération n° 08/464 du Conseil Municipal du 23 juin 2008 autorisant Madame le Maire à arrêter le montant de participation des activités organisées par les Mairies de Quartier sur proposition des Conseils de Quartier dans la limite de 20 euros ;

Vu la proposition du Conseil de Quartier de Lille-Sud réuni le 15 septembre 2009

DECIDE

Article 1^{er}. – Une participation individuelle de 12 euros sera réclamée aux personnes du Quartier du Sud qui s'inscriront au repas dansant du jeudi 22 octobre 09 (semaine Bleue)

Article 2 - Les sommes seront réglées à la régie de la Mairie de Quartier de Lille-Sud – 83, rue du Faubourg des Postes à Lille.

Article 3 – Le réemploi de la recette correspondante sera inscrit sur la ligne budgétaire « Repas-Personnes Agées », chapitre 011, article 6257, fonction 61, op VLQLS-94

Article 4. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6. – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 5 OCT. 2009

Le Maire de Lille

Martine AUBRY

Réception en Préfecture le

Notifié le

Affiché en Mairie le 15 oct. 2009



Le Maire de la Ville de Lille

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECISION DU MAIRE

N° 09/77

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge,

Considérant le don, à la Ville de Lille, de la Recette Régionale des Douanes de Lille.

D E C I D E

Article 1 La Recette Régionale des Douanes, sise 5 rue de Courtrai à Lille, fait don à la Ville de Lille 51 objets d'art africain (masques, statuettes, urnes funéraires...).

Article 2 : Ce don, destiné à intégrer les collections du Musée d'Histoire Naturelle, est estimé à 25 000 €.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

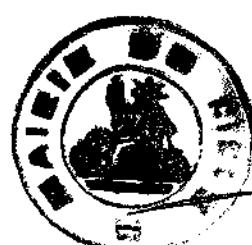
Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- 5 OCT. 2008

Hôtel de Ville, le

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le - 5 OCT. 2008



Le Maire de Lille
Martine AUBRY



ÉCETTE REGIONALE DES DOUANES

RUE DE COURTRAI

P.683

6033 LILLE Cedex

Internet : www.douane.gouv.fr
ffaire suivie par : F. CHRISTIAENS

Téléphone : 03 28 36 35 96

Télécopie : 03 28 36 35 09

ANNEXE

iste des pièces remises le 3 septembre 2009 à Monsieur Bertrand RADIGOIS, Conservateur en chef du Musée d' Histoire naturelle et d' Ethnographie de Lille par Monsieur J. Yves MAHÉ, Receveur régional des Douanes à LILLE :

une statue en bois d'essence noire représentant une femme au pied gauche cassé (52 cm environ)
une statue d'homme portant un enfant et un collier-amulette en fils marron et noir (environ 73 cm)
une statue représentant une femme dont le dessous des pieds est vermoulu (50 cm environ)
un collier en ambre
un pagne cousu de coquillages blancs
un animal en ferraille
un outil style casse-tête en ferraille
un masque en bois représentant une tête de bovin
un masque humain cuivré comportant un pourtour en tissu
un masque représentant un singe
un protège avant-bras en métal
un masque humain (74 cm) avec joues proéminentes
un masque représentant un bétail
une serrure représentant un couple
une urne sur socle ouvrage de statuettes féminines reposant sur deux chevaux et dont le couvercle est surmonté de deux chevaux montés par un couple (environ 90 cm)
une statuette mains jointes en bois foncé (environ 55 cm)
une statuette mains jointes en bois foncé portant une corne (environ 52 cm)
une statuette en bois foncé à trois visages (environ 67 cm)
une statue bas Kota (environ 71 cm)
deux statuettes aux bras et jambes écartés, ornées de perles jaunes, blanches et rouges (environ 32 cm)
deux statuettes trace de polychromie blanche à hauteur des yeux, tenant en bandoulière une sorte de plat en cuir (environ 27 cm)
une statuette au visage scarifié, avec une corne sur la tête (environ 30 cm)
une statuette adénouillée, au visage scarifié (environ 25 cm)
une statuette portant une corne sur la tête , dont les bras maintiennent les deux seins (environ 17 cm)
un masque comportant neuf scarifications à hauteur des oreilles et sur le front
un masque en bois noir à la face blanche, comportant des larmes stylisées sous les yeux et un chignon en forme de plateau
deux masques Mang, tête blanche et bec d'oiseau, à mâchoire amovible
un masque baï Congo comportant sur le crane des plumes et une chevelure stylisée en ferraille
un costume de vêtement comportant trois personnages en relief en métal (environ 14/19 cm)
une tête scarifiée sur toute sa surface
une statuette d'homme en bois, mains jointes, avec le pied droit cassé (environ 63 cm)
une statuette en bois représentant une femme au bras replié avec le nombril creusé (environ 73 cm)
une statuette en bois noir représentant une femme portant sur le devant un bol et un enfant dans le dos (environ 43 cm)

une statuette en bois noir représentant un homme s'appuyant sur sa pipe (environ 32 cm)
une statuette en bois noir représentant un homme assis sur un tronc, mordant un morceau de bois
(environ 32 cm)
un masque en bois recouvert de poudre blanche de forme oblongue (environ 30 cm)
un masque en bois à double face stylisant un animal à cornes (environ 30 cm)
un masque en bois arrondi sur le haut et pointe en bas (environ 25 cm)
un masque en bois recouvert de peinture blanche dont la mâchoire inférieure est amovible (environ 28cm)
un masque en bois de couleur brune représentant une femme au chignon (environ 30 cm)
un masque en bois de couleur brune représentant une femme avec chignon et tresses (environ 31 cm)
un masque en bois représentant une femme au cou allongé blanc et noir (environ 52 cm)
deux petits masques en bois à scarifications blanches sur la face, représentant un couple (environ 22 cm)
un masque en bois de couleur brune représentant une femme avec chignon, aux yeux blancs (environ 32 cm)
un masque en bois représentant une femme au visage blanc, entouré de bandelettes de tissu (environ 28 cm)
un masque en bois, bouche carrée, avec scarifications blanches et noires (environ 30 cm)
un masque en bois, bouche carrée, avec scarifications blanches et noires (environ 27 cm).



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de la Ville de Lille,

DECISION DU MAIRE

Vu les articles L. 2122-22 ET L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de notamment fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu la délibération n° 08/464 du Conseil Municipal du 23 juin 2008 autorisant Madame le Maire à arrêter le montant de participation des activités organisées par les Mairies de Quartier sur proposition des Conseils de Quartier dans la limite de 20 euros ;

Vu la proposition du Conseil de Quartier de Lille Centre réuni le 17 septembre 2009

DECISION

Article 1^{er}. – Une participation individuelle de 2 euros sera réclamée aux personnes du Quartier de Lille Centre qui s'inscriront à la séance de cinéma du lundi 19 octobre 2009

Article 2 - Les sommes seront réglées à la régie de la Mairie de Quartier de Lille Centre, 31 rue des Fossés à Lille

Article 3 – Le réemploi de la recette correspondante sera inscrit sur la ligne budgétaire « Fêtes et Cérémonies – Alimentation » chapitre 011 – article 606.23 – fonction 024.

Article 4. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

Notifié le

Affiché en Mairie le



Hôtel de Ville, le

6 OCT. 2009

Le Maire de Lille

Martine AUBRY

5 OCT. 2009



DECISION DU MAIRE

N° 09/ 79

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 ;

Vu le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 ;

Vu la délibération n° 01/835 du 12 novembre 2001 fixant en euros le taux de l'indemnité des responsabilités susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes des communes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2002 ;

Vu la délibération 08-242 du 31 mars 2008 donnant délégation au Maire de créer les régies comptables nécessaires aux fonctionnements des services municipaux ;

Vu la délibération n° 00/1019 du Conseil Municipal de Lille en date du 18 décembre 2000 décidant la réhabilitation de la salle Beaulieu en vue de la création d'une « Maison Folie » ;

Considérant l'ouverture de la « Maison Folie » le 1^{er} octobre 2009 ;

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier Principal ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de la Ville de LILLE, commune associée de LOMME, une régie de recettes pour l'encaissement des droits suivants :

- Vente de tickets « Boissons » ;

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Maison Folie Beaulieu, 33 place Beaulieu 59160 LOMME ;

ARTICLE 3 : Les recettes désignées dans l'article 1 sont encaissées selon les modes de règlements suivants :

- Espèces
- Chèques
- Cartes bancaires de Recettes Publiques

Elles sont perçues contre délivrance de tickets « Boisson » ;

ARTICLE 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 euros ;

ARTICLE 5 : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées dès que celles-ci atteignent le montant fixé à l'article 4 et au minimum une fois par mois ou lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant ;

ARTICLE 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 100 euros est mis à la disposition du régisseur ;

ARTICLE 7 : Le régisseur est désigné par le Maire de LILLE, après avis conforme du Comptable ;

ARTICLE 8 : Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement ;

ARTICLE 9 : Le régisseur percevra une NBI selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 : Le régisseur, ses mandataires suppléants, percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 12 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification ;

ARTICLE 13 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille, notifié aux agents, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Avis de Monsieur le Trésorier Principal

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le
Notifié le



Hôtel de Ville, le 6 OCT. 2009

Le Maire de Lille

Martine AUBRY



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECISION DU MAIRE

N° 09/80

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Considérant que le bâtiment sis à Lille 4 rue du Croquet, appartenant à l'Association Diocésaine de Lille, et qui fait partie de l'ensemble immobilier repris au cadastre en section TO n° 34 d'une superficie de 678 m², est adapté à la pratique d'activités sportives et peut être mis à la disposition de la Ville de Lille ;

DECIDE

Article 1 – L'Association Diocésaine de Lille donne à bail à la Ville de Lille les locaux situés à Lille 4 rue du Croquet. Ces locaux font partie de l'ensemble immobilier construit sur une parcelle de 678 m² reprise au cadastre sous la section TO n° 34 et seront utilisés par la Ville dans le cadre de ses activités habituelles.

Article 2 – Le bail prend effet à compter du 1^{er} octobre 2009 pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction ou jusqu'à la passation d'un bail de longue durée entre l'Association Diocésaine et la Ville de Lille.

Article 3 – Il est consenti pour un loyer annuel de 25 000 euros, payable à terme échu. Si le bail arrive à échéance par la signature du bail de longue durée au cours de chaque période annuelle du bail, le loyer sera payé par la Ville au prorata temporis de son occupation.

Article 4 – La Ville de Lille supportera l'ensemble des travaux de réseaux nécessaires à l'individualisation du bien loué et prendra en charge l'ensemble des charges liées à la location du bien (électricité, eau, chauffage urbain). Elle remboursera au bailleur, au prorata de son occupation, la taxe foncière afférante au bien loué. Elle acquittera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Article 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 6 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le

8 OCT. 2009

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le

8 OCT. 2009



Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, à l'effet, notamment, de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale,

DECISION DU MAIRE

N° 09/81

Considérant que M. Courtois et Mme Rousselot ont formé un recours pour excès de pouvoir le 21 mai 2007 devant le Tribunal administratif de Lille, à l'encontre de la décision implicite, née le 27 mars 2005, par laquelle a été délivré à l'indivision MAHON-BERTONCINI, un permis de construire pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage de logements sur le terrain situé rue des Jardins Caulier à Lille,

Considérant que par jugement du 14 mai 2009, le Tribunal administratif de Lille a annulé la décision implicite née le 27 mars 2005,

Considérant que les consorts MAHON ont saisi le 21 juillet 2009 la Cour Administrative d'Appel de Douai d'une requête en appel contre le jugement du 14 mai 2009,

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Lille, de confier la défense de ses intérêts dans l'instance susvisée à un avocat spécialisé,

D E C I D E :

Article 1^{er}. - Me Martine CLIQUENNOIS, avocate au cabinet Adekwa avocats, demeurant 85, rue du Molinel – BP 82037 - 59702 Marcq-en-Baroeul Cédex, est désignée pour représenter la Ville de Lille dans l'instance engagée par les consorts MAHON, devant la Cour administrative d'appel de Douai, évoquée ci-dessus et enregistrée au greffe sous le numéro 09DA01084.

Article 2. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et au greffe de la Cour administrative d'appel de Douai, affichée et inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Receveur Municipal.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

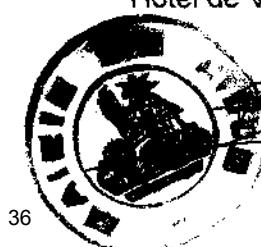
16 OCT. 2009

Hôtel de Ville de Lille, le

9 OCT. 2009

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY





Le Maire de la Ville de Lille,

DECISION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23,

N° 09/82

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, à l'effet, notamment, de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale,

Considérant que, par arrêté du 26 juin 2007, rectifié par arrêté du 24 juillet 2007, il a été procédé au retrait du permis de construire tacite en date du 27 mars 2005 par lequel l'indivision MAHON-BERTONCINI avait obtenu un permis de construire un immeuble à usage de logement collectif sur un terrain situé rue des Jardins Caulier à Lille,

Considérant que l'indivision MAHON-BERTONCINI a saisi les 25 août et 7 septembre 2007, le Tribunal administratif de Lille d'une requête en annulation contre l'arrêté du 26 juin 2007, rectifié par arrêté du 24 juillet 2007,

Considérant que, par arrêté du 3 août 2007, a été refusé à l'indivision MAHON-BERTONCINI, le permis de construire un immeuble à usage de logement collectif sur un terrain situé rue des Jardins Caulier à Lille,

Considérant que par requête en date des 14 et 29 février 2008, l'indivision MAHON-BERTONCINI a formé un recours en annulation contre l'arrêté du 3 août 2007 devant le Tribunal Administratif de Lille,

Considérant que par jugement du 14 mai 2009, le Tribunal administratif de Lille a rejeté les requêtes des consorts MAHON,

Considérant que les consorts MAHON ont saisi le 21 juillet 2009 la Cour Administrative d'Appel de Douai d'une requête en appel contre le jugement du Tribunal administratif de Lille du 14 mai 2009,

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Lille, de confier la défense de ses intérêts dans l'instance susvisée à un avocat spécialisé,

D E C I D E :

Article 1^{er}. - Me Martine CLIQUENNOIS, avocate au cabinet Adekwa avocats, demeurant 85, rue du Molinel – BP 82037 - 59702 Marcq-en-Baroeul Cédex, est désignée pour représenter la Ville de Lille dans l'instance engagée contre elle par les consorts MAHON, devant la Cour administrative d'appel de Douai, évoquée ci-dessus et enregistrée au greffe sous le numéro 09DA01085.

Article 2. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et au greffe de la Cour administrative d'appel de Douai, affichée et inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Receveur Municipal.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Réception en Préfecture le

Hôtel de Ville de Lille, le - 9 OCT. 2009

Affiché en Mairie le 16 OCT. 2009

Le Maire de Lille,



Martine AUBRY



Le Maire de Lille,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23,

DECISION DU MAIRE

N° 09/83

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, à l'effet, notamment, d'intenter au nom de la commune les actions en justice dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale,

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 296355 du 08 avril 2009 rendue dans le litige, opposant la commune à la SARL Amec Spie Ile-de-France Nord Ouest, relatif aux lots 11, 11 bis, 12, M 4 et M 4 bis du marché de rénovation du palais des Beaux-Arts ;

Considérant que des erreurs matérielles se sont glissées dans la décision du Conseil d'Etat n° 296355 du 08 avril 2009 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Lille, de demander au Conseil d'Etat la rectification de ces erreurs matérielles et de confier la défense de ses intérêts dans cette affaire à un avocat spécialisé,

D E C I D E :

Article 1^{er}. - Le Maire de Lille décide de former un pourvoi contre la décision du Conseil d'Etat n° 296355 du 08 avril 2009.

Article 2. - Me Jean Barthélémy, avocat de la SCP Vier, Barthélémy & Matuchansky, demeurant 39, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, est désigné pour représenter la Ville de Lille et défendre ses intérêts dans ce dossier.

Article 3. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé et au greffe du Conseil d'Etat, affichée et inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Receveur Municipal.

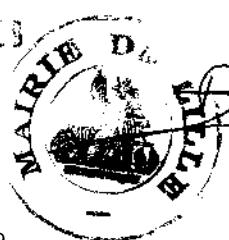
Article 4. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché en Mairie le **21 OCT. 2009**

Hôtel de ville de Lille, le 16 octobre 2009

Réception en Préfecture le **22 OCT. 2009**

Le Maire de Lille,



Martine AUBRY



DECISION DU MAIRE **09/84**

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2241-1 relatif aux biens communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil au Maire, en vertu de laquelle « [...] le maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat : d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux »

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans son article L. 3111-1 relatif à l'inaliénabilité des biens relevant du domaine public, et dans son article L. 2141-1 relatif à la sortie des biens du domaine public,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la vente par la Ville de Lille à la société Pierres et Territoires de France , le city stade implanté sur les parcelles cadastrées section DL n° 433p et 438p, à l'angle des rues de l'Asie et Wagner, sera désaffecté.

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Lille, par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

19 OCT. 2009

Hôtel de Ville, le
Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie

19 OCT. 2009

Pour le maire de Lille,
L'Adjoint délégué au Sport

Michelle DEMESSINE





Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général
DECISION DU MAIRE des Collectivités Territoriales ;

N° 09/85

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Considérant que les locaux de la résidence Magenta Fombelle d'une superficie totale de 856, 20 m², appartenant à Vilogia, sont libres d'occupation et conviennent parfaitement à la réalisation d'une structure Petite Enfance en rez-de-chaussée ;

Considérant que l'acte authentique de réalisation de la vente est en cours de finalisation ;

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre de l'opération de la réalisation d'une structure Petite Enfance, une convention de mise à disposition est passée avec Vilogia qui accorde à la Ville de Lille la location des locaux sis à Lille rue Magenta, pour une superficie totale de 856, 20 m².

Article 2 – La mise à disposition des locaux est accordée à titre gratuit à compter du 26 octobre 2009, sous réserve du départ de l'Association CLCV qui occupait l'un des locaux jusqu'alors, et dans la perspective de la cession à titre onéreux à la Ville de Lille.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 20 OCT. 2009

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 20 OCT. 2009



Le Conseiller Municipal délégué
à la gestion du patrimoine privé

Dominique PLANCKE



Le Maire de la Ville de Lille,

DECISION DU MAIRE

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

09/86

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu le bail du 1^{er} avril 2000 par lequel la Ville a renouvelé pour 9 ans à l'Etat (Ministère de l'Intérieur) les locaux situés 33 avenue du Peuple Belge à Lille dont la Ville est propriétaire.

Considérant que le bail est venu à expiration et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

DECIDE

Article 1 – La location consentie au Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie pour le Commissariat du Vieux-Lille est reconduite à compter du 1^{er} avril 2009 pour une durée de 3-6 et 9 années entières et consécutives.

Article 2 – Le montant du loyer annuel a été fixé à 24 148 € (vingt quatre mille cent quarante huit euros) par la Brigade domaniale, payable à terme échu en quatre versements égaux, les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

Article 3 – Le Loyer pourra être révisé à la demande du bailleur, formulée trois mois à l'avance par lettre recommandée avec demande de réception, tous les trois ans à l'expiration de chaque période triennale, en fonction de la valeur locative des locaux similaires, selon l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de base est celui du 3^{ème} trimestre 2008 : 1594.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

Hôtel de Ville, le

21 OCT. 2009

Affiché en Mairie le

21 OCT. 2009

Par délégation du Maire,



Dominique PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

Notifié le



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

DECISION DU MAIRE

N° 09/87

DECIDE

Article 1 - Une convention d'ouverture de passage de la Treille au public est passée entre la Ville de Lille et la SLIH. LA SLIH accepte que ce passage privé soit ouvert au public afin de permettre un accès aisément au jardin de la Treille. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée de 10 ans.

Article 2 - La convention est consentie à titre gratuit et en cas de cession de l'immeuble, la SLIH s'engage à en informer le nouveau propriétaire.

Article 3 - La Ville de Lille a pris en charge le revêtement du sol et des murs, réalisé en pavés mosaïque. Elle a également fourni la grille de fermeture de passage. La ville assurera l'entretien et le nettoyement dudit passage et prendra en charge l'ensemble des réparations d'ordre locatif.

Article 4 - Le passage devra permettre la libre circulation des piétons. LA SLIH s'engage à respecter les directives que la Ville pourrait lui donner et à ouvrir et fermer la grille selon les horaires suivants. Les horaires d'ouverture ont été définis comme étant de 9 heures à 18 heures durant la période hivernale (entre le 1^{er} octobre et le 30 avril) et de 9 heures à 21 heures durant la période estivale (entre le 1^{er} mai et le 30 septembre).

Article 5 - En cas de travaux, la S.L.I.H devra demander l'autorisation de la Ville et avertir la mairie de quartier avant de fermer le passage.

Article 6 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 7 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 8 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

26 OCT. 2009

Hôtel de Ville, le

Réception en Préfecture le

28 OCT. 2009

Affiché en Mairie le

26 OCT. 2009

Pour le Maire de Lille,
Notifié à l'intéressé,

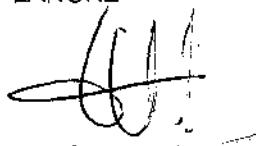


Pour le Maire de Lille,
Le Conseiller Municipal Délégué
A la Gestion du Patrimoine Privé,

Pour le Maire de Lille,
Le Conseiller Municipal Délégué
A la Gestion du Patrimoine Privé,

Dominique PLANCKE

Dominique PLANCKE





Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
DECISION DU MAIRE L.212-22 et L. 2122-23,

N° 09/88 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18 et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain,

Vu la loi d'orientation pour la ville n°91-662 du 13 juillet 1991,

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains N° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la délibération n°04 C 337 du 8/10/2004 par laquelle le conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 04 C 338 du 08 octobre 2004 par laquelle le Conseil de Communauté a maintenu le droit de préemption urbain (D.P.U) dans les zones urbaines et aux zones d'urbanisation future (AUC et AUD) du PLU,

Vu la délibération n°08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou déléguataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien précisé dans l'article premier du présent arrêté,

Vu l'arrêté de délégation n°09 DP 314 du 16/10/2009 conférant le droit de préemption par la Communauté Urbaine de Lille à la Commune de Lille et portant sur le présent bien,

Vu l'avis des domaines exprimé par France Domaine 59 en application de la réglementation en vigueur,

Vu l'arrêté n° 219 du 3 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain CACHEUX, Adjoint au Maire,

Considérant qu'il y a lieu que la Ville de Lille exerce son droit de préemption, à son profit, sur la vente du bien défini à l'article 1^{er} repris ci-dessous, en vue de la constitution de réserve foncière conformément à l'article L.210-1 du code de l'Urbanisme . La Ville de Lille projette une maîtrise foncière de l' impasse rue des Mésanges, sur le long terme, en vue d'une démolition de cet habitat non qualitatif et posant des problèmes sanitaires.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: la Ville de Lille exerce son droit de préemption sur la vente du bien repris ci-dessous :

Immeuble sis à Lille 10 rue des Mésanges

Déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 27 août 2009

Nom du vendeur Monsieur Carmelo BISCARI demeurant 10 rue des Mésanges à Lille

Représenté par Maître Frédéric BONNAVE Notaire associé à lille

Références cadastrales Section TE numéro 50 pour une surface de 158 m²

ARTICLE 2: L'offre de préemption est réalisée par la Ville de Lille selon les conditions financières suivantes : 100 000 € (cent mille euros) Elle est conforme au prix indiqué dans la DIA.

Conformément à l'article 1583 du Code Civil, la vente sera parfaite dès réception du présent arrêté par le vendeur ou son mandataire chez qui il a fait élection de domicile.

La vente au profit de la Commune de Lille sera constatée par acte authentique dressé par le notaire du vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L 213-15 du Code de l'Urbanisme, le vendeur conservera la jouissance du bien ainsi préempté jusqu'au paiement intégral du prix par la Commune de Lille.

ARTICLE 3 : Si la Commune de LILLE réalise l'acquisition, la dépense en résultant, soit environ 110 000 euros, y compris les frais inhérents à l'acquisition, sera imputée au chapitre 21, article 21318, fonction 70, opération n°1268 " intervention foncière pour logements neufs" dans le cadre de l'autorisation de programme 2010 " QPLANACTPG ".

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Lille, le

26 OCT. 2009

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le

26 octobre 2009

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX

Alain Cacheux



Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX

Alain Cacheux



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

DECISION DU MAIRE Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18 et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain,

Vu la loi d'orientation pour la ville n°91-662 du 13 juillet 1991,

N° 09/89

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains N° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la délibération n°04 C 337 du 8/10/2004 par laquelle le conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 04 C 338 du 08 octobre 2004 par laquelle le Conseil de Communauté a maintenu le droit de préemption urbain (D.P.U) dans les zones urbaines et aux zones d'urbanisation future (AUC et AUD) du PLU,

Vu la délibération n°08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien précisé dans l'article premier du présent arrêté,

Vu l'arrêté de délégation n°09 DP 306 du 14/10/2009 conférant le droit de préemption par la Communauté Urbaine de Lille à la Commune de Lille et portant sur le présent bien,

Vu l'avis des domaines exprimé par France Domaine 59 en application de la réglementation en vigueur,

Vu l'arrêté n° 219 du 3 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain CACHEUX, Adjoint au Maire,

Considérant qu'il y a lieu que la Ville de Lille exerce conformément à l'article L.210-1 du code de l'Urbanisme son droit de préemption, à son profit, sur la vente du bien défini à l'article 1^{er} repris ci-dessous, en vue de la constitution de réserve foncière. La Ville de Lille développe en effet un projet de réaménagement du site « Nadaud-Courbet » 240/242 rue Paul Doumer- Chemin des Postes- rue André Gide lequel périmètre comprend la rue des Mésanges ; ainsi est projeté un programme comprenant notamment un groupe scolaire, une piscine qui s'articulent avec un tissu urbain à qualifier (opération de logements).

DECIDE

ARTICLE 1^e: la Ville de Lille exerce son droit de préemption sur la vente du bien repris ci-dessous :

Immeuble sis à Lille 35 rue des Mésanges Résidence Mésanges

Déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 31 août 2009

Nom du vendeur Monsieur Denis BARRE demeurant 35 rue des Mésanges à Lille

Représenté par Maîtres Delpierre, Delattre, Niedlispacher, Badufle, Maillet et Vermunt
Notaires associés à lille

Références cadastrales Section TE numéro 37 pour une surface de 118 m²

ARTICLE 2: L'offre de préemption est réalisée par la Ville de Lille selon les conditions financières suivantes : 95 000 € (quatre vingt quinze mille euros) Elle est conforme au prix indiqué dans la DIA.

Conformément à l'article 1583 du Code Civil, la vente sera parfaite dès réception du présent arrêté par le vendeur ou son mandataire chez qui il a fait élection de domicile.

La vente au profit de la Commune de Lille sera constatée par acte authentique dressé par le notaire du vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L 213-15 du Code de l'Urbanisme, le vendeur conservera la jouissance du bien ainsi préempté jusqu'au paiement intégral du prix par la Commune de Lille.

ARTICLE 3 : Si la Commune de LILLE réalise l'acquisition, la dépense en résultant, soit environ 105 000 euros, y compris les frais inhérents à l'acquisition, sera imputée au chapitre 21, article 2138, fonction 020, opération n°1654 " Acquisitions foncières et immobilières" dans le cadre de l'autorisation de programme 2010 " QACQFONCIE ".

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

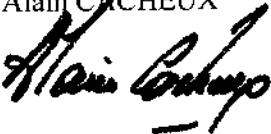
ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

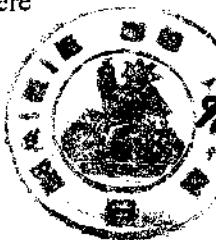
ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Lille, le 26 OCT. 2009

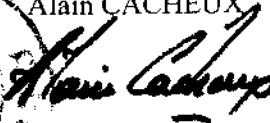
Affiché en Mairie le 25 oct. 2009
Réception en Préfecture le -

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX





Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2008**

OBJET

**Rapport d'activité de 2008 de Lille
Métropole Communauté Urbaine –
Communication.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Lille Métropole Communauté Urbaine a adressé à Madame le Maire, le 13 octobre dernier, le rapport d'activité de l'année 2008 de la Communauté Urbaine, ci-joint, accompagné du compte administratif des différents budgets communautaires.

La première partie du rapport d'activité présente les projets communautaires qui ont marqué l'année 2008. La seconde partie, plus technique, décrit, de façon exhaustive, l'activité de l'ensemble des services communautaires durant l'année écoulée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2008, accompagné du compte administratif, de Lille Métropole Communauté Urbaine, ci-annexés.

Le Conseil Municipal prend acte.

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le

Martine AUBRY

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/891**

OBJET

**Conseils de quartier – Désignation
de Conseillers de quartier.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/419 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nouveau règlement intérieur des Conseils de quartier.

Chaque Conseil de quartier, outre le (la) président(e), élu municipal, est composé de trois collèges égaux :

- collège « politique » : un tiers des sièges proposé par les groupes siégeant au Conseil Municipal (répartis à la proportionnelle) ;
- collège « forces vives » : un tiers des sièges choisi parmi les « forces vives » du quartier, sur proposition du Président de Conseil de quartier faite au Maire, en fonction de leur qualité ou de leur représentativité et leur implication dans la vie du quartier ;
- collège « habitants tirés au sort » : un tiers d'habitants tiré au sort sur les listes électorales

Ainsi, le nombre de membres de chacun des Conseils de quartier est fixé comme suit :

- Bois-Blancs : **24**
- Centre : **39**
- Faubourg de Béthune : **24**
- Fives : **30**
- Lille-Sud : **30**
- Moulins : **30**
- Saint-Maurice Pellevoisin : **27**
- Vauban-Esquermes : **30**
- Vieux-Lille : **27**
- Wazemmes : **39**



Par délibération n° 08/420 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

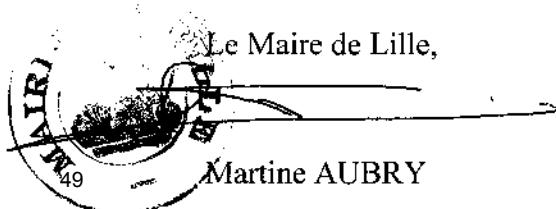
- ◆ **COMPLÉTER**, comme indiqué en annexe, la liste nominative des Conseillers de quartier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

19 NOV 2009



Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2009

Conseils de Quartier : Evolution après le Conseil Municipal du 5 octobre 2009

Conseil de Quartier des Bois Blancs : 1 poste vacant

- ✓ Collège « Habitants » :
Démission de M. Amaury ROUSSEL
☞ 1 siège vacant pour 1 homme

Conseil de Quartier de Lille-Centre : Conseil de Quartier complet

- ✓ Collège « Politiques » :
Démission de M. François JAISSON
Nouvelle désignation : M. Daniel VILAIN

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune : Conseil de Quartier complet

- ✓ Collège « Politiques » :
Démission de Mme Dominique LEMAHIEU
Nouvelle désignation : Mme Christelle GUILLAUME

Conseil de Quartier de Fives : 1 poste vacant

- ✓ Collège « Politiques » :
☞ 1 siège vacant
Nouvelle désignation : M. Francis JOSSE
- ✓ Collège « Habitants » :
Démission de Mme Ghislaine ROSSIGNOL
Nouvelle désignation : Mme Jacqueline HANICOTTE

Conseil de Quartier de Lille-Sud : 1 poste vacant

- ✓ Collège « Forces Vives » :
☞ 1 siège vacant

Conseil de Quartier de Moulins : 1 poste vacant

- ✓ Collège « Habitants » :
 - ☛ 1 siège vacant pour 1 homme

Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin : Conseil de Quartier complet

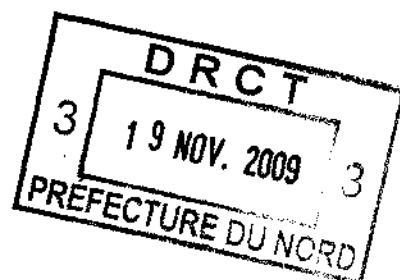
Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes : Conseil de Quartier complet

Conseil de Quartier du Vieux-Lille : 1 poste vacant

- ✓ Collège « Politiques » :
 - ☛ 1 siège vacant
- ✓ Collège « Habitants » :
Nouvelle désignation : Mlle Emilie ROUSSET

Conseil de Quartier de Wazemmes : 1 poste vacant

- ✓ Collège « Forces Vives » :
Nouvelle désignation : Mme Marie-Thérèse DHELIN
- ✓ Collège « Habitants » :
 - ☛ 1 siège vacant pour 1 homme
Nouvelle désignation : M. Hervé CHOQUET
Nouvelle désignation : M. Adel BOUZEKRI



Conseil de Quartier des BOIS-BLANCS

- 24 membres -

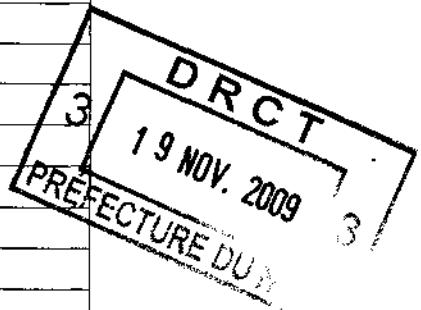
BECEL	Jeanine
BOCQUET	Maryse
BODIN	Michel
BOUATROUS	Nadia
CAUDRON	Pierre
CHANALET	Anne
COLICHE	Françoise
DE BETTIGNIES	Bertin
DUQUENOY	Rosine
EISENBEIS	Michèle
FIXON	Sandrine
FONTANET	Guy
GUERENDEL	Virginie
LECOURT	Jacqueline
MILLAIRE	François
PILATE	Dominique (M.)
POUILLY	Daniel
SAMBA	Caroline
TJOLLIN	Didier
TOLLOT	Christophe
VASSEUR	Jean-Yves
VASSEUR	Patrick
WINDELS	Yolande
A POURVOIR	



Conseil de Quartier de LILLE-CENTRE

- 39 membres -

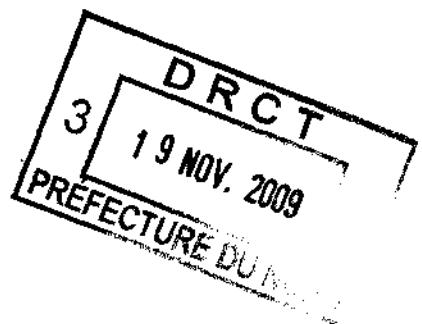
BALY	Stéphane
BEN MOHAMED	Dimitri
BERTRAND	Emmanuelle
BLONDIAU	Françoise
BOUKABOUS	Zohra
BOURLARD	Benjamin
BOUVY	Daniel
CADORET	Tiphaine
CATHELINEAU	Valérie
CEZARD	Christine
D'ALESSANDRO	Ugo
DUBRULLE	Catherine
DUEZ	Philippe
DURTESTE	Pierre
ELOY	Norbert
FREYMONT	David
HASSON	Benjamin
HUART	Jean-Jacques
HUIART	Claude-Robert
JUGIE	Môn
LACQUEMANT	Mélanie
LAJUGIE	Dominique (M.)
LAURENT	Mariette
LELEU	René
LEPERE-VERRIER	Odile
MARNOT-PLESSIS	Cécile
MINET	Hubert
MINISINI	Chantal
MOULAY EL BOUDKHILI	Abdellatif
PIOTROWSKI	Isabelle
POSMYK	Pierre
PRINCE	Christine
QUENTIN	Nicolas
ROTSAERT	Michèle
SCHOORENS	Jean-Marc
VERHASSELT	Isabelle
VILAIN	Daniel
VILLETTÉ	Bénédicte
WILLIATTE	Bertrand



Conseil de Quartier du FAUBOURG-DE-BÉTHUNE

- 24 membres -

ABDELHADI	Farida
BERTRAND	Pierre
CIBIEL	Nicolas
CUVELIER	Amandine
DE GOUY	Michel
DESPRÉ	Robert
DUPONCHEL	Olivier
GUILLAUME	Christelle
HANON	Monique
JOSIAS	Justin
LEJEUNE	Danièle
LEROY	Pascale
MAGHROUDI	Mohamed
MERLEN	Olivia
MHIDRIA	Hanane
MIFAK	Fatiha
OULKEBIR	Madani
PANTE	Bernadette
PREVOT	Jacques
REBAÏ	Martine
RIGAUT	Aurélie
ROBART	Laure
RYCKEBOER	Anne
SCHWARTZ	Xavier

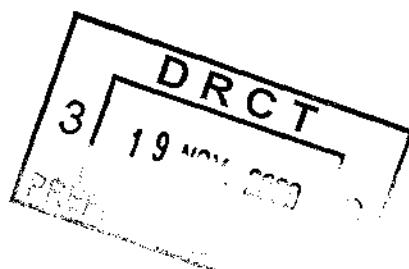


10/11/2009

Conseil de Quartier de FIVES

- 30 membres -

BAUDEL	Stéphanie
BONAMOUR	Charlotte
BOUDRY	Aïain
BRAHIMI	Malika
DELAVAL	Paulette
DEMAN	Virginie
DEMEULENAERE	Roger
DUHEM	Sébastien
FAURIE	Jean-Paul
FERRANDI	Florence
GOVART	Liliane
HANICOTTE	Caroline
HANICOTTE	Jacqueline
JAMMES	Jacqueline
JOSSE	Francis
LUCAS	Eric
MARY	Michèle
MIQUEL	Philippe
MULLIÉ	Pascal
POTTIER	Maurice
RICHARD	Michèle
SANDT	Joël
SCRIBOT	Nicolas
SOHET	Claude (M.)
TABAKA	Stanislas
TAINÉ	Christel
TOUAHRI	Myriam
VALDELIÈVRE	Vincent
VAN GHELUWE	Jean-Luc
A POURVOIR	



Conseil de Quartier de LILLE-SUD

- 30 membres -

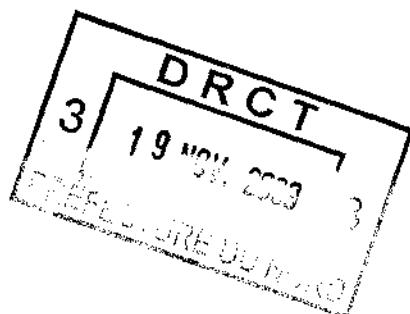
ADLER	Jérôme
AFIF	Feiza
ALLANDRIEU	Claude (M.)
ATTIA	Salwa
BITOUMBOU	Philomène
BONNEL	Nicole
BOSSART	Micheline
CALIEZ	Bernard
CARLIER	Marie-Andrée
DASSONVILLE	Roland
DEHORTER	Valérie
DESBOTTES	François
DIABY	Moussitapha
EL HASSANE	Saidi
HAIMAK	Nora
KOUVAHEY	Paule
LABIB	Nabil
LAMBRECHTS	Jean-Marie
LEBECQ	Martine
LOMBART-BENCHOUKROUN	Claire
LOUCHART	Frédéric
MAOUEDJ	Rime
MARMIN	Gérard
MASSON	Patrick
MBATONGA	Martine
MBATONGA	Nazaire Désiré
MEKHOUEDJ	Saïd
POHIER	Michèle
TAGHANE	Véronique
A POURVOIR	



Conseil de Quartier de MOULINS

- 30 membres -

BOSSUT	Yveline
BROUTIN	Jean-Louis
CAUCHIE	Hervé
COUTELAS	Nicole
CREPIEUX	Laurent
DAHMANI	Mahdi
DEBOSSCHER	Eve
DEHILLOTTE	Stéphanie
DJAMMI NKOUAKAM	Jeannot
DELPORTE	Philippe
DEMEULEMEESTER	Joseph
DENIS DU PEAGE	Thibaut
DUTHILLEUL	Michel
FREZIN	Gisèle
GOSSEAU	Olivier
HANSON	Martine
KINGET	François
LAMEYSE	Christine
LAOUFI	Samira
LEPETIT	Stéphane
LIDOVE	Anne
MASTOURI	Lamia
MOUNIB	Dalila
OHAYON	Leslie
OUDINA	Zina
RENARD	Guy
TALMOUTI	Makki
VERVACKE	Armand
WAMBRE	Sébastien
A POURVOIR	



Conseil de Quartier de SAINT-MAURICE-PELLEVOISIN

- 27 membres -

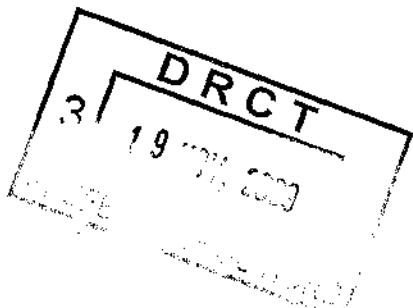
ACHER	Michel
ANDRIANARIVELO	Jean-Richard
BLOCH	Colette
BONNEL	Didier
BUISINE	Delphine
CHATELAIN	Emmanuel
D'ARTOIS	France
DE CLERCQ	Bertille
DEPREZ	Peggy
DIMEY	Antoine
DORDOLO	Danielle
LAFON	Claudie (Mme)
LAGE-SIWILLO	Monica
LAURENT	Jean-Pierre
LEBOUCQ	Olivier
LECHNER	Alexandra
LEROUY	Dominique (Mme)
LESKOW	Hervé
LEURENT	Anne
MANNIEZ	Annie
OUTTERYCK	Régine
PIERSON	Philippe-Henry
SOUNAC	Janine
SPRIET	Geneviève
THERY	François-Xavier
THOMAS	Frédéric
TISSOT	Guillaume



Conseil de Quartier de VAUBAN-ESQUERMES

- 30 membres -

BAILLEUL	Christiane
BLANC	Martine
BONNET	Alexis
BONNET	Xavier
BOULAND	René
BRANQUART	Geneviève
CACHERA	Luce
CUCHEVAL	Laurence
DE CROOCK	Danielle
DE VRIEZE	Françoise
DELOBEL	Dominique (Mme)
DELRUE	Olivier
DEMARES	Claire
DEMARET	Bertrand
DEREUX	Michaël
FAIDHERBE	Catherine
FAURE	Amélie
FLIPO	Benoît
GUYOT	Laurent
HENGBART	Jean-Pierre
JEQUAL	Abdallah
LAURENT	Adrien
LECLERCQ	Marie-France
LIAIGRE	Louisa
LOFBERG	Axel
SAMARcq	Mathieu
SEETHARAMDOO	Divitha
TESSIER	Benjamin
TIBERGHien	Odile
WARNIER	Martine



Conseil de Quartier du VIEUX-LILLE

- 27 membres -

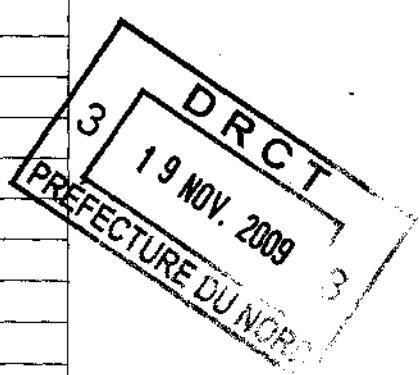
BEAUGRAND-N'DIAYE	Aby
BEAUSSAERT	Daniel
BOUSSEKEYT	Jean-Pascal
BRONGNIART	Florence
CHARRON	Lucie
COLLET	Gérard
DEBEER	Michel
DRON	Pascaline
ELOUNDOU	Nicole
FREMERY	Emilie
HADDOU	Abdelaziz
JOSEPH-FRANCOIS	Didier
LECLERCQ	Philippe
LOUCHART	René
MEURILLON	Ali
MONFOURNY	Stéphane
MORICE	Marie-Noëlle
NAZET	Rémy
PIOTROWSKI	Adelina
RITZ	Audrey
ROUSSET	Emilie
SURY	Claude (Mme)
TETAERT	Pierre
TIBERGHIEN	Noël
VAN BELLEGHEM	Anny-France
WOSAK	Marie Andrée
A POURVOIR	



Conseil de Quartier de WAZEMMES

- 39 membres -

AZAOUM	Mohamed
BEGHAIN	Alexandre
BENKEMOUN	Patrice
BIGUET	Suzanne
BITOUMBOUT	Bonaventure
BOCHNER	Anne
BOUZEKRI	Adel
CAMBIER	Brigitte
CATRYSSE	Henriette
CHOQUET	Hervé
CORBIN	Christelle
CREPY	Patrice
DALIA	Jocelyne
DEHAENE	Laurence
DEPOORTERE	Danielle
DHELIN	Marie-Thérèse
GARSMEUR	Huguette
GODOT	Cyril
JAKUBECK	Franck
LABBAS	Latifa
LAVENNE	Yannick
LEFEVRE	Gérard
LEMAIRE	Jean-Loup
LEONARD	Christiane
LIENARD	Christopher
MAHIEU	Stéphanie
MALAVIELLE	Pierre
MIGNON-HULEUX	Florence
MORELLE	Hervé-Marie
MORTREUX	Pierre
PETITPREZ	Patrick
ROBERT	Isabelle
ROBIN	Agnès
RUBIN	Jean-Baptiste
SALPERWYCK	Christelle
SAMADI	Nathalie
SELLESLAGH	Sabine
ZAMOUSSI	Saïd
A POURVOIR	



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/892**

OBJET

Association Lille Place Tertiaire -
Désignation du représentant de la Ville
aux instances de l'association.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder à l'élection du représentant de la Ville de Lille dans les instances de l'association Lille Place Tertiaire, sise Palais de la Bourse, 2 place du Théâtre à Lille.

Aux termes des statuts de l'association, le Maire de la Ville de Lille a été désigné membre fondateur.

Aux termes de l'article L. 2121-21 du CGCT, le représentant de la Ville aux instances de cette association est élu par le Conseil Municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation du représentant de la Ville dans les instances de l'association Lille Place Tertiaire.

A été désigné Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à l'Économie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **9 NOV. 2009**

Martine AUBRY

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/893**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Versement d'une subvention au Syndicat
FO Cheminots Retraités de Lille Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Cheminots Retraités de Lille Hellemmes, très actifs sur le territoire de la commune ont sollicité une subvention exceptionnelle pour permettre à deux représentants de la section de participer au congrès Fédéral des cheminots qui s'est déroulé les 4, 5, 6 et 7 novembre 2009 à Fréjus. Pour leur venir en aide il est proposé de verser au Syndicat FO Cheminots Retraités de Lille Hellemmes une subvention exceptionnelle de 250 €.

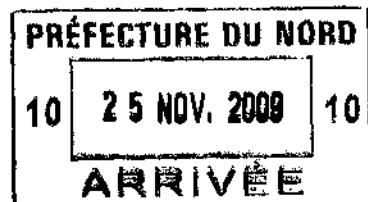
En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € au Syndicat FO Cheminots Retraités de Lille-Hellemmes,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 025 - Code opération HANCO 1471 – Code service FAF.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,


Gilles PARGNEAUX


DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/894

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Ravalement de façades – Attribution
d'une prime.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997, 00/751 du 9 octobre 2000 et 09/57 du 12 mai 2009, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hellemmes suivant critères repris ci-après :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Subventions au m²</u>
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc)	4,57 €
Nettoyage + rejoointoientement normal	9,15 €
Nettoyage + rejoointoientement : joint de remplissage ou joints retirés de couleur	13,72 €
Peinture monochrome	2,29 €
Peinture polychrome	3,05 €
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9,15 €
- en totalité	13,72 €

Bonification de prime

Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées)	de 79,22 € à 304,90 € par élément et selon l'élément
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture	
Maison d'angle	152,45 €

La subvention est limitée à 914,69 € pour les travaux de ravalement, à 457,35 € pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

La demande formulée par Monsieur Mohamed EL MASSI, domicilié 38 rue Raspail à Hellemmes, entre dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ ACCORDER à Monsieur Mohamed EL MASSI une prime municipale d'un montant de 397,19 € nettoyage + rejoointoientement joints retirés de couleur 28,95 m² x 13,72 € = 397,19 €

.../...

- ♦ IMPUTER les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1520 HSUBV.

Les primes seront versées au vu des factures acquittées par les impétrants et de la constatation des travaux correspondant aux demandes, par les services communaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

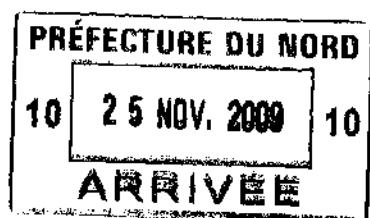
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Helleumes,




Gilles PARCNEAUX



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/895**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Installation de systèmes de récupération
d'eau pluviale – Attribution d'une prime.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/58 du 12 mai 2009, il a été décidé la reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Hellemmois, suivant les critères repris ci-après :

Equipements subventionnés :

- collecteurs
- filtres à enterrer et accessoires
- réservoirs extérieurs et intérieurs
- cuves à enterrer
- pompes

Montant de la prime : 100 € par m³ dans la limite du coût réel de l'installation et pour tout dispositif ne dépassant pas 5 m³ de capacité de récupération.

La demande formulée par Madame Charline MONCHAUX, domiciliée 84 rue Jeanne d'Arc à Hellemmes entre dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCORDER** à Madame Charline MONCHAUX une prime municipale de 50 € pour la mise en place d'une cuve extérieure d'une capacité de 500 litres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1520 HSUBV.

La prime sera versée au vu de la facture acquittée par l'impétrante et de la constatation des travaux correspondant à la demande, par les services communaux.

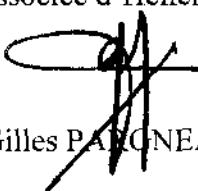
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,




Gilles PARCNEAUX

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/896**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Aide à l'installation d'un système
photovoltaïque – Attribution de primes.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 05/29 en date du 19 mai 2005, le Conseil Communal a décidé l'institution d'une aide financière à destination des Hellemmois(e), personnes physiques ou morales, souhaitant doter leur(s) immeuble(s) d'un chauffe-eau solaire ou d'un système photovoltaïque.

Cette aide financière comporte deux catégories :

- pour le solaire thermique et le solaire combiné : 100 € TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10.000 € par opération.
- pour le solaire photovoltaïque : 1,20 € TTC par Watt crête installé, plafonné à 3.000 € par opération.

Les installations solaires réalisées par Monsieur Michel SELVAIS sur son immeuble sis 22 rue du chemin Vert à Hellemmes, composées de capteurs photovoltaïques d'une puissance totale de 2310 watts crête et de Monsieur Robert GOULLIART sur son immeuble sis 357 rue Chanzy à Hellemmes, composées de capteurs photovoltaïques d'une puissance totale de 2.520 watts crête répondant aux normes techniques imposées par l'ADEME et entrant dans les critères fixés par la délibération susvisée, il peut donc leur être octroyée une aide financière d'un montant de 2.772 € et de 3.024 € plafonnés à 3.000 € chacun.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCORDER** à Monsieur Michel SELVAIS l'octroi d'une prime municipale de 2.772 €
- ◆ **ACCORDER** à Monsieur Robert GOULLIART l'octroi d'une prime municipale de 3.000 €
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1520 HSUBV.

Les primes seront versées au vu des factures acquittées par les impétrants et de la constatation des travaux correspondant aux demandes, par les services communaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,



Gilles PARIGNEAUX

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/897**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
94, rue Jean Bart – Procédure d'acquisition
des logements – Exercice éventuel du droit
de préemption urbain en cas d'échec des
négociations amiables.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La commune est propriétaire de l'immeuble sis à Hellemmes, 94 rue Jean Bart, cadastré section 298 AN n°1094 et 1095, formant l'aile droite du site, obtenu par l'exercice à son profit par Lille Métropole Communauté Urbaine (arrêté de préemption n° 02 DP 192 du 6 juin 2002), du droit de préemption urbain.

Cet ensemble immobilier, à l'époque constitué de 25 logements et d'une maison, a été acquis dans le cadre de la Politique de l'Habitat Insalubre. A ce jour, tous ces logements sont murés.

Dans la suite logique de cette procédure et pour les mêmes motifs, la commune procède à l'acquisition des 11 logements constituant l'aile gauche du site (section 298 AN n° 1093), par voie amiable, avec pour finalité de libérer les lieux en procédant notamment au relogement des occupants dans le parc public locatif et, in fine, de démolir l'ensemble des bâtiments de l'aile gauche et de l'aile droite.

L'éventualité d'un échec des négociations avec un ou plusieurs propriétaires nécessite d'envisager dès à présent que la commune puisse solliciter de Lille Métropole Communauté Urbaine l'exercice du droit de préemption urbain, afin notamment de s'assurer de la maîtrise foncière du site dans sa totalité.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la présente procédure ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter de Lille Métropole Communauté Urbaine l'exercice du Droit de Préemption Urbain au cas où un des lots d'habitation de l'aile gauche ferait l'objet de la part de son propriétaire d'une déclaration d'intention d'aliéner à un tiers.

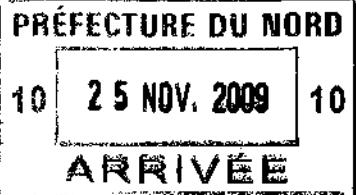
ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 nov. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/898**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Le Projet Educatif Jeunesse de la
Commune d'Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dès septembre 2005, un diagnostic relatif aux 11/25 ans a été réalisé sur la commune avec la Direction PEL, le service Jeunesse, le CCAS, l'UTPAS, la Mission Locale et l'association Espace Jeunes (aujourd'hui reprise par la commune en gestion directe) pour mieux mesurer les besoins des jeunes et structurer la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire.

Il était nécessaire de mailler nos actions en intégrant les problématiques du repérage, de l'orientation et de l'information, en amont. Aussi, depuis 2006, la commune a souhaité bâtir une réelle politique éducative qui intègre et coordonne la prévention spécialisée, le développement de projets et l'accès aux loisirs, en prenant en compte l'adolescent sous tous ses aspects.

Une vraie politique jeunesse, volontaire et ambitieuse, s'est donc mise en place à Hellemmes, mais il semble aujourd'hui nécessaire de mettre en cohérence les actions menées avec de nouveaux objectifs.

Le nouveau Projet Educatif Jeunesse a été bâti avec l'ensemble des acteurs travaillant sur ces problématiques à l'échelle du territoire. Les axes de travail et les objectifs qui y sont développés devront être atteints d'ici 2014.

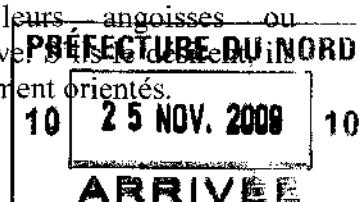
Le service jeunesse doit offrir à chaque jeune les moyens de se réaliser, de s'exprimer ou encore de profiter d'activités de loisirs dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Outre le fait d'intégrer les adolescents à la société, il doit permettre leur participation effective à l'élaboration et à l'organisation des projets.

Il doit aussi, avec une équipe d'encadrement compétente, être à l'écoute des jeunes et envisager aide et accompagnement pour ceux qui sont en difficulté.

L'information concernant leur approche sociétale, leurs angoisses ou questionnements doit être traitée avec les adolescents et à leur initiative. Ils doivent pouvoir contacter des intervenants spécialistes ou être correctement orientés.

Les enjeux spécifiques de la politique éducative jeunesse

- Favoriser l'égalité des chances et permettre aux jeunes d'être citoyens responsables et acteurs de leur vie, acteurs de leur ville,
- Rendre le jeune acteur et décideur de son parcours éducatif, de son insertion sociale et de ses loisirs en permettant l'autonomie,
- Prendre en compte la parole des jeunes et leur laisser une place de décideur et de copilote de la politique jeunesse à travers le Conseil Communal de Jeunes (consultation, propositions, orientations et évaluation), leur permettant ainsi d'être les réels porte-paroles de cette jeunesse,



- Renforcer les partenariats associatifs, municipaux et institutionnels pour insuffler une nouvelle synergie et faire en sorte qu'une dynamique de travail collective se crée afin de faciliter la prise en charge de tous les jeunes et plus particulièrement ceux les plus éloignés des dispositifs existants,
- Coordonner et dynamiser les différentes instances locales de concertation, d'analyse et de pilotage pour ne pas morceler le parcours et les différents temps des jeunes,
- Structurer une politique éducative jeunesse qui prendra en compte toutes les problématiques des jeunes : santé/prévention, emploi, formation/orientation, culture/sport, logement...

Deux axes principaux semblent pouvoir être dégagés et doivent servir de socle pour les actions futures, dans un objectif précis : permettre l'implication des jeunes dans la définition de la politique jeunesse afin d'éviter toute attitude consumériste ou désintéressée.

- **La promotion de l'autonomie et de l'émancipation des jeunes** en les incitant à être acteurs de leur projet de vie et en facilitant leur parcours en terme d'accompagnement à l'éducation, à la santé, aux droits, aux loisirs et à la mobilité.
- **Le renforcement de la place des jeunes dans la démocratie** en favorisant les différents lieux de concertation et de décision tout en valorisant leur engagement citoyen,

Notre politique jeunesse s'articulera donc autour de trois grandes orientations :

- **Le développement de projets socio-éducatifs / les loisirs,**
- **La prévention spécialisée / l'insertion,**
- **Le développement de la citoyenneté.**

A. Développement de projets et d'activités de loisirs en direction des jeunes.

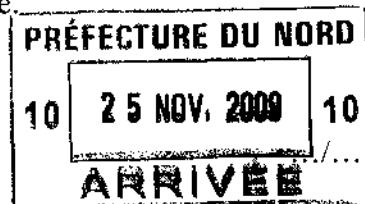
Action n° 1 - Développer les structures de loisirs Akado, grâce à des espaces mieux adaptés et plus de stabilité dans les équipes.

Action n° 2 - Organisation par les jeunes des temps d'activités libres, sous l'impulsion et la coordination des équipes d'animation et d'encadrement.

Action n° 3 - Développer les temps d'activités de loisirs pour les jeunes majeurs.

Action n° 4 - Développer la création et les pratiques artistiques dans les structures de loisirs.

Action n° 5 – Développer une offre de séjours diversifiée.



B. Définition d'une politique en faveur de la prévention et de l'insertion en lien avec le développement des loisirs.

Action n° 1 - Création de postes d'agents de médiation dans le cadre de l'avenant au Contrat Local de Sécurité. (stewards urbains).

Action n° 2 - Développer les départs autonomes, chantiers et projets de solidarité (humanitaires...).

Action n° 3 - Développer les actions de solidarité à destination des jeunes des gens du voyage.

Action n° 4 - Création d'un Point Information Jeunesse mobile.

Action n° 5 - Développer et pérenniser un Forum annuel sur la thématique de l'emploi.

Action n° 6 - Instaurer des temps d'information sur des thématiques liées au Point Information Jeunesse.

C. Développement de la participation citoyenne des jeunes à la vie collective et au débat démocratique.

Action n° 1 - Développer d'une communication plus visible vers les jeunes de la commune.

Action n° 2 - Impliquer et consulter les élus des Conseils Communaux d'Enfants et de Jeunes sur certains projets de la commune.

Action n° 3 – Mettre en place un conseil de rédaction pour les conseillers et par les conseillers.

Action n° 4 - Promouvoir l'apprentissage du vivre ensemble.

Action n° 5 – Faire vivre la démocratie participative sur la commune.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la mise en œuvre de ces actions
- ◆ **VALIDER** les orientations du PEJ

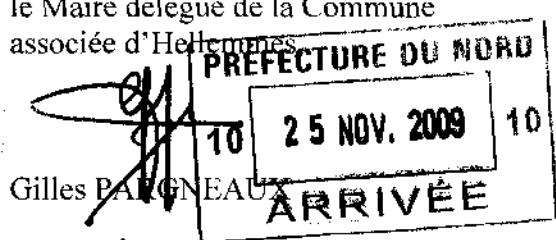
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes



Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/899**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Création d'un Conseil Local de Santé
et Santé Mentale

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Médico-Psychosociale « AMPS » couvrant le territoire des six Communes de Mons-en-Baroeul, Hellemmes, Lesquin, Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin, est l'instance actuelle des décisions d'implantation de structures, de propositions d'expériences pilotes, de mise en lien des réseaux sociaux, artistiques, médico-sociaux, municipaux et sanitaires.

Cette association effectue la cogestion de la santé mentale en terme de prévention et de post-cure, avec les Communes et les associations d'usagers en santé mentale.

Elle est également un support aux appartements associatifs et a permis la création de la Galerie Art et Culture.

La commission d'attribution des logements associatifs, présidée par un élu local, a bousculé radicalement les idées reçues chez tous les partenaires. Le fait de rencontrer ces personnes qui peuvent parler librement de leur maladie en public et de la nécessité des soins, pour favoriser l'insertion a été un plus considérable.

Le fait d'implanter les structures de soins dans le réseau sanitaire et social, centre médico-sportif...) a constitué un travail évident de décloisonnement et de psychiatrie citoyenne.

Grâce à l'investissement de l'équipe de Monsieur Jean-Luc Roelandt, directeur du Centre Collaborateur Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale, et au rôle des élus des Communes du territoire, un travail d'insertion est engagé, par la mise à disposition de logements, de lieux de consultation, de salles municipales pour la restauration et les activités thérapeutiques.

L'association est le support des réseaux et des acteurs en santé mentale dans la cité, chacun y oeuvrant dans sa compétence propre.

Le territoire des six Communes, dit secteur G21, abrite une population d'environ 87.000 habitants : jeune, connaissant un fort taux de chômage et d'immigration, et une grande précarité.

Le nombre de personnes pris en charge dans ce secteur, ou file active, était de 2.200 personnes en 2008, avec 60 à 80 nouvelles demandes par mois.

Le département santé mentale de l'Organisation Mondiale de la Santé a promu ce secteur « site pilote pour la santé communautaire » en 1998.

PREFECTURE DU NORD

10

25 NOV. 2009

10

.../...

ARRIVÉE

Malgré une file active proche de la moyenne régionale, le nombre de lits d'hospitalisation du secteur est l'un des moins élevé de la région.

Il est projeté de créer un Conseil Local de Santé et de Santé Mentale afin de renforcer la démarche initiée dans le cadre de l'Association Médico-Psychosociale, rendant les Communes maîtres de la concertation locale. Il permettra aussi de réguler la coordination entre les acteurs professionnels et de représenter l'intérêt général des habitants, des plus vulnérables en particulier.

Ainsi, le conseil sera une instance de concertation et d'élaboration de projets, intégrant une formation plénière, un comité de pilotage plus restreint et des commissions thématiques.

Il regroupe les professionnels et les structures du soin et de la santé, les élus et leurs services techniques, les associations d'usagers et de familles, les institutions sociales, les institutions culturelles, les bailleurs et le secteur psychiatrique.

La présidence sera annuelle pour les municipalités, avec des projets et problématiques propres.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 12 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE** un avis favorable sur ce dispositif,
- ◆ **DECIDER** l'adhésion de la Commune,
- ◆ **CHARGER** Madame le Maire ou l'élu délégué de sa mise en œuvre, en proposant à terme une nouvelle délibération pour en préciser les modalités.

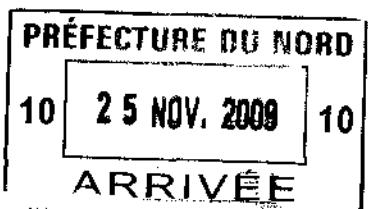
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/900

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention exceptionnelle à
l'association des Anciens Combattants
« A.C.P.G - C.A.T.M - T.O.E ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association des Anciens Combattants « A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E » de Lomme a été créée le 7 avril 1945. Elle regroupe des anciens combattants, des prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc et a pour objet la défense de leurs intérêts matériels et moraux et le devoir de mémoire.

Elle souhaite remplacer le drapeau de la section de Lomme qui date de la création de l'association et est très dégradé, afin de pouvoir continuer à participer aux cérémonies patriotiques organisées par la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Anciens Combattants « A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E » de Lomme
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 524 - Opération n° 1111 : Soutien aux associations patriotiques - Code service : NEL

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
 le Maire délégué de la Commune
 associée de Lomme,

Yves DURAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/901

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention exceptionnelle à la
Confédération Nationale du Logement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Confédération Nationale du Logement a pour mission principale de défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété.

Elle a notamment organisé à Lomme, du 21 au 24 mai 2009, son 49^{ème} congrès national, en présence de 350 congressistes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

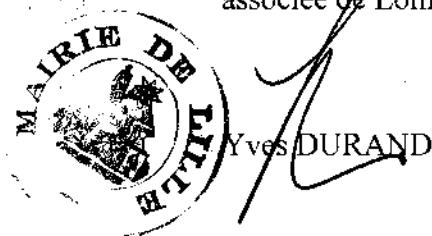
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Confédération Nationale du Logement pour participer aux frais de transport des congressistes
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 524 - Opération n°1111 : Soutien aux associations patriotiques - Code service : NEL

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 19 novembre 2009

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/902

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Subventions exceptionnelles aux
associations sportives.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les contrats d'objectifs mis en place avec les associations sportives de la Commune de Lomme entraînent la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

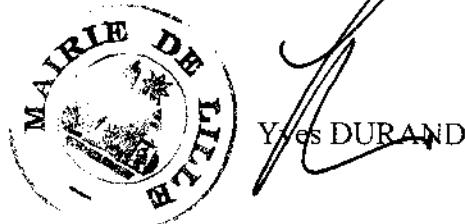
Or les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives grèvent lourdement leur budget de fonctionnement.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 411 - Opération n°1067 : soutien aux associations sportives - Code service : NEN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Nom	Activités générales de l'Association	Action à financer	Budget total de l'opération	Subvention accordée par la ville
OSML NATATION TRIATHLON	Promotion, développement, organisation et pratique de la Natation Triathlon et toutes autres activités la reprenant	L'association OSML NATATION TRIATHLON a participé au Championnat de France des Clubs de 2ème division du 26 au 28 juin 2009 à Saint Jean de Monts (85), au Championnat de France des Clubs de 2ème division du 26 au 28 juillet 2009 à Pertenay (85), au Championnat de France d'aquathlon Jeunes et Elites du 30 juillet au 2 août 2009 à Gray (70), au Championnat de France des Clubs de Triathlon le 15 aout 2009 à Nevers (58), au Championnat de France des Clubs de 2ème division du 12 au 13 septembre 2009 à Betton (35)	3 015,36 €	1 508,00 €
OSML ATHLETISME	Promotion, développement, organisation et pratique de l'athlétisme et toutes autres activités la reprenant	L'association OSML Athlétisme participe au Marathon des Alpes Maritimes le 8 novembre 2009 à Nice et Cannes	3 626,00 €	1 813,00 €
OSML GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	Promotion, développement, organisation et pratique de la gymnastique rythmique et toutes autres activités la reprenant	L'association OSML Gymnastique Rythmique a participé au Championnat de France Division Critérium les 12,13 et 14 juin 2009	9 250,71 €	4 625,00 €
OSML LUTTE	Promotion, développement, organisation et pratique de lutte et toutes autres activités la reprenant	L'association OSML Lutte a participé au Championnat de France Honneur Zone le 5 avril 2009 à Bellieu, au championnat de France Minimes le 28 avril 2009 à Lormont, au championnat de France Séniors le 22 et 23 mai 2009 à Dreux	2 084,75 €	1 042,00 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/903**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Subventions pour ravalement de façades**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les Lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon c'est-à-dire :

- le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crépis, pierres, béton ; la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

Selon la nature du support, il peut être effectué :

- par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable silicieux ou de fines de verrière ;
 - par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
 - par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
 - le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
 - est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.
-
- la mise en peinture de façades en briques ou enduit
 - la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage - rejoignement sera préconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € par m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T.

.../...

- de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour ravalement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

→ Monsieur Patrick SEGULEN

Pour des travaux : 136, rue Kuhlmann

Montant hors taxe des travaux : 3.096,00 €

Montant de la subvention 9,15 € x 39,60 m² =

362,34 €

→ Madame Véronique DE CORTE

Pour des travaux : 19, rue Jean Jaurès

Montant hors taxe des travaux : 3.210,00 €

Montant de la subvention 9,15 € x 27,00 m² =

247,05 €

→ Monsieur Olivier DUQUENNE

Pour des travaux : 45, rue Henri Ghesquière

Montant hors taxe des travaux : 3.849,75 €

Montant de la subvention 9,15 € x 88,00 m² = 805,20 € - Plafonné à 760 €

→ Monsieur Mario MAIO-SIMOES

Pour des travaux : 27/29, rue Pierre Fosfer

Montant hors taxe des travaux : 7.582,94 €

Montant de la subvention 9,15 € x 200,00 m² = 1.830,00 € - Plafonné à 20%

du montant HT des travaux
soit 1516,58 €

Plafonné à 760 €

→ Madame Brigitte MESPLOMB

Pour des travaux : 38, rue Mattéot

11.454,04 €

Montant hors taxe des travaux : 857,25 € - Plafonné à 760 €

Montant de la subvention 11,43 € x 75,00 m² =

→ Monsieur Daniel DECONINCK

Pour des travaux : 36, rue Mattéot

10.870,09 €

Montant hors taxe des travaux : 400,05 €

Montant de la subvention 11,43 € x 35,00 m² =

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 - fonction 824 - Opération n° 1374 : ravalement de façades investissement - section Investissement - code service : NDC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

19 NOV 2009



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/904

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention d'équipement au Centre
Communal d'Action Sociale de Lomme
pour l'aménagement de l'EHPAD
« Les Roses ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La résidence « Les Roses », gérée par le CCAS, a fait l'objet d'une extension architecturale afin de permettre l'ouverture de 60 places pour personnes âgées dépendantes.

Cette nouvelle aile doit faire l'objet d'un équipement complet des chambres, pièces communes, locaux techniques et de soin, cuisines, etc. L'ouverture au public est prévue courant premier trimestre 2010 en fonction de la date de la visite de conformité obligatoire.

Le montant de l'opération, dont la procédure d'appel d'offres est en cours, est estimé à 380.000 € TTC.

Dans le cadre de la politique sociale de la Ville, afin de permettre aux personnes âgées de la commune de bénéficier d'un accueil de qualité sans que le coût engendré par l'équipement ne vienne alourdir le prix de journée de façon trop importante, il est proposé d'octroyer au CCAS une subvention d'équipement de 180.000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'équipement de 180.000 € à la section de Lomme du CCAS ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les différents documents relatifs à la participation de la Ville
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur l'Opération n° 1692 - Code opération : 2009 - NINVE « SUBVENTION EQUIPEMENT CCAS » - Imputation : 204 - 204162 - 524 - Code AP : 2009 - NRSUBCCAS « SUBVENTION EQUIPEMENT CCAS »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 19 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/905

OBJET

Commune associée de Lomme -
Octroi d'aides à la rénovation
énergétique des logements privés
nommées primes à l'isolation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Municipal n° 08/761 du 6 octobre 2008 et du Conseil Communal de Lomme n° 2008/118 du 21 novembre 2008, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention concernant la rénovation énergétique des logements privés (isolation, menuiseries, ventilation, chauffage) afin de préserver l'environnement tout en réduisant les charges énergétiques pour les occupants.

Cette politique a été mise en place en concertation avec la Ville de Lille dans une volonté commune de rénovation du parc ancien, en soutenant les propriétaires sur l'ensemble du territoire de Lille, Hellemmes et Lomme.

Cette aide concerne les résidences principales privées de plus de 5 ans et est attribuée aux propriétaires occupants bénéficiant de ressources inférieures aux plafonds du prêt à taux zéro et propriétaires bailleurs personnes physiques ou SCI familiales dès lors que le loyer est inférieur ou égal au loyer plafond intermédiaire ANAH en vigueur à Lille, Hellemmes ou Lomme.

Elle vient en complément du panel des aides à l'amélioration de l'habitat telles que les aides pour l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de récupération d'eau de pluie.

Il a été décidé d'accorder une subvention correspondant à :

- 15 % du DPE et des travaux TTC plafonnés à 200 €/m² pour les travaux permettant un gain énergétique calculé en énergie primaire par rapport à la situation avant travaux.
- Ou 25 % des travaux TTC plafonnés à 250 €/m² pour les travaux permettant d'atteindre le niveau de performance du label « bâtiment basse consommation Effinergie Rénovation ». Dans ce cas, l'audit thermique sera subventionné à hauteur de 50 % pour l'habitat individuel, dans la limite de 500 € TTC par logement.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer au Service Environnement un dossier de demande de subvention comportant tous les éléments permettant de vérifier les conditions d'accès à l'aide.

.../...

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

→ Madame SMAGUE

Pour des travaux : 26, rue Denis Diderot

Description des travaux : changement des fenêtres avant et arrière en double vitrage en PVC à l'étage + installation volet traditionnel

Montant des travaux TTC : 2.040,77 €

Montant du DPE : 120 €

Montant de la subvention : $0,15 \times 2.160,77$ soit 324 €

→ Monsieur VERNEUILH

Pour des travaux : 76, rue J B Dumas

Description des travaux : changement des menuiseries du 1^{er} étage en PVC blanc

Montant des travaux TTC : 6.376,87 €

Montant du DPE : 95 €

Montant de la subvention : $0,15 \times 6.471,87$ soit 970 €

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 - fonction 830 - Opération n° 1394 : Aides habitat durable investissement -code opération : NINVE - code service : NDD

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 Nov 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/906**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Contrat Territorial de Santé -
Subventions au Centre Communal
d'Action Sociale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/66 du 6 juillet 2006 et n° 06/682 du 9 octobre 2006, le Conseil Communal et le Conseil Municipal ont validé la participation de la Commune au Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes, afin de soutenir les actions visant à réaliser les 4 objectifs suivants :

But 1 : Améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

But 2 : Favoriser, pour tous les citoyens de Lille-Lomme-Hellemmes, le plein exercice de son droit à la santé.

But 3 : Développer des stratégies de soutien pour contribuer à la mise en place de la politique de Santé Publique de Lille-Lomme-Hellemmes.

But 4 : Renforcer la connaissance et l'information du public handicapé, en particulier à Lomme.

Dans ce cadre, deux projets ont été validés lors de la Commission Permanente du Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes le 24 mars 2009 :

1 - « Prévenir les pratiques addictives en milieu scolaire sur le quartier du Marais » Classes de CM2

Projet porté par le CCAS de Lomme.

Compte tenu du nombre d'adolescents déclarant fumer du cannabis au collège et/ou au lycée, il paraît nécessaire voire indispensable d'informer et de sensibiliser les plus jeunes aux risques liés à la consommation de ce produit, de développer leur estime de soi et de leur apprendre à dire « non » face à une proposition de consommation.

En partenariat avec les éducateurs intervenant en toxicomanie de l'association OXYGENE, il s'agit d'informer les enfants puis leurs parents des risques liés à la consommation d'un produit psycho actif.

Le projet concerne, pour la troisième année, les élèves de CM2 des écoles primaires Voltaire- Sévigné, quartier du Marais, et pour la première année, les élèves de CM2 de l'école Roger Salengro, quartier du Marais.

Coût global du projet : 8.900 €

.../...

Conformément aux dispositions du Contrat Territorial de Santé, le Département prenant en charge la moitié du coût de l'opération, il est proposé l'attribution d'une subvention de 4.450 € au CCAS de Lomme.

2 - « Prévenir et/ou réduire les risques liés à la consommation de produits psycho actifs sur le quartier de la Mitterie »

Projet porté par le CCAS de Lomme.

A partir du diagnostic santé, décembre 2005 de l'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole), il apparaît un nombre significatif de prescriptions de Subutex sur le quartier de la Mitterie à Lomme. Des actes de consommations abusives de produits psycho actifs ont été également recensés sur le quartier par les équipes des ALMS et la cellule de veille.

Il s'agit de recenser la population de jeunes consommateurs sur le quartier de la Mitterie. Pour ce faire, une équipe d'éducateurs intervenant en toxicomanie ira au devant des jeunes dans les voies et rues du quartier afin d'ouvrir un dialogue.

Il s'agit également d'accompagner ces jeunes vers une démarche de contrôle des consommations et d'une diminution des risques liés à la consommation.

Coût global du projet : 5.000 €

Conformément aux dispositions du Contrat Territorial de Santé, le Département prenant en charge la moitié du coût de l'opération, il est proposé l'octroi d'une subvention de 2.500 € au CCAS de Lemme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ ATTRIBUER une subvention d'un montant total de 6.950 € à la section de Lomme du CCAS
- ◆ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 657362 - fonction 512 - Opération n°1108: CTS - Code service: NGB

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

19 NOV 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/907

OBJET

Commune associée de Lomme -
Contrat Territorial de Santé -
Subvention au Collège Guy Mollet.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Par délibérations n° 2006/66 du 6 juillet 2006 et n° 06/682 du 9 octobre 2006, le Conseil Communal et le Conseil Municipal ont validé la participation de la Commune au Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes, afin de soutenir les actions visant à réaliser les 4 objectifs suivants :

But 1 : Améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

But 2 : Favoriser, pour tous les citoyens de Lille-Lomme-Hellemmes, le plein exercice de son droit à la santé.

But 3 : Développer des stratégies de soutien pour contribuer à la mise en place de la politique de Santé Publique de Lille-Lomme-Hellemmes.

But 4 : Renforcer la connaissance et l'information du public handicapé, en particulier à Lomme.

Dans ce cadre, un projet porté par le collège Guy Mollet a été validé lors de la Commission Permanente du Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes le 24 mars 2009.

Le projet s'intitule "*Les jeunes du collège Guy Mollet de Lomme armés pour dire "NON" à la dépendance*". Il s'agit de faire en sorte que les élèves de 3^{eme} quittent le collège en connaissant les dangers d'une dépendance et sachent faire un choix éclairé et personnel face à une consommation occasionnelle ou non d'un produit pouvant induire une dépendance.

Le financement de ce projet s'inscrit dans le cadre du CTS pour un coût global de 3.356 €.

Conformément aux dispositions du Contrat Territorial de Santé, le Département prenant en charge la moitié du coût de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.678 € au Collège Guy Mollet
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 512 - Opération n°1108: « CTS » - Code service NGB

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le

19 NOV 2009

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/908**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Contrat Territorial de Santé -
Subvention au Collège Jean Jaurès.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/66 du 6 juillet 2006 et n° 06/682 du 9 octobre 2006, le Conseil Communal et le Conseil Municipal ont validé la participation de la Commune au Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes, afin de soutenir les actions visant à réaliser les 4 objectifs suivants :

But 1 : Améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

But 2 : Favoriser, pour tous les citoyens de Lille-Lomme-Hellemmes, le plein exercice de son droit à la santé.

But 3 : Développer des stratégies de soutien pour contribuer à la mise en place de la politique de Santé Publique de Lille-Lomme-Hellemmes.

But 4 : Renforcer la connaissance et l'information du public handicapé, en particulier à Lomme.

Dans ce cadre, un projet porté par le collège Jean Jaurès a été validé lors de la Commission Permanente du Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes le 24 mars 2009 :

Compte tenu du nombre d'adolescents déclarant fumer du cannabis au collège et/ou au lycée, il paraît nécessaire voire indispensable d'informer et de sensibiliser les collégiens (classes de 4^{ème}) aux risques liés à la consommation et à la dépendance de ce produit.

En partenariat avec les éducateurs intervenant en toxicomanie de l'association OXYGENE, il s'agit d'informer les jeunes puis leurs parents des risques liés à la consommation d'un produit psycho actif.

Le projet concerne les élèves de 4^{ème} du collège Jean Jaurès, soit 5 classes.

Le projet est proposé pour la troisième année sur le collège Jean Jaurès situé dans le quartier Mont à Camp Marais.

Coût global du projet : 5.300 €.

Conformément aux dispositions du Contrat Territorial de Santé, le Département prenant en charge la moitié du coût de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.650 € au Collège Jean Jaurès

..../...

- ◆ **IMPUTER** la dépense inscrite au chapitre 65 - article 6574 - fonction 512 – Opération n° 1108 : « CTS » - Code service NGB

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,


Yves DURAND



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/909

OBJET

Commune associée de Lomme -
Contrat Territorial de Santé -
Subvention au Collège Jean Zay.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/66 du 6 juillet 2006 et n° 06/682 du 9 octobre 2006, le Conseil Communal et le Conseil Municipal ont validé la participation de la Commune au Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes, afin de soutenir les actions visant à réaliser les 4 objectifs suivants :

But 1 : Améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de Prévention et d'Éducation pour la Santé.

But 2 : Favoriser, pour tous les citoyens de Lille-Lomme-Hellemmes, le plein exercice de son droit à la santé.

But 3 : Développer des stratégies de soutien pour contribuer à la mise en place de la politique de Santé Publique de Lille-Lomme-Hellemmes.

But 4 : Renforcer la connaissance et l'information du public handicapé, en particulier à Lomme.

Dans ce cadre, un projet porté par le collège Jean Zay a été validé lors de la Commission Permanente du Contrat Territorial de Santé de Lille-Lomme-Hellemmes le 24 mars 2009.

Le projet s'intitule "*Les jeunes du collège Jean Zay de Lomme armés pour dire "NON" à la dépendance*". Il s'agit de faire en sorte que les élèves de 3^{eme} quittent le collège en connaissant les dangers d'une dépendance et sachent faire un choix éclairé et personnel face à une consommation occasionnelle ou non d'un produit pouvant induire une dépendance.

Le financement de ce projet s'inscrit dans le cadre du CTS pour un coût global de 3.000 €.

Conformément aux dispositions du Contrat Territorial de Santé, le Département prenant en charge la moitié du coût de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ AUTORISER le versement d'une subvention de 1.500 € au Collège Jean Zay
- ◆ IMPUTER la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 512 - Opération n°1108 :« CTS » - Code service NGB

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la
Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/910

OBJET

Commune associée de Lomme -
Dénomination de la rue de la
Maladrerie.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La réserve infrastructure n° 36 « liaison entre la rue du Marais à Lomme et l'avenue Sainte-Cécile à Lambersart » est inscrite au Plan Local d'Urbanisme depuis de très nombreuses années.

Les travaux de création de cette nouvelle voirie ont débuté le 15 juillet 2009 et devraient être achevés en mars 2010, sauf intempéries.

Cette voie longe le bâtiment dit de la « Maladrerie » qui a été fondée en 1464 et qui a servi de léproserie à cette époque.

Il est donc proposé la dénomination suivante : rue de la Maladrerie

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ AUTORISER cette nouvelle dénomination

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

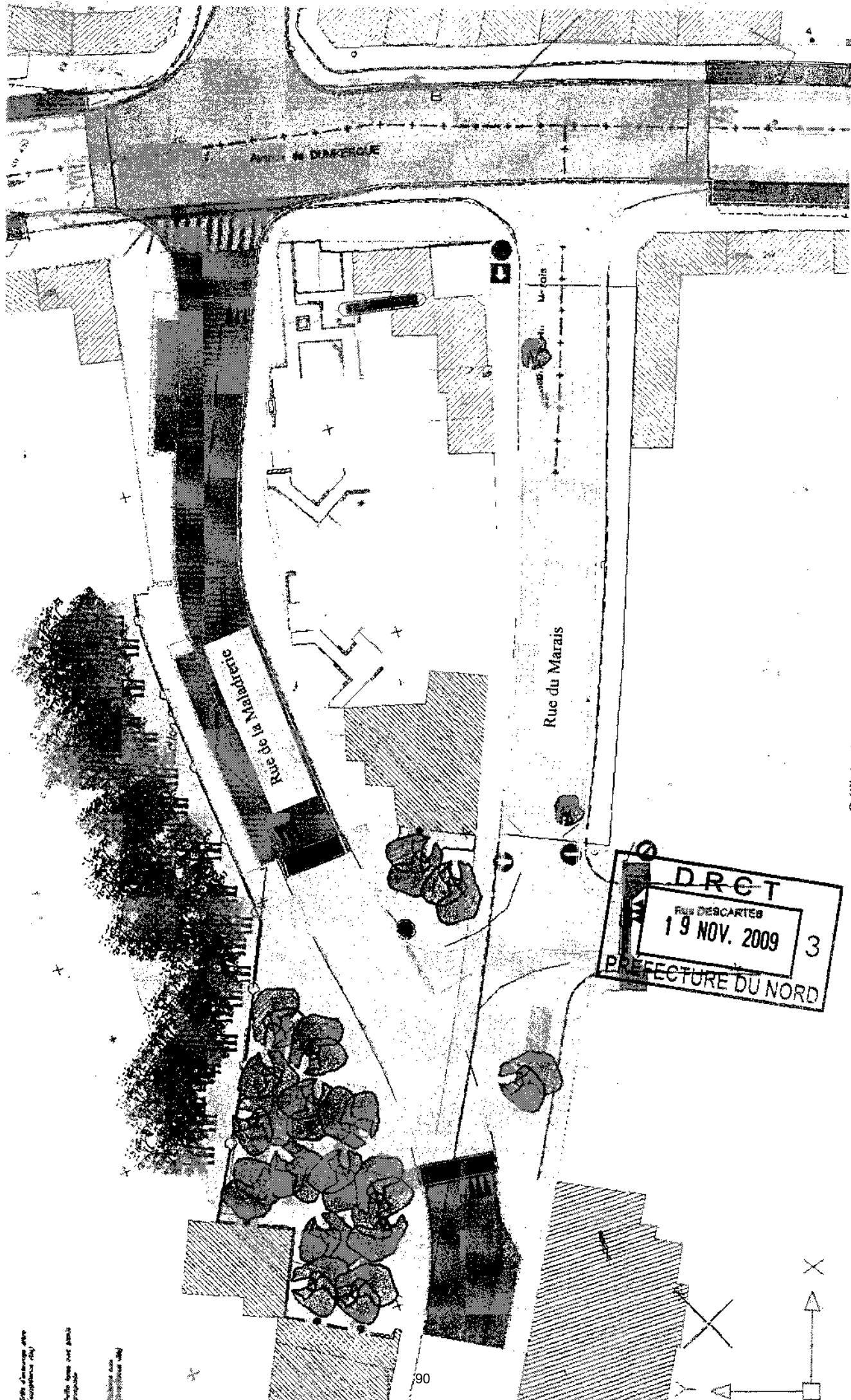
Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 19 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND





Délibération du conseil communal du 12 novembre 2009

Dénomination de la rue de la Maladrerie

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/911**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Requalification de la cité Délivrance -
Groupement de commandes pour
l'étude urbaine d'aménagement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La « cité jardin » de Délivrance a été édifiée pour loger les salariés du chemin de fer. Elle compte 835 logements dont 617 propriétés du groupe ICF répartis entre ICF Nord-Est (326 logements) et ICF Novedis (291 logements). Les logements restant sont détenus par la SNCF, RFF et des propriétaires privés.

La cité jardin qui constitue un patrimoine remarquable sur le plan architectural et paysager a besoin d'être requalifiée, afin d'adapter le bâti aux aspirations des locataires et de répondre aux exigences futures notamment en terme de développement durable.

Elle est identifiée comme secteur à préserver et à mettre en valeur dans les documents stratégiques de la ville et de la communauté urbaine : PPUL, PLU, ainsi que dans le guide du patrimoine architectural de la métropole.

Dans le cadre du projet de requalification des logements de la « cité jardin » de la Délivrance à Lomme, le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont approuvé les délibérations en dates des :

- 9 et 13 novembre 2006, portant sur la réalisation d'une étude de diagnostic social auprès des habitants de la cité dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville, LMCU et les deux bailleurs ICF Nord Est et ICF Novedis.
- 18 et 23 mars 2009 portant sur le Protocole partenarial établi entre Lille Métropole Communauté Urbaine, la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme, ICF Nord-Est et ICF NOVEDIS.

Le protocole partenarial définit les objectifs, le programme d'interventions, les engagements des partenaires et un calendrier prévisionnel.

Parmi les objectifs, les thématiques du projet sont le développement durable, la charte paysagère, le schéma de référence urbain et architectural pour les constructions futures, l'accompagnement social et pour le relogement (charte de relogement et mission M.O.U.S.), l'information des habitants.

L'article 2.2 alinéa 3 du Protocole de partenariat définit les objectifs et les modalités générales de la mission pour l'élaboration du schéma de référence urbain et architectural pour les constructions futures. « Les dimensions urbaines et paysagères doivent être prises en compte afin de définir un projet global de requalification du site, partagé par les partenaires, en particulier concernant l'aménagement des îlots à (re)construire ».

.../...

La cité jardin de la Délivrance est inscrite en « site remarquable » dans les documents stratégiques de la ville : le PLU et le Plan Programme Urbain Lommois (PPUL). Un schéma de référence sera élaboré par un bureau d'étude spécialisé qui s'appuiera sur les études déjà réalisées (par ex. programme neuf rue Bavye).

Dans un premier temps, le bureau d'études aura pour mission de compléter l'analyse urbaine et patrimoniale élaborée par le pôle « Etudes et développement » d'ICF sur les démolitions de logements et le potentiel constructible des fonciers libérés. Dans un deuxième temps, l'urbaniste proposera un plan de référence à l'échelle de l'ensemble des sites de reconstruction avec une programmation des logements, les éventuels équipements mutualisés (parkings paysagers ...).

Ces deux phases feront l'objet de réunions de travail et de présentation entre les partenaires du protocole.

Ensuite, une concertation sera établie entre les partenaires sur le choix des maîtres d'œuvre (architectes) des îlots à reconstruire. »

L'article 3.3.2. du Protocole de partenariat indique que « la Ville de Lille prendra en charge 50 % du coût HT de cette mission évaluée à 29.900 € T.T.C. au maximum. »

Afin de coordonner les compétences de la Ville de Lille Lomme avec celles d'ICF Nord Est et ICF Novedis, il est proposé que le choix de l'équipe pluridisciplinaire qui aura la charge de mener cette étude urbaine, se fasse en groupement de commandes.

Il est proposé également que le coordonnateur mandataire de ce groupement de commandes soit la Ville de Lille.

La répartition financière entre les maîtres d'ouvrage sera la suivante :

Montant de la mission		
Total HT	25.000 €	
Total TTC	29.900 €	
Financements TTC en groupement de commandes		
Ville de Lille	14.950 €	50 %
ICF Nord est	7.475 €	25 %
ICF Novedis	7.475 €	25 %

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement de la consultation en procédure MAPA pour la réalisation de l'étude urbaine de la cité de la Délivrance dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville, ICF Nord Est et ICF Novedis dont la Ville est le coordonnateur
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commandes avec ICF Nord Est et ICF Novedis

.../...

- ◆ IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20 - article 2031 - fonction 824 - Opération n° 1656 QUETU ; Autorisation de Programme QURBAETUDE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/912

OBJET

Commune associée de Lomme -
Rénovation urbaine Mitterie -
Quartier « des Arbres » -
Déconstruction du bâtiment D

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lomme, Lille Métropole Communauté Urbaine et le bailleur VILOGIA (ex CMH SLE) se sont engagés dans une démarche de renouvellement urbain du quartier d'habitat social de la Mitterie dit « des arbres ».

Composé de plus de 300 logements sur 2,5 hectares, ce quartier présente plusieurs caractéristiques urbaines et sociales d'un quartier défavorisé avec une image dégradée : un immobilier négligé, construit au début des années 1970, isolé du reste de la ville avec des espaces publics figés dans le modèle de cet urbanisme.

Un pré-diagnostic opérationnel a été initié en 2001 dans le cadre de la politique communautaire « Ville Renouvelée » et un projet de restructuration du quartier a été finalisé en mai 2005 pour son inscription au Programme National de Rénovation Urbaine (ANRU) à titre dérogatoire (art. 6 de la loi SRU). La demande n'a pu aboutir, mais cela n'a pas entamé la volonté des acteurs de faire progresser ce dossier pour parvenir à sa mise en œuvre.

En 2007, une étude urbaine et de programmation habitat a été lancée pour analyser les scénarios envisageables afin de redonner une qualité urbaine et résidentielle au quartier et mobiliser les financements. Dans le même temps, a été engagée la démarche d'élaboration du Plan Programme Urbain Lommois dont la Mitterie est l'un des secteurs à enjeux, approuvé par délibération du Conseil, le 14 mai 2009.

Dans le cadre des politiques en faveur de l'habitat social locatif et en accession, développées par LMCU et la Ville de Lille-Lomme-Hellemmes, les deux objectifs fondamentaux de la démarche de rénovation urbaine ont été définis :

- Améliorer l'habitat, la mixité sociale et le cadre de vie d'un quartier où chacun trouve sa place.
- Ouvrir le quartier sur la ville et les quartiers environnants.

Pour y parvenir, les idées fortes du projet partagé par les acteurs à l'écoute des attentes des habitants sont de :

- Réhabiliter l'habitat existant, en limitant notamment les hausses de loyer pour tendre vers une augmentation faible du couple « loyer + charges » avec prise en compte du « reste à vivre » des ménages, notamment en travaillant sur la réduction des charges (développement durable), en cohérence avec les loyers pratiqués sur les bâtiments F, G et H.

.../...

- Construire des logements pour répondre aux besoins diversifiés de l'habitat et favoriser une mixité sociale avec du logement social à coût loyer-chARGE maîtrisé, et de l'accèsSION sociale à la propriété avec des prix de vente accessibles à une population dont les ressources sont sous les plafonds PLUS (accèsSION sociale) et plafonds PLS (accèsSION maîtrisée)
- Accompagner et impliquer les habitants à la démarche
- Modifier le cadre de vie pour des espaces publics de qualité, organiser le stationnement, ouvrir le quartier et transformer son image

Le projet de rénovation urbaine élaboré par l'équipe du cabinet d'urbanisme détermine les orientations et les objectifs opérationnels de la rénovation urbaine de la Mitterie, caractérisés par :

- la réhabilitation durable des bâtiments A - C - E
- la vente après réhabilitation durable du bâtiment E
- la déconstruction des bâtiments B - D (122 logements)
- la reconstruction des 122 logements sociaux démolis sur le site Mitterie et des sites associés à Lomme

Le protocole d'accord de partenariat entre la Ville de Lomme, Lille Métropole Communauté Urbaine et le bailleur VILOGIA est en cours de finalisation.

Lille Métropole Communauté Urbaine sollicite l'avis de la Ville de Lomme sur la déconstruction du bâtiment D composé de 27 T5, situé allée des Érables.

A ce jour, 26 familles ont été relogées et les modalités pour le relogement du dernier locataire sont en cours de règlement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

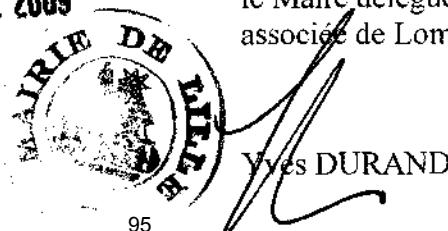
- ◆ **DONNER** un avis favorable à la déconstruction de l'immeuble D, sis allée des Érables, appartenant au groupe VILOGIA, au regard de l'obsolescence technique avérée de l'immeuble, de l'inopportunité de sa réhabilitation et du projet de rénovation urbaine avec démolition – reconstruction
- ◆ **ATTIRER** l'attention du groupe VILOGIA sur la nécessité de mettre en œuvre une démarche « chantier propre » dans le cadre de la déconstruction de l'immeuble

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 19 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/913

OBJET

Commune associée de Lomme -
Salle Mitterie B - Marché de travaux
de réfection de toiture.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le coût prévisionnel des travaux de réfection de la toiture de la Salle de Sports Mitterie B avait été estimé à 369.400 € H.T.

Dans le cadre de ce projet, un marché à procédure adaptée ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre (base loi MOP) a été notifié à la SAS HEXA INGENIERIE à Douai, le 2 juin 2009. Le forfait provisoire de rémunération avait été fixé à 24.971,44 € HT (soit 29.865,84 € TTC), pour un taux de rémunération fixé à 6,76 %.

Les études de projet sont à présent terminées et il y a lieu d'apporter des précisions au projet initial, à savoir :

- Reprise des chéneaux existants
- Remplacement des descentes d'eaux pluviales et dauphins
- Dépose des panneaux Sandwich (en lieu de la conservation prévue)
- Installation d'un dispositif de sur ventilation (les locaux ne sont pas chauffés)
- Suppression des exutoires de ventilation naturelle en toiture
- Isolation thermique et acoustique de la couverture (complexe isolant)
- Rénovation de la toiture des locaux annexes (partielle, en option)

L'ensemble de ces modifications porte l'estimation des travaux à 388.708 € H.T (soit + 5,23 %).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER le programme de rénovation modifié
- ◆ AUTORISER la passation d'un marché à procédure adaptée (Article 28 du Code des marchés publics) pour la réalisation de ces travaux, comme l'autorise le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008
- ◆ AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché de travaux correspondant
- ◆ IMPUTER la dépense sur l'opération n° 1391 : MITTERIE « B » Investissement imputation 23-2313-411 - Code service : NDA

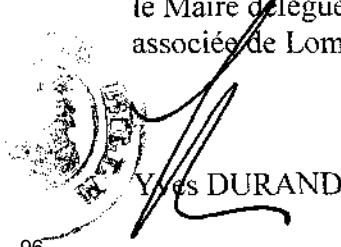
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

19 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/914**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Travaux d'entretien des bâtiments
communaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de travaux dans les établissements communaux, un projet de travaux est à l'étude pour les écoles Voltaire Sévigné et Pasteur.

En ce qui concerne l'école Voltaire Sévigné, les travaux de toiture concernant la salle polyvalente et le préau accolé ont été menés durant l'été 2009. Durant l'été 2010, il est projeté de réaliser les travaux de toiture de l'aile Voltaire, en partie courante. Ainsi, pour rappel, le dispositif retenu est une étanchéité par membrane, afin de respecter les normes en vigueur. Une isolation thermique sera également mise en œuvre dans les locaux chauffés.

Les menuiseries de la façade arrière de l'école Pasteur sont vétustes et nécessitent d'être remplacées. Les nouvelles menuiseries seront en PVC. Les matériaux retenus respecteront les normes thermiques en vigueur (norme RT 2005 'Rénovation') et permettront de diminuer les coûts de fonctionnement de l'établissement ainsi que de réduire la surchauffe d'été (Ex : - 5 % à l'école Léon Blum en 2009).

Le montant des marchés est estimé à 292.000 € HT.

Ce marché de travaux sera lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), tel que l'autorise le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008, jusqu'au seuil communautaire de 5.150.000 € HT et sera décomposé de la façon suivante :

- lot 1 : Couverture Etanchéité de l'école Voltaire-Sévigné,
- lot 2 : Menuiseries extérieures PVC de l'école Pasteur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la passation d'un marché sur procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés de travaux correspondants
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur l'opération n°1427 : Rénovation des Ecoles Investissement - Imputation 23-2313-212 - Code Service NDA

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**
19 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,

Yves DURAND

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/915**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Accord cadre de travaux portant sur le
désamiantage des bâtiments de la collectivité -
Lancement du marché subséquent.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n° 08/965 du 24 novembre 2008 du Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre portant sur le désamiantage des bâtiments communaux et désigné les deux attributaires, à savoir les sociétés :

- SIGENCI à Lens (notification, le 20 janvier 2009),
- SOTRAMIANTE à Erquinghem Lys (notification, le 21 janvier 2009).

L'accord cadre est une procédure par laquelle une collectivité contracte avec un ou plusieurs opérateurs économiques pour une durée fixée et un cadre de prestation qui, s'il est connu en majeure partie, ne peut être défini précisément dans le cadre d'une consultation traditionnelle. Ainsi, après notification d'un accord cadre et pour chaque prestation à réaliser, il est fait l'objet d'une consultation auprès des sociétés retenues au préalable dans le cadre de cet accord, sur la base d'un cahier des charges succinct et d'un détail de prix.

Dans le cadre de cette procédure, il y a lieu à présent de lancer le marché subséquent pour réaliser les travaux de désamiantage des bâtiments communaux :

- 2010 : Tranche Ferme : Hôtel de Ville (sous-sol) 250.000 € TTC
- 2011 : Tranche Conditionnelle 1 : Restaurant Scolaire (sous-sol) et Mission Locale des Weppes (sous-sol) – 110.000 € TTC
- 2012 : Tranche Conditionnelle 2 : Médiathèque (ancien bâtiment) et écoles (Caves et Préau, Hall de l'école Jean Minet) – 90.000 € TTC

Les travaux ne concernent que la dépose des matériaux friables par destination, à l'exclusion des matériaux non friables. La procédure de traitement privilégiée sera l'inertage. Par ailleurs, à l'exception de l'Hôtel de Ville, pour lequel les matériaux amiantés sont considérés comme dégradés, la réalisation des travaux sur l'ensemble des autres sites ne présente actuellement aucun caractère obligatoire. Toutefois, l'obligation de suivi, et la complexité des travaux de rénovation ultérieurs ou de maintenance courante poussent à déposer également ces matériaux.

L'ensemble de ces prestations amène à une estimation de travaux de 450.000 € TTC (tranches ferme et conditionnelles).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ APPROUVER le programme de dépose des matériaux amiantés ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** la passation du marché subséquent pour la réalisation de ces travaux ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché de travaux correspondant ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur l'opération n° 1686. : travaux de désamiantage - Imputations : 23-2313-020 ; 23-2313-211 ; 23-2313-212 ; 23-2313-321 ; 23-2313-251 - Code Service NDA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,




Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/916

OBJET

Commune associée de Lomme -
Lot n° 8 du marché « réhabilitation et
extension de la salle Beaulieu » -
Fusion absorption de la Société SCCE
LAMMENS par la Société COEXIA
ENERGIES – Avenant.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations n° 2007/35 du Conseil Communal du 16 mai 2007 et n° 07/337 du Conseil Municipal du 21 mai 2007 ont autorisé la passation des marchés de travaux sur appel d'offres ouvert pour la réhabilitation et l'extension de la salle Beaulieu.

A l'issue de la procédure, le lot n° 8 « Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire » a été notifié à la Société SANITAIRE CHAUFFAGE CLIMATISATION ELECTRICITE LAMMENS (RCS Lille 343 399 473) dont le siège social se situe à TEMPLEMARS (59175) rue Jacques Messager, Z.A. B - N° 2, le 7 décembre 2007.

La Société SCCE LAMMENS est une filiale à 100 % de la Société COEXIA ENERGIES (RCS Lille 356 200 295) dont le siège social se situe à ERQUINGHEM LYS (59193) 740 rue du Bac.

Par acte sous seings privés du 20 août 2009, lesdites sociétés ont établi un projet de fusion au moyen de l'absorption de la Société SCCE LAMMENS par la Société COEXIA ENERGIES.

La Société SCCE LAMMENS a été dissoute par voie de fusion absorption en date du 30 septembre 2009, sur décision de l'associée unique, la Société COEXIA ENERGIES lors de son Assemblée Générale du 30 septembre 2009.

Compte tenu de cette modification juridique, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer un avenant en faveur de la Société COEXIA ENERGIES.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

19 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/917

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Habitat - Crédation d'un Atelier
de Recherche de Logement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lomme a décidé de favoriser une dynamique de parcours résidentiel pour les ménages en demande de logement. Cette dynamique repose notamment sur une politique de développement d'une nouvelle offre de logements locatifs et en accession sociale sur son territoire. Les délibérations portant sur le PPUL, la veille foncière et les ERL, et surtout les programmations habitat des opérations d'aménagement en cours d'étude ou de réalisation : Rives de la Haute Deûle, Tournebride, Multilom ...en témoignent. (dans les nouvelles opérations de création de logement).

Malgré une forte proportion de logements sociaux, le service Logement de la Ville de Lomme compte quelques 830 demandes de logements en attente pour un taux de rotation dans le parc public (parc de logements locatifs sociaux) de moins de 10 % par an. De ce fait, près d'un tiers des résidences principales sur le territoire lommois étant dans le parc locatif privé, une partie correspond à ce qui est qualifié de «logement social de fait».

Cette situation confirme la nécessité de poursuivre la réalisation de nouveaux logements locatifs sociaux conformément au Plan Local de L'Habitat de LMCU ; de permettre une meilleure rotation dans le parc locatif social notamment en favorisant l'accession sociale. Mais elle nous invite également à engager une action sur les logements locatifs privés.

Il est constaté au travers de nos outils de traitement de l'habitat indigne (cellule de veille insalubrité, OPAH RU du Marais) qu'un bon nombre de ménages accède à ce type de logement par manque de référence, de méthode et savoir-faire en matière de recherche de logement.

Mal logées, ces familles formulent très rapidement une demande de logement auprès des bailleurs sociaux et prennent rang parmi les nombreuses demandes en attente d'attribution.

Il est donc proposé de créer un Atelier de Recherche de Logement (ARL).

L'ARL est destiné aux personnes, ménages lommois en demande de logement ne pouvant bénéficier des dispositifs de droit commun mis en place notamment dans le cadre du PDALP (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) et souhaitant orienter leur demande vers le parc locatif privé. Cette démarche est donc tournée prioritairement vers les jeunes et les familles « salariées pauvres ».

.../...

L'objectif de cette démarche est le suivant :

Favoriser l'accès au logement privé par des séquences d'information, de conseil et de formation permettant au demandeur de développer ses capacités de recherche et d'enrichir ses outils de prospection de logement. Les ateliers pourront être accessibles dans différents lieux ressources sur la Ville identifiés par les publics : Espace Jeunesse, LCP, Maison du Citoyen..., pour des temps de prospection accompagnée, d'accueil individualisé, d'évaluation individuelle et collective des démarches.

Ce dispositif permettra d'accompagner le parcours logement de 25 foyers.

Cette action sera portée par le CCAS dans le cadre de l'approche sociale de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Un financement de 6.000 € sera versé au CCAS par la Ville pour la gestion du dispositif. Ce versement viendra compléter la participation de l'Etat d'un montant de 6.000 € au titre du CUCS 2009 (solde de crédit disponible). Ce projet se déroulera en partenariat avec des associations fortement impliquées dans l'accès au logement sur la métropole lilloise : il s'agit de la MAJT (Maison d'Accueil du Jeune Travailleur) et d'OSLO.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les différents documents relatifs à la participation de la Ville
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 657362, fonction 70 - Opération n° 1005 : CUCS - Code service : NDG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

15 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/918

OBJET

Commune associée de Lomme -

Rapport de Madame le Maire,

Avis sur la demande présentée par la
Société S.A.S NORTENE TECHNOLOGIES
en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter
une activité de fabrication d'articles divers en
matières plastiques à Lomme, rue de la Rotonde.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande présentée par la société NORTENE TECHNOLOGIES, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Cette demande d'autorisation concerne l'exploitation d'une activité de fabrication d'articles en plastique, activité principale soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à propos de :

- transformation de polymères par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression, (Quantité supérieure à 10t/j)
- transformation de polymères par tout procédé exclusivement mécanique (Quantité supérieure à 20t/j).

ainsi que diverses activités soumises à déclaration :

- Dépôts bois, papier cartons
- Stockage polymères (inférieur à 1000 m³)
- Stockage pneumatique
- Installation de réfrigération
- Installations de refroidissement

Cette demande est soumise à enquête publique en mairie de Lomme du 6 octobre au 6 novembre 2009 inclus.

Caractéristiques de l'activité :

Capacité de production : atelier d'extrusion 40 t/jour soit 9200 t/an
activité de complexage 600 000 m²/an

Surface bâtiment : 7994 m²

Situation : zone UE : zone urbaine destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de service

Trafic : 10 véhicules lourds par jour, 80 véhicules légers

Horaires de chargement : lundi au vendredi de 5 h à 21h

.../...

Volet sanitaire :

Les rejets atmosphériques du site NORTENE seront constitués de composés organiques volatiles et de poussières issues des extrudeuses et du complexage, les gaz de combustion des installations de combustion et les vapeurs d'eau issues de la tour réfrigérante. Les émissions de COV seront conformes aux valeurs réglementaires à savoir 110mg/Nm³. Une campagne de mesures durant l'exploitation permettra de vérifier le respect de cette limite réglementaire.

Etude de dangers :

Risques d'incendie des différents stockages et explosion

Compte tenu du lieu d'implantation futur de la société au regard du PLU et au vu des engagements pris par les responsables quant au respect de la réglementation en vigueur concernant les risques sanitaires, la demande présentée par la société n'engendrerait aucun risque particulier pour la population aux alentours.

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

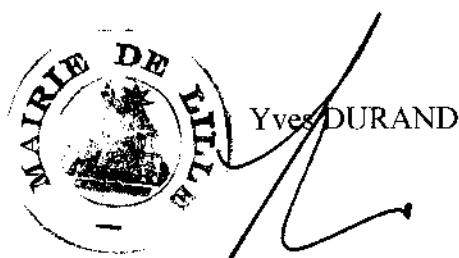
- ♦ **EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société S.A.S NORTENE TECHNOLOGIES**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1049

OBJET

Commune associée de Lomme - Marché pour la fourniture et l'installation des équipements de téléphonie TOIP, le câblage et l'interconnexion de bâtiments – Nouvelles dispositions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations n° 2007/24 du Conseil Communal du 26 mars 2007 et n° 07/168 du Conseil Municipal du 12 avril 2007 avaient autorisé le lancement d'un marché pour la fourniture et l'installation des équipements de téléphonie TOIP, le câblage et l'interconnexion des services municipaux.

La mise en concurrence n'ayant pas encore eu lieu et afin de tenir compte des évolutions techniques intervenues dans le domaine de la téléphonie IP, il convient de prendre une délibération modificative permettant le lancement du marché, dont le montant est estimé à 500.000 € TTC.

Ce marché sera décomposé en trois lots :

- lot n° 1 : Câblage TOIP et informatique de l'Hôtel de Ville
- lot n° 2 : Fourniture, installation et maintenance des équipements TOIP (pour une durée de trois ans)
- lot n° 3 : Interconnexion des sites municipaux

La technologie de la voix sur IP (Internet Protocol) et l'interconnexion de tous les sites municipaux entraînera des économies sur les coûts récurrents liés aux réseaux informatiques ainsi que sur les frais de téléphone, car les appels intersites seront gratuits et ceux vers l'extérieur sortiront par un seul point, ce qui permettra un meilleur tarif abonnement auprès de l'opérateur. Par ailleurs, le nouveau réseau informatique de l'Hôtel de Ville réduira la maintenance, améliorera sensiblement la qualité de service et offrira la possibilité de supporter les technologies futures.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER le lancement de ce marché de TOIP par appel d'offres ouvert et la relance sous la forme du marché négocié en cas d'infraction sur l'un des lots
- ◆ AUTORISER le lancement de la procédure et la signature des pièces du marché
- ◆ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2135, fonction 020 - Opération n° 1404 TOIP - Code Service NAB.

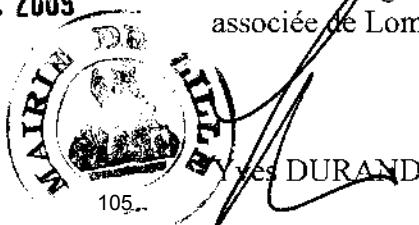
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

19 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

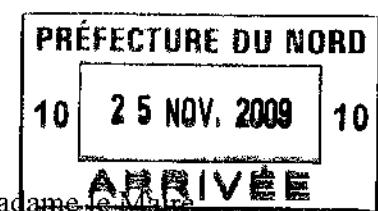
Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée de Lomme,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/919**

OBJET

Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit l'organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif, qui aura lieu à Lille lors du Conseil Municipal du 18 décembre prochain.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informée sur l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire. Dans un contexte de crise économique, le budget 2010 sera plus difficile à boucler que le précédent, compte tenu du rétrécissement de nos marges de manœuvre lié notamment au désengagement de l'Etat et aux mesures financières et fiscales annoncées dans le projet de loi de finances pour 2010.

Le présent rapport a par conséquent pour objectif de présenter le contexte économique général de la France dans lequel va s'inscrire notre budget, la situation financière actuelle de la Ville et les grands axes des actions qui seront mises en œuvre sur notre territoire au cours de l'exercice 2010.

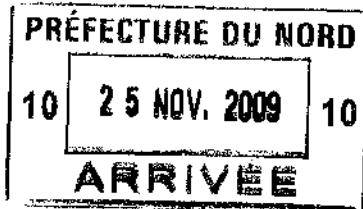
Dans un contexte budgétaire national fortement dégradé marqué par une explosion du déficit public, une dette à un niveau record et des prélèvements en hausse, le projet de budget de la Ville de Lille pour 2010 confirmara la volonté de la majorité de poursuivre la mise en œuvre du programme municipal sur lequel les Lillois se sont prononcés à une très large majorité.

Le budget pour 2010, malgré un contexte national dégradé, ne devrait pas voir d'augmentation des impôts locaux sauf si la politique de désengagement déjà massif de l'Etat devait s'accroître encore dans les prochains mois.

I- UN CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL DEGRADE

Le projet de Loi de finances pour 2010 se caractérise par un transfert sur les collectivités locales par l'Etat en raison d'une forte dégradation des comptes publics avec une explosion du déficit public supérieur à 8 % du PIB et de la dette publique au-delà de 80 %. Rappelons que les critères de Maastricht imposent un déficit strictement inférieur à 3 % du PIB et de 60 % pour la dette. L'Etat ne s'impose pas à lui les contraintes qu'il fait peser sur les collectivités locales, qui doivent voter leur budget en équilibre. Par ailleurs, le principe constitutionnel d'autonomie financière et fiscale est de plus en plus mis à mal. Les collectivités locales sont les grandes perdantes de ce budget. Les mesures sont au détriment des ménages et au bénéfice des entreprises qui, seules, bénéficient de mesures fiscales favorables. Le projet de loi de finances pour 2010 marque une rupture profonde dans le financement de l'action publique locale et la décentralisation.

.../...



1- La conjoncture nationale :

A l'instar des autres pays européens, la France a été durement touchée par la crise économique mondiale en 2009 : 580 000 emplois marchands ont été supprimés cette année et la récession anticipée pour 2009 s'établit à un niveau de 2,25 % largement supérieur aux anticipations de l'année 2008.

Il semblerait néanmoins que les premiers signes de sortie de crise apparaissent. En effet, l'économie française, après une période de forte récession, a renoué avec une légère croissance de 0,3 % au 2^{ème} trimestre 2009 et la Banque de France a confirmé qu'elle attendait une croissance similaire au 3^{ème} trimestre.

Plusieurs signaux encourageants semblent confirmer cette situation : la production industrielle a rebondi, essentiellement sous l'impulsion de l'industrie automobile, et le secteur des services semble également renouer avec la croissance. En parallèle, la dégradation du marché du travail s'est ralentie.

Mais ce redémarrage reste fragile : le chômage devrait continuer à croître, le Gouvernement s'attend à 190 000 destructions d'emplois en 2010 et la reprise est anticipée comme molle, alors que les effets des plans de relance s'atténuent. Les conséquences sont sensibles sur la consommation qui a diminué nettement cet été.

Pour 2010, la croissance reste difficile à appréhender : les prévisions de croissance du PIB pour 2010, qui oscillent autour de cette moyenne entre + 0,2 % et + 2,5 %, reflètent bien le contexte d'incertitude actuel.

2010 devrait par ailleurs voir une reprise de l'inflation. En France, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+ 0,7 %) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières alimentaires. En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à + 1,4 % selon le consensus des économistes.

La croissance de la consommation des ménages resterait encore mesurée en 2010 (+ 0,7 % selon le consensus des économistes, après + 0,6 % en 2009), principalement en raison de la situation défavorable du marché du travail (le taux de chômage resterait supérieur à 9 %) et de la remontée de l'inflation.

Dans ce contexte les taux d'intérêts ne devraient pas augmenter avant la deuxième moitié de l'année 2010 ; le taux directeur de la BCE pourrait atteindre 1,50 % fin 2010 contre 1,0 % fin 2009.

Le déficit budgétaire 2009, annoncé à 52,1 milliards d'euros lors du projet de Loi de Finances 2009 devrait, du fait de la diminution des recettes liée à la crise et de l'augmentation des dépenses du plan de relance, s'établir in fine à 141 milliards d'euros. En intégrant les comptes sociaux, cela porterait le déficit public à 8,2 % du PIB contre 3,4 % en 2008.

Le déficit budgétaire devrait revenir en 2010 à 116 milliards d'euros et représenter 8,5 % du PIB, bien au-delà du critère de Maastricht fixé à 3 % du PIB.

.../...

10 25 NOV. 2009 10

En parallèle, la dette de l'Etat qui ressortait à 1 428 milliards d'euros en 2009 devrait elle aussi progresser. Représentant 67,4 % du PIB en 2008, elle a augmenté à 77,1% en 2009 et elle devrait s'établir à 84 % en 2010.

Ce niveau considérable d'endettement pourrait constituer, à l'avenir, un frein à la sortie de crise. Rappelons que le Pacte de stabilité européen fixe à 60 % du PIB l'endettement autorisé.

Déficit public au sens de Maastricht						
En % du PIB	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total administrations publiques	- 3,4 %	- 8,2 %	- 8,5 %	- 7,0 %	- 6,0 %	- 5,0 %
Administrations publiques centrales	- 2,9 %	- 6,4 %	- 5,6 %	- 4,3 %	- 3,7 %	- 3,1 %
Administrations de sécurité sociale	- 0,0 %	- 1,4 %	- 2,3 %	- 2,2 %	- 2,0 %	- 1,8 %
Administrations publiques locales	- 0,4 %	- 0,4 %	- 0,5 %	- 0,4 %	- 0,3 %	- 0,2 %

Source : Rapport économique, social et financier - PLF pour 2010

Cette situation très dégradée est de surcroît amenée à perdurer dans le temps : le déficit public devrait diminuer mais il s'établirait tout de même en 2013 à 5 % du PIB, un niveau largement supérieur aux critères de Maastricht. Quant à l'endettement de la France, il continuerait à progresser de manière très conséquente pour atteindre le niveau de 91 % en 2013.

Ces chiffres ne tiennent de surcroît pas compte du "grand emprunt" dont les modalités (montant, affectation...) ne sont pas arrêtées.

2 - Les dispositions du projet de Loi de Finances relatives aux collectivités territoriales

➤ Suppression de la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010

Le remplacement de la TP par une cotisation économique territoriale (CET) va priver les collectivités d'une partie non négligeable de leurs prérogatives fiscales.

La CET se décomposera en :

- une cotisation locale d'activité (CLA) affectée aux communes et EPCI, basée sur l'assiette foncière de la TP ;
- une cotisation complémentaire (CC) affectée aux départements et régions, calculée sur une fraction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Cette réforme va se traduire par une perte importante de recettes fiscales, compensée par des dotations dont l'évolution semble très défavorable. Les EPCI ressentiront l'ensemble des effets de la réforme à compter de 2011 en percevant directement les nouveaux impôts. Les bases de la CLA, principalement assise sur le foncier, seront faibles au regard des bases de la TP et la perte ne sera que partiellement compensée par une augmentation du taux voté par le secteur communal (les taux du département et de la région seront réintégrés dans les taux locaux). Au total, le produit de la CLA sera dans la plupart des cas entre 2 et 3 fois inférieur au produit actuel de la TP.

.../...

Les communes, même si elles ne semblent pas directement touchées par cette réforme, devraient l'être inévitablement par une réduction possible des dotations communautaires voire même la perte de certaines recettes comme les droits de mutation.

➤ **Augmentation de la DGF limitée à 0,6 %, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle**

Comme pour l'évolution de ses propres dépenses et conformément à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012, l'évolution des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales est limitée à l'inflation prévisionnelle retenue pour 2010, soit +1,2 % à périmètre constant... Mais l'augmentation de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat inclut le FCTVA lui-même en forte progression (+6,4 %), ce qui pénalise l'évolution de la DGF .Alors qu'en 2009, la DGF était indexée sur l'inflation prévisionnelle (+ 1 %), un taux d'évolution de + 0,6 % est prévu pour 2010... Cette décision engendre une **perte de 256 k€** pour la Ville.

➤ **Diminution des compensations d'exonérations de 3,6 %**

Ce poste vise à compenser les décisions fiscales prises par l'Etat ces dernières années. Il est la variable d'ajustement des concours de l'Etat et baisse systématiquement depuis quelques années.

Afin de respecter la norme d'évolution de 1,2 % des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, les compensations d'exonérations seront minorées de 3,6 %. Cette réduction est moindre par rapport aux années passées mais c'est au prix d'une transformation du complément de garantie de la DGF des communes en variable d'ajustement.

➤ **Report de la réforme de la DSU (dotation de solidarité urbaine) en 2010**

Compte tenu des nombreuses réformes engagées par le Gouvernement, la prochaine étape de la réforme de la DSU amorcée dans la loi de finances pour 2009 est reportée à 2010. En 2010, les communes percevront une attribution égale à celle de 2009 augmentée d'un taux correspondant à l'évolution entre l'enveloppe allouée en 2009 et celle à répartir en 2010, laquelle sera définie par le Comité des Finances Locales en février 2010. Le montant de la DDU devrait par ailleurs être reconduit en 2010.

➤ **Revalorisation des valeurs locatives de +1,2 %**

Chaque année, l'Etat détermine une revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'applique sur la valeur locative. Ce coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établira en 2009 à + 1,2 %, cette augmentation est la plus faible depuis de nombreuses années (en 2009 : + 2,5 %). Cela engendre pour la Ville une **perte de 1,5 millions d'euros**.

.../...

➤ La taxe carbone

Le projet de Loi de Finances prévoit l'instauration d'une taxe carbone qui s'appliquerait sur la consommation d'énergies fossiles (essence, fioul, gaz, charbon) et qui devrait représenter une majoration d'environ 20 % de ces postes de dépense et coûter globalement aux collectivités locales entre 100 et 200 millions d'euros dont 90 M€ à la charge des communes.

A ce tarissement forcé des ressources locales s'ajoute le contexte de crise économique et financière, qui auront des répercussions sur les budgets des collectivités : hausse des besoins sociaux, baisse des droits de mutation liée au retournement du marché immobilier...

A titre d'exemple, l'Etat se désengage petit à petit du contrat enfance, ce qui va représenter un coût pour la Ville de 240 K€ pendant 9 ans soit plus de 2 M€.

II- LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LILLE

Les mesures envisagées dans le projet de loi de finances pourraient entraîner, si elles étaient confirmées, une baisse de l'autofinancement de l'ordre de 2 M€. L'addition aurait été plus importante si la Ville n'avait pas mise en place depuis plusieurs années un programme d'amélioration continue de sa gestion : une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement dynamiques et des économies réalisées sur l'ensemble des politiques sans remettre en cause la qualité de service rendu à la population.

Deux indicateurs permettent d'apprécier la bonne situation financière de la Ville :

- L'autofinancement

L'autofinancement devrait rester stable fin 2009 autour de 30 millions d'euros.

L'objectif pour 2010 est de maintenir un autofinancement proche de celui du BP 2009 (27 M€) pour préserver nos marges de manœuvres.

- L'endettement :

La bonne gestion de la dette au fil des années a dégagé des marges de manœuvre qui nous permettent, aujourd'hui, de financer nos investissements. Notre capacité de désendettement, indicateur le plus pertinent, qui permet de mesurer le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la dette devrait être fin 2009 autour de 6,5 années seulement¹ (contre 14 années en moyenne nationale dans les grandes villes en 2008) pour atteindre 180 M€. Conformément à notre stratégie financière, nous pouvons aujourd'hui nous permettre de doubler nos investissements en passant d'un taux d'endettement bas pour une grande ville à un taux d'endettement en fin de mandat comparable à la moyenne des grandes villes sans obérer l'avenir.

Par ailleurs, la Ville devra faire face à une incertitude forte sur ses recettes propres : l'évolution des droits de mutation : la recette pourra osciller entre 7 et 9 M€. Pour l'instant, nous tablons sur une reprise de l'activité immobilière à partir du 2nd semestre 2010.

.../...

¹ Chiffre prévisionnel

III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

2010, dans la continuité de 2009, confirmera notre attachement à poursuivre notre programme politique à travers nos cinq orientations au service de la qualité de vie de tous les habitants et du rayonnement de la ville.

1- Apporter le meilleur à chaque étape de la vie

Plus de 25,5 % du budget 2010 sera consacré à nos politiques sociales.

L'Education a toujours été une priorité pour la Ville, qui se traduit par une attention particulière portée à l'accueil des enfants dans les écoles lilloises, tant en termes d'activités scolaires et périscolaires que de conditions d'apprentissage (construction et rénovation des classes).

Dans les écoles maternelles et primaires, la Ville de Lille veille à offrir aux enfants et aux parents des activités et des services de qualité : plan musique, plan lecture, plan informatique...

La municipalité propose notamment :

- un accueil périscolaire et extrascolaire adapté à tous les âges et à tous les goûts
- un effort important pour la pause méridienne
- des écoles à horaires aménagés pour la musique ou le sport. Des structures municipales originales pour des sorties scolaires très "nature" : l'Ecole de la Forêt de Phalempin, l'Ecole de la ferme pédagogique Marcel Dhénin, le parc zoologique...

En 2010, avec son "Projet Educatif Global", la Ville démontrera encore qu'elle souhaite aller encore plus loin, dépassant ainsi largement les compétences dont elle a légalement la charge ; citons notamment l'animation du réseau autour de la parentalité, la politique municipale en matière de restauration scolaire. L'ambitieux défi du P.E.G., c'est de permettre à chaque enfant et à chaque jeune Lillois, Hellenois et Lommois d'accéder à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisirs variée et de qualité près de chez lui.

La Ville s'engage par ailleurs à prendre en charge en totalité le désengagement de l'Etat dans le cadre du contrat enfance.

2- Une ville métamorphosée, entreprenante et attractive

Nous poursuivrons en 2010 les engagements forts en matière de logement et d'habitat. La politique Logement /habitat concentrera plus de 30,2 % des crédits 2010.

Construction de 3400 logements d'ici 2012, rénovation ou construction de nouveaux équipements et d'espaces publics : ce sont les priorités du Grand Projet Urbain (GPU). Il vise à faire dans tous les quartiers « de la qualité de ville ».

.../...

Le Grand Projet Urbain de la Ville de Lille comporte un volet centré sur la rénovation des quartiers d'habitat social (convention signée en août 2006) et un volet consacré à la rénovation des logements privés dégradés (convention signée en décembre 2007). Ces deux volets fixent les perspectives d'aménagement des quartiers concernés d'ici 2012. Objectif : faire de la "qualité de ville" dans chaque quartier, en construisant et rénovant des logements, équipements de proximité, rues et espaces verts de qualité. L'ensemble des bâtiments construits intègre les critères du développement durable et les normes européennes en la matière. Le choix de matériaux performants, du chauffage au gaz, des panneaux solaires ou encore la récupération des eaux pluviales doivent permettre de préserver l'environnement et de diminuer les charges payées par les occupants.

L'amélioration de l'habitat est un enjeu déterminant pour l'avenir. Pour aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à rénover durablement leur habitat et à lutter contre l'insalubrité, en complément d'aides de l'Etat, la Région, l'ADEME, LMCU..., la Ville de Lille a mis en place 7 types d'aides et de primes :

1. Aide «sortie d'insalubrité (mise aux normes des logements insalubres)»
2. Aide «Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)»
3. Aide «isolation»
4. Aide «ravalement de façades»
5. Aide «végétalisation des façades»
6. Aide «énergies solaires»
7. Aide «récupération des eaux de pluie».

La Ville poursuivra également son soutien au développement économique et à l'emploi à travers le lancement de projets tels que la maison de l'emploi et le soutien à l'implantation des entreprises sur notre territoire (Eurasanté, Euratechnologies, Faubourg des Modes, etc).

3- Une ville durable et agréable

Fort de sa politique d'amélioration de la qualité de la vie, la Ville de Lille porte depuis plusieurs années un effort particulier pour rendre la ville plus verte : des fleurs variées toute l'année, des aménagements concertés des jardins, une gestion du patrimoine arboré, une sensibilisation et des actions pour préserver la biodiversité...

Parallèlement, la Ville de Lille a décidé de poursuivre et d'amplifier ses actions en faveur du développement durable. Pour répondre à la hauteur des enjeux, notre agenda 21 local veut fédérer les acteurs pour **conforter l'émergence d'une dynamique territoriale**. Dans nos vies quotidiennes, dans nos activités professionnelles ou associatives, nous pouvons participer à économiser les énergies, à soutenir les filières économiques locales, à mieux respecter le cadre de vie, à réduire nos déchets, à bâtir une Ville écologique, solidaire et démocratique.

Pour que les Lillois continuent d'apprécier de vivre dans leur ville en 2010, la municipalité est engagée pour conserver un environnement de qualité. Cet engagement concerne tant la réduction des nuisances sonores que la qualité de l'air, qualité de l'eau, des sols non pollués.

.../...

4- Une ville culturelle et sportive pour bien vivre ensemble

La politique culturelle et sportive concentrera plus de 22 % des crédits 2010.

Saint-Sauveur en est le parfait modèle en 2010. La volonté municipale est de faire du site de l'ancienne gare de marchandise de 21 hectares une référence pour la Ville du futur : imaginer un urbanisme innovant, en pointe sur les questions écologiques (tant pour les logements que pour les bureaux), plus compact et tenant compte des modes de vie contemporains qui réclament à la fois plus d'intimité et de lieux de rencontre (terrasses, espaces publics de qualité, équipements de proximité et d'excellence, espaces verts...). Le séminaire Ville 3000 a permis d'entamer de façon très ouverte les réflexions sur ce site et sur la structure urbaine de la Ville.

Après l'impact de Bombaysers de Lille, la deuxième édition de lille3000 partait à la découverte d'une Europe redessinée après la chute du mur de Berlin et qui aura 20 ans en 2009 : Istanbul, Berlin, Riga, Tallinn, Vilnius, Budapest, Bucarest, Varsovie, Ljubljana, Belgrade, Zagreb, Sarajevo, Moscou... Expositions, métamorphoses, midi-midi, cinéma, jardins sauvages, drive in, performances, théâtre, danse, concerts, clubbing, littérature, bande dessinée, rencontres, débats, cuisine... illustrent parfaitement nos 4 mois intenses à parcourir l'Europe. En 2010 l'aventure continue...

La Ville renforcera en 2010 son soutien aux lieux culturels et aux cultures urbaines.

Enfin, nous confirmons la priorité donnée au sport. En 2010, deux axes seront poursuivis :

- Soutenir le développement des clubs sportifs
- diversifier le parc des équipements sportifs en ouvrant de nouveaux équipements (Jardins des Sports, stade Léo Lagrange, Tennis Club Lillois...).

5- Une ville plus solidaire

Parallèlement, les opérations de Lille, Ville de la solidarité axées sur quatre grands chantiers seront poursuivies :

- Lien de proximité – rupture de l'isolement :

Stimuler les liens d'entraide à l'échelle des quartiers pour rompre l'isolement des habitants les plus fragilisés, en marge des réseaux d'aides.

- Accès aux vacances et aux loisirs :

Permettre au plus grand nombre de Lillois d'accéder à un départ en vacances, à faire bénéficier aux habitants les plus éloignés des vacances d'équipements de haute qualité au cœur de leurs lieux de vie. Les opérations Lille plage/Lille ranch/Lille neige seront poursuivies en 2010.

- Parrainages d'enfants et de jeunes :

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement, en créant les conditions de soutien à leur épanouissement physique, psychique et intellectuel et en les préparant à leur future vie d'adultes responsables et citoyens.

- Mobilisation des lillois :

Multiplier les appels au bénévolat, en et hors cadre associatif, valorisant le travail mené par nos associations et leurs bénévoles, incitant les Lillois à s'engager dans des actes de solidarité de tous les jours.

.../...

IV - LA STRATEGIE FINANCIERE EN 2010

Même si le débat d'orientation budgétaire n'est pas encore le budget primitif, il définit les grands axes de la stratégie financière décidée par la municipalité.

Le budget 2010 se veut **engagé et réaliste** :

- **engagé** parce qu'il est la traduction d'une volonté politique de poursuivre le développement de Lille au service de ses habitants suivants les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir l'attractivité et le rayonnement de notre ville, le bien être des Lillois et la lutte contre les inégalités. Nous allons donc poursuivre notre programme en dégageant les marges de manœuvre nécessaires.
- **réaliste** parce qu'il est conçu pour permettre la réalisation de nos engagements à travers le suivi rigoureux du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et du Budget Pluriannuel de Fonctionnement (BPF), outils de pilotage financier de notre programme municipal.

Les orientations du Budget 2010 se caractérisent donc par :

- **une progression maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement** autour de 3 % malgré une évolution statutaire des dépenses de personnel qui devrait se situer autour de 3,5 %, l'intégration de nouvelles politiques (Saint-Sauveur, le logement dégradé, l'habitat ancien, la parentalité...) et l'impact en fonctionnement des nouveaux équipements. Cette maîtrise de nos finances passera par un renforcement de notre politique de rationalisation des achats, la formation des agents, la politique d'optimisation des coûts ainsi que la modernisation du système de gestion des ressources humaines et des modes de paiement (suppression du ticket de cantine notamment).
- **la poursuite de la recherche de recettes dynamiques (subventions, politique tarifaire, cessions, casino...)** pour compenser la baisse de recettes en provenance de l'Etat.
- **le maintien de notre niveau d'épargne**
Malgré les mesures du projet de loi de finances, nous allons tout mettre en œuvre pour maintenir un niveau d'épargne comparable à celui du budget 2009.
- **un investissement important** de 100 M€ inscrit dans une programmation pluriannuelle des investissements.
- **un endettement programmé et maîtrisé de la ville**
- **le maintien de nos taux d'imposition au niveau de 2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

25 NOV. 2009
Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances,

M. SAINSON

Pierre de SAINTIGNON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/920**

OBJET

Exercice 2009 - Dotations nouvelles et complémentaires – Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements - Décision Modificative n° 4.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n° 4 qui est proposée détaille les dotations nouvelles ou complémentaires qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables au fonctionnement des services.

Des dotations nouvelles et complémentaires

Elles se traduisent par une baisse du budget de 271.147,62 € et se décomposent comme suit :

- Section d'Investissement : - 392.007,37 €
- Section de Fonctionnement : 120.859,75 €

I – Section d'Investissement

Les inscriptions budgétaires proposées en investissement sont reprises dans le tableau suivant :

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 392.007,37	- 589.001,14
Opérations réelles équilibrées		
Opérations d'ordre		196.993,77
Totaux	- 392.007,37	- 392.007,37

Il s'agit principalement :

- d'un ajustement en 2009 des crédits en dépenses et en recettes liés au décalage des opérations sur 2010
- des opérations comptables équilibrées des amortissements 2009.

.../...

II – Section de Fonctionnement

Les inscriptions budgétaires proposées en fonctionnement, dont le montant s'élève à 120.859,75 €, se décomposent comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	213.485,23	410.479,00
Opérations réelles équilibrées	- 289.619,25	- 289.619,25
Opérations d'ordre	196.993,77	
Totaux	120.859,75	120.859,75

2.1. - Les dépenses de fonctionnement

En dépenses réelles nouvelles, il s'agit essentiellement de l'ajustement des crédits des fluides pour 213.485,23 €.

2.2. – Les recettes de fonctionnement

Les dépenses sont principalement financées par l'ajustement des redevances d'occupation commerciale du domaine public suite à l'augmentation du nombre des chantiers en 2009.

Des virements de crédits

Les différents mouvements sont retracés dans les tableaux joints en annexe.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER la Décision Modificative n° 4.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

VILLE DE LILLE

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM4 -2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-142 751,48	
012	329 414,17	
014	-119 713,17	
65	-103 659,17	
67	36 709,65	
Somme :	0,00	

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
13	-15 000,00	
16	48 564,80	
20	-953 132,50	
204	-231 000,00	
21	8 372 800,98	
23	-7 142 233,28	
45815	-80 000,00	
Somme :	-0,00	



ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

VILLE DE LILLE
DEPENSES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIEMENT
011	01	6288	AUTRES	-4 000,00
011	020	60623	ALIMENTATION	-500,00
011	020	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 343,00
011	020	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	485 514,77
011	020	6156	MAINTENANCE	22 808,82
011	020	616	PRIMES D'ASSURANCES	109 552,00
011	020	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	-100 000,00
011	020	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 932,45
011	020	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-2 500,00
011	020	6257	RECEPTIONS	-500,00
011	020	62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	10 000,00
011	020	6288	AUTRES	20 000,00
011	023	6288	AUTRES	1 000,00
011	024	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-182,00
011	024	6232	FETES ET CEREMONIES	250,00
011	024	6257	RECEPTIONS	2 500,00
011	048	6238	DIVERS	-1 380,00
011	110	6288	AUTRES	-200,00
011	12	6288	AUTRES	-25 000,00
011	212	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-117 900,00
011	251	60623	ALIMENTATION	2 623,74
011	311	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-1 000,00
011	311	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-1 573,00
011	311	616	PRIMES D'ASSURANCES	-1 000,00
011	311	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-700,00
011	311	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-6 500,00
011	311	6288	AUTRES	-546,41
011	312	6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	-80 000,00

011	321	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-2 000,00
011	321	6156	Maintenance	-1 000,00
011	321	6247	TRANSPORT COLLECTIF	-1 000,00
011	321	6257	RECEPTIONS	-500,00
011	321	6288	AUTRES	-21 900,00
011	322	6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	-4 000,00
011	322	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-426,00
011	322	6226	HONORAIRES	-1 000,00
011	322	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-6 425,00
011	322	6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	-10 000,00
011	322	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-4 262,00
011	322	6238	DIVERS	-6 000,00
011	322	6288	AUTRES	-55 000,00
011	323	6238	DIVERS	-4 000,00
011	323	6288	AUTRES	-5 000,00
011	324	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-717,76
011	324	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-1 750,00
011	324	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-13 976,00
011	33	6116	PRIMES D ASSURANCES	422,00
011	33	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	0,00
011	33	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-6 000,00
011	33	6257	RECEPTIONS	-1 600,00
011	33	6288	AUTRES	18 132,00
011	422	6247	TRANSPORT COLLECTIF	29 500,00
011	422	6288	AUTRES	1 500,00
011	510	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	-255,00
011	512	6228	DIVERS	-3 500,00
011	521	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-2 000,00
011	521	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-1 000,00
011	521	6288	AUTRES	-10 000,00
011	524	6238	DIVERS	-5 300,00
011	61	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-1 000,00
011	61	6288	AUTRES	-870,00
011	64	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 000,00
011	70	617	ETUDES ET RECHERCHES	-29 000,00
011	70	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	-600,00
011	813	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	-74 954,29
011	813	6156	MAINTENANCE	-104 680,00

011	814	61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	-44 000,00
011	820	62841	REDEVANCE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	-5 400,00
011	822	6226	HONORAIRES	-6 522,78
011	822	6228	AUTRES	28 000,00
011	823	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	-30 000,00
011	823	6288	AUTRES	-18 225,00
011	824	61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	-15 000,00
011	824	6257	RECEPTIONS	-2 000,00
011	824	62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	-5 000,00
011	830	6238	DIVERS	-24 591,00
011	90	617	ETUDES ET RECHERCHES	4 400,00
011	90	6288	AUTRES	-5 500,00
011	94	617	ETUDES ET RECHERCHES	-10 000,00
011	94	6238	DIVERS	-1 600,00
011	96	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 805,98
012	020	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	-10 000,00
012	251	64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	117 900,00
012	30	64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	82 467,76
012	311	64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	7 746,41
012	321	64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	11 900,00
012	322	64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	25 000,00
012	33	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	-11 000,00
012	520	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	100 000,00
012	824	64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	5 400,00
014	01	748729	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	-119 713,17
65	021	6535	FORMATIONS ELUS	35 000,00
65	023	6554	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUTIONS ORG	-22 808,82
65	025	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-2 000,00
65	311	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	3 000,00
65	314	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-700,00
65	324	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	13 976,00
65	33	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-4 000,00
65	415	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-1 000,00
65	422	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-32 478,00
65	524	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	2 050,00
65	64	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-88 584,00
65	822	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-28 000,00
65	823	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-10 002,70

65	824	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-11 627,65
65	830	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	26 816,00
65	90	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	1 100,00
65	94	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	11 600,00
65	95	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	4 000,00
67	01	673	TITRES ANNULLES SUR EXERCICES ANTERIEURS	200,00
67	01	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-30 000,00
67	020	6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITE	27 474,00
67	041	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	14 880,00
67	255	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-410,00
67	311	6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	1 296,00
67	33	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	18 600,00
67	414	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-497,00
67	415	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000,00
67	422	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-12,00
67	61	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-826,00
67	824	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 004,65
			Somme :	0,00

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
13	01	1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-15 000,00
16	01	1641	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO	564,80
16	01	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	48 000,00
20	020	2031	FRAIS D'ETUDES	-179 000,00
20	020	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PR	-365 000,00
20	213	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PR	-40 000,00
20	251	2031	FRAIS D'ETUDES	-3 400,00
20	820	2031	FRAIS D'ETUDES	-100 000,00
20	823	2031	FRAIS D'ETUDES	-113 321,00
20	824	2031	FRAIS D'ETUDES	-106 411,50
20	830	2031	FRAIS D'ETUDES	-46 000,00
204	524	204162	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - CCAS	180 000,00
204	70	20417	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - AUTRES ETABLISSEMENTS PUB	80 000,00
204	70	20418	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - ORGANISMES PUBLICS DIVERS	100 000,00
204	70	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-500 000,00
204	820	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	156 000,00
204	824	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 000,00
204	830	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-250 000,00
21	020	2118	AUTRES TERRAINS	196 000,00
21	020	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	50 000,00
21	020	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCT	-65 000,00
21	020	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	8 000,00
21	020	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-108 602,67
21	023	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-42 500,00
21	024	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-10 000,00
21	026	2113	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	-10 000,00
21	251	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
21	255	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	29 000,00
21	30	2118	AUTRES TERRAINS	9 650 000,00
21	321	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-500 000,00
21	322	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCT	3 000,00
21	322	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 000,00
21	33	2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	-70 000,00

PREFECTURE DU NORD
10 25 NOV. 2009 10
ARRIVÉE

21	33	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-7 584,06
21	411	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 498,00
21	414	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	-1 617,66
21	422	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INF	8 000,00
21	422	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 800,00
21	61	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	15 000,00
21	61	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-60 000,00
21	64	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	-100 000,00
21	70	21918	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-89 000,00
21	70	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-305 000,00
21	813	21571	MATERIEL ROULANT	-147 992,63
21	820	2118	AUTRES TERRAINS	-36 000,00
21	823	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-23 000,00
21	830	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-12 500,00
21	91	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCT	-11 700,00
23	020	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-708 897,25
23	020	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS C	-50 000,00
23	026	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-132 579,32
23	111	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-35 000,00
23	112	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-200 000,00
23	12	2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	-80 000,00
23	20	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-6 500,00
23	211	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-106 000,00
23	212	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	85 500,00
23	213	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-419 200,00
23	251	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-541 624,90
23	251	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS C	-5 964,01
23	30	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-3 800,00
23	311	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-180 000,00
23	313	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-3 500,00
23	321	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-22 279,10
23	322	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	65 000,00
23	324	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-355 000,00
23	33	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-168 000,00
23	40	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-3 498,00
23	411	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-954 468,32
23	412	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	-300 000,00
23	412	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-70 000,00

23	413	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-114 500,00
23	414	2312	IMMobilisations EN COURS TERRAINS	1 617,66
23	414	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-179 400,00
23	422	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-667 928,00
23	520	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-9 000,00
23	61	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-15 000,00
23	64	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-416 959,68
23	70	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-10 400,00
23	813	2312	IMMobilisations EN COURS TERRAINS	-5 000,00
23	814	2315	IMMobilisations EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	-175 000,00
23	820	2312	IMMobilisations EN COURS TERRAINS	-180 477,86
23	820	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS C	-323 359,00
23	821	2315	IMMobilisations EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	-28 327,00
23	822	2312	IMMobilisations EN COURS TERRAINS	-25 000,00
23	822	2318	AUTRES IMMobilisations CORPORELLES EN COURS	-50 000,00
23	823	2312	IMMobilisations EN COURS TERRAINS	-405 000,00
23	823	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-30 000,00
23	824	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	120 000,00
23	824	2318	AUTRES IMMobilisations CORPORELLES EN COURS	-111 500,00
23	824	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS C	21 411,50
23	830	2312	IMMobilisations EN COURS TERRAINS	-87 000,00
23	830	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-110 600,00
23	90	2313	IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-145 000,00
45815	01	45815	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT DEPENSE	-80 000,00
			Somme :	0,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM4 -2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-2 703,74	
74		-2 703,74
Somme :	-2 703,74	-2 703,74

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
DEPENSES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	30	616	PRIMES D ASSURANCES	-80,00
011	64	60623	ALIMENTATION	-2 623,74
			Somme :	-2 703,74

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
RECETTES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	-2 703,74

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM3-2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-139 376,43	
65	13 866,00	
67	8 500,00	
74		-117 009,43
Somme :	-117 009,43	-117 009,43

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME
DEPENSES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	616	PRIMES D ASSURANCES	-109 894,00
011	020	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	-1 805,98
011	020	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-3 932,45
011	020	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	-15 743,00
011	520	6228	DIVERS	-2 000,00
011	70	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-6 000,00
65	020	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	15 743,00
65	20	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-902,00
65	33	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-7 598,00
65	520	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	2 000,00
65	524	657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS	-1 377,00
65	70	657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS	6 000,00
67	20	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	500,00
67	33	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	8 000,00
			Somme :	-117 009,43

**ETAT DES DECISONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME
RECETTES**

SECTION : FONCTIONNEMENT

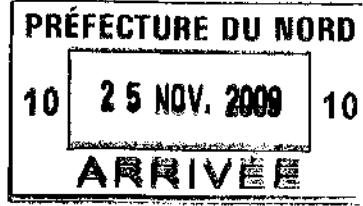
CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUÉ	-117 009,43

DECISION MODIFICATIVE N°4

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations réelles		Opérations réelles	
001	001	001	
13		024	
16		10	
20		13	
204		16	
21		20	
23		21	
27		23	
45411		45421	
45			
Sous-total	392 007,37	Sous-total	-589 001,14
		Opérations d'ordre	
19		021	
041		16	
040		040	
4B1		041	
		28	
		4B1	
Sous-total	0,00	Sous-total	196 993,77
Total	392 007,37	Total	-392 007,37
		FONCTIONNEMENT	
		Opérations réelles	
		Opérations réelles	
011		002	
012		013	
014		70	
65		73	
66		74	
67		75	
68		76	
		77	
Sous-total	-76 134,02	Sous-total	120 853,75
		Opérations d'ordre	
023		042	
042			
		217 862,23	
		414 856,00	
Sous-total	196 993,77	Sous-total	0,00
Total	120 853,75	Total	120 853,75
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	-271 147,62

DEPENSES EN AP

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P
QPROPRETEPG	1644	21	21571	813	PROPRETE ACQUISITION DE VEHICULES		-392 007,37
					TOTAL	0,00	-392 007,37



RECETTES Hors AP

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés		MONTANT
	16	1641	01	EMPRUNT		
					TOTAL	0,00

RECETTES EN A.P.

N° AP	OPERATION CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
APÉQUIPENF					9 500,00	9 500,00
CPATARCHEP	1172	13	1326	64 CPE VAUBAN CREATION PARTICIPATION	17 520,00	17 520,00
CSPECIVAN	844	13	1323	324 RESTAURATION DE TABLEAU. PARTICIPATION CONSEIL GENERAL	39 489,00	39 489,00
FMOSERVICE	1670	13	1321	30 AERONEF. TRAVAUX PARTICIPATION ETAT	8 122,00	8 122,00
QANRURPG	1153	13	1321	020 PASSEPORTS BIOMETRIQUES. FRAIS DE CABLAGNE PARTICIPATION ETAT	490 053,00	490 053,00
QANRUHABPG	1313	13	1321	422 ANRU CENTRE SOCIAL LAZARE GARDEAU. PARTICIPATION ETAT	-350 000,00	-350 000,00
QPARCJARPG	1311	13	1321	70 HABITAT ANCIEN ANRU PARTICIPATION ETAT	-227 987,00	-227 987,00
QANRURPG	1279	13	1321	823 CREATION ET REQUALIFICATION PARCS ET JARDIN PARTICIPATION ANRU	-475 688,14	-475 688,14
QANRURPG	1310	13	1321	213 GROUPE SCOLAIRE BRIAND BUISSON PARTICIPATION	-100 000,00	-100 000,00
QANRURPG	1324	13	1321	33 SALLE DES FETES DE LILLE SUD. PARTICIPATION		

-589 001 14

卷之三

OPERATIONS ÉQUILIBRÉES

卷之三

OPÉATIONS D'ORDRE

三

CONNECTIONS

FONCTIONNEMENT

RECETTES							
OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés			
137	74	7477	322	MUSEE GEOLOGIE ET HOUILLE PARTICIPATION			
215	74	74718	624	MEMOIRES QUARTIER DE MOULIN PARTICIPATION ACSE			
183	74	7477	311	CONSERVATOIRE PARTITION			
606	74	74718	041	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTION			
403	73	73582	01	OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC			
403	70	70323	822	OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC			
403	70	70321	822	OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC			
				TOTAL			
							410 479,00

OPERATIONS EQUILIBREES							
OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés			
366	012	64131	311	DEPENSES DE PERSONNEL CULTURE			
195	74	74718	311	ECOLE DE MUSIQUE LILLE SUD PARTICIPATION			
189	74	74718	311	FAUBOURG DES MUSIQUES SECTEUR ENFANTS PARTICIPATION			
795	011	6288	322	MUSEE DE GEOLOGIE ET HOUILLE INVENTAIRE DES COLLECTIONS			
795	74	74718	322	MUSEE DE GEOLOGIE ET HOUILLE INVENTAIRE DES COLLECTIONS PARTICIPATION			
193	011	6236	311	CONSERVATOIRE PRFC CATALOGUES ET IMPRIMES			
198	011	6247	311	CONSERVATOIRE PRFC TRANSPORTS			
199	011	6251	311	CONSERVATOIRE PRFC DEPLACEMENTS			
199	011	6257	311	CONSERVATOIRE PRFC RECEPTIONS			
199	011	6288	311	CONSERVATOIRE PRFC AUTRES PRESTATIONS			
199	74	74718	311	CONSERVATOIRE PRFC PARTICIPATION			
155	011	6135	33	VILLE D'ART ET FUTUR LOCATIONS			
155	011	617	33	VILLE D'ART ET FUTUR ETUDES			
155	011	6185	33	VILLE D'ART ET FUTUR FAIS DE COLLOQUES			
155	011	6188	33	VILLE D'ART ET FUTUR AUTRES			
155	011	6236	33	VILLE D'ART ET FUTUR CATALOGUES			
155	011	6238	33	VILLE D'ART ET FUTUR DIVERS			
155	011	6251	33	VILLE D'ART ET FUTUR DEPLACEMENTS			
155	011	6256	33	VILLE D'ART ET FUTUR MISSIONS			
155	011	6288	33	VILLE D'ART ET FUTUR AUTRES			
155	011	6257	33	VILLE D'ART ET FUTUR RECEPTIONS			
155	011	60682	33	VILLE D'ART ET FUTUR FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS			
155	65	6574	33	VILLE D'ART ET FUTUR SUBVENTIONS			
155	74	7472	33	VILLE D'ART ET FUTUR PARTICIPATION REGION			
155	74	7473	33	VILLE D'ART ET FUTUR PARTICIPATION DEPARTEMENT			
155	74	7475	33	VILLE D'ART ET FUTUR PARTICIPATION GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE			
155	74	7478	33	VILLE D'ART ET FUTUR PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES			
160	011	6236	322	PBA EXPOSITION VUEZ VIEZ			
160	74	7478	322	PBA EXPOSITION VUEZ PARTIFICATION			
86	65	6574	64	CONTRAT ENFANCE CRECHES LITTRÉ ET MAGENTA PARTICIPATION CAF			
86	74	7478	64	CONTRAT ENFANCE CRECHES LITTRÉ ET MAGENTA PARTICIPATION CAF			
1711	011	6068	322	PBA PROJET ACSE			
1711	74	74718	322	PBA PROJET ACSE PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES			
				TOTAL			7 000,00
							7 000,00
							289 619,25
							-289 619,25
							-289 619,25

OPERATIONS D'ORDRE							
OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés			
7	042	6811	01	DOATIONS AUX AMORISSEMENTS			
7	D73	023	01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
				TOTAL			196 993,77
							196 993,77
							0,00

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/921**

OBJET

**Exercice 2009 – Programmes d'équipement
de la section d'Investissement - Autorisations
de programme et crédits de paiement.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc la décision modificative n° 4 qui présente les évolutions de crédits de paiement de l'année 2009.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** ces dispositions.

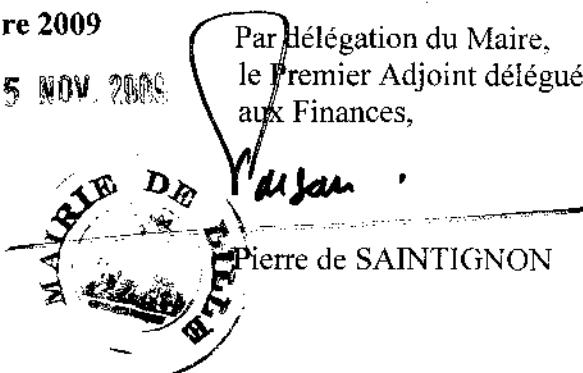
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON



ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

DEPENSES

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

		MONTANT DES DEPENSES			
		Pour indication de la date à laquelle l'autorisation de dépense a été émise	Révision de l'autorisation de dépense à la date à laquelle l'autorisation de dépense a été émise	Crédit ou engagement pris en charge par la collectivité	Crédit ou engagement pris en charge par la collectivité au titre de l'autorisation de dépense N°
	N° de l'autorisation de dépense	Date de l'autorisation de dépense	Date de l'autorisation de dépense	Montant de l'autorisation de dépense	Montant de l'autorisation de dépense
ACTIONSOC	ACTION SOCIALE ET INSERTION	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
AAMENEQUIP	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS ENFANCE	290 000,00	-40 000,00	250 000,00	0,00
AAMENOFFRE	AMENAGEMENT OFFICES DE RESTAURATION	8 370 000,00	-1 445 964,01	6 924 035,99	0,00
ACONSCUICE	CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	17 300 000,00	-60 000,00	17 240 000,00	0,00
AENFANCE	ENFANCE	145 000,00	-26 244,14	118 755,86	0,00
AENSUPAMEN	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	0,00
AENTAMENMQ	CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER	3 585 000,00	0,00	3 585 000,00	0,00
AENTEQUEES	EQUIPEMENT DES RESTAURANTS	331 000,00	0,00	331 000,00	0,00
AEQPAENTAM	EQUIPEMENTS PERSONNES AGEES	2 135 000,00	-123 000,00	2 012 000,00	0,00
AGESTEQPTS	GESTION DES EQUIPEMENTS	515 200,23	9 290,96	524 491,19	0,00
AJEUNANIMA	JEUNESSE ANIMATION	211 000,00	-43 400,00	167 600,00	0,00
APAPH	PAPH	89 000,00	-6 000,00	83 000,00	0,00
APEQUIPENF	EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE	6 332 787,70	-49 759,08	6 283 028,62	0,00
APEQUISPOR	EQUIPEMENTS SPORTIFS	16 456 236,70	2 422 653,48	18 878 890,18	0,00
APROJEQSPO	EQUIPEMENTS SPORTIFS	50 500 000,00	-1 000 000,00	49 500 000,00	0,00
APTFANCE	PETITE ENFANCE	303 000,00	-50 000,00	253 000,00	0,00
APVILAGUP	POLITIQUE DE LA VILLE - ACCOMPAGNEMENT GUP	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00
AVIESCOLAP	VIE SCOLAIRE	1 117 300,00	100 000,00	1 217 300,00	0,00
AVIESCOLAR	VIE SCOLAIRE RECURRENT	928 173,04	-18 431,17	909 741,87	0,00
AVSOLIDARI	VILLE DE LA SOLIDARITE	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
AZOOFERMEP	PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUES	125 520,62	-9 942,68	115 577,94	0,00
AZOOFERMPG	PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE	1 250 000,00	-15 229,55	1 234 770,45	0,00
AZOOFERMPT	PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE	10 000 000,00	-800 000,00	9 200 000,00	0,00
CARCHIVESR	ARCHIVES	10 000,00	404,00	10 404,00	0,00
CARTSVISUM	ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS	784 430,85	-1 585,29	782 845,56	0,00
CARTSVISUP	ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS INVESTISSEMENT	10 620 910,00	-12 826,55	10 608 083,45	0,00
CCOMTESEL	COMTESSE LIEU DE STOCKAGE	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00
CFETELOGCM	FETES ET LOGISTIQUE	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00
CFETELOGIR	FETES ET LOGISTIQUE	465 533,06	-9 872,74	455 660,32	0,00
CFORMARTIP	FORMATIONS ARTISTIQUE ET ACTIONS PEDAGOGIQUES	857 997,10	30 002,90	888 000,00	0,00
CLITLECTR	LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	298 625,01	-30 038,78	268 586,23	0,00
CLITLECTU	LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	104 750,00	22 830,85	127 580,85	0,00
CPATARCHEO	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	1 715 000,00	0,00	1 715 000,00	0,00
CPATARCHEP	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	164 215,15	-15 234,85	148 980,30	0,00
CSITESAUME	SITE SAINT SAUVEUR	66 567 500,00	-75 000,00	66 492 500,00	0,00
CSPECVIVAN	SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	4 069 000,00	14 617,78	4 083 617,78	0,00
CVALOPPATRI	VALORISATION DU PATRIMOINE	82 629,99	10 503,00	93 132,99	0,00
FINFORMAPG	INFORMATISATION	14 547 500,00	-925 844,00	13 621 656,00	2 239 656,00
		724 999,83	-18 901,00	706 098,83	1 701 500,00
		6 402 945,00	65 000,00	972 945,00	1 165 000,00
					4 330 000,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT
DÉPENSES

B2.1. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

LIBELLÉ	N° ou libellé de l'AP	Montant AP	Réduction AP	Totaux AP et variations AP	Crédit d'engagement et/ou dépenses en cours AP	Crédit d'engagement et/ou dépenses en cours AP	Crédit d'engagement et/ou dépenses en cours AP	Montant AP
					N° ou libellé de l'AP	Valeurs à compter d'engagement	Crédits d'engagement et/ou dépenses en cours AP	Réductions AP
FMOYSERVIC	MOYENS DES SERVICES	1 743 718,30	31 340,78	1 775 059,08	0,00	1 775 059,08	0,00	0,00
FPLACOMMER	PLA COMMERCE	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
HARTSRUE	ARTS DE LA RUE	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	1 085 000,00	1 015 000,00	0,00
HCADREVIE	CADRE DE VIE	72 000,00	-5 283,40	66 716,60	0,00	66 716,60	0,00	0,00
HCRECHE	CRECHE - INVESTISSEMENT	7 675 000,00	-100 000,00	7 575 000,00	0,00	4 340 000,00	3 135 000,00	100 000,00
HCULTURE	CULTURE ET MANIFESTATIONS FESTIVES	23 173,96	-7 185,74	15 988,22	0,00	15 988,22	0,00	0,00
HDEVARIST	DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00
HDOMBROWSK	STRUCTURE DOMBROWSKI	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	50 000,00
HECOLES	ECOLES	466 446,99	23 752,43	490 199,42	0,00	490 199,42	0,00	0,00
HEDENFANCE	EDUCATION ENFANCE - INVESTISSEMENT	15 500,00	0,00	15 500,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00
HEDUJEUNES	EDUCATION JEUNESSE	2 080,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HELECTIONS	ELECTIONS	0,00	283,40	283,40	0,00	283,40	0,00	0,00
HEMBELCOM	EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE	197 355,87	2 000,00	199 355,87	0,00	199 355,87	0,00	0,00
HFONCOPU	POLITIQUE FONCIERE	4 237 417,22	-1 387 417,22	2 850 000,00	0,00	387 417,22	400 000,00	2 062 582,78
HFRAISETUD	FRAIS ETUDES	10 000,00	-2 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
HHABITAT	HABITAT	23 000,00	-10 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00
HMEDIATHE	MEDIA THEQUE	7 527 986,40	-27 986,40	7 500 000,00	0,00	127 986,40	5 400 000,00	1 972 013,60
HMOGENERAU	MOYENS GENERAUX	132 664,77	-46 865,92	85 798,85	0,00	85 798,85	0,00	0,00
HPABOCQUET	PARC BOCQUET	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	250 000,00	50 000,00
HPATRIMOIN	PATRIMOINE	193 107,64	2 166,85	195 274,49	0,00	195 274,49	0,00	0,00
HPISCINE	PISCINE	420 000,00	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
HSERPUBLIC	SERVICES AU PUBLIC	56 019,83	-3 909,38	52 110,45	0,00	52 110,45	0,00	0,00
HSPORT	SPORT	125 458,21	-958,24	124 499,97	0,00	124 499,97	0,00	0,00
HSQUANTER	SQUARE DE L'INTERNATIONALE	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	160 000,00	40 000,00
MCOMMUNICA	COMMUNICATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NPGAMIANTE	TRAVAUX DES AMIANTAGE	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	250 000,00	200 000,00	200 000,00
NPGCONQUAL	CONVENTION QUALITE SERVICE	89 400,00	0,00	89 400,00	0,00	14 900,00	14 900,00	59 600,00
NPGCLAIRP	ECLAIRAGE PUBLIC	3 665 000,00	-5 000,00	3 660 000,00	0,00	655 000,00	695 000,00	2 310 000,00
NPGMARCHAU	MARCHE DE CHAUFFAGE	500 000,00	-94 196,00	405 804,00	0,00	240 804,00	165 000,00	0,00
NPGMOYMED	MOYENS MEDIATEQUE OUVRAGES	360 000,00	0,00	360 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
NPGMOPENF	MOYENS GENERAUX PETITE ENFANCE	28 700,00	2 300,00	31 000,00	0,00	16 850,00	14 150,00	0,00
NPGNORMALTS	NORMALISATION MATERIEL SPORTIF	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
NPGPARCJAR	PARCS ET JARDINS PROGRAMME	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
NPGPARCROS	PARC ROSSIGNOL	440 000,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	240 000,00	200 000,00
NPGPARCURB	PARC URBAIN	440 000,00	0,00	440 000,00	0,00	44 000,00	186 000,00	210 000,00
NPGPOLFONC	POLITIQUE FONCIERE	378 000,00	0,00	378 000,00	0,00	238 000,00	140 000,00	0,00
NPGRAWAFAC	SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FAÇADES	90 000,00	-2 300,00	87 700,00	0,00	30 000,00	393 000,00	60 000,00
NPGTXFERME	TRAVAUX FERME EDUCATIVE	423 000,00	0,00	423 000,00	0,00	1 614 500,00	702 500,00	320 000,00
NPJAMENPUB	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	1 614 500,00	0,00	1 614 500,00	0,00	592 000,00	3 545 000,00	0,00
NPJBEAULIE	MAISON FOLIE BEAULIEU	3 545 000,00	0,00	3 545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

B2.1 SITUATION DES AUTOPISATIUNS DE PROCHAINES ET CREDITS DE TAXE

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

DEPENSES

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° initiatrice de l'AP	Pour mémoire d'AP vérifié et compris émission	Référence de l'acte(s) N° et numéro(s) AL	Total cumulé (totaux les délibérations) comptes pour N+1	Crédits de paiement réalisation réalisées capitales au 31/12/ de l'exercice N	Crédits de paiement réalisation réalisées sur le cours de l'exercice de l'exercice N	Reste à réaliser sur le cours de l'exercice N+1 de N+1
NRTXBATEDU	TRAVAUX BATIMENTS EDUCATION JEUNESSE	639 900,00	2 422,00	642 322,00	0,00	642 322,00
NRTXBATPRO	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS PROXIMITE	11 500,00	-11 500,00	0,00	0,00	0,00
NRTXBATSCO	TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	310 628,06	34 696,00	345 324,06	0,00	0,00
NRVIEMUSIQ	VIE ECOLE DE MUSIQUE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
QACCESSIPG	ACCESIBILITE	9 760 000,00	29 751,45	9 789 751,45	0,00	9 650 000,00
QACQFONCIE	ACQUISITIONS FONCIERES	0,00	9 650 000,00	9 650 000,00	0,00	0,00
QAMENAGURB	AMENAGEMENT URBAIN	732 296,00	-20 344,67	711 951,33	0,00	711 951,33
QANRUHABPG	ANRU HABITAT	8 124 033,00	0,00	8 124 033,00	0,00	1 572 033,00
QANRUPG	ANRU	73 355 237,32	179 471,38	73 534 708,70	0,00	5 572 560,32
QECLAIRAGP	ECLAIRAGE PUBLIC	19 955 500,00	0,00	19 955 500,00	0,00	2 158 800,00
QESPACEPG	ESPACES PUBLICS	22 517 700,00	109 999,98	22 627 699,98	0,00	1 839 938,14
QESPACEPUR	ESPACES PUBLICS	535 000,00	61 000,00	596 000,00	0,00	596 000,00
QEURATECPG	ZAC EURATECHNOLOGIE ESPACES VERTS TRAVAUX	2 452 996,00	0,00	2 452 996,00	0,00	1 600 000,00
QGARAGEMPG	GARAGE MUNICIPAL	2 438 296,11	20 000,00	2 458 286,11	0,00	858 296,11
QGESTPATPG	GESTION DU PATRIMOINE	36 741 795,00	-179 338,33	36 562 456,67	0,00	3 831 161,67
QGESTPATRE	ATELIERS MUNICIPAUX	80 482,45	49 898,38	130 380,83	0,00	130 380,83
QHABITDUPG	HABITAT DURABLE	3 438 224,82	0,00	3 438 224,82	0,00	1 47 624,82
QINSALUPG	INSALUBRITE	1 768 113,00	0,00	1 768 113,00	0,00	383 113,00
QJARDPLAEG	JARDIN DES PLANTES	10 000 000,00	-30 000,00	9 970 000,00	0,00	70 000,00
QMISNORMPG	MIS AUX NORMES	9 319 413,06	444 000,00	9 763 413,06	0,00	2 620 113,06
QPARCJARPG	PARCS ET JARDINS	7 660 000,00	135 300,00	7 795 300,00	0,00	1 105 300,00
QPATARCHEP	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
QPAITHDV	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	8 150 000,00	0,00	8 150 000,00	0,00	315 000,00
QPATRIMOPG	PATRIMOINE	3 854 500,00	-45 000,00	3 809 500,00	0,00	380 000,00
QPDUPG	PDU	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	85 000,00
QPLANACTPG	PLAN ACTION HABITAT	39 562 528,00	-305 000,00	39 257 528,00	0,00	3 543 528,00
QPLANBLEU	VALORISATION DE L'EAU	11 728 000,00	55 000,00	11 783 000,00	0,00	518 000,00
QPOLRGMEPG	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	815 000,00	0,00	815 000,00	0,00	815 000,00
QPROPRETPG	PROPRETE	435 000,00	-85 675,19	349 324,81	0,00	146 909,30
QRGESTCAVI	GESTION ET QUALITE DU CADRE DE VIE	496 425,00	-250 000,00	246 425,00	0,00	246 425,00
QRHABDUR	HABITAT DURABLE	735 000,00	-75 891,35	659 108,65	0,00	659 108,65
QRPARCJAR	PARCS ET JARDINS	1 154 250,00	1 143 191,17	2 297 441,17	0,00	2 297 441,17
QRPOLFONCR	POLITIQUE FONCIERE	1 439 739,70	-712 324,30	727 415,40	0,00	727 415,40
QPROPROPRETE	PROPRETE	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00
QSECUANUPG	SECURITE SANITAIRE ET URBAINE	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00
QSERRRESPT	SERRES	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
QTOTCTMPG	TOT CTM	18 631 541,00	-5 613,12	18 625 927,88	0,00	802 527,88
QTVXXENRJPG	TRAVAUX ECO ENERGIE	3 069 000,00	-100 000,00	2 969 000,00	0,00	2 969 000,00
QTVXMECPG	TRAVAUX MEC	0,00	21 411,50	21 411,50	0,00	0,00
QURBAETUDE	URBANISME ETUDES					

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

DÉPENSES

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

N° ou indicatif de l'AP	Montant AP	Prise en charge AP		Taux d'intérêt AP	Crédits de paiement échéance N+1 (en %)	Crédits de paiement échéance N+2 (en %)	Autres à financer échéance N+3 (en %)
		N° de l'autorisation	N° de l'engagement				
RRESSHUMAR	RESSOURCES HUMAINES	208 000,00	-9 910,94	198 089,06	0,00	198 089,06	0,00
VCCONCERTR	CONCERTATION ET PARTICIPATION	17 000,00	-8 466,66	8 533,34	0,00	8 533,34	0,00
VCLSPD	ACTIONS CLSPD	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00
VETATCHIMER	ETAT CIVIL CIMETIERES	60 000,00	-22 917,68	37 082,32	0,00	37 082,32	0,00
VETATCIMP	ETAT CIVIL CIMETIERE	1 180 000,00	41 077,68	1 221 077,68	0,00	371 077,68	670 000,00
VETATCIMPT	ETAT CIVIL CIMETIERES	1 520 333,31	-148 079,32	1 372 253,99	0,00	1 372 253,99	0,00
VMNMARCHPG	MISE AUX NORMES DES MARCHES	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	38 300,00	200 000,00
VPOLRGMEDR	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	220 470,00	0,00	220 470,00	0,00	220 470,00	0,00
VPOLRGMEPG	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	515 000,00	0,00	515 000,00	0,00	50 000,00	0,00
VQBOISBLAN	MAIRIE DE QUARTIER BOIS BLANCS	2 17 780,00	-2 221,00	215 559,00	0,00	215 559,00	0,00
VQFBETHUNE	MAIRIE DE QUARTIER FG BETHUNE	2 17 076,37	71 944,31	289 020,68	0,00	289 020,68	0,00
VQLLLESUD	MAIRIE DE QUARTIER LILLE SUD	324 138,58	23 279,35	347 417,93	0,00	347 417,93	0,00
VQSAINTMAU	MAIRIE DE QUARTIER SAINT MAURICE	287 000,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00	0,00
VQUACENTRE	MAIRIE DE QUARTIER CENTRE	366 165,02	-1 840,02	364 325,00	0,00	364 325,00	0,00
VQUARFIVES	MAIRIE DE QUARTIER FIVES	329 000,00	33 054,12	362 054,12	0,00	362 054,12	0,00
VQUAVAUBAN	MAIRIE DE QUARTIER VAUBAN	308 665,00	-20 000,00	288 665,00	0,00	288 665,00	0,00
VQUMOULINS	MAIRIE DE QUARTIER MOULINS	323 256,21	15 675,19	338 931,40	0,00	338 931,40	0,00
VQVIEUXLIL	MAIRIE DE QUARTIER VIEUX LILLE	292 973,91	-30 000,00	262 973,91	0,00	262 973,91	0,00
VQWAZEMMES	MAIRIE DE QUARTIER WAZEMMES	348 224,26	-365,69	347 858,57	0,00	347 858,57	0,00
VRMQUARTPT	REAMENAGEMENT DES MAIRIES DE QUARTIER	10 015 000,00	-25 000,00	9 990 000,00	0,00	2 012,08	687 987,92
		6 10 607 256,59	7 458 741,83	6 118 065 998,42	0,00	99 852 059,68	147 118 214,46
							371 095 724,28

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

RECETTES

332.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/922**

OBJET

**Agenda 21 Lillois - Reconductio
n de la convention avec l'association
Léo Lagrange Consommation Nord.**

DU CONSEIL MUNICIPAL



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/689 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à engager un partenariat pluriannuel et des actions conjointes avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord. L'objectif principal de ce partenariat est de favoriser l'appropriation, par les publics modestes ou précaires de la ville de Lille, des solutions en faveur d'une consommation durable, solutions qui entendent concilier la maîtrise du budget des familles et la préservation de la santé et de l'environnement.

Trois projets ont été cofinancés par la Ville en 2008/2009, pour un montant global de 36.440 €. Ces actions ont mobilisé plusieurs délégations thématiques (Développement Durable, Politique de la Ville, Centres Sociaux et Maisons de Quartier, Action Sociale, PEG...) et plusieurs partenaires de la Ville.

1. guide pédagogique, le « Ch'ti message du citoyen », a été conçu par les Un adultes fréquentant les centres sociaux lillois, sur les thèmes de l'habitat durable, de la consommation responsable et de l'éco citoyenneté et publié en juin 2009. 30 adultes du Centre social Lazare Garreau, du Centre social Marcel Bertrand, de la Maison de quartier des Bois-Blancs et du Centre social Mosaïque ont assidûment participé à ce projet. 300 exemplaires ont été diffusés aux centres sociaux impliqués, 500 à la Maison du Citoyen de Lomme, 180 lors du Forum de l'Insertion le 18 juin 2009 ou à l'occasion de la formation des acteurs sociaux de Lille-Sud à la précarité énergétique. Par ailleurs, les référents RMI des Mairies de quartier vont être destinataires, 500 familles de Lille-Sud, logées par Lille Métropole Habitat, vont être mobilisées par Léo Lagrange Consommation Nord pour découvrir ce guide, qui sert aussi de support pédagogique pour les 600 familles relogées ou bénéficiant d'une amélioration de leur habitat dans le cadre du Grand Projet Urbain.
2. 35 personnes ont été mobilisées par l'organisation d'itinéraires de développement durable dans la ville, dont 11 pour le Centre social Mosaïque, 10 pour le Centre social Marcel Bertrand, 9 pour le Centre social du Faubourg de Béthune et 5 pour le Centre social La Busette. L'objet de ce projet était la découverte de différents sites et structures en rapport avec la consommation et le développement durable. Les adultes ont visité successivement la Banque de France, le Palais de Justice, le Festival des Futurs Viables à la Maison folie de Wazemmes, Artisans du Monde, la Ressourcerie de Moulins et le Centre de Valorisation Organique. Plusieurs adultes se sont engagés à modifier leur consommation suite à ces visites, ont découvert les avantages sanitaires et économiques de la consommation équitable, de la réparation et ont mis en place des goûters équitables pour les enfants dans certains centres sociaux

.../...

3. 1 210 personnes, enfants, jeunes et adultes ont découvert le jeu « rando-conso » grâce aux différents ateliers organisés, dans le cadre du troisième projet confinancé par la Ville, au sein de centres de loisirs lillois et lommois, à l'ARVEJ, dans les Centres sociaux Mosaïque (Fives), Marcel Bertrand (Moulins), la Busette (Centre ville), Faubourg de Béthune, l'Arbrisseau (Lille-Sud), Lazare Garreau (Lille-Sud) ou à la Maison de quartier de Fives.

Le bilan de cette convention dépasse les objectifs fixés, en terme de mobilisation des publics, d'appropriation du développement durable et de changement des comportements. Le dialogue avec les différents services de la Ville de Lille, la mobilisation citoyenne, l'implication de l'association Léo Lagrange Consommation Nord ont par ailleurs permis d'enrichir et de mettre en débat le contenu de l'agenda 21 de la Ville, en cours de renouvellement, ainsi que d'identifier les pistes prioritaires d'actions pour 2009/2010, proposées au titre de ce partenariat pluriannuel. Les objectifs de ce partenariat restent la sensibilisation au développement durable des publics modestes et des jeunes lillois, basée sur la découverte de pratiques locales et la rencontre d'acteurs ou d'organisations impliquées.

Quatre projets sont proposés au titre du partenariat 2009/2010 :

1. La formation au développement durable de l'ensemble des référents de site et des animateurs du secteur périscolaire et des centres de loisirs. Cette formation de 2 jours, évaluée auprès de 10 animateurs municipaux en 2009, va permettre d'introduire le développement durable dans l'ensemble des projets pédagogiques des Centres d'Animation de la Petite Enfance et de préparer la mutation de l'école de la Forêt de Phalempin en Centre Lillois d'Education au Développement Durable. Elle s'inscrit aussi dans l'accompagnement pédagogique à la mise en place progressive de repas bio dans les cantines scolaires. Les formations auront lieu à la iMRES afin que les agents lillois bénéficient des ressources du centre de documentation sur le développement durable. Elles concernent 120 animateurs et se concrétiseront par 6 sessions réparties sur 8 mois et accompagnées de visites de sites. Le budget global du projet est de 13.300 €, la part de la délégation Développement Durable s'élève à 5.500 €, les 7.800 € restant étant en cours d'instruction au titre du CUCS pour 2010. Des sessions complémentaires sont mises en œuvre pour les animateurs de centres sociaux, financés par la délégation Développement Durable au titre du CUCS 2009. Le montant de ce financement complémentaire est de 3.800 €, pour la part Ville, le budget global de ces formations d'animateurs de centres sociaux étant de 16.760 €.
2. La mise en place d'itinéraires culturels du développement durable, à destination d'un groupe de 15 jeunes du quartier de Moulins en partenariat avec les collectifs du LEM et de l'Entorse, dont les expositions respectives, prévues au premier semestre 2010 au Palais Rameau et à la maison Folie Wazemmes, seront emblématiques des regards d'artistes sur le développement durable. Un atelier d'immersion, en lien avec Le Partenariat et le centre Gaïa, une visite d'une maison lilloise auto-réhabilitée à partir de matériaux écologiques et une rencontre avec le lycée professionnel Baggio, engagé dans un agenda 21 depuis avril 2009, compléteront ces itinéraires pour faciliter l'accès des jeunes à la culture, aux métiers du développement durable et aux savoir-faire locaux. Le budget global du projet, pris en charge en intégralité par la délégation Développement Durable, est de 6.500 €.

.../...

3. Dans le prolongement du travail de rédaction du « Ch'ti message du citoyen » et pour encourager les adultes à utiliser des produits sains, frais, locaux et moins coûteux, des séances d'information et d'essais de solutions écologiques pour l'entretien et l'alimentation vont être organisées dans quatre centres sociaux lillois et une école de consommateur à Lomme. Une animation par semaine sera organisée dans chaque structure pendant 10 mois. Un groupe d'agents volontaires de la Ville sera associé à cette démarche et des séances dédiées organisées à l'Hôtel de Ville. Le budget global du projet est de 10.200 €, la part Ville (délégation Développement Durable) est de 9.000 €.
4. Dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21 Santé, porté par la Conseillère déléguée à la Santé, des groupes de travail thématiques ont mobilisé plusieurs dizaines d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs pour examiner les déclinaisons concrètes de ce plan d'actions. L'alimentation est apparue comme un thème prioritaire, situé au croisement des préoccupations sanitaires, sociales, économiques et environnementales. Pour mobiliser les habitants sur ce thème, l'association Léo Lagrange Consommation Nord propose d'organiser des ateliers avec les Centres sociaux Mosaïque, Marcel Bertrand, Chemin Rouge, Faubourg de Béthune. Ces ateliers visent à faire comprendre les enjeux et les impacts de la production alimentaire, de la graine à l'assiette. Ils seront conduits au rythme d'une séance par mois et par structure, soit 40 ateliers entre décembre 2009 et septembre 2010. Ces travaux seront restitués dans le cadre d'une journée « santé et consommation responsable », organisée sur l'espace public, pour proposer aux Lillois des dégustations et des animations. Le budget global du projet est de 6.290 €, intégralement financé par la Ville (délégation Santé).

Le budget global de cette convention pour 2008/2009 s'élève à 53.020 €. Le financement proposé par la délégation Développement Durable est de 24.800 €, celui proposé par la délégation Santé est de 6.260 €, soit une part Ville de 31.060 €. La reconduction de cette convention en 2010 dépendra des résultats de ces actions et des nouveaux projets pédagogiques partenariaux, définis conjointement par la Ville de Lille et l'association Léo Lagrange Consommation Nord.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif et la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, respectivement réunies les 28 octobre et 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la reconduction de la convention pluriannuelle de partenariat, ci-annexée, entre la Ville et l'association Léo Lagrange Consommation Nord, pour permettre la mise en œuvre de ces trois projets,
- ◆ **AUTORISER** le paiement de 31.060 €, répartis entre la délégation Développement Durable pour un montant de 24.800 € et la délégation Santé pour un montant de 6.260 €,
- ◆ **IMPUTER** la dépense totale correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 830 - Opération QASSO n° 794 intitulée « Soutien Association Agenda 21 ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le

25 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à l'Agenda 21
et au Développement Durable,

Pierre de SAINTIGNON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/923**

OBJET

Mise à disposition d'animaux domestiques pour le pâturage extensif au Parc de la Citadelle et au Triangle des Rouges Barres - Convention avec Mme Patricia Druelle, éleveur.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, engagée dans la gestion écologique de ses parcs et jardins, recourt depuis 2007 au pâturage extensif par des animaux domestiques, notamment sur le site du Triangle des Rouges Barres.

L'intérêt du pâturage extensif est à la fois économique et écologique : diminution des surfaces à entretenir, diversification de la faune et de la flore et création de fait de zones refuges pour les animaux. De plus, les animaux sont un support très efficace pour conduire des animations « nature » auprès de tous les publics.

Madame Patricia Druelle, domiciliée à Houplin-Aincoisne, 7 rue de la Pouillerie, exerçant la profession d'éleveur à la "ferme de la nature et de l'environnement", a proposé à la Ville de mettre ses animaux à disposition, et ce gratuitement.

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition d'animaux domestiques rustiques (poneys et vaches) sur le Parc de la Citadelle et sur le site du Triangle des Rouges Barres.

Pour le Parc de la Citadelle, la zone pressentie est la bande de terrain située entre le fossé de la cunette et les remparts de la Citadelle. Ces terrains appartiennent à l'Armée. Le recours au pâturage figure explicitement dans l'autorisation d'occupation temporaire (avenant n° 3 du 17 février 2009 à l'autorisation d'occupation temporaire du 3 juin 2002 au profit de la Ville de Lille) pour l'entretien des espaces verts situés entre le cours d'eau nommé « la Cunette » et les remparts – caserne Boufflers (Citadelle de Lille).

Pour le Triangle des Rouges Barres, il s'agit d'un enclos existant de 2 ha.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de mise à disposition avec de Mme Patricia Druelle, éleveur, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **17 novembre 2009**Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,Réception en Préfecture le **3 DEC 2009**

Eric QUIQUET

E.Quiquet

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/924**

OBJET

Parc de la Citadelle – Occupation du domaine public – Redevance d’occupation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Parc de la Citadelle accueille une activité de manèges, de jeux pour enfants et de buvette qui s'étend sur une surface de 7.800 m² et s'inscrit dans le fonctionnement du site dont la fréquentation est en constante augmentation, du fait de l'intérêt permanent que suscite le parc zoologique situé à proximité et le parc de la Citadelle dont le plan de rénovation a été initié en 2003.

Compte tenu des avantages de toute nature procurés par cette occupation, il est proposé de porter le taux de redevance à 7,5 %, ce qui correspond à la moyenne de ce qui est pratiqué dans les autres collectivités.

En effet, la redevance fixée à 5 % sur le chiffre d'affaires annuel hors taxes est resté inchangé depuis le début de l'activité.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **FIXER** la redevance d'occupation à 7,5 % sur le chiffre d'affaires annuel hors taxes, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la redevance sur les crédits inscrits au chapitre 75, article 757, fonction 414 – Opération n° 287 – QAPIA – Animation Parcs et Jardins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le

- 3 DEC. 2009

Eric QUIQUE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/925**

OBJET

**Conventions entre la Ville et les associations
les AJONC et PPjég – Avenants.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 08/38 du 28 janvier 2008, la passation d'une nouvelle convention avec l'association Promenade du Préfet, Jardin écologique et les grenouilles (PPJég), dont le siège social est situé à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, 23 rue Gosselet à Lille, aux termes de laquelle celle-ci s'engage à réaliser un programme d'animations de découvertes naturalistes sur le site du Jardin Ecologique du Vieux-Lille, situé rue du Guet.

Pour lui permettre la création d'un jardin botanique spécifique à l'entrée du site du jardin écologique, le Conseil Municipal a autorisé le versement, pour 2009, d'une subvention de 1.000 € à cette association dans le cadre des Crédits décentralisés (Conseil de quartier du Vieux-Lille), ce qui porte le montant total de la subvention, pour l'année 2009, à 51.000 €.

Par délibération n° 08/39 du 28 janvier 2008, une convention entre la Ville et l'association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJONC) a été établie pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le développement du concept des jardins communautaires sur le territoire lillois.

Par délibération n° 09/376 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement, dans le cadre de la délégation Culture, d'une subvention de 2.000 € aux AJONC pour l'organisation du Festival des Jones en 2009, ce qui porte à 71.000 € le montant total des subventions versées au titre de l'année 2009.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer ces aides financières par voie d'avenants aux conventions initiales.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention avec l'association Ppjég et l'avenant n° 3 à la convention avec l'association les AJONC, ci-annexés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

- 3 DEC. 2009



Eric QUIQUET

E. Quiquet

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/926**

OBJET

Parc de la Citadelle - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plaine de sports et de loisirs.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille, au travers des grands principes du Schéma directeur de la Citadelle, prévoit la réalisation d'une plaine de sports et de loisirs dans la partie du parc située entre le mur de communication d'en bas, le bassin du Grand Carré et l'avenue du Petit Paradis et le canal à grand gabarit.

Ce vaste ensemble de 12 ha, en partie libéré par la déconstruction du stade Grimonprez-Jooris, est destiné à accueillir des activités de sports et de loisirs et des manifestations, moyennant des aménagements simples, respectueux du paysage, de la biodiversité, du patrimoine et de l'histoire.

Les aménagements prévoient notamment l'installation d'un parcours d'activités pour les seniors, la création d'une zone dévolue à des attractions et jeux pour les enfants, la construction d'une structure d'accueil pour les usagers du parc, sportifs confirmés ou amateurs, dans le réduit du Grand Carré et la remise en eau des anciens fossés.

Le coût global de l'opération est estimé à 2.400.000 € T.T.C.

Afin d'engager les études pour ces aménagements, il convient de désigner une équipe en charge de l'étude urbaine, dont le montant est estimé à 260.000 € TTC. Pour ce faire, il est nécessaire de lancer une consultation qui donnera lieu au lancement d'un marché public.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement de l'étude sur l'aménagement de la Plaine de Sports et de Loisirs
- ◆ **AUTORISER** le lancement du marché correspondant et la signature des pièces des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 823 - Opération n° 1714 - Autorisation de programme (AP) : QPLAINECIT - PPI n° 328 (QPLAI).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le

F 3 DEC. 2009

Eric QUIQUET

E.Quiquet

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/927**

OBJET

**Plan Bleu - Cœur de Deûle - Lancement
d'une étude globale d'aménagement urbain -
Groupement de commande avec les Villes de
Saint-André-lez-Lille et de La Madeleine et
Lille Métropole Communauté Urbaine.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/328 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du S.D.E.L. (Schéma directeur des eaux de Lille) pour favoriser la présence de l'eau dans la ville, l'animation autour de l'eau et développer une démarche de développement durable dans la gestion de l'eau.

Par délibération n° 09/729 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé que la Ville se joigne en groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine, la Ville de Saint-André-Lez-Lille et la Ville de La Madeleine pour lancer une procédure de conception-réalisation pour le projet de remise en eau de l'avenue du Peuple Belge et de valorisation du Bras de la Basse Deûle.

Ayant pour objectifs le développement du tourisme fluvial, la valorisation de l'eau dans la ville dans ses fonctions économiques et sociales, ce projet participera fortement à la requalification et à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des territoires traversés à une échelle plus large, dans le cadre du Plan Bleu Métropolitain.

Au regard des réflexions qui ont été menées jusqu'alors par les collectivités sur le projet de remise en eau, il s'est avéré que la requalification et la valorisation du canal délaissé de la Basse Deûle dans le périmètre du "Triangle des Ferrailleurs" (renommé "Cœur de Deûle") engendrent des interfaces sur les compétences municipales et communautaires, notamment en matière d'aménagement urbain.

Dans un souci de cohérence d'ensemble, les Villes de La Madeleine, de Saint-André-lez-Lille et de Lille ont sollicité Lille Métropole Communauté Urbaine pour la réalisation d'une étude d'aménagement spécifique sur le secteur nommé "Cœur de Deûle", morceau de territoire aujourd'hui enclavé situé entre les 3 communes et permettant le débouché de la Basse Deûle dans la continuité du projet de remise en eau de l'avenue du Peuple Belge.

Dans ce cadre, l'étude "Cœur de Deûle", qui aboutira à un schéma d'aménagement général du secteur, devra intégrer de manière cohérente la valorisation des berges de la Basse Deûle.

Le foncier étant aujourd'hui occupé partiellement par quelques entreprises, il doit être envisagé d'accompagner le projet par la réalisation d'un périmètre de veille foncière qui permettra d'anticiper et de garantir l'opérationnalité du projet dans les temps requis (cf. plan du périmètre joint).

Par ailleurs, il s'agit de lancer une étude urbaine préalable d'aménagement, en matière de maîtrise foncière, de développement économique, de requalification urbaine et d'habitat en lien avec les projets déjà existants aux alentours du site précité, permettant d'élaborer un schéma d'aménagement général cohérent sur le secteur "Cœur de Deûle" ainsi qu'un premier chiffrage de l'opération.

.../...

Cette étude devra :

- réaliser un diagnostic de l'existant (potentialités et contraintes),
- établir des hypothèses de programme et en déduire leurs impacts en terme d'aménagement et de fonctionnement de la zone (fonctionnement de la desserte interne, trafic généré...),
- imaginer un schéma d'organisation de la zone intégrant :
 - le principe de desserte et de maillage voirie,
 - des scénarios de découpage des lots,
 - les principes de desserte des lots et le traitement du stationnement,
 - l'image architecturale, urbaine et paysagère du site, en définissant notamment les prescriptions de composition des bâtiments et d'aménagement des espaces verts,
 - une évaluation sommaire du coût du projet.

Afin d'assurer la cohérence d'ensemble du secteur d'aménagement et pour répondre aux critères dessinés par la délibération cadre " Plan Bleu Métropolitain " de Lille Métropole Communauté Urbaine du 2 octobre 2009, il a été décidé que l'ensemble des études sectorielles d'aménagement serait réalisé sous la forme de groupements de commandes entre LMCU et les Villes concernées, avec un cofinancement 50 % LMCU, 50 % Villes.

A ce titre, le présent marché sera réalisé sous la forme d'un groupement de commandes associant LMCU et les Villes de Lille, de la Madeleine et de Saint-André-lez-Lille.

Cette étude, d'un montant total estimé à 100.000 € H.T. soit 119.600 € T.T.C., fera l'objet d'un marché sur appel d'offres européen et d'une répartition des financements comme suit:

- LMCU :	50.000 € H.T. soit	59.800,00 € T.T.C.
- Ville de Lille :	41.000 € H.T. soit	49.036,00 € T.T.C.
- Ville de La Madeleine :	3.600 € H.T. soit	4.305,60 € T.T.C.
- Ville de Saint André lez Lille :	5.400 € H.T. soit	6.458,40 € T.T.C.

Dans ce cadre, il est proposé que Lille Métropole Communauté Urbaine soit désigné comme le coordonnateur mandataire de ce groupement. Il sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, de signer, notifier et exécuter ce marché.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** que la Ville se joigne en groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine, la Ville de Saint-André-Lez-Lille et la Ville de La Madeleine pour lancer cette opération ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine, la Ville de Saint-André-lez-Lille et la Ville de La Madeleine

.../...

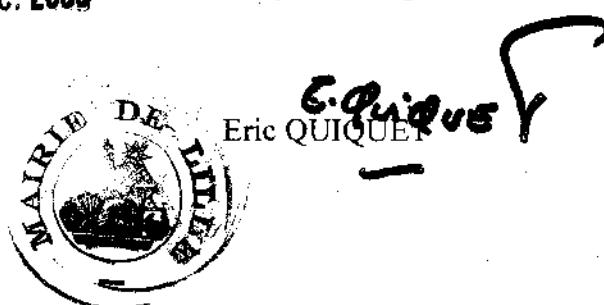
- ♦ IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 2031, fonction 824 – Opération QUETU n°1656 – Autorisation de programme QURBAETUDE - PPI n° .

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **3 DEC. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Plan Bleu,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/928

OBJET

Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a mis en place, il y a dix ans maintenant, un Conseil Municipal d'Enfants qui permet aux jeunes Lillois âgés de 9 à 13 ans, d'une part, de débattre au sein d'une assemblée pour l'amélioration de la vie quotidienne et, d'autre part, d'y faire l'apprentissage de la citoyenneté. Afin de répondre également à la demande d'une partie plus âgée de la jeunesse lilloise, a été créé récemment un Conseil Lillois de la Jeunesse pour les 16-25 ans qui souhaitent aussi s'impliquer activement dans leur ville.

Ces Conseils existant au sein de nombreuses autres collectivités, il paraît important de pouvoir partager les expériences de chacun.

Dans cette optique, il existe une association, l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), qui anime un réseau de 450 Villes, Départements ou Régions et 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Elle représente, entre autres, une source d'informations, de formations et de stages non négligeable.

L'adhésion de la Ville de Lille à cette association est une étape nouvelle dans la poursuite du processus entamé en 1999 de la participation des jeunes à la décision publique.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction du nombre d'habitants, ce qui représente pour Lille 4.147,60 €. Cette dépense sera supportée pour moitié par les crédits du Conseil Municipal d'Enfants et ceux du Conseil Lillois de la Jeunesse.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'adhésion de la Ville à l'ANACEJ pour une cotisation annuelle de 4.147,60 €
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 11, article 6281, fonction 023 – Opération n° 646 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 NOV. 2009

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Démocratie
Participative,



Walid HANNA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/929**

OBJET

**Politique de la Ville - Subvention au
Centre d'Insertion des Bois-Blancs –
Nouveau chantier d'insertion Péniche.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Maison de quartier des Bois-Blancs a acquis en 2007, en partenariat avec la Fédération des Centres d'Insertion, une péniche localisée au Port de Lille afin de développer un projet de chantier d'insertion en direction des jeunes.

Cet accompagnement socio-professionnel a contribué à engager chaque jeune dans un parcours individualisé de formation. Le travail effectué, sur lequel 8 jeunes du quartier des Bois-Blancs ont œuvré, a permis de remettre en état les parois de la péniche : grattage, ponçage, application des peintures intérieures et extérieures, remise en état de la timonerie ainsi qu'un entretien approfondi des moteurs et de la salle des machines.

Le Centre d'Insertion des Bois-Blancs souhaite aujourd'hui travailler à la continuité de cette action, dans le cadre d'un nouveau chantier d'insertion. Le projet prendra appui sur les aménagements des rives de la Haute Deûle et le nouveau pôle « Euratechnologies ». La péniche s'intégrera dans les futurs aménagements de la gare d'eau. Elle aura pour fonction finale d'être dédiée à l'hébergement et à la restauration.

Ce nouveau chantier d'insertion, mis en œuvre en lien avec la Mission Locale, consistera à initier les demandeurs d'emploi à divers métiers du bâtiment et aux aménagements d'intérieur : pose de l'isolation et des cloisons, initiation à l'électricité et à la plomberie, pose des revêtements de sols et des murs, peintures et finition.

Pendant le parcours d'insertion, des actions de formation techniques seront entreprises permettant de valider des choix professionnels et d'en acquérir les savoir-faire nécessaires.

Les partenaires sollicités autour de ce projet, hormis la Ville de Lille au titre de la délégation Politique de la Ville, sont les suivants :

- le Conseil Général pour l'aide financière apportée au suivi des jeunes en difficulté dans le cadre des crédits spécifiques ;
- le Conseil Régional dans le cadre de la formation des jeunes en Contrats aidés ;
- l'Etat et le Pôle Emploi pour l'aide apportée dans le cadre des Contrats aidés ;
- les organismes de formation du territoire pour l'organisation des évaluations individuelles des actions de formation.

Le budget prévisionnel de l'action, détaillé ci-après, s'élève à 103.952 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 14.000 €.

..../....

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses	€	Recettes	€
Achats fournitures d'atelier	6.000	Subvention Ville	14.000
Achats autres petits équipements	660	Etat (CNASEA)	59.024
Impôts et taxes	1.890	PLIE	10.645
<i>Frais de personnel :</i>		Apports des structures	283
Salaires bruts	20.035	FCI (dont les crédits spécifiques du CG pour 10 K€)	20.000
Charges sociales	6.802		
Salaires bruts CAE	60.294		
Charges sociales CAE	8 271		
TOTAL	103.952		TOTAL 103.952

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

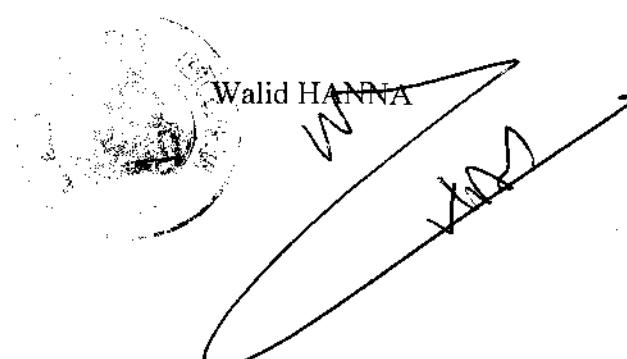
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 14.000 € au Centre d'Insertion des Bois-Blancs,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Opération APCUC n° 215, code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

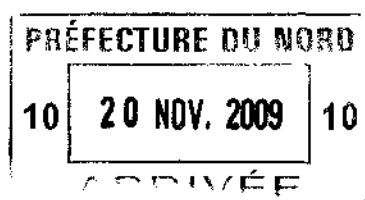
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



Walid HANNA



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/930**

OBJET

**Politique de la Ville – Subvention
au Centre social Roger Salengro –
Maison de quartier de Fives –
Action Cultures urbaines.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre social Roger Salengro – Maison de quartier de Fives sollicite le soutien financier de la délégation Politique de la Ville pour son lieu d'animation et d'expression des jeunes par la pratique d'activités socio-éducatives et socio-culturelles et, en particulier, son action Cultures urbaines.

Cette action se base sur le constat suivant : avec 11,4 % de la population lilloise au dernier recensement, la population fivoise se caractérise par une part importante des moins de 20 ans (27,4 %). La part des allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux est de 36,9 %, dont 51 % de moins de 35 ans.

Par conséquent, le Centre social a souhaité développer des actions significatives en direction des jeunes. L'action Cultures urbaines devrait leur permettre de se confronter à des professionnels dans le cadre des nouvelles technologies.

L'action se décrit de la manière suivante. Depuis plusieurs années, le Centre social offre de nombreuses activités de pratiques artistiques. L'attrait des pratiques aux cultures urbaines est particulièrement fort auprès des jeunes, notamment au travers de l'utilisation des technologies modernes de communication. C'est pourquoi, le Centre social a mis en place des ateliers favorisant l'implication des jeunes sur ce thème, leur créativité et leur pratique des outils modernes. L'objectif est de restituer régulièrement le travail effectué lors de concerts, spectacles, exposition... Ceci permet de conforter leurs initiatives mais aussi de favoriser leur développement artistique et leurs compétences techniques.

Le coût total de l'action Cultures urbaines est évalué à 16.462 € sur toute l'année 2009. La Ville, au titre de la délégation Cultures Urbaines est sollicitée à hauteur de 7.000 €. La délégation Politique de la Ville est également sollicitée à hauteur de 7.000 €. Le solde restant à financer, soit 2.462 €, est à la charge de l'association.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses	€	Recettes	€
Achats matières et fournitures	670	Ville Politique de la Ville	7.000
Services extérieurs	2.512	Ville Cultures urbaines	7.000
Rémunération d'intermédiaires	13.280	Ressources propres C. Social	2.462
TOTAL	16.462	TOTAL	16.462



.../...

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante entre la Ville et le Centre social Roger Salengro par le biais d'une délibération présentée lors de cette même séance par le service pilote (Jeunesse – Animation).

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

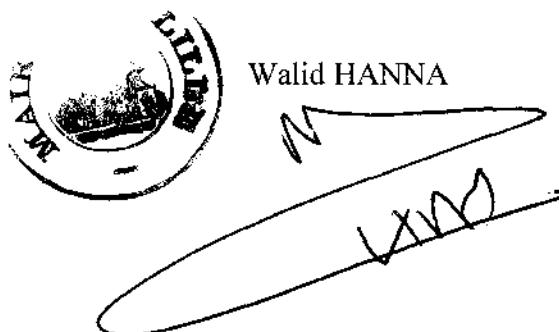
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.000 € au Centre social Roger Salengro (N° SIRET : 31850544300016)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Opération APCUC n° 215, code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

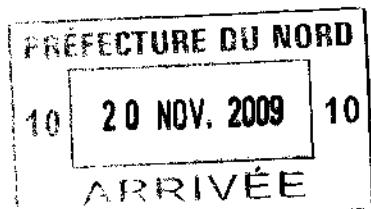
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



WALID HANNA



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/931

OBJET

**Politique de la Ville – Subvention
de fonctionnement à l'association
Fédération des Centres d'Insertion.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Centres d'Insertion (FCI), association régie par la loi de 1901, située au Centre Vauban de la rue Colbert à Lille, est partenaire de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur une de ses thématiques prioritaires d'intervention : « le Développement Economique, l'Emploi, la Formation, l'Insertion ».

Cette association regroupe des organismes qui ont pour objectif de concevoir et de mettre en œuvre des parcours d'insertion de formation et d'orientation professionnelle. Elle a pour objet d'animer et promouvoir un réseau d'organismes qui partagent une même conception de l'insertion sociale et professionnelle des publics démunis. Ces organismes mettent leur pratique en commun en perfectionnant leur mode pédagogique pour lutter contre l'exclusion sociale, professionnelle et économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son action, la FCI a procédé au recrutement et à la formation d'un public très éloigné de l'emploi en Contrat d'Avenir.

Le coût global du recrutement s'élève à 15.045 € (voir budget prévisionnel ci-dessous). La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 2.400 €.

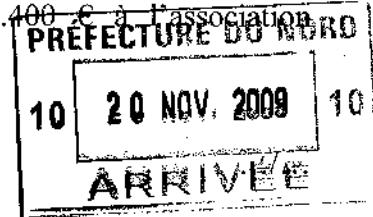
BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	€	Recettes	€
Coût du poste chargé	13.845	Prise en charge Etat (CNASEA) et CAF	12.645
Action de formation	1.000	Ville de Lille	2.400
Frais de gestion	200		
TOTAL	15.045	TOTAL	15.045

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer cette subvention par avenant à la convention existante entre la Ville et la FCI.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.400 € à l'association Fédération des Centres d'Insertion,



- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention avec l'association Fédération des Centres d'Insertion, ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Opération APCUC n° 215, code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

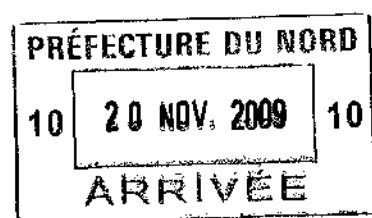
Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



Walid HANNA

A large, handwritten signature in black ink, slanted from the bottom left towards the top right. The name "WALID HANNA" is written vertically along the curve of the signature.



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/932**

OBJET

Politique de la Ville – Subvention de fonctionnement à l'association Itinéraires – Contribution au financement d'un poste de médiateur de prévention aux abords des écoles.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Itinéraires, située 8 rue du Bas Jardin à Lille, est un club de prévention spécialisé qui intervient sur huit des dix quartiers de la ville. Dans le cadre des missions qu'elle accomplit, l'association vient de créer un poste de médiateur de prévention aux abords des écoles. Elle sollicite dans ce cadre le soutien financier de la Ville.

Description générale du contexte du poste :

Les missions du médiateur de prévention aux abords des écoles se développent sur le secteur de Concorde.

Ce secteur se caractérise par des grands ensembles. Il n'est composé que de logements sociaux (Bailleur LMH – environ 3500 habitants – 1600 familles).

L'ouverture de l'Espace Jeunes depuis quatre ans a permis d'accueillir un certain nombre de jeunes et ainsi de monter des groupes de travail ciblés sur les jeunes les plus en difficulté et de développer la responsabilisation de ces derniers dans la conduite de projets (Mission Locale, bailleurs sociaux, Mairie de quartier, Centre social, Itinéraires). Il reste néanmoins à travailler avec ceux qui ne fréquentent pas cet espace.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale initiée par la Politique de la Ville afin de répondre aux difficultés rencontrées par les groupes scolaires implantés au cœur du secteur Concorde :

- Chénier / Séverine (école élémentaire)
- Béranger / Hachette (école maternelle)

En effet, une importante dégradation du climat social est observée autour de ces écoles, avec pour conséquence directe une désaffection des familles au sein de ces écoles et des familles qui scolarisent leurs enfants en dehors du quartier.

Objectifs des missions du médiateur :

Dans ce contexte, le poste de médiateur a plusieurs objectifs :

⇒ Créer du lien avec les adolescents et les jeunes aux abords des écoles du secteur de Concorde et faire de la médiation par :

- une présence aux horaires stratégiques dans l'école et à ses abords
- une présence au sein de l'Espace Jeunes et renfort d'encadrement

.../...

⇒ Rassurer les parents et les soutenir en cas de difficultés d'ordre relationnel avec les jeunes par :

- un dialogue permanent
- un accompagnement physique en cas de besoin vers les différents partenaires locaux

Le coût de ce poste en 2009, sur une période de quatre mois, est évalué à 8.191,75 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 4.096 €.

BUDGET PREVISIONNEL			
Dépenses	€	Recettes	€
Salaires bruts	5 688,72	Subvention ville (Politique de la Ville)	4 096
Charges patronales	1 934,16	Ressources propres association	4 095,75
Indemnités	568,87		
TOTAL	8 191,75		TOTAL
			8 191,75

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante entre la Ville et l'association Itinéraires par le biais d'une autre délibération présentée par le service pilote.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.096 € à l'association Itinéraires,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Opération n° 215 APCUC - Code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



Walid HANNA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/933

OBJET

**Politique de la Ville – Subvention à
l'Union Sportive Lille Moulins Carrel –
Prise en charge de la part non aidée d'un
poste de médiateur de proximité.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de Belfort à Moulins est un territoire prioritaire d'intervention de la Politique de la Ville. Sur ce territoire en Grand Projet Urbain, les jeunes se sont mobilisés pour l'amélioration de leur cadre de vie. Cette dynamique a abouti au réaménagement, par la Ville, d'un terrain de sport de proximité situé sur le jardin des 18 Ponts.

En prenant appui sur l'Espace Jeunes Clémenceau et sur le club de football Lille Moulins Carrel, et en partenariat avec le Service des Sports, l'objectif du projet est de développer une animation de proximité sur ce terrain, d'accompagner la pratique sportive et de développer la pratique du football en club.

Par conséquent, l'Union Sportive Lille Moulins Carrel propose de recruter une personne en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) dont les missions comme médiateur de proximité seront de participer à la définition et à la mise en oeuvre des actions sportives de proximité en lien avec l'espace jeune Clémenceau, les Services des Sports et de la Politique de la Ville, déployées sur le quartier de Moulins.

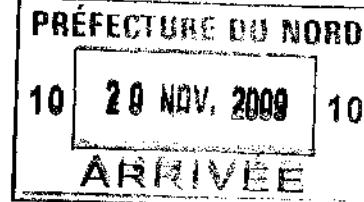
Le public ciblé en particulier est une cinquantaine de jeunes de 13 à 20 ans du secteur de Moulins Belfort. Les partenaires du projet sont la Maison de quartier Les Moulins, le Service des Sports et l'association Itinéraires.

Le coût annuel total de ce poste en CAE s'élève à 15.384 €. L'Etat, au titre du CNASEA, contribue à son financement à hauteur de 87 %, soit 13.384 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur du complément, soit 13 %, soit 2.000 €.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante entre la Ville et l'association Union Sportive Lille Moulins Carrel par le biais d'une délibération présentée lors de cette même séance par le service pilote.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association Union Sportive Lille Moulins Carrel,



- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Opération n° 215 APCUC - Code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

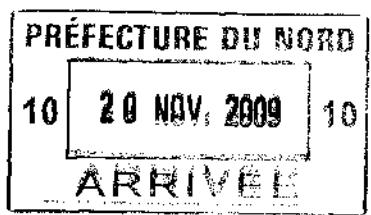
Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



Walid HANNA

(Signature of Walid Hanna)



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/934**

OBJET

**Politique de la Ville – Subvention
à l'association Inter actions.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Inter actions, dont le siège social est situé 60 rue Marceau à Hellemmes, met en oeuvre des actions en faveur du quartier du Vieux-Lille comme notamment l'animation du local dédié aux activités de fitness et de musculation dans la résidence Arrouet, sise 81 rue de Jemmapes.

L'association a également été sollicitée par les habitants du quartier pour animer des créneaux sportifs en faveur des résidentes du quartier Saint-Maurice. Devant le succès de ces plages sportives spécialement dédiées aux femmes, l'association sollicite le soutien financier de la Ville afin que cette action puisse également se dérouler pendant le dernier trimestre 2009.

Le coût total annuel de cette opération s'élève à 16.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, contribue déjà à hauteur de 5.000 €. Les autres sources de financement sont d'autres subventions municipales déjà actées : 2.000 € de la délégation Sport et 3.000 € de la délégation Jeunesse.

Afin que l'action puisse se développer sur toute l'année, un concours supplémentaire délégation Politique de la Ville est sollicité à hauteur de 3.000 €. Le solde restant à financer, soit 3.000 €, est à la charge de l'association.

BUDGET PREVISIONNEL			
Dépenses	€	Recettes	€
Achat de fournitures	880	Ville (sports)	2.000
Charges de personnel	15.120	Ville (jeunesse)	3.000
		Ville (politique ville)	5.000
		Subvention supplémentaire Ville (politique ville)	3.000
		Association Inter actions	3.000
TOTAL	16.000		TOTAL 16.000

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Inter actions,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 – Opération n° 743 APHPV, code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV 2009



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HAKNA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/935

OBJET

Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement à divers organismes dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains (FTU).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds de Travaux Urbains (FTU), à l'instar du Fonds de Participation des Habitants, est un outil financier qui permet non seulement une réelle expression de la participation des habitants quant à l'amélioration de leur cadre de vie mais aussi la mise en œuvre de micro-projets urbains de proximité. Grâce à la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), il contribue pleinement, notamment dans le cadre du Grand Projet Urbain, à une meilleure appropriation des habitants des transformations de leur environnement proche et les associe directement au choix de petits équipements urbains.

Ce fonds se conjugue soit en FTU investissement, soit en FTU fonctionnement. Dans le premier cas, après concertation avec les habitants et les usagers d'un site, la mise en œuvre de petits équipements (aires de jeux, mobilier urbain, embellissement végétal) s'effectue par les services de la Ville. Dans le second cas - objet du présent rapport - des associations, soutenues par la Ville, mettent en œuvre les aménagements souhaités. Elles ont toutes une compétence reconnue en termes de technicité mais également une philosophie et un engagement de travailler avec et pour les habitants.

➤ **Propreté et entretien de l'état végétal des venelles - Association Lille-Sud Insertion - Quartier de Lille-Sud « 400 maisons »**

Lille-Sud Insertion Régie technique de proximité, située 52/54 rue de Marquillies à Lille, est une association du quartier de Lille-Sud créée il y a 17 ans qui a pour objet l'insertion, la formation, l'emploi. En 2008, elle a suivi 106 salariés en parcours d'insertion. Ses activités se déplient sur plusieurs secteurs : sécurité écoles, espaces verts, propreté urbaine, bâtiment, entretien / nettoyage, vélo, repassage.

Présentation de l'action

Un projet est depuis longtemps en germe sur le quartier des « 400 maisons » à Lille-Sud. En effet, ce secteur, qui jouxte le terrain Asie-Wagner (GPU), présente une particularité d'organisation urbaine : les venelles. Ces petites sentes, qui ont beaucoup de charme, permettent une circulation piétonne publique importante. Leur entretien et leur amélioration posent souci. Elles sont, en effet, bordées pour moitié par des propriétaires et pour moitié par des locataires qui se sentent peu concernés par leur bon état. Il est donc souhaité avec LMH de confier la propreté et l'état végétal de ces cheminements à l'association Lille-Sud Insertion Régie de proximité.

..../...

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Propreté (ramassage des détritus) Entretien végétal : 12 passages / an	4.000 €	Ville de Lille FTU	2.000 €
		LMH	2.000 €
TOTAL	4.000 €	TOTAL	4.000 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 4.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 2.000 €.

➤ Mise en valeur de parcelles « en jachère » - Association des Jardins et des Hommes - Quartier de Lille-Sud « 400 maisons »

Crée en 2007, l'association des Jardins et des Hommes (N° SIREN : 512 881 541 00019), située au 27 rue Albert Calmette à Loos, a pour objet de tisser des liens souvent défaits entre les gens et leur environnement (spatial, social, écologique) par la mise en œuvre d'actions dans les domaines, entre autres, de :

- l'aménagement de jardins adaptés,
- l'aménagement d'espaces dans l'habitat collectif et les foyers,
- l'initiation et l'éducation à l'environnement en lien avec le jardin et la nature en ville.

Présentation de l'action

Le projet, en partenariat avec LMH sur le secteur des « 400 maisons » à Lille-Sud, consiste en la mise en valeur de petits terrains actuellement en « jachère » : bandes vertes au pied des petits collectifs de la rue Henri Dillies, les monumentales jardinières des venelles entre les jardins des maisons rues Doyennette, Bondues et de Geyter.

Le travail se fera complètement avec les habitants dans une démarche de co-production. L'entretien sera également réfléchi avec les utilisateurs.

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Animation	3.500 €	Ville de Lille FTU	2.500 €
Achats de végétaux, matériaux, outils	1.500 €	LMH	2.500 €
TOTAL	5.000 €	TOTAL	5.000 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 5.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 2 500 €.

.../...

➤ **Ateliers participatifs de jardinage à la cité Wallaert – Association Entrelianes – Quartier Moulins**

Entrelianes, située 13 rue de la Garonne à Lille, est une jeune association qui œuvre pour la biodiversité en milieu urbain en associant étroitement les habitants des secteurs concernés.

Présentation de l'action

Un travail de partenariat est mis en œuvre sur la cité Wallaert (PACT - Politique de la Ville). Il consiste en l'audition de toutes les familles sur leurs souhaits d'amélioration de leur cadre de vie (espaces extérieurs) et sur l'appropriation par leurs enfants de la cour intérieure.

L'association Entrelianes participe à l'analyse des demandes et mettra en place des ateliers participatifs de jardinage à destination des enfants et des adultes.

Des rencontres dans la même dynamique avec des habitants d'autres secteurs sont également prévues.

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Animation	2.500 €	Ville de Lille FTU	2.500 €
Achats de végétaux, matériaux, outils	1.500 €	Conseil Régional	800 €
		Vilogia (CMH)	700 €
TOTAL	4.000 €	TOTAL	4.000 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 4.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 2 500 €.

➤ **Paroles d'habitants autour de la rénovation urbaine – Association Maison Lumière – Quartier Lille-Sud**

Présentation de l'association

L'objectif de l'association Maison Lumière (N° SIREN : 477 971 394 00010), située 41/43 rue des Stations à Lille, est de promouvoir la création de films documentaires et d'éduquer à l'image.

Présentation de l'action

L'action a pour objet de former des jeunes à l'image et de leur permettre d'aller interroger les habitants de Lille-Sud dont l'immeuble va être réhabilité dans le cadre du GPU (Résidence Seine Loire Garonne - Secteur Arras-Europe). Autour de la réalisation d'un film de 16 minutes, ces jeunes rencontreront les résidents pour faire, entre autres, un point sur le quartier en pleine transformation et plus généralement pour parler de son avenir.

.../...

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Achat matériel et fourniture	230 €	FTU	7.000 €
Service extérieur / location	1.380 €	Conseil Régional	6.200 €
Déplacement	280 €	Maison Lumière	929,54 €
Rémunération de personnel	4.250 €		
Charges sociales	4.600 €		
Charges indirectes	1.074 €		
TVA	2.315,54 €		
TOTAL	14.129,54 €	TOTAL	14.129,54 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 14.129,54 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 7 000 €.

➤ **Initiation à l'éco jardinage dans les « jardins des cultures » -- Association Prêt du sol - Quartier Lille-Sud**

L'association Prêt du sol (N° SIREN : 429 773 880 00019), située à la ferme du sens, rue des Fusillés à Villeneuve d'Ascq, propose à toute personne, en privilégiant cependant l'accès aux personnes en situation de précarité, de s'initier à l'écojardinage.

Elle crée des espaces de partage des savoir et savoir-faire, les « jardins des cultures », pour que recule l'exclusion.

Présentation de l'action

Sur le quartier de Lille-Sud :

- apprendre aux enfants le jardinage responsable dans le jardin potager dénommé « Jardin des merveilles » situé rue des Pensées et, notamment, les CLSH (Centres de Loisirs sans Hébergement) Dom Bosco.
- leur permettre de développer et de transposer leurs pratiques vers le « Jardin des cultures », projet collectif à venir sur le secteur Cannes Arbrisseau dans le cadre du GPU.

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Animation	2.500 €	Ville de Lille FTU	2.000 €
Matériaux, végétaux, outils	500 €	Ressources propres	1.000 €
TOTAL	3.000 €	TOTAL	3.000 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 3.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 2.000 €.

.../...

➤ **Habillage des palissades du chantier du Centre de la Petite Enfance - Association Parlons d'avenir - Quartier Wazemmes**

L'association Parlons d'avenir et son café social et solidaire, située 50 rue Alphonse Mercier à Lille, est un lieu d'accueil et de paroles à Wazemmes sur le site de la résidence Magenta Fombelle. Ce lieu a trois ambitions principales :

- Prévention de la délinquance « Bande à part »,
- « Embarquement immédiat » emploi,
- Point Info Santé,

L'association est également en prise directe avec l'opération de résidentialisation en cours sur le secteur.

Présentation de l'action

Le Centre de la Petite Enfance va bientôt être en travaux, il intéresse la résidence mais aussi plus globalement le quartier. Le chantier va, bien entendu, être entouré de clôtures pleines (nouvel arrêté municipal sur la sécurité des chantiers).

La charte GUP, signée par l'ensemble des partenaires du Grand Projet Urbain, préconise « l'habillage » de ces clôtures dans un objectif esthétique mais également d'appropriation par les habitants du projet qui sort de terre.

Le café social et solidaire reçoit un nombre important d'enfants le mercredi après-midi. Il peut éventuellement, en partenariat avec des associations du quartier, mettre en place des ateliers de production d'images qui pourraient « décorer » les palissades et donner un premier aperçu du futur Centre de la Petite Enfance.

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Achat de matériel	1.000 €	Ville de Lille FTU	2.500 €
Animation	2.000 €	Ressources propres	500 €
TOTAL	3.000 €	TOTAL	3.000 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 3.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 2.500 €.

➤ **Ateliers d'expérimentations plastiques et implantation d'une sculpture amovible - Association A.V.E.N.I.R. Enfance - Quartier Moulins**

L'association A.V.E.N.I.R. Enfance, située 84 rue du Faubourg des Postes à Lille, a pour objet, entre autres, de permettre à chacun, jeune enfant, enfant, jeune, adulte d'accéder de façon ludique à des techniques, des moyens d'expression et de communication, de valoriser la créativité de chacun, de renforcer les liens entre les personnes, les générations, les parents et leurs enfants.

Elle gère, dans ce cadre, l'Atelier-Galerie Bleu à Moulins, au rez-de-chaussée de la résidence Petit Clémenceau.

.../...

Présentation de l'action

Définition du projet artistique :

Implantation d'une sculpture praticable et amovible, nommée « Fil à béton », s'inscrivant avec harmonie dans l'espace vert existant (espace en face de l'Atelier-Galerie Bleu).

Elle est composée de divers éléments ayant pour forme des accessoires de couture surdimensionnés (par exemple une aiguille, des bobines de fil, des boutons...) ainsi qu'une fresque de 31 m² réalisée avec les habitants sur le même thème (empreintes de trames de tissu, de boutons, de fermetures à glissière...).

Démarche :

Rencontre des habitants puis mise en place d'ateliers d'expérimentations plastiques avec un public composé essentiellement de femmes.

Le thème du projet se développe avec les verbes : lier, nouer, créer du lien... Et il se construit autour d'une symbolique forte : la transposition d'un rôle féminin assuré habituellement dans l'espace privé vers l'espace public, pour la mettre en valeur et la rendre visible. Elle rejoint également la symbolique du quartier de Moulins dont l'histoire a été marquée par le développement du textile.

Objectifs du projet artistique :

- Amélioration du cadre de vie
- Création d'un espace de sociabilité
- Sensibilisation aux pratiques artistiques

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Réalisation de la fresque (ateliers, matériaux, assemblage)	14.000 €	Ville de Lille FTU	6.000 €
		A.V.E.N.I.R. Enfance	8.000 €
TOTAL	14.000 €	TOTAL	14.000 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 14.000 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 6.000 €.

➤ **Installation et entretien de jardinières - Association Projet Centre social du Faubourg de Béthune - Quartier Faubourg de Béthune**

L'objectif est d'impliquer le « secteur » jeunes du Centre social dans l'amélioration du cadre de vie en particulier sur le secteur Concorde. L'action consiste en l'installation de jardinières aux portes du local jeunes et d'en assurer le fleurissement et l'entretien.

.../...

Budget prévisionnel de l'action

	Dépenses		Recettes
Achat de jardinières	1.500 €	Ville de Lille FTU	1.500 €
Animation	1.000 €	Ressources propres	1.000 €
TOTAL	2.500 €	TOTAL	2.500 €

Le coût prévisionnel de l'action est de 2.500 €. La Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée à hauteur de 1.500 €.

Conformément à la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000, la subvention proposée à l'association Projet - Centre social du Faubourg de Béthune sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante par le biais d'une délibération présentée par le service pilote (Animation-Jeunesse).

Les aides financières proposées aux associations Parlons d'avenir, Lille-Sud Insertion et Avenir Enfance sont reprises dans les avenants aux conventions existantes joints à la présente délibération.

Par ailleurs, par délibération n° 09/39 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'octroi d'une subvention à l'association Francas du Nord dans le cadre de la délégation Politique de la Ville. Il convient d'intégrer cette aide par voie d'avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement aux associations précitées des subventions mentionnées pour chacune de leur action détaillée ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants aux conventions existantes avec les associations Lille-Sud Insertion, Parlons d'avenir, Avenir Enfance et Francas du Nord ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 – Opération n° 135 APFTU - Code service : AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV 2009

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



Valid HANNA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/936

OBJET

Politique de la Ville – Subvention complémentaire à l'Association Sportive et Culturelle de la Croisette.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,



L'Association Sportive et Culturelle de la Croisette (ASCCL), créée en juin 1996 à l'initiative de jeunes issus de l'immigration et située dans le quartier de Lille-Sud, 1/26 rue André Gide, s'adresse principalement aux jeunes et a pour but de :

- organiser des manifestations sportives ;
- développer des activités socio-culturelles ;
- lutter contre les drogues et prévenir les conduites à risques par le biais du sport ;
- lutter contre l'échec scolaire ;
- aider à l'insertion des jeunes à travers les activités proposées.

Une permanence d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de médiation sociale est tenue afin de leur apporter une première réponse à leurs interrogations, de les aider sur le plan administratif et de mettre en place des relais avec les structures et les administrations spécialisées. Son action se développe dans la perspective de l'autonomie et de la responsabilisation des jeunes. Les finalités sont, entre autres, de :

- favoriser l'accès à des loisirs organisés permettant ainsi l'accès aux sports ;
- détecter les potentialités de chacun ;
- former les jeunes à la vie de groupe et à la connaissance de soi, former au respect d'autrui, du matériel et de l'environnement ;
- préparer et favoriser les responsabilités de chaque individu en s'efforçant de promouvoir l'accès à l'autonomie.

L'ASCCL sollicite un soutien complémentaire de la Ville pour une action spécifique présentée dans le cadre du CUCS 2009 (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) : la pratique de la boxe anglaise et du football en salle (futsal). L'action se tourne plus spécifiquement vers les jeunes de 12 à 16 ans. Elle vise à travailler sur le respect des règles par la pratique sportive. Une soixantaine de jeunes des secteurs Croisette, Vieux-Sud et Briquetterie sont concernés.

La délégation Politique de la Ville est sollicitée à hauteur de 2.286 € pour cette action dont le coût total s'élève à 19.150 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses	€	Recettes	€
Locations	1 200	Ville de Lille (CUCS – CM 02-02-09)	2 286
Rémunération d'intermédiaires	2 500	Ville de Lille (Politique de la Ville – CM 16-11-09)	2 286
Frais de communication	350	Ville de Lille (Sports)	700
Frais de gestion	100	CNASEA	7 875
Transports d'activités ou d'animation	1 500	Contribution ASCLL	6 003
Charges de personnel	10 500		
Déplacements (tournois)	3 000		
TOTAL	19 150		TOTAL 19 150

.../...

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.286 € à l'Association Sportive et Culturelle de la Croisette ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 – Opération n° 215 : APCUC - Code service AMB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,



Walid HANNA

A large, handwritten signature in black ink, slanted from the bottom left towards the top right. The name "Walid HANNA" is written in capital letters at the beginning of the signature.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/937**

OBJET

**Crédits décentralisés - Aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Les Conseils de quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de quartier de Moulins, Fives, Vauban-Esquermes, Lille-Sud, Wazemmes, Vieux-Lille et Faubourg de Béthune se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions, présentées dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseil de quartier qui a donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

Les subventions sollicitées par le Centre social Marcel Bertrand, les associations Les Francas du Nord, Lille Sud Insertion et La Promenade du Préfet-MRES feront l'objet d'avenants pris par le service pilote.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-annexé,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention existante entre la Ville et l'association Union Sportive Lille Moulins Carrel, ci-annexé,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV 2009

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Coordination
des Quartiers,

Walid HANNA

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Gouter de Noël Assurer un moment privilégié aux jeunes joueurs du club, moment de convivialité entre les enfants, parents et entraîneurs	1 702,50 €	ASSOCIATION U.S LILLE MOULINS CARRÉL 2 AVENUE LOUISE MICHEL 59000 LILLE N° SIREN : 410 392 146	700 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92
	Journées Colores 9 Des projections « Jeune Public » pour, en priorité, les enfants du Centre social Marcel Bertrand, la Maison de quartier de Moullins et FILAFIL et notamment pour les enfants d'autres structures de la Ville. 1 séance chaque jour avec diffusion de 3 courts métrages d'animation sur le thème de la femme dans le Monde. Séances ouvertes au Jeune Public. Suite à la projection, les enfants pourront dialoguer avec un intervenant et un responsable d'une association en rapport avec le thème des femmes, lesquels répondront aux questions du jeune public.	1 540 €	ASSOCIATION COLORES LATINO AMERICANOS 89 RUE D'ARTOIS 59000 LILLE N° SIREN : 478 186 802	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92



AIDES FINANCIERES (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	<u>Repas Solidarité</u> La soirée aura pour objectif de permettre aux jeunes d'échanger et de se rencontrer. Ce sera un moment festif et d'ouverture aux autres.	1 350 €	CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND 19 RUE LAMARTINE 59000 LILLE N° SIREN : 783 713 340	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92
FIVES	<u>Fête de St Nicolas</u> Distribution de friandises aux enfants du quartier par St Nicolas et Père Fouettard lors du marché de Fives le 6 décembre 2009 de 10 h à 12 h avec animation musicale.Cette manifestation créera une animation du marché de Fives en fêtant St Nicolas très populaire dans notre région	300 €	ASSOCIATION CAULIER FIVES ANIMATION 91/B/21 RUE EUGENE JACQUET 59000 LILLE N° SIRET : 444 232 482 000 18	200 €	Chap.65 Art 6574 Fonet 025 Opération 77
VAUBAN-ESQUERMES	<u>Des Deux Côtes de la Méditerranée</u> En lien avec la Maison de Quartier Vaulban-Esquermes, accueil d'un groupe de jeunes Algériens du 7 au 16 juillet 2009. Cet échange a permis de favoriser un enrichissement culturel réciproque.	27 260 €	LES FRANCAS DU NORD 24 RUE MALSENCE 59 000 LILLE	1 000 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 Opération 20 RIVÉE



AIDES FINANCIERES (3)

QUARTIER	PROJET	CÔTÉ TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Sécurité aux abords des écoles L'opération consiste à sécuriser les entrées et sorties des élèves de 5 écoles du quartier tout en permettant la réinsertion sociale ou professionnelle d'habitants.	202 662 €	ASSOCIATION LILLE SUD INSERTION REGIE TECHNIQUE DE PROXIMITÉ 52-54 RUE DE MARQUILLIES 59000 LILLE	2 287 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 94
LILLE SUD	Festival du cinéma Du 3 au 14 décembre 2009, le festival présentera des expositions, concerts, projections de films, débats et conférences en présence des artistes, réalisateurs et producteurs.	49 800 €	SUD NORD EVOLUTION 2/2 RUE DE CANNES 59000 LILLE	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
	Fête du sport Les associations sportives du quartier ouvrent leurs structures pour mieux faire connaître les activités qu'elles proposent tout en offrant différentes animations aux familles.	6 000 €	OLYMPIQUE LILLE SUD 84 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59000 LILLE	1 500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 414 Opération 94

AIDES FINANCIERES (4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Des Deux Côtés de la Méditerranée 23 jeunes algériens venus de la banlieue d'Alger ont séjourné à Lille du 7 au 16 juillet et ont participé à de nombreux échanges avec les jeunes des quartiers Sud, Faubourg de Béthune et Vauban-Esquermes.	26 260 €	LES FRANCAS DU NORD 24 RUE MALSENCE 59000 LILLE SIRET : 402 868 16	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
LILLE SUD	Mois culturel Du 06 novembre au 06 décembre 2009, des expositions de peinture, concerts, spectacles de danse, conférences- débats en présence des artistes se dérouleront dans plusieurs quartiers dont Lille Sud.	12 900 €	JEUNESSE SOLIDARITE DES KABYLES DE FRANCE 219 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59000 LILLE SIRET : 509 490 025 000 12	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
WAZEMMES	Couleurs Méditerranée Découverte des arts du Monde Arabe : ateliers et spectacles (cuisine, danse, musique) proposés d'octobre à décembre 2009, à la Maison Folie et à la Barraca Zem.	1 250 €	MEL'ART 4/31 RESIDENCE MAGENTA FOMBELLE 59000 LILLE N° SIRET 490 431 517 000 13	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 61

AIDES FINANCIERES (5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<u>Election de Miss Wazemmes</u> A l'occasion de cette élection, à la Maison Folie de Wazemmes, est présenté un spectacle sur le thème de Paris. La manifestation repose sur la mobilisation de nombreux habitants bénévoles.	12 558 €	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS WAZEMMES ARTOIS ET ENVIRONS 93 RUE DE WAZEMMES 59000 LILLE N° SIRET 477 544 043 000 11	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 61
WAZEMMES	<u>Soutien à la distribution de denrées et de produits d'hygiène pour hébés</u> Etre en mesure de faire face aux besoins durant toute la campagne 2009/2010 des Restos, en complément des dons en nature.	12 372 €	LES RESTAURANTS DU COEUR 189, RUE DU COMMANDANT BOSSUT 59150 WATTRLOS N° SIRET 339 863 417 003 35	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 61

AIDES FINANCIERES (6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VIEUX-LILLE	<u>Exposition des œuvres de l'artiste peintre Jean Smilowski à l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort.</u> Exposition du 9 au 24/10/2009 au Palais Rihour des œuvres de l'artiste ainsi que sur différents lieux dans le quartier : mairie, maison de quartier, cafés, librairie. Organisation de visites guidées pour faire connaître ses œuvres aux habitants, reflets de l'histoire du Vieux-Lille populaire des années 1960 à 1989.	2 410 €	LA POTERNE 23 RUE GOSSELET 59000 LILLE N° DECL.PREFECTURE W595015006	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 024 Opération 72
VIEUX-LILLE	<u>Création d'un jardin zonomastique</u> Création d'un jardin botanique spécifique ludique et pédagogique sur le site du jardin écologique où les plantes seront répertoriées sur des thématiques liées à leur morphologie sur 2009/2010.	71 528€	LA PROMENADE DU PREFET MRES 23, RUE GOSSELET 59000 LILLE N° SIRET 424 417 996 000 16	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 024 Opération 72

AIDES FINANCIERES (7)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BÉTHUNE	<p>Sensibilisation à la pratique du Judo et disciplines associées pour le public féminin</p> <p>Proposer une action d'animation sportive pour le public féminin essentiellement des femmes du Faubourg de Béthune. L'aspect pédagogique de cette activité prend en considération les attentes individuelles, ainsi des thématiques sont travaillées, permettant une pratique multidisciplinaire. De plus, les initiés partagent parfois leurs pratiques avec d'autres clubs de la métropole.</p>	4 250 €	<p>FAUBOURG DE BÉTHUNE JUDO CLUB LILLOIS</p> <p>BP 80033 59006 LILLE CEDEX</p> <p>N° SIRET 419 29 333 7000 12</p>	1 000 €	<p>Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95</p>

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/938**

OBJET

**Associations sportives des collèges
lillois - Attribution de subventions
de fonctionnement.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille mène, depuis de nombreuses années, une politique d'animation sportive en direction d'un public très large.

On estime, en effet, à plus de 60 000 le nombre de pratiquants sportifs sur le territoire lillois (pratiques scolaires, de loisirs et associatives).

Afin d'accompagner et de soutenir l'accès aux pratiques sportives, la Ville intervient dans plusieurs domaines :

- la pratique sportive en milieu scolaire,
- la pratique sportive périscolaire,
- la pratique sportive extrascolaire et événementielle,
- la pratique sportive associative.

Par le biais de prêts gracieux d'équipements, d'aides logistiques, de l'intervention d'animateurs du service des Sports, de versements de diverses subventions (fonctionnement, événementiel, haut-niveau, etc) la Ville souhaite, par le biais du sport, véhiculer une image jeune et dynamique.

Sur le plan de l'aide à la vie associative scolaire, la Ville se limitait, jusqu'à présent, à soutenir financièrement les compétitions scolaires dans le cadre de l'U.S.E.P (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) et des écoles primaires.

Depuis 2007, la Ville a souhaité élargir son aide aux collégiens lillois.

En dehors de leurs pratiques sportives, à but d'éducation, dans le cadre de l'Education Physique et Sportive (3 heures par semaine), les collégiens se voient également proposer une pratique sportive associative dans le cadre de l'U.N.S.S (Union Nationale du Sport Scolaire).

Ces associations proposent, à raison de 3 heures par semaine, des pratiques d'initiation, de découverte et de compétitions aux niveaux districts, départementales, académiques et nationales.

Afin de leur permettre de continuer, voire d'amplifier leur action, en accord avec la Commission Scolaire et Universitaire de l'Office Municipal des Sports et la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement reprises dans le tableau ci-dessous :

.../...

Collèges publics Billois	Licenciés 2008	Subvention 2008	Licenciés 2009	Subvention 2009	SIREN
Association Collège Franklin	84	402 €	107	578 €	En cours
Association Collège Verlaine	54	312 €	88	502 €	En cours
Association Collège Madame de Staël	63	339 €	76	454 €	En cours
Association Collège Louise Michel	33	249 €	44	726 € dont 400 € soutien exceptionnel	En cours
Association Collège Henri Matisse	117	501 €	114	606 €	En cours
Association Collège Carnot	123	519 €	182	878 €	En cours
Association Collège Boris Vian	47	291 €	66	414 €	En cours
Association Collège Wazemmes	0	0 €	71	434 €	En cours
TOTAL	566	2.613 €	748	4.592 €	

Il est noté que la subvention à l'association du Collège Louise Michel comprend une demande de soutien exceptionnel en regard d'un projet pédagogique particulier porté par les enseignants dans le cadre de l'U.N.S.S au titre de l'année 2009.

- ◆ **IMPUTER** les dépenses, pour un montant total de 4.192 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335,
- ◆ **IMPUTER** le soutien exceptionnel de 400 € accordé au collège Louise Michel sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 415 - Opération n° 336.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,



Michelle DEMESSINE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/939**

OBJET

Lille Neige – Règlement intérieur.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet « Lille Vacances Solidarité », un village hivernal est programmé sur le site de la Gare Saint-Sauveur, du 12 décembre 2009 au 10 janvier 2010.

Afin d'organiser les conditions de participation du public aux activités de glisse sur glace proposées et de favoriser la sécurité sur le site, un règlement intérieur est présenté en annexe.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER ce règlement intérieur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Réception en Préfecture le



Michelle DEMESSINE



REGLEMENT INTERIEUR

Accès au Village Hivernal :

- ➔ L'accès au village hivernal, situé à la Gare Saint Sauveur est gratuit pour tous les visiteurs.
- ➔ Le village hivernal est ouvert au grand public et aux groupes selon les horaires affichés à l'entrée du site.
- ➔ L'accès est strictement interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés par une personne majeure.
- ➔ Le personnel de la Ville de Lille, présent sur le site, se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes entre 14 et 18 ans non accompagnées par une personne majeure.
- ➔ Il est rappelé que toute personne mineure est placée sous la responsabilité directe de ses parents.
- ➔ De même, les enfants accueillis pendant les horaires dédiés aux groupes sont sous la responsabilité exclusive des encadrants dudit groupe et ce, selon la réglementation en vigueur.
- ➔ L'accès aux locaux techniques est formellement interdit à toute personne étrangère aux services municipaux.
- ➔ La Ville de Lille décline toute responsabilité en cas de fermeture de la patinoire pour cause de changements météorologiques ou pour raison(s) technique(s). Pour les personnes se trouvant sur la glace lors de la fermeture, aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Pour les personnes ayant acquitté le droit d'entrée mais n'étant pas encore sur l'activité, le remboursement pourra se faire sur la base d'un dossier de demande de remboursement à constituer et à adresser au Trésor Public ou la délivrance d'une place gratuite.

Accès aux activités sur la glace :

- ➔ L'accès aux patinoires est ouvert à toute personne ayant acquitté le droit d'entrée ou présenté un justificatif de gratuité suivant les termes fixés par la Délibération du Conseil Municipal relative à la tarification des activités de Lille Neige.
- ➔ L'accès à la piste de luge est gratuit.
- ➔ Le tarif des entrées à l'aire de patinage est affiché à la billetterie.

- ➔ Il ne pourra être vendu ou utilisé un nombre de billets supérieur à celui des places disponibles (respect de la fréquentation maximale instantanée imposée par les règlements de sécurité).
- ➔ Les groupes devront disposer d'un courrier de réservation émanant du Département Evénementiel et se présenter à l'accueil du village avant tout accès aux patinoires.
- ➔ Toute personne pénétrant sur la piste de glace doit obligatoirement prendre connaissance des dispositions réglementaires relatives à cet espace. De même, les utilisateurs et visiteurs pénétrant sur le site s'engagent à respecter et à faire respecter les prescriptions du présent règlement.
- ➔ L'aire de glace devra être évacuée totalement dès l'annonce de la fin de la séance et lors des surfacages.
- ➔ Le port des gants est obligatoire
- ➔ Le port des mitaines est interdit
- ➔ Le port du casque est fortement conseillé, en particulier pour les enfants.
- ➔ Toute personne qui dérogerait à cette règle pourra se voir interdire l'accès aux installations de manière momentanée au définitive.
- ➔ Les visiteurs présents sur le site sont tenus de se comporter correctement sous peine d'exclusion.
- ➔ Il est formellement interdit :
 - de fumer sur les pistes et sur tout le périmètre du site,
 - de faire de la vitesse pendant le patinage général,
 - de chauffer des patins de vitesse,
 - de patiner à contre sens, de descendre les pistes de luges la tête la première,
 - de faire des chaînes de patineurs ou de lugeurs,
 - de se livrer à des jeux dangereux sur la patinoire ou les pistes de luge tels que : le chemin de fer, shooter dans une balle ou tout autre corps étranger, lancer de main en main quelque objet que ce soit, jeux de poursuite, etc.
 - de faire et de jeter des boules de neige
 - de s'asseoir sur les rambardes,
 - de circuler en chaussure sur les patinoires,
 - de se mettre debout sur les luges,
 - d'escalader les rampes des pistes de luge.
- ➔ Il est interdit de patiner en faisant courir un risque aux autres utilisateurs. Les agents de la Ville chargés de la surveillance des activités en relation avec les coordinateurs de site seront seuls juges pour apprécier ce risque et ont autorité pour assurer la discipline et éventuellement mettre en place une procédure d'exclusion ou d'interdiction d'accès.

- La Ville se réserve la possibilité de faire interdire l'accès aux activités et/ou au site aux utilisateurs ayant déjà été préalablement avertis pour manquement grave au présent règlement.
- Aucun professeur, non agréé par la Ville, n'est autorisé à donner des leçons de patinage.

Responsabilités :

- D'une manière générale, les utilisateurs sont responsables des dommages causés aux installations et au matériel. En cas de dégradation, des frais de remise en état pourront être réclamés à l'auteur par le service assurance de la Ville.
- La Ville de Lille décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus aux patineurs et aux visiteurs.
- De même, la Ville ne sera en aucun cas tenue pour responsable en cas de perte ou de vols d'objets dans l'enceinte du site.
- Les agents de la Ville présents sur le site ne sont pas autorisés à assurer le gardiennage des effets personnels des utilisateurs et des visiteurs.

Matériel complémentaire et équipements spéciaux :

- Lors de la période d'ouverture du Village Lille Neige, certaines installations complémentaires et spécifiques pourront être mises en place.
- Le prestataire devra se conformer aux règlements de sécurité en vigueur pour l'installation du matériel ainsi que lors de son utilisation par le public.
- De même, les intervenants extérieurs sont tenus de respecter et de faire respecter le présent règlement aux utilisateurs.
- Ceux-ci sont responsables du matériel installé et la Ville de Lille décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol du matériel.
- Des règlements spécifiques aux éléments complémentaires installés seront affichés sur le site et devront être strictement respectés par les utilisateurs et les visiteurs.

Sanctions :

- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et sanctionnées conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur. Le contrevenant peut s'exposer à une exclusion temporaire ou définitive.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/940

OBJET

Opération Lille Neige, village d'hiver
et patinoire - Ville de la Solidarité -
Manifestations et Fêtes - Sport - Tarification.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'opération Lille Neige 2009/2010 sera installée dans la Gare Saint-Sauveur, boulevard Jean-Baptiste Lebas du 12 décembre 2009 au 10 janvier 2010 inclus. Le village d'hiver sera composé:

- de 2 patinoires
- d'activités ludiques de type toboggan, luges, pour les plus petits
- de décors festifs
- de chalets techniques
- de chalets d'animation

A travers ces activités ludiques et sportives, l'objectif est d'amener, durant les fêtes de fin d'année, les loisirs en extérieur, au plus proche des Lillois qui n'ont pas forcément les moyens ou l'occasion de partir ou de profiter des activités « de vacances ».

Les animations mises en place seront soutenues en partenariat étroit avec les structures associatives des quartiers périphériques.

Pour ce qui concerne l'accès à la patinoire pour le grand public, la participation financière pour une heure est déterminée selon le tableau joint en annexe.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté du Maire.

L'encaissement et le remboursement seront effectués auprès d'une régie de recettes et d'avance, créée à cette intention, par billetterie en ce qui concerne les individuels.

La régie permet le remboursement des cotisations dans le cas où l'accès au service a été empêché du fait de la collectivité.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ AUTORISER l'application de la tarification selon le tableau ci-annexé,

PROPOSÉ PAR ADMETTE en recettes les sommes correspondantes.

09 20 NOV. 2009

33

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,



Michelle DEMESSINE



TARIFFS LILLE NEIGE 2009

	<u>GRATUIT</u>	<u>0,50 EUROS</u>	<u>3 EUROS</u>
Personnes dont la taille est inférieure à 1m20	X		
Détenteurs de la Carte Pass' Sport	Réalisée sur le site de Lille Neige Non réalisée sur le site de Lille Neige	<u>1er ticket</u> X	<u>Puis</u> X
Détenteurs de la Carte Famille Transpole	La demande est faite sur le site de Lille Neige Non demandée sur le site de Lille Neige	<u>1er ticket</u> X	<u>Puis</u> X
Pass Famille Lille Neige (délivrée aux enfants participant aux créneaux "groupes" : écoles, collèges, A.I.S.H., Centres Sociaux, Maisons de Quartiers, ...)		X	
Détenteurs de la Carte Pass' Seniors		X	
Tarif Normal			X
Carte de 6 entrées			

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/941

OBJET

Extension du Tennis Club Lillois –
Autorisation de lancement et de signature
du marché d'Ordonnancement, Pilotage
et Coordination.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/470 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure de concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet d'extension du Tennis Club Lillois dans le quartier du Faubourg de Béthune.

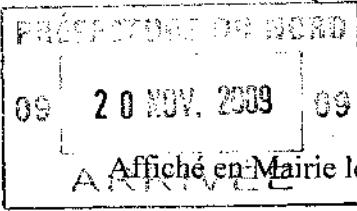
Sur proposition du jury de concours réuni le 1^{er} juillet 2009 et après décision du pouvoir adjudicateur par arrêté n° 3401 du 24 juillet 2009, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe dont l'agence BEAL & BLANCKAERT est l'architecte mandataire.

Le montant du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été fixé à 767.892 € HT sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux de 5.392.500 € HT (valeur mars 2009). Le coût d'opération a été fixé à 8.500.000 € TDC (toutes dépenses confondues).

Il convient à présent, préalablement au lancement de la consultation de travaux, de lancer une consultation portant sur la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination. Le marché est estimé à 60.000 € TTC.

Aussi, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation pour désigner le titulaire de la mission d'OPC sur l'opération d'extension du Tennis Club Lillois, qui donnera lieu à la passation d'un marché public ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché portant sur la mission d'OPC, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** le montant des dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 411 - Opération ATENN n° 1239 « Tennis Club extension » – AP : APEQUISPOR – Ligne PPI n° 119.



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

Réception en Préfecture le



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/942

OBJET

Réhabilitation lourde des équipements d'athlétisme du Stade Léo Lagrange sur le quartier du Faubourg de Béthune et création d'un terrain de football en gazon synthétique dans le quartier du Vieux Lille – Marché de maîtrise d'œuvre - Attribution du marché.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 09/167 et n° 09/527 des 23 mars et 29 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le lancement, par voie d'appel d'offres, de la consultation relative aux missions de maîtrise d'œuvre pour, respectivement, la réhabilitation lourde des équipements d'athlétisme du stade Léo Lagrange sur le quartier du Faubourg de Béthune et la création d'un terrain de football en gazon synthétique dans le quartier du Vieux-Lille.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 octobre 2009. Quatre plis ont été réceptionnés dans les délais impartis et correspondent aux propositions présentées. Ce sont les sociétés suivantes :

- Société Seria
- Société Pierre Robin
- Société Osmose
- Société P.M.C. Etudes

Compte tenu de la forme retenue pour le marché, l'analyse des offres a porté :

1) Sur la valeur technique appréciée sur la base :

- d'un mémoire technique reprenant :
 - une note qui a décrit les intentions du maître d'œuvre et notamment le coût d'objectif,
 - la capacité d'intégrer des prescriptions environnementales dans les projets présentés.
- d'une note méthodologique générale qui a précisé entre autre :
 - les méthodes de travail proposées,
 - les moyens humains et matériels mis en œuvre,
 - enfin, le planning prévisionnel pour l'ensemble des missions.

2) Sur le coût de l'opération.

Au terme de l'analyse des offres, le jury, réuni le 12 novembre 2009, a proposé de retenir la Société OSMOSE pour :

- le Lot 1 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des équipements d'athlétisme au Stade Léo Lagrange sur le quartier du Faubourg de Béthune pour un montant de 45 000 € H.T soit 53 820 € T.T.C
- le Lot 2 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un terrain de football en gazon synthétique dans le quartier du Vieux-Lille pour un montant de 42 140 € H.T soit 50 399,44 € T.T.C.

.../...

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre à la Société OSMOSE,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés correspondants.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses liées aux marchés de maîtrise d'œuvre sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 23, article 2312, fonction 412 – Opération n° 1222 – Code Opération : AASLL – Stade Léo Lagrange Travaux - Investissement – A.P. : APEQUISPOR,
 - au Chapitre 21, article 2138, fonction 412 – Opération n° 1578 – Code Opération : ASTAD – Terrain de Sport Vieux Lille – Investissement – A.P. : APEQUISPOR,
 - et les dépenses liées à l'indemnisation des membres du jury sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6226, fonction 412 – Opération n° 356 – ASTER – Terrain de Sports.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Michelle DEMESSINE



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/943**

OBJET

**Grand Projet Urbain - Déclassement
du terrain de l'ancien collège Louise
Michel, situé à l'angle des rues de
l'Arbrisseau et Wagner.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le site de l'ancien collège Louise Michel constitue l'un des sites de construction de la Foncière Logement dans le cadre du Grand Projet Urbain. Ce site était occupé par le collège Louise Michel qui a déménagé dans un bâtiment neuf, un peu plus à l'ouest rue de Cannes. Les bâtiments inoccupés ont été détruits et en l'état actuel, le site est libre de toute construction.

S'agissant de biens affectés au service public de l'enseignement et ayant fait l'objet d'un aménagement indispensable à la réalisation des missions de ce service public, ce terrain d'assiette entre de fait dans le domaine public départemental.

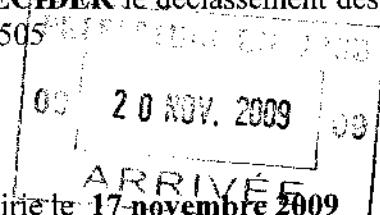
Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2007, a été décidée la désaffectation du terrain d'assiette de l'ancien collège Louise Michel situé au 115 rue de l'Arbrisseau à Lille et, par conséquent, la réintégration dans le patrimoine des collectivités propriétaires, à savoir la Communauté Urbaine de Lille Métropole et la Ville de Lille.

Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section DL n° 431, 432, 501 et 505 doit à présent être confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

Lille Métropole Communauté Urbaine procède également au déclassement des parcelles dont elle est propriétaire.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et suite à l'avis du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** le déclassement des parcelles cadastrées section DL n° 431, 432, 501 et 505

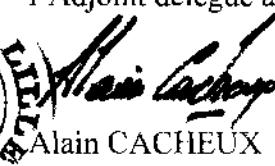


Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,



Alain CACHUEX

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/944**

OBJET

**Grand Projet Urbain – Déclassement
du terrain de basket situé sur le terrain
à l'angle des rues de l'Asie et Wagner.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du « Grand Projet Urbain », une opération d'environ 100 logements à l'angle des rues d'Asie et Richard Wagner a été confiée à la société Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière (groupe PROCIVIS NORD, ex-Crédit Immobilier de Lille et Pays Du Nord).

La vente des parcelles appartenant à la Ville, situées rues de l'Asie, Vermeersch et Wagner (cadastrées section DL n° 66p, 67p, 433p, 438p et 947p pour une surface d'environ 7 500 m²) à Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière, a été décidée par délibération n° 08/952 du 24 novembre 2008.

Néanmoins, il a été constaté qu'un « city stade » était implanté sur les parcelles cadastrées section DL n° 433p et 438p.

S'agissant d'un bien affecté au service public du sport et ayant fait l'objet d'un aménagement indispensable à la réalisation des missions de ce service public, ce terrain de basket entre de fait dans le domaine public de la Ville de Lille. En conséquence, la cession des parcelles doit être précédée de la désaffectation et du déclassement de ce bien appartenant au domaine public.

Par arrêté n° 09/84 D.M. en date du 19 octobre 2009, il a été décidé de la désaffectation du terrain de basket.

Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation matérielle du terrain de basket doit à présent être confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

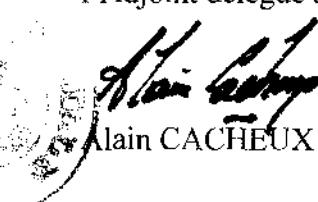
En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et après avis du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ DECIDER le déclassement du terrain de basket situé sur les parcelles cadastrées section DL n° 433p et 438p.

PREFECTURE DU NORD
20 NOV. 2009
Affiché en Mairie le 17 novembre 2009
ARRIVÉE
Réception en Préfecture le

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,


Alain CACHEUX

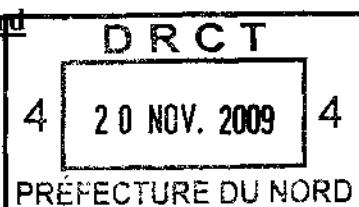
Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/945**

OBJET

**Grand Projet Urbain – Cession au profit
de Pierres et Territoires de France Nord
de parcelles sises à Lille rues de l'Asie,
Vermeersch et Wagner.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Dans le cadre du Grand Projet Urbain, une opération d'environ 100 logements à l'angle des rues d'Asie et Richard Wagner a été confiée à la société Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière (groupe PROVICIS NORD), ex Crédit Immobilier de Lille et Pays du Nord.

L'opération Asie Wagner comprend 50 logements destinés à l'accession sociale et 50 destinés à l'accession maîtrisée. Elle allie logements collectifs et individuels avec des typologies allant du type 1 au type 5.

Cette opération est considérée comme l'un des trois sites pilotes dans le cadre de la définition du référentiel Habitat Durable de la Ville. En effet, le chauffage des logements individuels et collectifs sera au gaz naturel. L'option production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires pourra être offerte aux accédants qui le souhaitent.

Afin de finaliser ce projet et d'obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble du site, le promoteur Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière souhaite acquérir une partie des parcelles appartenant à la Ville situées rue de l'Asie, Vermeersch et Wagner, cadastrées section DL 66p, 67p, 433p, 438p et 947p, pour une surface totale d'environ 7 500 m².

La cession avait été autorisée par délibération n° 08/952 du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008. Dans la mesure où il a été constaté qu'un bien appartenait au domaine public, cette cession n'a pu intervenir avant la désaffection et le déclassement du bien.

Les Domaines ont fixé la valeur de ces parcelles à 120 €/m².

Conformément à la délibération du 24 novembre 2008, il est proposé que cette cession se fasse :

- pour la moitié de la surface totale à l'euro symbolique, correspondant à l'assiette des logements en accession sociale,
- et pour l'autre moitié, avec une décote de 25 % par rapport au prix des domaines, soit 90 €/m², correspondant à l'assiette des logements en accession maîtrisée.

Soit un montant de recette total s'élevant à 469.104 €.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et après avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

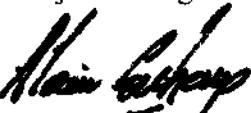
- ◆ **DECIDER** la cession des parcelles cadastrées section DL 66p, 67p, 433p, 438p et 947p, pour la moitié de la surface totale à l'euro symbolique et pour l'autre moitié avec une décote de 25 % par rapport au prix des domaines, soit 90 €/m², au profit de Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière, soit 469.104 €,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la cession sur les crédits inscrits au chapitre 024, article 024, fonction 01 – Opération n° 1460.

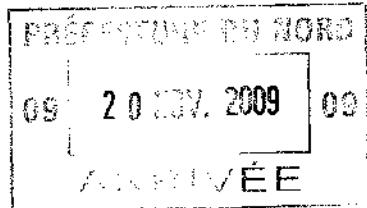
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 nov. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,


Alain CACHEUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/946

OBJET

Grand Projet Urbain – Cession au profit de l'association Foncière Logement de parcelles situées à l'angle des rues de l'Arbrisseau et Wagner.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, l'association Foncière Logement doit réaliser des logements locatifs libres afin de contribuer à la diversification sociale des quartiers concernés par le renouvellement urbain.

Il est prévu dans l'article 6 de la convention financière ANRU, signée en juin 2006 par l'ensemble des partenaires du Grand Projet Urbain, que la cession des contreparties à l'association Foncière Logement est réalisée à titre gratuit par le biais de cessions à l'euro symbolique.

Le site de l'ancien collège Louise Michel constitue l'un des sites de construction de l'association Foncière Logement. Il était occupé par le collège Louise Michel qui a déménagé dans un bâtiment neuf un peu plus à l'ouest, rue de Cannes. Les bâtiments inoccupés ont été détruits et actuellement le site est libre de toute construction.

Aussi, afin de permettre à la Foncière Logement d'obtenir la maîtrise foncière de ce site, il convient de lui céder les parcelles appartenant à la Ville et cadastrées section DL n° 431 en partie, n° 432 en partie et n° 501 et 505 en totalité, pour une surface totale de 927 m². Une estimation des Domaines a été effectuée le 7 mai 2009 portant à 30 € le prix du mètre carré.

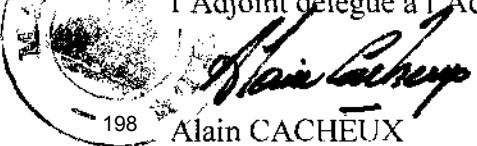
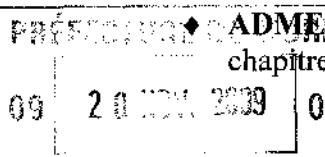
Conformément aux stipulations de la convention financière ANRU précitée, la vente se fera au prix accepté par les parties, soit à l'euro symbolique.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la vente, au profit de l'association Foncière Logement, des parcelles cadastrées section DL n° 431 en partie, n° 432 en partie et n° 501 et 505 en totalité, pour une surface totale de 927 m², à l'euro symbolique ;
- ◆ **AUTORISER** l'association Foncière Logement à déposer un permis de construire sur le site de l'ancien collège Louise Michel sous le régime de la division primaire.
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir.
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la cession sur les crédits inscrits au chapitre 024, article 024, fonction 01 - Opération n° 1460.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,


Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 novembre 2009

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/947**

OBJET

**Grand Projet Urbain – Acquisition de
de parcelles à Lille Métropole Habitat
sises à Lille rues de l'Asie, Vermeersch
et Wagner.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, une opération d'environ 100 logements à l'angle des rues d'Asie et Richard Wagner a été confiée à la société Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière (groupe PROCIVIS NORD, ex Crédit Immobilier de Lille et Pays Du Nord).

La Ville a souhaité que soit modifié le plan masse d'origine afin de privilégier la continuité verte entre le parc de la ZAC Arras Europe et le jardin des équipements au sud de Lille, en créant un square et une voie de desserte.

Afin de garantir la faisabilité du projet, la Ville a décidé d'en assurer la maîtrise d'ouvrage conformément à la délibération n° 08/724 du 6 octobre 2008.

Parmi les parcelles comprises dans le périmètre de l'opération, certaines appartiennent à Lille Métropole Habitat (LMH).

Afin de mener à bien ce projet, il importe que la Ville achète à LMH pour partie la parcelle cadastrée section DL n° 81p et la parcelle cadastrée section DL n° 836p pour une surface totale de 424 m² au prix de 54.480 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier du Sud, réuni le 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'acquisition pour partie des parcelles cadastrées section DL n° 81p et n° 836p d'une surface totale de 424 m², au prix de 54.480 €,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir,
- ◆ **IMPUTER** la dépense, évaluée à 54.480 €, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2118, fonction 820 - Opération n° 1457 - Autorisation de programme QANRUPG.

PRÉSENTATION DU	20 NOV. 2009
ARRIVÉE	Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 NOV. 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/948**

OBJET

Grand Projet Urbain – Vente par la Ville à la SORELI de parcelles de terrain sises à Lille, rues de l'Europe et Lazare Garreau – ZAC Arras Europe – « Ilot 4 ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du « Grand Projet Urbain », le secteur Arras Europe, situé à Lille-Sud, fait partie des « sites de reconstruction », dont une première tranche doit être livrée d'ici 2010-2011. La procédure de ZAC a été retenue comme étant la plus adaptée pour rendre opérationnelle le projet dans le temps du dossier « Grand Projet Urbain ».

Par délibération n° 06/22 du 6 février 2006, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC puis a approuvé, par délibération n° 07/525 du 25 juin 2007, le dossier de réalisation.

Le Conseil Communautaire a également approuvé ces deux dossiers et organisé la mise en concurrence pour la désignation d'un concessionnaire. Par délibération n° 07 C 0319 du 29 juin 2007, le Conseil Communautaire de Lille Métropole a attribué la concession d'aménagement à la SCRELI.

« L'ilot 4 » constitue le premier îlot opérationnel de la ZAC et doit permettre la livraison de 75 logements au total sous maîtrise d'ouvrage CMH.

Aussi, dans le cadre de ce projet et afin de permettre à la SORELI d'obtenir la maîtrise foncière de cet îlot, il convient de céder à celle-ci les parcelles appartenant à la Ville situées rues de l'Europe et Lazare Garreau et cadastrées section DO n° 124, 129, 147, 151, 157 et 239 pour une surface totale de 10 581 m².

Par délibération n° 09/49 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe de la vente de l'ensemble des parcelles.

Depuis lors, il a été constaté que la parcelle cadastrée section DO n° 124 supportait un terrain de basket aménagé à cet effet. Or l'aliénation d'un bien appartenant au domaine public d'une collectivité territoriale ne peut intervenir qu'après sa sortie dudit domaine. Sa sortie du domaine public est réalisée par sa désaffectation (cessation d'utilisation du bien par le public) et son déclassement préalable (acte juridique officialisant la désaffectation).

Par arrêté du Maire n° 09/72 en date du 18 septembre 2009, il a été décidé la désaffectation du terrain de basket.

Par délibération examinée au Conseil Municipal du 5 octobre 2009, la parcelle, ainsi désaffectée, a été déclassée du domaine public de la Ville conformément aux articles L. 3111-1 et L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La cession de l'ensemble des parcelles reprises ci-dessus peut désormais être réalisée.

..../...

La vente se ferait au prix de 30 €/m² accepté par les parties et conforme à l'évaluation des services fiscaux, soit 317.430 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et suite à l'avis du Conseil de quartier de Lille-Sud du 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

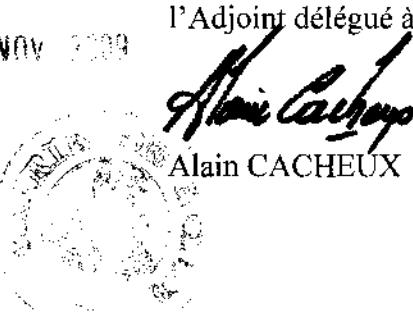
- ◆ **DECIDER** la vente au profit de la SORELI des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 317.430 €.
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir.
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la vente au chapitre 024, fonction 01, article 024 – Opération n° 1460 « Cessions Foncières et immobilières » - Autorisation de programme « QRPOLFONCR ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,


Alain CACHEUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/949

OBJET

Projet Lille, Ville de la Solidarité -
Reconduction des Cellules Solidarité
en Service Civil Volontaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin 2007, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) a délivré à la Ville, pour une durée de trois ans, l'agrément lui permettant de recruter de jeunes gens en Service Civil Volontaire.

Ainsi, l'adhésion à ce dispositif permet à la Ville de recruter, pour la troisième année consécutive, des jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans révolus, pour une durée de 9 mois.

Par décision du 10 juillet 2009 portant modification de l'agrément, l'ACSE a autorisé la Ville à accueillir simultanément non plus 20, mais 30 jeunes.

Dans cette perspective, trois équipes de volontaires seront constituées et rattachées respectivement au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), à la Direction des Quartiers et à la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion (DASI).

1. Les volontaires rattachés au CLIC effectueront des visites au domicile de personnes âgées et porteront une attention particulière aux plus isolées.

Dans ce cadre, ils seront notamment amenés à :

- faire de la prévention : rappeler les gestes et numéros de téléphone utiles en cas de canicule, de grand froid, etc, et inviter la personne âgée qui n'aurait pas elle-même fait la démarche pour l'année 2009 et 2010 à s'inscrire sur la liste de veille du Plan d'Aide d'Urgence (PAU),
- signaler, le cas échéant, les situations qui peuvent nécessiter une expertise sociale,
- délivrer des informations concernant les services et aides à domicile (téléalarme, portage de repas, carte Adagio, etc) mais aussi le projet « Lille, Ville de la Solidarité », l'actualité du quartier et, plus largement, celle de la Ville,
- mobiliser, si besoin est, l'entourage familial/amical et le voisinage sur la situation de la personne âgée afin de créer un réseau de solidarité autour d'elle.

2. Les volontaires rattachés à la Direction des Quartiers seront affectés en Mairie de quartier.

Dans ce cadre, ils seront amenés à :

- participer à la mise en place de projets de dynamisation du territoire,
- mobiliser les habitants lors des temps forts des quartiers (exemple : Fête des Voisins),
- les informer des dispositifs d'aide et d'accompagnement existants,
- contribuer à l'animation des Espaces Infos' Solidarité (relatif à l'engagement citoyen),
- effectuer des visites à domicile avec des volontaires affectés à d'autres services (CLIC ou DASI).

3. Les volontaires rattachés à la DASI seront amenés à répondre aux besoins d'un public identifié au préalable par les travailleurs sociaux. Ils devront le mobiliser sur des actions collectives et/ou individuelles [atelier de recherche de logement, atelier CV, ateliers thématiques (équilibre alimentaire), etc.]. Il s'agira donc pour eux d'apporter aux habitants un ensemble d'informations sur la vie de leur quartier et de leur Ville afin de les inciter à y participer mais surtout de répondre à des problématiques ciblées.

Dans ce cadre, l'organisme d'accueil des jeunes volontaires, conventionné au titre du Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité, doit faire parvenir à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances la convention financière, l'annexe financière et la déclaration de recrutement signées par le Maire.

La participation de l'ACSE s'élève à 6.939 € pour les 9 mois par volontaire. Par conséquent, l'ACSE s'engage à participer au dispositif au maximum à hauteur de 208.170 € pour les 30 volontaires.

Compte tenu de la subvention versée par l'ACSE, l'impact financier est le suivant :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
Indemnités des volontaires	187 699,3 €	Participation du CNASEA au titre du SCV (indemnités, encadrement et tutorat)	208 170 €
Charges forfaitaires	12 030 €		
Formations (formation aux valeurs civiques et formations individuelles)	18 000 €		
Achats de biens et services (abonnements de transport, vêtements, fournitures de bureau, etc.)	11 056,1 €	Fonds propres Ville de Lille	20 615,4 €
Total	228 785,4 €	Total	228 785,4 €

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention financière et l'annexe financière ci-jointes et les déclarations de recrutement établies selon le modèle ci-joint ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif au dispositif de volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité entre la Ville, l'Etat et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances ;
- ◆ **ADMETTRE** la recette au chapitre 74, article 74718, fonction 90 - Opération n° 717 RGPCI -Code service KBF
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 011, articles 6247, 6288 et 6068 - fonction 520 - Opération n° 518 ASCIV - Code service AOA,
 - au chapitre 011, fonction 96 – articles 6184, 6251 et 6225 - Opération n° 717 - Code service KBF,
 - au chapitre 012, fonction 96 – Articles de rémunération - Opération n° 717 RGPCI - Code service KAE.

Affiché en Mairie le

17 NOV 2009

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité,

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Réception en Préfecture le

19 NOV 2009

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/950**

OBJET

Seniors - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre de la Semaine Bleue.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. Comme chaque année, la Semaine Bleue sera l'occasion de marquer cette volonté en proposant aux seniors lillois un panel d'activités et d'animations variées.

Dans le tableau ci-joint sont reprises les différentes associations ayant présenté une demande de subvention leur permettant d'oeuvrer en ce sens.

Eu égard aux activités d'animation pour les personnes âgées mises en place par ces associations, il est proposé d'émettre un avis concernant les demandes de subventions correspondantes.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de chaque association et formalisé au sein d'un dossier de demande de type.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la subvention proposée à la Maison de quartier de Vauban-Esquermes sera reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service pilote (Jeunesse-Animation).

Par ailleurs, les subventions attribuées aux associations Perspectives et Espace Santé font l'objet d'avenants aux conventions existantes.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées et détaillées dans le tableau ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants aux conventions avec les associations Perspectives et Espace Santé, ci-annexés,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 7.926 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 61 – Opération n° 397 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Seniors,



Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

DELEGATION SENIORS ET CONSEIL DES AINES : SUVENTIONS SEMAINE BLEUE 2009

NOM L'ASSOCIATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE D'ADHERENTS	NOMBRE TOTAL TOUJOURS ACTIFS	SITUATION FINANCIÈRE	ATTRIBUTION EN SOUTIEN SOCIALISATION	ATTRIBUTION EN SOUTIEN SOCIALISATION
						ANNUELLE	ANNUELLE
Association Initiative Bricolage Habitant Ainsi Numéro SIREN : 441 016 913	Promouvoir le savoir-faire du bricolage, au travers de la mise en place de modules de sensibilisation et d'apprentissage.		"Un Temps pour soi" : découverte de diverses activités liées au bien-être.	80	6879	6879 100%	CNASEA 2000
Association Internationale d'Entraide AIE Numéro SIREN : 449 319 428	Echanges culturels entre les individus et les pays, promotion de la culture à travers les contes, la musique et la danse.		Après-midi festif + initiation aux cultures africaines.	50	800	800 100%	800
Club Extension Lycien Rauwet Numéro SIREN : 347 400 522	Apporter une aide matérielle ou morale aux personnes âgées du 3ème et 4ème âge, ainsi qu'une présence amicale pour les aider dans leurs problèmes. Elle effectue une visite régulière en vue de rompre la solitude des personnes âgées et également les démarches auprès des Organismes de tous ordres en fonction des besoins des Seniors.		"Croisière sans débarquement"	50	2450	1750 69%	1200 585
E.S.P.A.C.E Santé Numéro SIREN : 434 501 825	Le but est de faire de cet espace santé un espace de proximité pour développer sur le plan sanitaire le bien-être des habitants du Faubourg de Béthune. L'efficacité sera plus grande avec la participation de tout le monde. Il s'agit d'une démarche de santé publique d'information et de dépistage.		Conseils et prévention liés à la maladie d'Alzheimer.	20	400	400 100%	400
Lyratokaki Numéro SIREN : 447 777 137	"Faire découvrir la culture grecque (toutes époques et influences confondues) ; apporter un autre regard sur la Grèce".		"L'Echappée Grecque" : initiation à la culture grecque	100	7300	2500 34%	LMOU FPH 1000
Maison du Quartier Vauban-Esquermes Numéro SIREN : 437 08 778	L'association a pour but de développer le lien social, initier des activités nouvelles, favoriser la participation des usagers et la prise d'initiatives des habitants. Elle se doit de coordonner les activités sociales, culturelles, éducatives et de loisirs destinées aux habitants pour toutes les catégories d'âge.		"Gouter intergénérationnel"	100	1050	288 27%	1488 FPH
Perspectives Numéro SIREN : 404 576 274	Association utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication comme service de proximité et comme générateur de lien intergénérationnel et interculturel.		"Repas intergénérationnel"	100	3950	1248 50% 31%	1238 50%
Association Syndicale Interprofessionnelle CFTT des entretiens de Lille et des environs Numéro SIREN : 511 768 277	Organisation syndicale, l'Union confédérale CFTT des retraités prend en charge les aspirations et les revendications des retraités et personnes âgées, anciens salariés, et à tous les niveaux.		"Echanges interculturels"	34	1000	500 50%	800 90%
			Visite du Centre de Révalorisation Organique de Sequestin	50	390	360 290	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/951**

OBJET :

Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté - Précarité.

En outre, la Ville souhaite également soutenir les associations qui mettent en œuvre, tout au long de l'année, des actions de développement de lien social qui s'inscrivent en complémentarité des actions relevant de la Campagne Pauvreté – Précarité et ont pour objectif l'insertion des plus démunis en luttant contre l'isolement social.

C'est pourquoi l'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2009, sous forme de subvention par des associations dont le montant proposé et l'action mise en place sont repris dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit de la quatrième programmation pour l'année 2009.

Les subventions accordées aux associations SAFFIA, ABEJ et Secours Populaire sont intégrées par voie d'avenant aux conventions existantes, ci-annexés.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

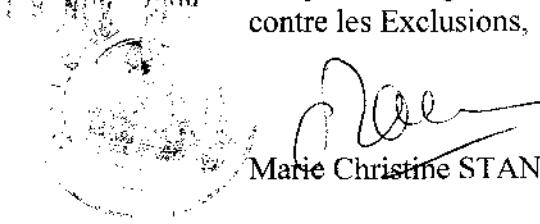
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans les tableaux ci-annexés,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants entre la Ville et les associations précitées,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 24.480 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 – Opération n° 965 « soutien associations autres actions » - Code ADAAC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Lutte
contre les Exclusions,


Marie Christine STANIEC-WAVRANT

Action d'insertion sociale
Lutte contre les exclusions 2009

Objet, tonnage de l'association	Actions à financer	Budget total de l'opération	Budget total de l'opération 2008 excédé	Actions versées au CM	Subvention proposée en 2009	Autres financements	Total de l'action
Equipe St Vincent Maison du partage - 14 n° Davy 59 000 Lille. N°SIRET : 44919629400028	Action d'insertion sociale et de lutte contre la précarité et l'exclusion Assurer un accueil ainsi qu'une aide alimentaire, auprès des familles et personnes isolées en situation de précarité. Les denrées alimentaires distribuées proviennent majoritairement de la banque alimentaire du nord. Mise à disposition de produits d'hygiène courants et d'un vestiaire permettant aux familles de se vêtir de manière décente. Organisation d'ateliers hebdomadaires autour de la cuisine, couture, hygiène depuis 2008 et l'estime de soi. Cette action concerne 850 lillois.						
SAFFIA 11 rue Chateaudun 59 800 Lille N°SIREN : 398993929	Accueil et Accompagnement social éducatif, juridique et professionnel : Participer à l'amélioration du statut des femmes, particulièrement immigrées et/ou issues de l'immigration, apporter une meilleure connaissance des mécanismes de fonctionnement de la société d'accueil, aider ces femmes à être plus constructives en apprenant les codes de la vie sociale.						
LE PARI (Point Alcool Rencontres Informations) 12 rue des safrains 59000 Lille N°SIRET : 39205792300022	Projet de développement des activités ponctuelles à l'accusé du PARI. 2 activités /mois seront proposées pour les personnes en démarche de soins et à celles se posant des questions quant à leurs consommations. Exemples : visites des lieux culturels de la région, activités sportives, culturelles...						

**Action d'insertion sociale
Lutte contre les exclusions 2009**

Nom et Adresse de l'association	Objectif et schéma de l'association	Actions et financement	Budget total de l'association		Subvention proposée en 2009	Subvention proposée en 2008	Autres financeurs
			Montant demandé	Montant total de l'association			
Secours Populaire 18-20 rue Cabanis BP 17 59 007 Lille cedex N° SIRET : 7837131000048	Soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique les personnes sans domicile fixe errant dans les rues victimes de l'injustice sociale, solidariser, appuyer dans la ville avec le soutien des calamités naturelles, de la faim, du aux familles sans abri.		82 000 €	5 500 €	10 000 €	12,2%	5 000 €
Ordre de Malte 42 rue des volontaires 75 015 Paris N° SIRET : 30380220500505	Apporter en France et dans les pays avec lesquels a république française ou Ordre de Malte entraînement des relations diplomatiques, 1 assistance (soins, accueil...) aux populations marginalisées, affectées par les conflits ou toute autre détresse.		1 700 €		1 300 €	76,5%	1 300 €
CMAO 46 rue Lavoisier 50 130 Lambescourt N° SIREN : 408425999	Assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence sur la CUDL et environs.		1 382 171 €		5 000 €	0,4%	5 000 €
ABEJ 9 avenue Denis Cordonnier 59 000 Lille N° SIRET : 34156361700040	Accueillir soins, hébergement, insertion sociale de personnes sans abri et insertion socio professionnelle.		2 680 €		2 680 €	100,0%	2 680 €
Les Restaurants du cœur 189 rue du Commandant Bossu 59150 Wattrelos N°SIRET : 33986241700350	Assistance bénévole aux personnes en difficulté, en lutant contre la pauvreté et l'exclusion, dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées et par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.		3 750 €		3 000 €	80,0%	3 000 €
Maraudes : Créer un contact avec les sans abris, les gens de la rue, si'ils le souhaitent, en offrant une soupe chaude, sandwichs, fruits, laitages et cafés chauds et leur apporter un peu de réconfort.							

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/952**

OBJET

Recensement de la population -
Année 2010 – Rémunération des agents
recenseurs – Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des communes.

Il convient, pour mener à bien une telle opération, de recruter des agents recenseurs ainsi que du personnel d'encadrement.

La délibération n° 08/1086 du 24 novembre 2008 concernant l'organisation du recensement 2008 fixait aux agents recenseurs une rémunération forfaitaire comme suit :

- 2 séances de formation	:	50 €
- tournée de reconnaissance	:	100 €
- frais de déplacement	:	150 €
- collecte (à raison de 100 € par semaine)	:	500 € (5 semaines)
- qualité du travail	:	100 €

Il est proposé, pour l'organisation du recensement 2010, de reconduire la même rémunération.

Par ailleurs, s'agissant du personnel chargé des opérations relatives à la réalisation et au suivi des enquêtes de recensement 2010, une prime sur la base de 70 € par agent recenseur suivi peut leur être attribuée.

Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la Ville au titre de l'enquête de recensement de 2010 s'élève à 51.317 €. Cette somme couvrira l'ensemble des frais liés à l'organisation du recensement.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **FIXER** la rémunération des agents recenseurs comme indiquée ci-dessus
- ◆ **AUTORISER** le versement des primes pour les missions supplémentaires décrites ci-dessus
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la dotation de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Recensement,

Réception en Préfecture le **19 nov 2009**

209 Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/953

OBJET

Illuminations 2009/2010 - Subventions aux associations commerciales.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les fêtes de fin d'année représentent un moment incontournable et attendu des Lillois mais également des visiteurs de notre Capitale Régionale.

A côté des efforts qui sont réalisés par la Ville pour développer l'offre en matière d'animation sur l'ensemble des quartiers lillois, les Unions Commerciales participent financièrement à la création et à la concrétisation de projets d'éclairages festifs dans les zones de chalandise.

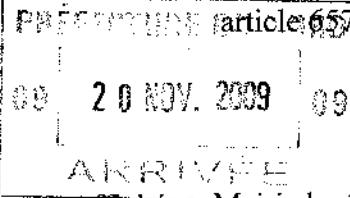
Il s'avère néanmoins essentiel d'accompagner les initiatives menées par ces acteurs économiques en participant au financement des décorations des rues commerçantes sur la base d'une participation équivalente à 50 % maximum du coût total hors taxe des projets d'illuminations portés par les promoteurs d'actions.

Le soutien des projets portés par les partenaires privés permet d'optimiser, à travers une démarche collective, le développement des polarités commerciales et de favoriser également les commandes de matériel à économie d'énergie.

En conformité avec la loi 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer la subvention accordée à l'association FLCAS par voie d'avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ AUTORISER le versement des subventions, pour un montant de 51.169,83 €, aux associations commerciales suivant le tableau annexé
- ◆ AUTORISER la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant à la convention ci-annexé,
- ◆ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, ~~paragraphe article 6574~~, fonction 024 - Opération n° 113 « Illuminations de fin d'année » ;



Réception en Préfecture le

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Illuminations
de fin d'année,

Jacques RICHIR

Subventions aux associations commerciales

U.C.	Rues Concernées	Projet Exposé	Coût total du Projet HT	Participation Financière de l'Union	Participation de la Ville
VIEUX LILLE					
Association pour le Renouveau Artistique et Artisanal du Secteur Comtoise. ARAAC	Rue de la Monnaie	Fourniture , pose, dépose guirlandes de sapin naturel, rideaux et lustres lumineux	14 950,00 €	7 475,00 €	7 475,00 €
Association HOUARRA GAND	Rue de GAND	Décoration de la rue avec guirlandes synthétiques boules à facettes, boules lumineuses et snowfall.	13 968,00 €	6 984,00 €	6 984,00 €
Association La Masurel	Rue Masurel	Fourniture , pose et dépose de guirlandes de sapin naturel et rideaux lumineux	4 147,50 €	2 073,75 €	2 073,75 €
U.C. ESKERMOISE	Rue Esquermoise	Création, pose et dépose de guirlandes en sapin naturel avec lucioles claires , leds et lampes flash	12 600,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
Union Commerciale de la PLACE DES PATINIERS	Place des Patiniers	Pose et dépose de guirlandes de sapin synthétique avec lustres.	5 900,00 €	2 950,00 €	2 950,00 €
Association du Côté de la Treille	Rue Au Péterynck, Place aux Oignons	fourniture et installation de guirlandes. Installation de boules avec rubans et de totems.	8 947,60 €	4 473,80 €	4 473,80 €
Association des Commerçants et Artisans de la Rue de la Clef	Rue de la Clé	Guirlandes de sapin et guirlandes Led	3 180,00 €	1 590,00 €	1 590,00 €

Subventions aux associations commerciales

U.C.	Rues Concernées	Projet Exposé	Coût total du Projet HT	Participation Financière de l'Union	Participation de la Ville
	CENTRE				
Association des Commerçants de la Rue Lepeltier	Rue Lepeltier	Pose et dépose de guirlandes de sapin synthétique avec rideaux de lucioles.	7 185,00 €	3 592,50 €	3 592,50 €
Triangle des gares Centre Commercial Eurallile	Façade du Centre Commercial Eurallile	Financement de la fourniture et de la pose d'un rideau lumineux sur la façade du centre commercial.	19 536,00 €	9 768,00 €	9 768,00 €
FLCAS	Place RIHOUR	Financement de la pose des décorations lumineuses du "Marché de Noël" (guirlandes et sphères lumineuses). Achat des décorations assuré en 2007 par la Fédération Lilloise du Commerce.	5 962,78 €	0,00 €	5 962,78 €
	TOTAL				
			96376,88,€	45 207,05 €	51 169,83 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/954**

OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts sauvages -
Demande de remise gracieuse - Bonne
foi présumée.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame.

Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans le tableau repris ci-dessous.

Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue.

N° du T.R.	N° et date du constat	Lieu du dépôt	Motif invoqué
3340/09	200931352311G du 11/03/09	Angle rues Ratisbonne et de l'Amidonnerie	N'a pas été livré en récipient de collecte par la société
2467/09	20093354852C du 26/02/09	Rue du Commandant Bayart	Personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
2462/09	200922784617F du 24/02/09	Rue de l'Hôpital Militaire	Contrat spécifique Cartons. Présentation des cartons conformes
5113/09	2009327174922G du 20/03/09	Rue Saint Pierre Saint Paul	Sensibilisation insuffisante
1880/09	2009224135819D du 22/02/09	Rue du Faubourg de Douai	Problèmes de collecte
7734/09	200951115255H du 4/05/09	Rue des Girondins	Problèmes de collecte
6300/09	200941095516C du 9/04/09	Avenue de Bretagne	Tiers à l'origine du dépôt
9654/09	2009649011F du 30/05/09	Rue Royale	Sensibilisation insuffisante
8306/09	2009519151621D du 10/05/09	Rue de Geyter	Personne qui se déplace avec difficultés. Tiers qui a déposé les déchets sur la voie publique
8305/09	2009519155737D du 10/05/09	Rue Sylvère Verhulst	Personne qui avait prévenu la Brigade de son départ
5133/09	200932611557F du 23/03/09	Rue des Primeurs	Problèmes de collecte
6321/09	20094910717D du 8/04/09	Rue Philippe de Comines	Personne ayant déménagé depuis le début de l'année
5101/09	20093306957G du 25/03/09	Rue de Brigode	Erreur administrative
6330/09	200941104525H du 30/03/09	Rue Bobillot	Personne ayant déménagé depuis plusieurs semaines

.../...

862/09	200924141550D du 4/02/09	Rue Albert Samain	Personne absente au moment des faits
7727/09	200942915252D du 24/04/09	Boulevard Victor Hugo	Personne âgée de 88 ans ayant des difficultés à se déplacer
8323/09	2009519111335G du 17/05/09	Rue Manuel	Problèmes de collecte
10145/09	200906013877 du 18/06/09	Rue Léon Gambetta	Vol de containers
5714/09	2009428435D du 29/03/09	Rue de Seclin	Personne handicapée sous curatelle
220/09	200912383628G du 20/01/09	Rue Léon Gambetta	Carton du magasin récupéré par des personnes sans abri

En accord avec la Commission de l'Environnement de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

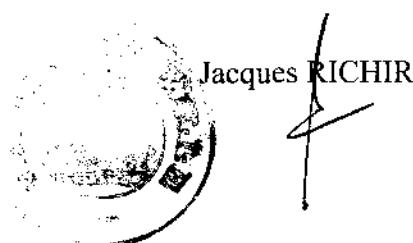
- ◆ **AUTORISER** la Ville à accorder la remise gracieuse totale des créances figurant ci-dessus et charger l'élu délégué de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Propreté,

Réception en Préfecture le



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

OBJET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'article L.110-1 du Code de l'Environnement dispose que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ».

Chaque année, Lille Métropole Communauté Urbaine établit un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 juin 2009, a adopté à l'unanimité ce rapport, après examen par la Commission consultative des usagers des services publics locaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport doit faire à présent l'objet d'une communication par Madame le Maire.

Le texte intégral de ce rapport ainsi qu'une présentation synthétique sont joints en annexe.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal prend acte.

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté,

Réception en Préfecture le

Jacques RICHIR

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1013**

OBJET

Occupation du domaine public -
Kiosques à journaux - Fixation
des conditions financières.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille autorise l'occupation de son domaine public par des sociétés de gestion de kiosques à journaux.

Les conditions de l'occupation seront précisées dans une convention qui sera conclue entre les parties.

Compte tenu des avantages de toute nature procurés par cette occupation, il est proposé de fixer le montant de la redevance d'occupation à une part fixe de 2.500 € par an et par kiosque installé.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

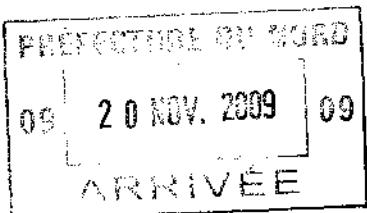
- ◆ **FIXER** le montant de la redevance d'occupation pour l'installation de kiosques à journaux sur le domaine public de la Ville à 2.500 € par an et par kiosque installé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 nov. 2009**

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Occupation
du Domaine Public et aux Autorisations
de Mobilier Urbain,



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/955

OBJET

Cotisation au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine.Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au sein de Cités-Unies France (CUF), le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) réunit, conseille, forme et représente les collectivités locales françaises dans le domaine de la coopération décentralisée avec la Palestine.

L'expertise du RCDP repose sur l'équipe de Cités Unies France à Paris et un bureau permanent à Ramallah. C'est donc une association à forte identité institutionnelle à laquelle n'adhèrent que des collectivités territoriales françaises.

Le RCDP est, par ailleurs, le correspondant français du réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPP), interlocuteur des institutions européennes.

Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine en France a vocation à informer et sensibiliser les populations sur la situation du Proche-Orient et accompagner toute initiative en faveur du dialogue et d'une paix juste dans cette région.

Les collectivités locales membres du Réseau se réunissent régulièrement (Assemblée Générale, Bureau, groupes de travail) et sont appelées à diffuser les contenus des actions et des échanges avec leurs partenaires palestiniens auprès de leurs concitoyens.

Le RCDP prévoit d'importants événements pour l'année 2009 : l'organisation d'une mission d'élus français dans les Territoires Palestiniens (notamment dans les villages), la promotion de diverses initiatives des collectivités locales en direction de la Palestine ainsi que l'organisation de rencontres thématiques afin d'approfondir les différents sujets évoqués lors des Assises franco-palestiniennes de la coopération décentralisée.

Il coordonnera notamment la mission du réseau européen des collectivités locales pour la paix au Proche-Orient prévue en Israël et en Palestine du 10 au 14 octobre 2009.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une cotisation de 7.500 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (n° SIRET 480 245 471 00010) pour l'année 2009 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 0487- Opération n° 597 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le 27 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

24 NOV 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité
Internationale et la Coopération décentralisée,

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/957

OBJET

**Projet d'échanges "Jeunes et culture"
avec Saint-Louis du Sénégal - Subvention
au Centre social Mosaïque.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2005, le Centre social Mosaïque, basé à Fives, travaille sur le rapprochement des générations, en favorisant notamment les interactions entre la jeunesse du quartier, d'une part, et les résidents âgés du foyer d'immigrés Aréli de Fives et le Club des aînés de Lannoy, d'autre part. L'objectif est de travailler sur la transmission de la mémoire, d'en faire bénéficier les résidents des services du quartier et de lutter contre l'isolement.

Les jeunes inscrits dans cette démarche sont sensibilisés et se mobilisent depuis quelques années sur des actions citoyennes, interculturelles et intergénérationnelles menées dans le quartier et plus généralement dans la ville de Lille. Par leur intervention auprès des seniors migrants, ils partagent leur parcours international et leur vécu en France.

Un système de parrainage a été mis en place afin de favoriser le partage entre les deux générations et de profiter ainsi de la mémoire vivante des aînés, source d'un véritable enrichissement pour les jeunes. Ces rencontres sont l'occasion de poser des questions souvent liées à leur passé familial, lui-même lié à l'immigration.

Ces différents échanges ont suscité l'intérêt pour l'Afrique des jeunes mobilisés. Depuis juin 2008, ils ont ainsi choisi de participer à plusieurs ateliers de sensibilisation à la culture africaine organisés par l'association Ch'ti Teranga et ce, autour de pratiques de slam, de chant, de musique et de percussion.

L'équipe de Ch'ti Teranga travaille depuis 10 ans avec le Conseil et la Maison de quartier de Diamaguène à Saint-Louis du Sénégal. Par son intermédiaire, l'équipe du Centre social Mosaïque a pu ainsi rencontrer le Président du Conseil de quartier lors de sa venue à Lille en novembre 2008. De cette rencontre a découlé un projet d'échange entre neuf jeunes du Centre social Mosaïque ayant participé aux différentes étapes du projet et leurs partenaires saint-louisiens. Ce projet, qui prendra la forme d'un chantier, se déroule sur une durée de deux semaines, à Saint-Louis, en novembre 2009.

Ce chantier de jeunes vise les objectifs suivants:

- Elaborer une création artistique sur le thème de la mémoire en reprenant des ateliers (slam, percussions, arrangements musicaux) avec des artistes qualifiés mis à disposition par l'association Ch'ti Teranga ;
- Mettre en commun le travail de création avec des jeunes de Saint-Louis du Sénégal qui travaillent en parallèle sur les 350 ans de la Fondation de la Ville de Saint Louis ;
- Participer à la création ou au développement d'un studio de musique à Saint-Louis et enregistrement d'un CD ;
- Valoriser l'action par une restitution du séjour dans le cadre de la semaine de la solidarité.

.../...

Il est proposé de verser une subvention de 3.000 € au Centre social Mosaïque pour ce projet d'échanges "Jeunes et culture" mené avec Saint-Louis du Sénégal, dont le budget global s'élève à 21.316 €.

Cette aide sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante par le biais d'une délibération présentée ultérieurement par le service pilote (Jeunesse – Animation).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.000 € au Centre social Mosaïque (N° Siret : 78371334000033)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 – Opération n° 606 "partenariats solidaires" de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

24 NOV 2009



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité
Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/958**

OBJET

Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

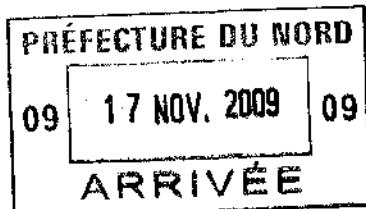
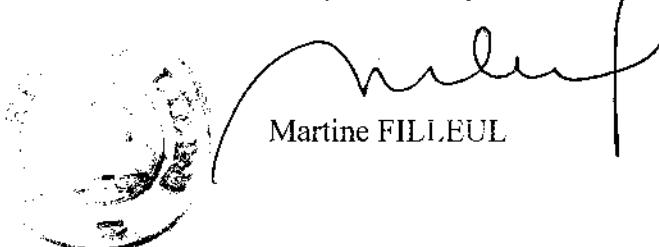
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le **17 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats,

Martine FILLEUL



OBJET DÉTAILLÉ DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DURÉE / DELAI D'EXÉCUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTUAIRE	MONTANTS
<p>Denrées alimentaires et de marchandises nécessaires au fonctionnement des services municipaux de Lille et des communes associées d'Héliemmes et de l'omme et du CCAS de Lille dans le cadre d'un groupement de commandes, dont la ville de Lille est le coordonateur.</p> <p>Lot n° 8 : Sandwiches préparés réfrigérés</p> <p>Lot n° 42 : Viennoiseries (Coquilles de Noël)</p> <p>Marché n° 09S0278</p>		<p>Lot n° 8 : Sandwiches préparés réfrigérés</p> <p>Lot n° 42 : Viennoiseries (Coquilles de Noël)</p>	<p>La présente consultation sera conclue pour une période d'un an à compter de la date de notification et sera reconductible trois fois par période d'un an, de manière expresse par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la date de anniversaire du marché. Le marché prendra fin au plus tard le 2 février 2013.</p>	<p>Société CROC'VITE ZA des Marières 59710 AVELIN</p>	<p>Marchés à bons de commande sans minimum ni maximum</p>	
<p>Denrées alimentaires et de marchandises nécessaires au fonctionnement des services municipaux de Lille et des communes associées d'Héliemmes et de l'omme et du CCAS de Lille dans le cadre d'un groupement de commandes, dont la ville de Lille est le coordonateur.</p> <p>Lot n° 23 : Eaux</p> <p>Lot n° 43 : Sucreries et chocolats spécifiques</p> <p>Marché n° 09S0279</p>		<p>Lot n° 23 : Eaux</p> <p>Lot n° 43 : Sucreries et chocolats spécifiques</p>	<p>La présente consultation sera conclue pour une période d'un an à compter de la date de notification et sera reconductible trois fois par période d'un an, de manière expresse par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la date de anniversaire du marché. Le marché prendra fin au plus tard le 2 février 2013.</p>	<p>Société VANDENDRIESSCHE 60, rue Suzanne Blin BP 515 HOUPLINES 59424 ARMENTIERES</p>	<p>Marchés à bons de commande sans minimum ni maximum</p>	
				<p>Société OMDIC 4, rue Daguerre BP 9</p> <p>21301 CHENÔVE cedex</p>		

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODÈLE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTUAIRE	MONTANTS
Réhabilitation des offices de restauration Desrousseaux (4 lots) Marché n° 09S0165	AO	Le délai d'exécution de l'affaire est de 8 Mais à compter de l'ordre de service de démarrage prescrivant à l'entrepreneur du lot 1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.	RAMERY BATIMENT 265, Bd H. MARTEL 62210 AVION	443 559,80 € TTC	
Lot n° 1 : Gros oeuvre étendu		21/10/2009	LECLERC ET CHERY 11, rue de Luneville 59100 ROUBAIX	150 947,40 € TTC	
Lot n° 2 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation			DELPORTE	41 209,14 € TTC	
Lot n° 3 : Electricité - courants forts et courants faibles				Sans suite	
Lot n° 4 : Equipements de cuisine					

OBJET DÉTAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUATEUR	MONTANTS
Réhabilitation des offices de restauration scolaire - Restaurant scolaire Quinet Rollin (4 lots) Marché n° 09S0169	AO	<p>Lot n° 1 : Gros œuvre étendu</p> <p>Le délai d'exécution de l'affaire est de 8 Mois à compter de l'ordre de service de démarrage prescrivant à l'entrepreneur du lot 1 de commencer l'exécution des travaux lui incomitant.</p> <p>Lot n° 2 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation</p> <p>Lot n° 3 : Electricité - courants forts et courants faibles</p> <p>Lot n° 4 : Équipements de cuisine</p>	<p>21/10/2009</p>	RAMERY BATIMENT 265, Bd H. MARTEL 62210 AVION	430 418.65 € TTC	
Fourniture de produits pharmaceutiques, consommables pharmaceutiques et autres pour la ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes et le CCAS de Lille Lots 1-2-3-4 Marché n°09S0021	AO	<p>Lot 1 – Produits pharmaceutiques</p> <p>Lot 2 – Consommables pharmaceutiques</p> <p>Lot 3 – Vaccins</p>	<p>1 an reconductible 3 fois</p>	PHARMACIE DES FLORALIES SARL CABOCHE 2 Rue des Jacinthes 59770 MARLY	187 318.88 € TTC	<p>Marché à bons de commande</p> <p>Sans minimum ni maximum</p>
				PHARMACIE DES FLORALIES SARL CABOCHE 2 Rue des Jacinthes 59770 MARLY	42 457.38 € TTC	
				SANS SUITE		Sans Suite

OBJET DÉTAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUATEURE	MONTANTS
					DURÉE DELAI D'EXÉCUTION
Fourniture de livres pour enfants et adultes pour les bibliothèques, centres documentaires des écoles maternelles et primaires de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et Hellemmes.	AO	Lot 1 : Livres pour enfants et adolescents	1 an renouvelable 3 fois	Le Bateau Livre 154 rue Gambetta 59000 Lille	Sans Suite
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage de la délégation de service public de chauffage urbain RESONOR		Marché négocié 35-I-1	5 ans	Hexa Ingénierie 670 Rue Jean Perrin ZI DORIGNIES BP 50101 59502 DOUAI CEDEX	290 700 € HT pour la partie Forfaitaire et pour la partie à bons de commande un montant de 20 000 € HT minimum et 100 000 € HT maximum sur la durée du marché.

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/959**

OBJET

**Subventions à l'association Itinéraires,
à la Maison de quartier Vauban-Esquermes
et à l'association ESAN.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

➤ **Association Itinéraires – Projet européen « LEÏLA »**

Le projet européen "LEÏLA" ("Liaisons européennes pour l'intégration et l'autonomisation"), proposé par les Villes de Lille, Liège et Turin, a été accepté en juillet dernier par la Commission européenne dans le cadre de son programme Grundtvig, lequel vise à améliorer la qualité et à renforcer la dimension européenne de l'offre de formation tout au long de la vie. Le projet se déroulera d'octobre 2009 à juin 2011 et donnera lieu à une subvention de 25.000 € (pour la partie lilloise) de l'Union Européenne.

Ce projet, qui a pour point de départ le projet innovant lillois "*Histoires de vies, histoires de femmes*", vise l'échange d'expertises particulières développées par chaque Ville partenaire – dans une perspective d'optimisation et de transfert – et ce, notamment dans les domaines suivants :

- Inégalités d'accès à la formation des apprenants issus de l'immigration.
- Conciliation des temps de vie professionnelle et familiale.
- Valorisation des compétences interculturelles et professionnelles.
- Renforcement de l'efficacité des dispositifs d'éducation et de formation par la combinaison des approches formelles, informelles et non formelles de la formation tout au long de la vie.
- Information et formation des opérateurs à l'approche interculturelle.
- Enrichissement des pratiques professionnelles formatives au travers d'une approche partant des profils et du vécu des publics concernés.

Le projet LEÏLA donnera lieu à des ateliers de travail trinationaux, à une immersion de professionnels en situation d'observation dans le cadre d'actions innovantes menées par chaque Ville partenaire (Lille, Liège et Turin) ainsi qu'à des échanges d'apprenants.

L'association Itinéraires, associée au projet, propose de produire un documentaire vidéo plurilingue sur les travaux réalisés par les différentes parties prenantes de l'opération durant les deux ans du projet. Ce documentaire permettrait notamment de :

- témoigner des travaux réalisés dans le cadre du projet ;
- promouvoir les résultats de la démarche auprès de publics plus larges (spécialistes, responsables et décideurs, acteurs de terrain, citoyens) ;
- valoriser l'expérience européenne des participants au projet et, plus particulièrement, celle des bénéficiaires.

Le budget total de ce projet, incluant l'ensemble des frais afférents à la réalisation et à la production du documentaire, s'élève à 4.808 €.

En cohérence avec sa politique de soutien aux partenariats et projets européens et à l'ouverture culturelle, la Ville souhaite apporter un soutien financier de 4.000 € à l'association Itinéraires.

➤ **Maison de quartier de Vauban-Esquermes - Association ESAN**

Projet « l'Europe en Marche »

La Maison de quartier Vauban-Esquermes est un équipement de proximité au service des Lillois, œuvrant notamment pour le développement des liens entre populations. Le cœur de sa mission est « l'Education populaire », avec un travail particulier mené autour de la formation citoyenne et du développement du « vivre ensemble ».

A ce titre, la Maison de quartier a déjà mené plusieurs projets avec les Villes partenaires de la Ville de Lille dans le but de favoriser la rencontre, le dialogue des cultures et les échanges entre citoyens.

Le projet « l'Europe en marche » prévoit d'organiser une vingtaine de séances de sensibilisation avec les enfants de la Maison de quartier et leurs parents, autour de la culture allemande, sous forme d'ateliers d'expression orale, de découverte culinaire ou encore de jeux pédagogiques. Ces séances ont notamment pour objectif de préparer un projet d'échanges avec la Ville partenaire de Cologne, programmé en décembre 2009. Trois séances seront organisées autour des questions d'éducation populaire et d'action sociale, incluant une comparaison entre les systèmes allemands et français sur ces questions.

L'association ESAN (European Social Action Network), basée à Lille et à Bruxelles, sera chargée d'accompagner ce projet en vue de son inscription dans le cadre d'un programme européen. Son intervention comprendra, outre la sensibilisation des participants à la citoyenneté et aux institutions européennes, la recherche des partenaires colonais et lillois du projet.

Dans le cadre de sa politique de Relations Européennes et Internationales et de son appui aux actions menées avec les Villes jumelées, la Ville souhaite apporter son soutien à la Maison de quartier Vauban-Esquermes pour le projet « l'Europe en marche » par l'attribution d'une subvention de 3.000 €, sur un budget global de 9.645 €.

Cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante par le biais d'une délibération présentée ultérieurement par le service pilote (Jeunesse – Animation).

Accompagnement des projets de mobilité européenne

L'association ESAN a été créée en 1991 par des organisations du secteur social des Etats membres de l'Union Européenne. Elle a pour objectif de promouvoir la cohésion sociale et la citoyenneté en Europe par la mobilisation, les échanges et des opérations communes entre les membres de son réseau. ESAN est à la fois implantée à Lille et à Bruxelles.

Maîtrisant parfaitement l'ingénierie de projets européens à vocation sociale (institutions, méthodologie, financement), ESAN propose un accompagnement des structures lilloises en vue de favoriser :

- le montage de projets européens sur la question de la mobilité des jeunes disposant de moins d'opportunités,
- la sensibilisation des structures lilloises à ce sujet,
- et leur mise en relation avec des partenaires des Villes jumelées avec la Ville de Lille, en vue du développement de projets opérationnels de mobilité.

.../...

Dans le cadre des échanges entre professionnels des Villes de Lille, Cologne, Rotterdam, Esch-sur-Alzette, Liège et Turin, œuvrant dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes, ESAN propose notamment d'accompagner, d'une part, les parties prenantes dans l'élaboration d'un projet pluriannuel qui s'inscrira dans le cadre du projet "Jeunesse en action" ou "l'Europe pour les citoyens" et visera le développement de dispositifs de mobilité s'adressant particulièrement aux jeunes disposant de moins d'opportunités (dépôt de candidatures : premier semestre 2010).

D'autre part, l'association appuiera la Maison de quartier Vauban-Esquermes dans son projet de mobilité européenne « l'Europe en Marche ».

Dans le cadre de sa politique de Relations Européennes et Internationales et de son appui aux actions menées avec les Villes jumelées, la Ville souhaite apporter son soutien à l'association ESAN pour l'accompagnement des projets lillois de mobilité européenne par l'octroi d'une subvention de 3.500 €, sur un budget global de 4.375 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de :

- 4.000 € à l'association Itinéraires (n° SIRET : 38272112400024)
- 3.000 € à la Maison de quartier Vauban Esquermes (n° SIRET : 43770873800012)
- 3.500 € à l'association ESAN (n° SIRET : 49204175100016)

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 602 « Subventions associations » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

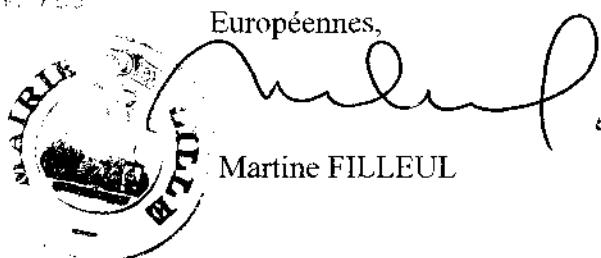
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

19 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales et aux Affaires
Européennes,

Martine FILLEUL



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/960**

OBJET

Requalification de la voirie et des espaces publics de la rue d'Iéna – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/59 du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à s'associer à Lille Métropole Communauté Urbaine en groupement de commande afin de procéder à l'étude de la requalification de la rue d'Iéna.

Cette requalification consiste à réaménager, de façade à façade, la rue d'Iéna comprise entre la place de la Solidarité et le boulevard Montebello, en zone 30 et à agrandir les trottoirs pour faciliter les déplacements piétonniers.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement, dont le cabinet Caroline BIGOT est mandataire, est de 35.244 € TTC.

A l'issue du démarrage des études, les relevés de réseaux souterrains ont été fournis très tardivement à l'équipe de maîtrise d'œuvre par les services communautaires. La densité de ces réseaux a remis en cause une partie des études.

Aussi, par délibération n° 07/1036 du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché complémentaire d'un montant de 15.664 € TTC afin d'étudier un nouveau mode de plantation d'arbres dans des fosses délimitées par des jardinières en éléments préfabriqués et afin d'aménager un délaissé urbain pour parfaire les espaces piétonniers.

Ce marché complémentaire porte également sur le déplacement de la clôture et du pare ballons du terrain synthétique afin de créer un espace de transition entre la rue et le terrain et permettra la remise en état de la clôture et du pare ballons en même temps que les aménagements en plantation, mobilier urbain et éclairage public.

Le coût de cette opération a été fixé à 800.000 € TTC.

A l'issue du démarrage des études, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, située 2 rue d'Iéna à Lille, a fait savoir à la Ville de Lille et à la Communauté Urbaine qu'elle souhaitait rénover le parvis de son bâtiment. Par ailleurs, la Ville a souhaité accompagner une nouvelle opération immobilière, rue Racine prolongée rejoignant la rue d'Iéna.

Au regard des compétences de LMCU en matière de voirie et de la Ville sur les aménagements en mobiliers urbains, éclairage public et espaces verts, le projet de requalification des espaces publics de la rue d'Iéna doit être étendu à l'impasse Racine.

Les études supplémentaires à réaliser s'élèvent à 3.000 € HT, soit 3.588 € TTC et représentent 10,18 % d'augmentation du marché initial de maîtrise d'œuvre. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc porté à 38.832 € TTC.

Le montant de l'opération reste inchangé et est conforme à l'autorisation de programme.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur les études de requalification de la rue d'Iéna, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, fonction 820, article 2312 – Opération QESPU n° 1293 « Rue d'Iéna - Travaux »– AP : QESPACEPG.

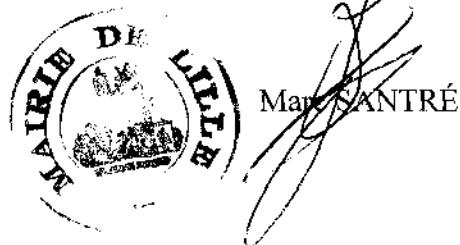
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement
de la Voie,

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Marie SANTRÉ



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/961****OBJET**

**Nouvelles dénominations de voies -
Quartiers Vauban-Esquermes et
Saint-Maurice Pellevoisin.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Dénomination des Sites, réunie le 9 juillet 2009, en accord avec les Conseils de Quartier de Vauban-Esquermes et Saint-Maurice Pellevoisin, a émis un avis favorable sur les propositions de dénominations suivantes :

➤ **Quartier Vauban-Esquermes**

- **Allée Arlette GRUSS**
tenant Monument des Pigeons Voyageurs aboutissant entrée du Zoo de Lille

➤ **Quartier Saint-Maurice Pellevoisin**

- **Impasse Raymond HERBAUX**
tenant rue Saint-Gabriel aboutissant à la Salle de Sport

Né à Lille le 22 octobre 1919, Raymond HERBAUX s'est d'abord illustré par sa carrière sportive aussi brillante qu'électrique. Champion d'Europe d'haltérophilie en 1951 et sélectionné pour les Jeux Olympiques de Londres en 1948, Raymond HERBAUX fut également champion de France de décathlon et de marche athlétique.

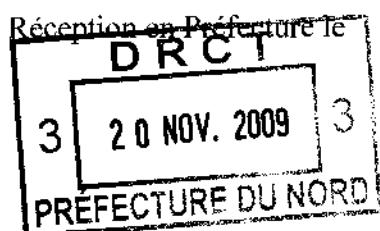
Professeur d'éducation physique puis cadre technique régional d'haltérophilie pour l'Académie de Lille, cet « enfant de Wazemmes » comme le qualifia le professeur RIBET lorsqu'il lui remit la Croix de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, fut également Conseiller Municipal de la Ville de Lille où il décéda le 21 mars 1989.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** ces nouvelles dénominations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement
de la Voirie

Marc SANTRE



Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/962**

OBJET

Stationnement pavant sur voirie -
Lancement d'un appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a confié, par appel d'offres ouvert n° 50504, les prestations de services et fournitures liées à l'activité du stationnement payant sur voirie sur le territoire de la commune de Lille à compter du 23 avril 2006.

Ce marché, d'une durée de quatre ans, arrivera à son terme le 22 avril 2010. Une consultation doit donc être lancée pour la passation d'un nouveau contrat.

Ce nouvel avis d'appel public à concurrence a pour objet les prestations relatives à la gestion et l'exploitation de l'activité du stationnement public payant sur voirie sur le territoire de la commune de Lille.

Les prestations demandées dans le cadre de ce marché comprendront :

- l'entretien et la maintenance des horodateurs (garantie totale de bon fonctionnement)
- la fourniture et pose d'horodateurs et du matériel d'exploitation (remplacement du matériel vétuste et extension, le cas échéant, du parc existant)
- les travaux de voirie et l'implantation de la signalétique inhérents à l'activité
- l'achat des produits du stationnement destinés à l'usager (horodateurs embarqués type PIAF), les supports de paiement des droits de stationnement (cartes type PIAF – cartes à gratter, autres supports restant à déterminer dans le cadre du cahier des charges) ; leur promotion et leur commercialisation (vente, renseignements au public sur les différentes modalités du stationnement payant)
- la communication et le marketing autour de l'activité du stationnement payant sur voirie
- des études relatives au stationnement payant dont l'objet figurera au cahier des charges.

Ce marché sera un marché à prix mixte (prix unitaire et prix global forfaitaire) d'un montant estimatif global de 2.600.000 € H.T. sur une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres pour les prestations relatives à la gestion et l'exploitation de l'activité du stationnement public payant sur voirie sur le territoire de la commune de Lille ;

.../...

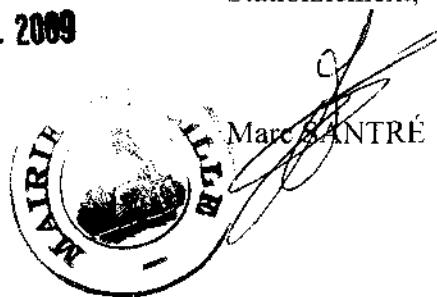
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 611, fonction 822 - Opération n° 444, mission cadre de vie – programme plan de déplacement urbain – action stationnement et au chapitre 21, article 2188, fonction 822 - Opération n° 1712 - mission cadre de vie – programme plan de déplacement urbain – action stationnement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique du
Stationnement,

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/963

OBJET

Subventions aux associations culturelles.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations et des équipements culturels s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Les projets développés par ces associations et équipements en 2009 et le soutien proposé par la Ville sont repris dans le tableau ci-après.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, la subvention à la SARL le Grand Bleu est intégrée par voie d'avenant à la convention existante, annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, il convient d'intégrer, par voie d'avenant à la convention existante, la subvention accordée, par délibération n° 09/358 du 18 mai 2009, à l'association Tire Laine dans le cadre de la délégation Lutte contre les Exclusions.

Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Théâtre			
SARL Le Grand Bleu 36, avenue Marx Dormoy 59000 Lille N° SIRET : 383 065 174 000 13	1.358.708 €	Une subvention complémentaire est proposée au théâtre du Grand Bleu pour le développement de son projet artistique et culturel autour de la création et de l'accompagnement des compagnies lilloises intervenant autour du théâtre, de la danse, du cirque et de la marionnette, accueillies au sein des locaux de répétition rue Cabanis à Fives. La subvention attribuée à la SARL Le Grand Bleu en 2008 s'est élevée à 223.260 €.	Subvention totale 2009 : 203.958 € Acomptes votés aux CM du 15 décembre 2008 et du 18 mai 2009 : 191.488 € Solde de subvention proposé: 19.904 €
Théâtre			
Rêvages 62, rue Littré 59000 Lille N° SIRET : 514 893 270 00017	22.270 €	Par délibération n° 09/576 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution d'une subvention, par la délégation Culture, de 1.500 € à l'association Rêvages, pour le projet de création "Les souliers rouges". Le numéro SIRET de l'association mentionné dans la délibération précitée étant erroné, l'attribution de la subvention à l'association Rêvages, dont le n° SIRET est 514 893 270 00017, est à nouveau soumise au Conseil Municipal	1.500 €

.../...

Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Théâtre Populaire du Nord rue Massenet 59000 Lille N°Siret : 500 961 883 00013	171.450 €	<p>Une subvention complémentaire est attribuée à l'association pour la gestion du Théâtre Massenet.</p> <p>Le théâtre Massenet accueille prioritairement les artistes régionaux, professionnels et émergents. L'association développe également des actions artistiques et culturelles en lien avec les acteurs du quartier de Fives (centres sociaux, écoles, foyers, équipements culturels).</p> <p>La subvention attribuée en 2008 à l'association s'élève à 45.000 €.</p>	<p>Subvention totale 2009 : 46.000 €</p> <p>Acomptes votés aux CM du 15 décembre 2008 et du 2 février 2009 : 45.000 €</p> <p>Solde de subvention proposé : 1.000 €</p>
Festivals			
L'Entorse 14, impasse villa Lesay 59000 Lille N° SIRET : 49229258600 012	450.000 €	<p>Une subvention complémentaire est attribuée à l'association, au titre de la délégation de la Culture - Arts du spectacle et de la musique, pour l'organisation du festival la Quinzaine de l'Entorse, organisé en 2010 à Lille et dans la métropole lilloise. Le festival explore les croisements entre l'art et le sport et sera consacré pour cette troisième édition au vélo.</p> <p>L'association a bénéficié en 2008 d'une subvention de 8.000 € par la délégation de la Culture - Arts du spectacle et musique en 2008.</p>	<p>Subvention totale 2009 : 51.210 €</p> <p>Acomptes votés aux CM du 2 février 2008 et du 5 octobre 2009 par les délégations de la Culture, du Développement Durable et du Plan Vélo : 40.245 €</p> <p>Solde de subvention proposé: 10.965 €</p>
Arts Visuels			
Arteconnexion 9 rue du Cirque N° SIRET : 40504463700 024	rectificatif	<p>En complément de la délibération n° 09/776 du 5 octobre 2009 autorisant l'attribution d'une subvention à l'association Arteconnexion, il est à préciser qu'une partie de la subvention sera imputée sur l'opération Associations Pratiques amateurs, code Opération CASPA, n° d'opération : 251, Chapitre 65, article 6574, fonction 30, code service CMA</p>	

..../....

Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Littérature			
Les Amis du Patrimoine de Lille-Sud 65, rue du Faubourg des Postes 59000 Lille N° SIRET : 508 692 639 00018	2.000 €	L'association Les Amis du Patrimoine de Lille-Sud a pour but de découvrir, faire découvrir et sauvegarder le patrimoine du quartier de Lille-Sud. Elle se propose de valoriser et de faire découvrir ce patrimoine par le biais d'un ouvrage comprenant des textes et des travaux artistiques réalisés par les habitants du quartier. L'association n'a pas été subventionnée en 2008.	2.000 €
Cultures urbaines			
Association Nouvelle Ecoute 62/2, rue Léon Blum 59000 Lille N° SIRET : 48863021100 016	33 000 €	Cette association a pour but d'initier les projets de type culturel auprès d'un public jeune éloigné des structures de proximité (organisation d'ateliers d'écritures, conception de son, enregistrement de textes, promotion et diffusion des CD réalisés). Elle participe à la promotion de la culture hip hop tout en permettant à des jeunes du quartier de s'inscrire dans une dynamique de projets. Subvention 2008 : 12.000 €	15.600 €

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'annulation de la subvention de 1.500 € à l'association Rêvages votée par délibération n° 09/576 du 29 juin 2009,
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants aux conventions avec les associations Grand Bleu et Tire Laine et la convention financière avec l'association Nouvelle Ecoute, ci-annexés,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux libellés et n° d'opérations suivants :
 - "Associations spectacle vivant et musique", n° d'opération : 250, code opération : CASVM, chapitre 65, article 6574, fonction 33, code service : CMA pour la subvention à l'association Rêvages, le Théâtre Populaire du Nord et l'association l'Entorse,
 - "Théâtre du Grand Bleu", n° d'opération : 262, code opération : CTHGB, chapitre 65, article 6574, fonction 313, code service : CMA pour la subvention au Grand Bleu,

.../...

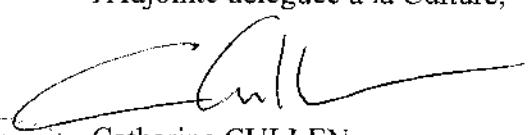
- "Associations de lecture publique", n° d'opération : 272, code opération : CASLP, chapitre 65, article 6574, fonction 321, code service : CR pour la subvention à l'association Les Amis du Patrimoine de Lille-Sud,
- « Association de Cultures urbaines », n° d'opération : 264, code opération : CCULU, chapitre 67, article 6745, fonction 33, code service : CMA pour la subvention à l'association Nouvelle Ecoute

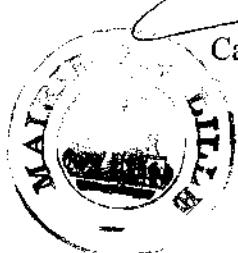
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le **20 novembre 2009**


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/964

OBJET

Arts Visuels – Acquisition
d’œuvres d’art.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d’acquisition d’œuvres d’art contemporain, la Ville souhaite acheter plusieurs œuvres qui viendront ainsi compléter le fonds dit de l’Hôtel de Ville.

Les œuvres dont la Ville souhaite se porter acquéreur sont les suivantes :

- Plusieurs œuvres originales de Tim Roeloffs pour un montant global de 3.500 €.
Dans le cadre de la programmation « Europe XXL » par Lille3000, cet artiste a réalisé et présenté à la maison Folie de Moulins des œuvres sur les villes de Berlin et Lille. Il s’agit de collages sur bâches sur fond d’images des deux villes. La Ville souhaite conserver les œuvres originales réalisées sur Lille ainsi que le travail réalisé sur la ville de Berlin qui forme un ensemble esthétique cohérent et original.
- Une œuvre de Emmanuelle Flandre : Colysée(s) : 2.500 €
Emmanuelle Flandre est une artiste lilloise dont l’atelier est situé à la Malterie, rue Kuhlmann.
Pour réaliser bon nombre de ses œuvres, elle utilise les produits du quotidien, les produits manufacturés de grande consommation, qu’elle détourne, transforme pour donner naissance à des objets complètement nouveaux où l’objet d’origine est vidé de son sens ou de sa destination initiale.
L’œuvre que la Ville envisage d’acheter est le résultat du détournement de brochures de tourisme et de documents sur le Colysée de Rome, réalisée au retour de la résidence effectuée par l’artiste à l’atelier Wicar de la Ville de Lille.
- Une œuvre du collectif Qubo Gas : 2.500 €
Qubo Gas est un collectif de trois artistes travaillant ensemble depuis 2000 : Laura Henno, Morgan Dimnet et Jeff Ablézot. Leur travail s’inscrit dans une pratique du dessin confronté ponctuellement à l’outil informatique, dans une sorte de va et vient perpétuel. Le « fait main » et le technologique se croisent et se répondent. C’est un jeu à trois mains qui produit des dessins, concrétisés ensuite par des tirages informatiques.
- Une œuvre de Carine Abraham : Chafed incubation dream : 2.230 € TTC
Carine Abraham est une graphiste- plasticienne qui vit et travaille à Lille. Elle est une artiste multiforme qui s’inspire d’images du Japon, des surréalistes pop américains, de ses souvenirs et des rêves de son enfance.
Ces multiples inspirations fournissent des travaux graphiques fins et sensibles, avec un mélange de douceur et de chaos, des œuvres oniriques où il lui arrive de se mettre en scène. Carine Abraham travaille également beaucoup sur des créations d’objets.
L’œuvre que la Ville souhaite acquérir est une toile digraphiée sur châssis. L’artiste y autopsie ses jours et ses nuits d’enfants...

- Une œuvre de Jean Pierre Duplan : Epiphanies industrielles : 1.794 € TTC
Jean Pierre Duplan est un photographe lillois spécialisé dans l'image urbanistique et architecturale.
L'œuvre que la Ville propose d'acquérir est un triptyque de photos argentiques numérisées.
Jean Pierre Duplan photographie, avec cette œuvre notamment, les friches avant qu'elles ne soient démolies ou transformées. Le triptyque se compose des photos de l'Usine Leclercq de Wazemmes, de l'usine Le Blan-Lafont aux Bois-Blancs et des anciens magasins militaires de la rue Royale.

Par ailleurs, la Ville souhaite pouvoir bénéficier des droits permanents de présentation au public de l'œuvre « God Hungry » (le dieu affamé) de l'artiste indien Subodh Gupta, présentée dans le cadre de Bombaysers de Lille depuis octobre 2006 à l'église Sainte Marie-Madeleine. Pour ce faire, la Ville souhaite acquérir l'œuvre dont le prix est de 150.000 € TTC et propose de solliciter des partenaires privés à hauteur de 100.000 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'acquisition de ces œuvres,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les contrats d'achat d'œuvre,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter des partenariats privés et à signer les conventions à intervenir,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 21, fonction 312, article 2161 - Opération Œuvre d'art investissement Ville d'art et d'artistes - Code opération COEUV 759 - Code service CFA,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les participations financières sur l'opération Œuvre d'art investissement Ville d'art et d'artistes – Code opération COEUV 759 – Code service CFA – Chapitre 13, article 1328, fonction 312.

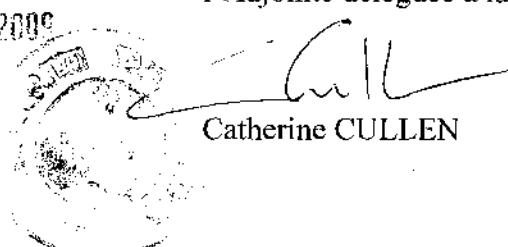
ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/965**

OBJET

Tri Postal – Modification de la grille tarifaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 06/151 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a adopté une grille tarifaire pour la location des espaces du Tri Postal.

Au terme de trois années de fonctionnement et au vu des tarifs de location pratiqués par d'autres équipements comparables, il convient aujourd'hui de modifier cette grille tarifaire, pour prendre en compte, d'une part, le coût pour la Ville des fluides, d'Internet, de la wifi, du gardiennage de jour assuré par l'agent logé du Tri Postal et de l'assistance technique et, d'autre part, les avantages de toute nature procurés aux occupants.

Cette nouvelle grille tarifaire prévoit des tarifs d'occupation des différents espaces pour les événements de toute nature en fonction des espaces utilisés et du nombre de jours réservés et les frais de mise à disposition par plateau.

Les résidences artistiques et expositions à l'initiative de structures associatives à but non lucratif soutenues par la Ville continueront à être accueillies à titre gracieux.

Une convention définissant les conditions de location générales et particulières d'occupation sera conclue avec chaque occupant.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'application de ces tarifs de location selon la grille tarifaire ci-annexée. Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le produit de ces locations et mises à disposition sur l'opération CTPMG n° 144 Tri Postal moyens généraux, chapitre 75, fonction 33, article 758, code service CEA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le **26/11/2009**

Catherine CULLEN

Espace	Surface effective	Tarif demi-journée	Tarif Journée	Taux de réduction		
				10%	20%	40%
				Nombre de jours de location		
RDC accueil bar	De 250 à 650 M ²	990 €	1 500 €	2 700 €	3 600 €	4 500 €
RDC	De 650 à 1590 M ²	2 000 €	3 000 €	5 400 €	7 200 €	9 000 €
1er étage	De 430 à 1730 M ²	1 100 €	1 500 €	2 700 €	3 600 €	4 500 €
2ème étage	De 450 à 1920 M ²	1 100 €	1 500 €	2 700 €	3 600 €	4 500 €
Location complète	5240 M ²	3 000 €	5 000 €	9 000 €	12 000 €	15 000 €

Facturation de frais techniques de 200 € à 7 500 € par jour en fonction de l'ampleur de l'événement

au-delà de 5 jours de location, facturation supplémentaire de 300 € par jour et par plateau

Tarif	Tarif de base			Tarif de base 1 technicien		
	forfait 1/2 journée	forfait journée	forfait soirée	forfait semaine	forfait 1/2 journée	forfait journée
Tarif de base	50 €	150 €	150 €	900 €	50 €	150 €
Tarif de base 1 technicien	100 €	200 €	200 €	1 200 €	100 €	200 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/966**

OBJET :

« Bals à Fives » - Programmation 2010.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Initiée en janvier 2007, la saison des « Bals à Fives », mise en place par la Ville, fait figure de précurseur en matière de mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la Culture. En effet, les « Bals à Fives » sont élaborés selon une charte de qualité mentionnant, entre autres, la volonté de participer à la dynamisation et au développement culturel du quartier de Fives, de mettre en place des événements de qualité, de favoriser la mixité, de défendre le principe du droit à la culture et au savoir pour tous, de construire des ponts entre artistes amateurs et professionnels, entre artistes locaux et nationaux, voire internationaux. De plus, le maintien d'une véritable saison à la salle des Fêtes, restaurée à l'occasion de lille2004, contribue à pérenniser l'image d'un espace culturel de proximité et de qualité.

Afin de poursuivre les exigences de la politique culturelle lilloise, la Ville souhaite reconduire la programmation des « Bals à Fives » tout en continuant à faire de chaque bal un défi artistique. Les musiciens se produiront en direct, les échanges entre les musiques actuelles et traditionnelles seront privilégiés et chaque bal aura une thématique différente.

La saison 2010 comprendra 8 bals et s'étendra de janvier à décembre. Tout comme pour les éditions précédentes, des ateliers de sensibilisation à la danse ou au chant seront mis en place dans le quartier de Fives en amont et une initiation d'une heure sera intégrée à chaque bal. Une restauration légère et des boissons en rapport avec le thème de la soirée seront proposées sur place. Les échanges et les partenariats avec les associations fivoises pour l'animation, la restauration et la décoration seront privilégiés. Des jeux gratuits seront également mis à disposition pour les enfants.

Comme en 2009, il est proposé de définir une tarification favorisant l'accès de tous à ces bals, soit 4 € pour le tarif plein, 2 € pour le tarif réduit et la gratuité pour les moins de 16 ans.

Le tarif réduit est applicable aux :

- demandeurs d'emploi,
- détenteurs de la carte vermeil,
- personnes à mobilité réduite,
- détenteurs du Pass Senior,
- moins de 26 ans,
- étudiants,
- détenteurs de la carte individuelle Crédit Loisirs
- personnes relevant de structures détentrices de la carte groupe Crédit Loisirs dans la limite de 10 personnes par carte groupe.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté du Maire conformément à la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008.

.../...

Pour les prestations artistiques de chaque bal, le recours à des intermittents du spectacle, selon la grille établie par la délibération n° 08/550 du 23 juin, ou à des contrats de cession des droits d'un spectacle, sera défini ultérieurement. Les contrats de cession seront passés sous la forme d'un marché négocié en application de l'article 35 - II - 8 du Code des Marchés Publics.

Le coût global de la saison s'élève à 50.000 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la programmation de ces bals à la salle des Fêtes de Fives
- ◆ **ADOPTER** les tarifs d'entrée pour chaque bal
- ◆ **AUTORISER** la signature par le Maire ou l'élu déléguée des contrats de prestations artistiques
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, articles 6288, 6236, 6238, 637, 6251, 6135, 60623, 6257, fonction 33 – Code opération : CSFFB n° 268 « Salle des Fêtes de Fives Bals à Fives » - Code service CMA.
- ◆ **ADMETTRE** les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 70, article 7062, fonction 33 – Code opération : CSFFB n° 268 « Salle des Fêtes de Fives Bals à Fives » - Code service CMA

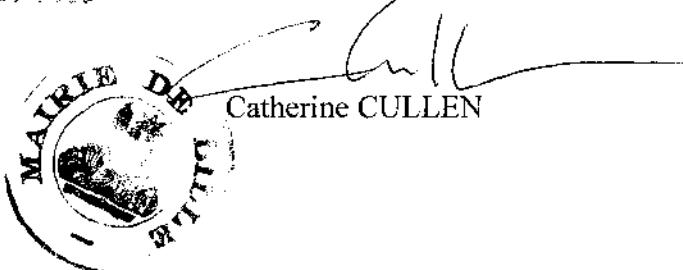
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/967**

OBJET

Locaux attribués à la Compagnie du Tire-Laine, 50 rue de Thumesnil à Lille – Demande de remise gracieuse du loyer.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En janvier 2007, la Ville de Lille a donné à bail à l'association Compagnie du Tire-Laine un bien situé 50, rue de Thumesnil à Lille, pour un usage de répétition, d'ateliers de pratique artistique et de bureaux. La compagnie du Tire-Laine est un collectif composé de musiciens, de comédiens et d'une équipe administrative, présent à Lille depuis 1992.

Le bail a été conclu pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2007 et pour un loyer annuel de 18.000 € TTC.

Les titres de recette suivants ont été émis à l'encontre de la Compagnie du Tire-Laine :

- n° 3033/08 d'un montant de 36.000 €, le 29 février 2008, relatif aux loyers des années 2007 et 2008,
- n° 28875/08 d'un montant de 524 €, le 23 décembre 2008, relatif à la révision du loyer suivant l'indice INSEE pour l'année 2008,
- n° 722/09 d'un montant de 19.808 €, le 11 février 2009, relatif au loyer de l'année 2009.

La Compagnie du Tire-Laine développe une activité importante et rencontre néanmoins depuis deux ans des difficultés financières qui ont fragilisé la structure. Ses recettes sont générées très majoritairement par son activité et non par des subventions et son activité se répartit entre des projets culturels et à caractère social.

Compte tenu des problèmes financiers rencontrés par la Compagnie du Tire-Laine, celle-ci ne peut pas honorer la totalité des titres de recette pour les loyers de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2009.

L'association acquitte le loyer depuis le mois de septembre 2009 et s'est engagée à le faire régulièrement à l'avenir.

Compte tenu de la place centrale occupée par la Compagnie du Tire-Laine dans le paysage culturel et social de Lille, du contexte économique particulier de la période d'installation de la Compagnie dans ses nouveaux locaux et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la Ville à accorder la remise gracieuse et exceptionnelle à hauteur de 30 % du loyer de la Compagnie du Tire-Laine pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2009, soit un montant de 14.918 € ; un étalement sur six ans de la part des sommes dues par l'association sera sollicité auprès de la Trésorerie Principale ;

.../...

- ♦ **AUTORISER** la Ville à accorder à la Compagnie du Tire-Laine l'annulation des pénalités de retard.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

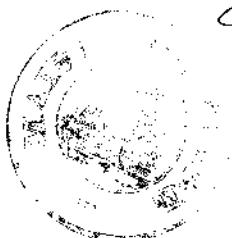
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/968**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Musée de l'Hospice Comtesse – Participation à des opérations « Eductours » - Accueil gratuit de professionnels du tourisme.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts et le Musée de l'Hospice Comtesse sont sollicités par l'Office de Tourisme de Lille, le Comité Départemental du Tourisme du Nord et le Comité Régional du Tourisme du Nord/Pas-de-Calais pour l'accueil de plusieurs éductours.

Ces accueils de professionnels du tourisme français mais également étrangers permettent de faire connaître le Nord/Pas-de-Calais comme destination de voyage ou de séjour et font la promotion des différents sites culturels et touristiques qui s'y trouvent.

Les structures organisatrices demandent aux différents sites bénéficiaires de ces opérations de promotion de bien vouloir recevoir gratuitement les professionnels du tourisme.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la Ville à accueillir et accompagner gratuitement ces groupes au Palais des Beaux-Arts et au Musée de l'Hospice Comtesse

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,


Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/969**

OBJET

Palais des Beaux - Arts – Convention de coproduction entre la Ville et l'Orchestre National de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Orchestre National de Lille (ONL) et le Palais des Beaux-Arts ont souhaité s'associer autour de l'œuvre « Tableaux d'une exposition de Modest Moussorgski ». L'objectif est de proposer un concept de concert original faisant intervenir simultanément des musiciens classiques et une production vidéo réalisée à partir d'œuvres d'art et de favoriser ainsi le croisement du public des deux structures. Deux concerts se sont déroulés les 5 et 8 octobre 2009 dans la salle du Nouveau Siècle, deux autres concerts seront présentés les 12 et 13 juin 2010 au Palais des Beaux-Arts dans le cadre de « Lille Piano(s) festival ».

Le Palais des Beaux-Arts :

- prend en charge les frais liés à la réalisation du support vidéo :
 - la recherche scientifique,
 - la conception et la réalisation technique du support,
 - la cession des droits d'utilisation des reproductions,
- met à la disposition de l'ONL l'auditorium du Musée pour les concerts des 12 et 13 juin 2010 dans le cadre de « Lille Pianos Festival »
- mentionne le partenariat dans ses documents de communication.

Les dépenses sont estimées et valorisées à 10.000 €.

L'Orchestre National de Lille, quant à lui :

- prend en charge le travail de coordination et de conseil artistique sur l'ensemble du projet et plus particulièrement sur le montage vidéo en regard de l'œuvre musicale,
- prend en charge les frais de location et de transport du piano,
- mentionne ce partenariat dans les documents de communication qui accompagneront chaque concert,
- devra prévoir une personne compétente pour assurer informatiquement la synchronisation du montage vidéo avec le déroulement du concert, pour les quatre dates,
- aura dû réserver un quota de 20 places pour le concert du 8 octobre pour le Palais des Beaux-Arts qui aura fourni une liste d'invités,
- devra assumer, dans le cadre de ces 4 concerts, le paiement du cachet des artistes et techniciens, charges, indemnités et éventuels transports s'y rapportant.

Les dépenses sont estimées et valorisées à 10.000 €.

.../...

La convention ci-jointe prévoit les modalités de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération et décrit les engagements de chaque partie.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention entre la Ville et l'Orchestre National de Lille, ci-annexée,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer le contrat de cession de droit de propriété intellectuelle qui sera conclu ultérieurement
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la part de la billetterie revenant au Palais des Beaux-Arts sur les crédits inscrits au chapitre 70, article 7062, fonction 322 - Opération n° 127.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 11, article 6288, fonction 322 - Opération n° 124 du Budget Primitif 2009 et sous réserve des crédits votés au Budget Primitif 2010.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/970**

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville et l'Agence de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances – Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement de l'exposition Miroirs d'Orient, l'ASCE (Agence de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances) engage un partenariat avec le Palais des Beaux-Arts pour soutenir un projet culturel à destination d'adolescents de l'Espace Jeunesse. L'apport du partenaire s'élève à 7.000 €.

Les adolescents participeront à des ateliers dirigés d'arts plastiques au Musée, encadrés par un animateur et un artiste plasticien. Des visites sont incluses pour présenter les collections permanentes et expositions temporaires du Musée et de la maison Folie de Wazemmes. Parallèlement, ils travailleront le dessin et la photographie en s'inspirant des espaces urbains de Lille.

Cet apport offre la possibilité au Palais des Beaux-Arts de prendre en charge la rémunération d'un artiste plasticien et d'un guide pour les visites des collections du Musée et l'achat du matériel nécessaire à l'ensemble des ateliers proposés. Une soirée de restitution du projet aura lieu en fin d'année en présence des adolescents et du partenaire.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADMETTRE** la recette correspondante, en temps opportun, sur les crédits inscrits chapitre 74, article 7478, fonction 322 – Opération n° 1456
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 11, article 6068, fonction 322 – Opération n° 1456.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**Réception en Préfecture le **70 NOV. 2009**Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/971**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Expositions

Rapport de Madame le Maire,

« Passion de la collection » et

Mesdames, Messieurs,

« E.motions graphiques » - Conventionsde mécénat.

Par délibération n° 09/785 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation des expositions «Passion de la Collection» et «E.motions graphiques» au Palais des Beaux-Arts qui se tiendra du 4 décembre 2009 au 22 février 2010.

La Société des Amis des Musées de Lille, sise au Palais des Beaux-Arts de Lille, souhaite soutenir l'organisation de l'exposition «Passion de la collection» à hauteur de 15.000 €.

En contrepartie, le Palais des Beaux-Arts accordera 150 entrées gratuites et 100 invitations à l'inauguration de l'exposition pour un montant de 1.375 €.

Par ailleurs, l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) souhaite apporter son soutien financier à hauteur de 16.000 € pour ces deux expositions.

En contrepartie, l'association bénéficiera d'un espace pour organiser une manifestation privée au Musée et d'une visite guidée pour l'exposition pour un montant total de 1.252,64 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions entre la Ville, la Société des Amis des Musées de Lille et l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie, ci-annexées,
- ◆ **ADMETTRE** la recette correspondante sur les crédits inscrits :

Pour la Société des Amis des Musées :

- au chapitre 74, article 7478, fonction 322 - Libellé de l'opération : CEXEG - Opération n° 1605, pour un montant de 12.900 €
- au chapitre 13, article 1328, fonction 322 - Libellé de l'opération CEXEG - Opération n° 1674 - Code AP CART VISUM, pour un montant de 2.100 €.

Pour l'AFVAC :

- au chapitre 74, article 7478, fonction 322 - Libellé de l'opération CEXEG » n° d'opération 1605, pour un montant de 16.000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,

Réception en Préfecture le

Adjointe déléguée à la Culture,

20 NOV. 2009



249 Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/972**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Restauration
d'œuvres d'art – Demande de subvention
auprès de la Direction Régionale des Affaires
Culturelles du Nord/Pas-de-Calais.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts souhaite procéder à la restauration d'œuvres d'art et solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais pour obtenir son soutien financier dans cette programmation.

Il s'agit des œuvres d'art suivantes :

➤ **Département du XVIIIème siècle – Sculptures**

- PRADIER James, Satyre et bacchante, Sc 51
- BARRIAS, Monument de la défense de Saint Quentin, Sc 1881
- BIEBUYCK, La Ville de Lille et ses communes annexées, Sc 1864
- FALGUIERE, Triomphe de la révolution, Sc 1893
- GODEBSKY, Satyre et bacchante, Sc 1885

➤ **Département du XVIIème siècle – Peintures sur toile**

- PHILIPPE DE CHAMPAIGNE, Paysage classique, P 2069
- VALENTIN DE BOULOGNE, Jésus insulté par les soldats, P 417
- WILLEBOIRTS, Le couronnement de la Vierge, P 158

➤ **Département du XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles – Cadres**

- BERTIN, P 486
- VALENCIENNES Paysage historique, P 1177
- VAN BEYEREN Nature morte au citron pelé, P 310
- BOUDIN, Le port de Camaret, P 1737
- CASANOVA Paysage à la rivière, paysage à la fontaine, P 451 et P 461
- HONTORST, Le triomphe de Silène, P 290
- VALDES LEAL, Vanité, P 22
- VAN DYCK, Portrait de Marie de Médicis, P 58
- VUILLARD, Portrait de Louis Loucheur, P 1719

➤ **Département Moyen-Age, Renaissance – Peintures sur bois**

- HERAULT Antoine (d'après), La fuite en Egypte, P 1022
- DEL SARTO Andrea (d'après), La Vierge, l'Enfant Jésus, St Jean et trois anges, P 39
- COOL Jan Daemen, Portrait d'une famille, P 211
- VRANCK Sébastien, Paysage au muletier, P 1539
- GOYEN Jan Van, Les Patineurs, P 267
- Italie, XVIIe, Guirlande de fruits, P 197
- DE WET Gerrit, La Fille de Jephthé, P 144
- DE PITATI Bonifazio, Esther devant Asuerus, P 36
- BOECKORST Jan, Alexandre coupant le nœud gordien, P 922

- LIEVENS Jan, Tête de vieillard, P 244
- KONINCK Salomon, Portrait d'homme apparaissant à une fenêtre, P 269
- GERRITZ CUYP Benjamin, La Résurrection du Christ, un ange soulevant la pierre du tombeau du Christ, P 1025
- VERDOEL Adriaen, Melchisedech bénit Abraham, P 259
- VAN OSTADE Isaak, Le dépècement du porc, P 277
- Leyde, Jeune fumeur de pipe délaissant l'étude, P 240
- SLINGELAND Pieter, Les bulles de savon, P 289
- LASTMAN Pieter, Hippocrate et Démocrite, P 2055
- LASTMAN Pieter, La Mise au tombeau, P 1819
- VAN NOORDT Jan, Le paysan de Gibea offre l'hospitalité au lévite et à sa concubine, P 1397
- VAN DELEN Dirck, Un palais, P 93
- VAN DELEN Dirck, Salomon et la Reine de Saba, P 233
- STELLA Jacques, La Naissance de la Vierge, P 2058
- WOUWERMAN Pieter, Le Manège, P 297
- GERRITSZ CUYP Jacob, Portrait de vieille femme, P 204
- Hollande, Portrait de femme, la tête couverte d'une petite coiffe de velours, P 1088
- DI FABRIANO, Saint Sébastien, P 778
- MAINARDI, La Vierge à l'Eglantine, P 779
- DI GIOVANNI, La Vierge et l'Enfant, P 785
- Atelier de BOTTICELLI, La Vierge et l'Enfant, P 789
- MARCHESI DA COTIGNOLA, La Déploration du Christ, P 790
- ANTONIAZZO, La Vierge, l'Enfant et le petit St Jean Baptiste, P 796
- DESTORRENTS, Saint Paul P 798, Saint Matthieu P 799, Saint Judes P 800
- MORETTI, Triptyque, P 806
- AMBROGIO DI BALDESE, La Vierge à l'Enfant sur un trône, P 810
- Anonyme vénitien, Saint Jean Baptiste, P 852
- Maître M.S, L'Adoration des Mages, P 748
- Anonyme Allemand, L'Adoration des Berges, P 752, L'Adoration des Mages P 754, Vierge de l'Annonciation P 757, L'Ange Gabriel, P 761
- BOUTS Le Chemin du ciel ou l'Ascension des élus P 820, La Chute des réprouvés P 1808
- Anonyme français, Le repas chez Simon, P 862
- France, L'Annonciation Jésus aux limbes P 1552, Jésus devant Pilate P 1553

Le coût total des travaux s'élève à 46.760 € HT soit 55.924,97 TTC.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum pour ces opérations ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention sur les crédits inscrits au chapitre 13, article 1322, fonction 322 – Opération n° 763 - Libellé de l'opération PBA Investissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 29 NOV.

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/973

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Modification
de la grille tarifaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a adopté la grille tarifaire du Palais des Beaux-Arts. Ces tarifs concernent les droits individuels d'accès aux collections permanentes, à la programmation culturelle et aux ateliers pédagogiques proposés au public pendant les vacances scolaires et pendant l'année. Il s'agit d'ateliers d'arts plastiques, de sculpture, de modelage et de dessin.

Le Musée souhaite développer cette formule en créant un atelier d'Histoire de l'Art. Les tarifs proposés pour cet atelier sont déclinés en tarif plein et tarif réduit, ce dernier étant accordé aux étudiants, aux moins de 25 ans et aux Amis des Musées de Lille dans les conditions suivantes :

Tarif plein	la séance	9 €
	trimestre	81 €
	annuel	243 €
Tarif réduit	la séance	6 €
	trimestre	54 €
	annuel	162 €

Par ailleurs, le Musée souhaite accorder un accès gratuit aux collections permanentes pour toute inscription aux ateliers pédagogiques à l'année.

Le Palais des Beaux-Arts réalise, avec trois musées de la Métropole, la piscine de Roubaix, le LAM de Villeneuve d'Ascq, le Musée des Beaux-Arts de Tourcoing et le Fresnoy-Studio National des Arts Contemporains, un document de promotion internationale en trois langues appelé Lillemap (Lille Metropolitan Art Programme).

Dans le cadre de cette première année et pour le lancement de cette opération, le Palais des Beaux-Arts souhaite accorder aux détenteurs du Pass Map le tarif réduit individuel pour l'accès aux expositions temporaires jusqu'au 12 juillet 2010.

Lors de sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation de des expositions « E-motions graphiques » et « Passion de la Collection » du 4 décembre 2009 au 22 février 2010.

Il est proposé d'accueillir les groupes dans les conditions suivantes :

- Exposition seule :
 - Tarif groupes adultes : 4 €
 - Tarif groupes adultes CE et pro tourisme : 3,50 €

- Billets couplés :
 - Tarif groupes adultes : 5 €
 - Tarif groupes adultes CE et pro tourisme : 4,50 €
 - Tarif scolaires : 2 € (couplé exposition temporaire et collections permanentes) pour tous les scolaires lillois et non lillois.

Enfin, le Palais des Beaux-Arts accueille le public gratuitement le 1^{er} dimanche de chaque mois et propose aux familles des visites guidées. En faveur du développement de l'accueil des familles, il est proposé d'accorder la gratuité des visites guidées au moins de 18 ans le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- ◆ **AUTORISER** la modification de la grille tarifaire du Palais des Beaux-Arts en y intégrant des tarifs liés à la création d'un nouvel atelier d'Histoire de l'Art, la gratuité d'accès aux collections permanentes pour toute inscription à cet atelier, le tarif réduit individuel accordé aux détenteurs du Pass Map ainsi que la gratuité des visites guidées pour les moins de 18 ans le 1^{er} dimanche de chaque mois
- ◆ **ADMETTRE** les recettes correspondantes sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 70, article 7062, fonction 322 – Opération n° 124 – Libellé de l'opération PBA Régie titulaire
 - au chapitre 70, article 7062, fonction 322 – Opération n° 127 – Libellé de l'opération PBA Régie titulaire, pour le Pass Map et au chapitre 74, article 7478, fonction 322 – Opération n° « à créer » - Libellé de l'opération « à créer » pour l'exposition « Passion de la Collection.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/974**

OBJET

**Palais des Beaux-Arts – Convention
liant la Ville et le Club Gagnants.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Club Gagnants regroupe 65 dirigeants d'entreprises de la région Nord/Pas-de-Calais, de toutes tailles et secteurs d'activités. Depuis sa création, son objectif est de donner une image positive de la région afin, notamment, de faciliter l'arrivée de cadres dans ses entreprises. Dans ce contexte, le Club Gagnants a été accueilli comme l'année dernière le temps d'une soirée consacrée à l'accueil des cadres nouvellement arrivés dans la métropole le 24 septembre 2009 par le Palais des Beaux-Arts. Le coût de cette opération s'élève à 1.324,64 €.

Le Palais des Beaux-Arts participe, comme en 2008, à cette opération en figurant au chéquier "découverte du Nord" distribué aux participants de la soirée sous forme d'un chèque « Palais des Beaux-Arts » par chéquier. Chaque chèque « Palais des Beaux-Arts », valable de décembre 2009 à juillet 2010, permettra à 2 personnes de bénéficier d'un tarif réduit pour l'entrée aux collections permanentes ou à l'une des expositions temporaires.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** cette opération de partenariat ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention relative à cette opération, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/975

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Maison Folie de Wazemmes – Maison Folie de Moulins – Tarifs Crédits Loisirs 2010 - Conventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/866 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention entre la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille reconduisant le dispositif Crédit Loisirs, dans le cadre de la loi contre les exclusions visant entre autres l'accès égalitaire pour tous à toutes les formes de culture, et ce pour l'année 2007.

Le Crédit Loisirs est un dispositif de la métropole lilloise géré par la Mission Locale de Lille et financé par la Ville de Lille, le Conseil Général et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci s'adresse aux personnes dont les faibles revenus constituent un obstacle aux sorties culturelles. Des chèques Crédit Loisirs sont vendus par la Mission Locale et les partenaires relais (associations, centres sociaux, foyers, maisons de quartier...).

La Ville souhaite reconduire ce dispositif jusqu'à la fin de l'année 2010 par conventions ci-jointes. Celles-ci déterminent les modalités de mise en place de l'opération, les différentes prestations, les tarifs qui seront appliqués ainsi que les dates d'application desdites conventions, soit du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010 pour le Palais des Beaux Arts, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour la maison Folie de Wazemmes et la maison Folie de Moulins.

Les personnes se présentant au Palais des Beaux-Arts munies de chèques Crédit Loisirs auront accès aux prestations et tarifications suivantes :

Nom de la prestation	Tarifs accordés
Type A : Droit d'entrée Collections permanentes et expositions temporaires	gratuit
Type B : Visites guidées publiques (pour individuels) Collections permanentes et expositions temporaires	1,50 €
Type C : Musée Amusant	2,50 €
Type D : Nocturne	6,00 €
Type E : Ateliers d'arts plastiques ou de peinture sur porcelaine pendant les vacances scolaires - Cycle de 3 séances de 2 heures	11 €
Type F : Ateliers de peinture sur porcelaine pendant les vacances scolaires - Cycle de 3 séances de 3 heures	22 €
Type G : Ateliers d'arts plastiques 2 heures pour groupes (15 personnes maximum) Collections permanentes et expositions temporaires	22 €
Type I : Visites guidées 1 heure pour groupes (25 personnes maximum) Collections permanentes et expositions temporaires	30 €

Le visiteur remettra un, deux ou trois chèques selon les prestations souhaitées.

De même, sur présentation d'un chèque Crédit Loisirs, un tarif préférentiel sera accordé par la maison Folie de Wazemmes aux usagers souhaitant bénéficier des prestations reprises dans le tableau figurant à l'article 1^{er} de la convention ci-annexée.

Les personnes se présentant à la maison Folie de Moulins munies de chèques Crédit Loisirs auront accès aux prestations et tarifications suivantes :

Type de spectacle	Tarifs Crédits loisirs Euros TTC
- Les P'tits Mercredis: spectacles jeune public mensuel le mercredi après-midi	2 € pour les plus de 12 ans
- Certains ateliers et certaines projections	2 €
- Spectacle et concerts artistes "découvertes"	2 €
- Spectacles et concerts artistes "découvertes" repérés ou de moyenne notoriété	5 €
- Spectacles et concerts de notoriété importante	9 €
- Spectacles et concerts de très forte notoriété	11 €
- Atelier de découverte/Stade de Sensibilisation/Initiation pour les particuliers adultes	2€ / séance
- Stage de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les groupes tels que les associations	4€ / séance
- Stage de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les professionnels	9 € / séance
- Stage de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les particuliers adultes	12 € / séance

Ces chèques seront mensuellement retournés accompagnés d'une facture auprès de la Mission Locale de Lille pour mise en paiement.

Ces tarifs constituent des limites et seront définitivement arrêtés par décision du Maire en application de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** ces tarifs pour la fin d'année 2009 et l'année 2010 ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions ci-annexées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 NOV. 2009



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/976**

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle - Fonds photographique ancien - Demande de subvention auprès du FRAM.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de compléter et documenter parfaitement le fonds de photographies anciennes conservées au Musée d'Histoire Naturelle, la Ville a acquis fin 2008, pour un montant de 10.000 €, un ensemble de photographies réalisées par Armand-Hypolyte Fizeau, Henri Le Secq et Edouard-Denis Baldus ainsi que 5 ouvrages portant sur différents procédés de photographie :

- Armand-Hypolyte-Louis Fizeau :
6 essais de gravure de daguerréotypes extraits de la vente de Jussieu
- Henri Le Secq : Beauvais, porte gothique, 1851, photolithographie,
Vue du portail de la Cathédrale de Reims vers 1854, héliogravure
- Edouard-Denis Baldus :
Lot de 6 héliogravures de la série *les Monuments de la France* (1875)
- Alphonse Poitevin : 5 ouvrages techniques sur les procédés photographiques issus de sa bibliothèque.

Toutes ces pièces sont contemporaines de Louis Désiré Blanquart-Evrard et liées à ses recherches.

Ces acquisitions ayant reçu un avis favorable de la commission interrégionale d'acquisition, il est proposé de demander une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM).

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Fonds Régional d'Aquisition des Musées
- ◆ **ADMETTRE** la subvention en recettes, en temps opportun, sur les crédits inscrits au chapitre 13, article 1322, fonction 322 – Autorisation de programme : code CARTSVISUM, code opération CMHNA, n° 755 – Libellé Musée d'Histoire Naturelle investissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/977

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse -
Exposition «Du chaos dans le pinceau» -
Convention de mécénat et tarification.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée de l'Hospice Comtesse présente une exposition consacrée à Roger FREZIN intitulée « Du chaos dans le pinceau », dans la Salle des Malades de l'Hospice Comtesse, du 17 décembre 2009 au 28 février 2010.

En participation au catalogue créé pour cette exposition, le Crédit du Nord propose un mécénat de 5.000 €. En remerciement de ce soutien financier, le Musée de l'Hospice Comtesse propose d'autoriser le Crédit du Nord à organiser une soirée exceptionnelle dans la salle Desmet.

Il convient donc d'établir une convention de mécénat entre la Ville et le Crédit du Nord.

Par ailleurs, une tarification particulière pour cette exposition sera mise en place selon la proposition suivante :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Droit d'entrée de l'exposition : | 4 € tarif plein |
| | 3 € tarif réduit suivant la tarification générale |
| | 5,50 € en couplé avec les collections permanentes |
| - Catalogue : | 15 € (700 payants 300 gratuits) |
- Les visites guidées seront proposées au tarif habituel du musée.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention de mécénat, ci-annexée, par Madame le Maire ou l'élu délégué;
- ◆ **AUTORISER** la création d'une tarification particulière de droits d'entrée et de catalogue ;
- ◆ **ADMETTRE** les recettes sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7478, fonction 322 - Opération n° 132 - Code opération CMHCF, libellé MHC exposition Frezin - Code service COA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/978**

OBJET

Maison Folie de Moulins – Contrat général de représentation avec la SACEM - Musique de sonorisation.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La maison Folie de Moulins propose de signer un contrat général de représentation concernant les musiques de sonorisation avec la SACEM afin de permettre la diffusion dans sa cour et dans ses salles des albums des groupes accueillis dans le cadre de sa programmation.

Ainsi, en contrepartie d'une redevance forfaitaire annuelle de 450 €, la maison Folie de Moulins pourra diffuser, à titre de musique de fond, les disques du commerce des artistes programmés, des enregistrements sonores des artistes en résidence ainsi que des programmes audiovisuels sur les artistes qui y sont accueillis, licitement réalisés pour l'usage privé.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer le contrat général de représentation entre la Ville, pour la maison Folie de Moulins et la SACEM, ci-joint ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 33, article 637 – Opération n° 266, libellé : CMFMO « maison Folie de Moulins » - Code service CHA, sous réserve des crédits votés au Budget Primitif 2010.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/979**

OBJET

**Maisons Folie de Wazemmes et de
Moulins – Fonds de concours de
Lille Métropole Communauté Urbaine –
Admissions en recettes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2005, Lille Métropole Communauté Urbaine verse, chaque année, un fonds de concours à 9 équipements structurants de la métropole dont les deux maisons Folie lilloises. Il leur est demandé de mettre en place des actions de mise en réseau, réalisées avec au moins deux partenaires du réseau et correspondant à des opérations de création, de partage des publics ou de complémentarité en terme de diffusion.

Par délibération n° 09 C 0477 du 2 octobre 2009, Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé de fixer le montant de ce fonds de concours à 75.000 € par équipement, pour l'année 2009.

Les modalités de ce partenariat sont précisées dans les deux conventions ci-annexées.

Au cours de la saison 2009/2010, les maisons Folie de Wazemmes et de Moulins mèneront un certain nombre d'actions, détaillées en annexes, en réseau notamment avec les maisons Folie de Tourcoing, de Villeneuve d'Ascq, de Lambersart et le Vivat d'Armentières.

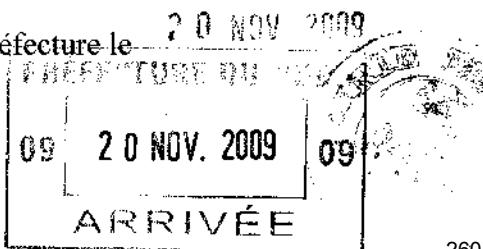
En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les conventions entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine, ci-annexées ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes les fonds de concours proposés par Lille Métropole Communauté Urbaine d'un montant total de 150.000 €, soit 75.000 € pour chacune des deux maisons Folie, sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 74, article 7475, fonction 33 – Opération n° 270 CMFML – Code service CHA, pour la maison Folie de Moulins
 - Au chapitre 74, article 7475, fonction 33 – Opération n° 269 CMFWL – Code service CIA, pour la maison Folie de Wazemmes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,


Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/980**

OBJET

Bibliothèque municipale – Fourniture de livres pour les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) de Lille, Hellemmes et Lomme – Renouvellement du marché.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/130 du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a adopté le document « Projet Educatif Global Lille – Hellemmes – Lomme, la réussite de chaque enfant » et accepté d'en faire la référence municipale en matière de conduite d'action éducative.

La Bibliothèque municipale est l'un des partenaires à s'être associé aux travaux de mise en place du Projet Educatif Global par le biais du développement du plan lecture avec les objectifs suivants :

1. Offrir le meilleur de la production éditoriale de littérature jeunesse pour la mise en oeuvre des projets d'école et des projets partenariaux élaborés avec le réseau de la Bibliothèque municipale et les partenaires ;
2. Créer les conditions d'une réhabilitation du lieu BCD et revaloriser l'image du livre au sein de chaque école ;
3. Proposer une programmation culturelle de qualité et favoriser une approche sensible de la création artistique (rencontres d'auteurs, ateliers, spectacles, expositions...) ;
4. Former, en partenariat avec l'Education Nationale, l'ensemble des équipes pédagogiques, éducatives et les partenaires motivés par ces projets lecture et créer un réel partenariat avec le réseau des bibliothèques de quartier.

Depuis 2006, par délibération n° 05/506 du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a permis à 48 écoles, sur les 83 écoles lilloises, de bénéficier d'un renouvellement complet de leurs fonds documentaires à raison de 5 livres neufs par enfant scolarisé. Un budget annuel de 150.000 € pendant 3 ans a été alloué au projet en 2005. Il reste donc encore 35 écoles à doter.

La suite de ce plan pluriannuel prévoit le renouvellement ou la création des fonds BCD des 35 écoles restantes ainsi que le renouvellement partiel des premières écoles dotées.

Afin de continuer les dotations de livres dans les écoles, il est nécessaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de livres pour enfants et adultes.

Le marché est un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics et est composé de 2 lots :

- Lot 1 : Livres pour enfants et adolescents
- Lot 2 : Livres pour adultes (parents, équipes éducatives, ...)

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 145.000 € HT pour le lot 1 et 5.000 € HT pour le lot 2.

.../...

La durée du marché est d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois, par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation pour la fourniture de livres pour adultes et enfants ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2188, fonction 321- Service CG – Opération CBMPL n° 761 BM PEG Plan Lecture Investissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture Publique

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Catherine CULLEN



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/981**

OBJET

Bibliothèque municipale - Exposition
« Psaumes : Chants de l'humanité » -
Avenant n° 1 - Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/795 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation de l'exposition « Psaumes : Chants de l'humanité » du 12 janvier au 3 avril 2010 à la Médiathèque Jean Lévy.

Cette exposition se fait en partenariat avec l'Université Catholique de Lille et l'Université Charles de Gaulle Lille 3.

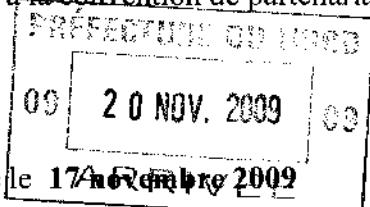
Dans le cadre de ce partenariat, quelques ajustements doivent faire l'objet d'un avenant.

Des visites guidées seront organisées par la bibliothèque, sur rendez-vous, en contrepartie d'une participation financière de 3€ par personne (gratuité pour les enfants de moins de 15 ans et pour les scolaires).

La Bibliothèque sollicite une subvention de 936 € auprès de l'Université Charles de Gaulle Lille 3 pour le financement des vaccinations de surveillance de l'exposition et de 500 € auprès de l'Université d'Artois pour la conception de l'exposition.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADMETTRE** en recettes les subventions susvisées pour le financement de la surveillance, du produit des visites et de la conception de l'exposition sur les lignes budgétaires définies comme suit :
 - pour les recettes venant de l'Université d'Artois et de Lille 3 : Opération CPSAU n° 1610 – article 7478 – chapitre 74 – Code service CG
 - pour les recettes des visites guidées : Opération CPSAU n° 1610 – article 758 – chapitre 75 – code service CG
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat ci-joint.

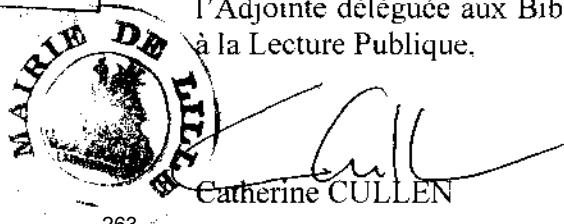


ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Bibliothèques et
à la Lecture Publique,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/982**

OBJET

**OPAH de Lille Quartiers Anciens -
Avenant à la convention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée dans une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), initiée en collaboration avec la Communauté Urbaine, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département et la Région.

Par délibérations des 17 décembre 2007 et 23 juin 2008, la Ville s'est engagée à octroyer des aides financières aux propriétaires pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, en vertu de l'article L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, aux côtés de la Communauté Urbaine, délégataire des aides de l'ANAH, du Conseil Général et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

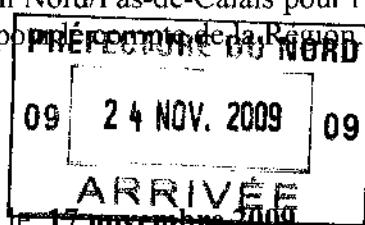
Par délibération n° 09/590 du 29 juin 2009, la Ville et le Conseil Régional ont harmonisé leurs critères d'attribution des primes aux particuliers, en élargissant les critères d'éligibilité pour les propriétaires occupants et en établissant des éco conditionnalités.

Il est désormais important de signer un avenant à la convention d'OPAH qui lie l'ensemble des partenaires financeurs, afin :

- de prendre en compte l'ensemble des évolutions réglementaires et financières de chacun des partenaires,
- d'adapter les périmètres d'OPAH afin de mieux prendre en compte des portions de rue cohérentes

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention d'OPAH, ci annexé,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention avec la Région Nord/Pas-de-Calais pour l'avance des subventions aux propriétaires par la Ville populaire de la Région



Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**
Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,



L. Linkenheld
Audrey LINKENHELD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/983**

OBJET

**Politique locale de l'habitat - Crédation
d'Emplacements Réservés pour le
Logement - Modification du P.L.U.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/640 du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) et sa territorialisation.

Le PLH adopté par LMCU fixe des objectifs ambitieux de production de logements, dont principalement de logements locatifs sociaux et intermédiaires et d'accès sociale et intermédiaire. Pour les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme, il s'agit d'engager un programme conséquent de construction de logements, avec l'ambition pour Lille de sortir de terre 12 000 logements neufs d'ici 6 ans dont 4 000 logements à vocation sociale.

Pour les atteindre, il est indispensable de continuer de mobiliser les moyens fonciers nécessaires.

Parmi elles, une démarche d'inscription d'Emplacements Réservés pour le Logement (E.R.L.) au Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) a été initiée en 2008. En effet, des délibérations conjointes de la Ville de Lille (n° 08 C 0295 et 09 C 0022) ont permis de réserver au P.L.U., comme le prévoit l'article L.123-2-b du Code de l'Urbanisme, 19 « emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements définis par le PLU » dans l'ensemble des quartiers de la Ville de Lille et dans les communes associées. Ces E.R.L. totalisent un minimum de 80 000 m² de SHON affectée au logement, soit environ 1 000 logements minimum, dont 36 % de logements locatifs sociaux, 17 % d'accès très sociale et 18 % d'accès sociale.

L'E. R. L. offre la garantie d'une programmation détaillée de logements locatifs sociaux et d'accès sociale et à coût maîtrisé, au plus près des besoins du secteur en question. Il est entendu que l'accès sociale et à coût maîtrisé est définie par une délibération cadre de la Ville de Lille n° 08/532 qui identifie deux cibles de publics, l'accès très sociale, localement appelée accession sociale et l'accès sociale, appelée localement accession à coût maîtrisé. Cette délibération pourra être revue en fonction de l'évolution des prix du marché de l'immobilier. Les logements locatifs sociaux seront des logements de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et dont 25 % minimum doivent être à loyer très social de type Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI). La totalité des logements sociaux et très sociaux devra faire l'objet d'un conventionnement avec l'Etat. Dans les programmations de logements locatifs sociaux, d'accès sociale et à coût maîtrisé, les pourcentages de SHON affectés au logement devront correspondre aux mêmes pourcentages en nombre de logements.

Afin de développer les programmations habitat mixtes qui répondent aux besoins différenciés des quartiers et communes associées, la Ville de Lille-Hellemmes-Lomme souhaite inscrire au P.L.U. onze E.R.L. supplémentaires. Ils correspondent à un potentiel de 65 000 m² de SHON affectée au logement, soit 800 logements, dont 43 % de logements locatifs sociaux, 12 % d'accès très sociale et 12 % d'accès sociale.

.../...

Les E.R.L. proposés sont détaillés en annexe de cette délibération.

Les sites qui feront l'objet d'une mise en E.R.L. seront, en attendant, mis en veille foncière, à savoir que la Ville pourra, sur ces périmètres, saisir la Communauté Urbaine pour l'exercice du droit de préemption urbain.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et les Conseils de quartier concernés, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à saisir Lille Métropole Communauté Urbaine pour que la procédure de modification du PLU soit mise en œuvre, afin d'insérer en E. R. L. les terrains cités dans le tableau ci-annexé,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à saisir Lille Métropole Communauté Urbaine pour utiliser son droit de préemption dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat adopté.

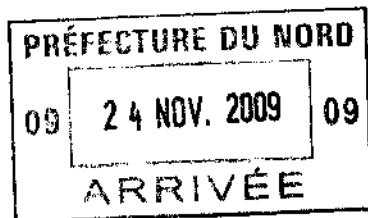
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du
Logement,

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**


Audrey LINKENHELD



E.R.L.	Adresses	Parcellles cadastrées	Superficie parcellaire (en m ²)	Superficie totale (en m ²)	Zonage PLU au 14 mars 2006 (pour information)	Programmation envisagée
Bois Blancs						
20	323 rue des Bois Blancs	350EN0366	510	1 174	Ubc 1.20	1 100 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 70% de la SHON affectée au logement est destinée à la production d'accès sociale ou à coût maîtrisé, conformément à la délibération cadre de la Ville de Lille n° 08-532 susceptible d'être revue en fonction de l'évolution des prix du marché de l'immobilier, et 30% de logements locatifs sociaux
	Rue des Bois Blancs	350EN0367	170			
	2 impasse Darche	350EN0324	206			
	Rue des Bois Blancs	350EN0325	288			
	2 quai de l'ouest	350ER0100	496			
	1 quai de l'ouest	350ER0101	60			
	157 avenue de Dunkerque	350ER0102	63			
21				780	Ubc 1.20	900 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 100% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs sociaux
	155 avenue de Dunkerque	350ER0103	57			
	153 avenue de Dunkerque	350ER0104	104			
Moulins						
22	6 rue Alain de Lille	350MN0048	9 772	9 772	Uac	7 800 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 30% de la SHON affectée au logement est destinée à la production d'accès sociale ou à coût maîtrisé, conformément à la délibération cadre de la Ville de Lille n° 08-532 susceptible d'être revue en fonction de l'évolution des prix du marché de l'immobilier et 30% à la production de logements locatifs sociaux
Saint Maurice Pellevoisin						
23	40 rue Jules Vallès	350SY0036	2 120	2 120	Ubb 1.50	2 500 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 100% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs sociaux
24	7 parvis noire dame de pellevoisin	350AV0111	470			
		350AV0110	192	662	Ubb 1.50	800 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 100% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs sociaux
Vauban						
25	127 rue de Canteleu	350YV0309	3 084			4 500 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 60% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs sociaux et 20% à de l'accès sociale ou à coût maîtrisé, conformément à la délibération cadre de la Ville de Lille n° 08-532 susceptible d'être revue en fonction de l'évolution des prix du marché de l'immobilier
	11 boulevard de la Moselle	350YV0217	1 577	4 661	Uac	

Vieux Lille	26	57 avenue du peuple belge	350HL0074	1509	1509	UAA	1200 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 100% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs sociaux
Wazemmes	27	23 rue des Meuniers 40 rue Barthélémy Delapaul	350RY0078 350RY0019	1556 1216	2772	Uab	2100 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 100% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs sociaux
Hellermes	28	1 rue des métallurgistes	298AN1043	11 500	11 500	UBd 1	9 200 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 30% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs et 20% à de l'accession sociale ou à coût maîtrisé, conformément à la délibération cadre de la Ville de Lille n° 08-532 susceptible d'être revue en fonction de l'évolution des prix du marché de l'immobilier
	29	70 rue Dardin	298AN1049	15 917	15 917	UBd 1	12 700 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 30% de la SHON affectée au logement est destinée à la production d'accession sociale ou à coût maîtrisé, conformément à la production d'accession sociale ou à coût maîtrisé, 30% de la SHON affectée au logement est destinée à la production d'accession sociale ou à coût maîtrisé, 30% à la production de logements locatifs sociaux et 20% à des logements financés en Prêt Locatif Social
	30	178 rue Faïcherbe	298AB1083 298AB1084	10 353 112	10 567	UAA 0,80	6 700 m ² de SHON minimum affectée au logement ; 30% de la SHON affectée au logement est destinée à la production de logements locatifs et 30% à de l'accession sociale ou à coût maîtrisé, conformément à la délibération cadre de la Ville de Lille n° 08-532 susceptible d'être revue en fonction de l'évolution des prix du marché de l'immobilier
		180 rue Faïcherbe	298AB0401	102			

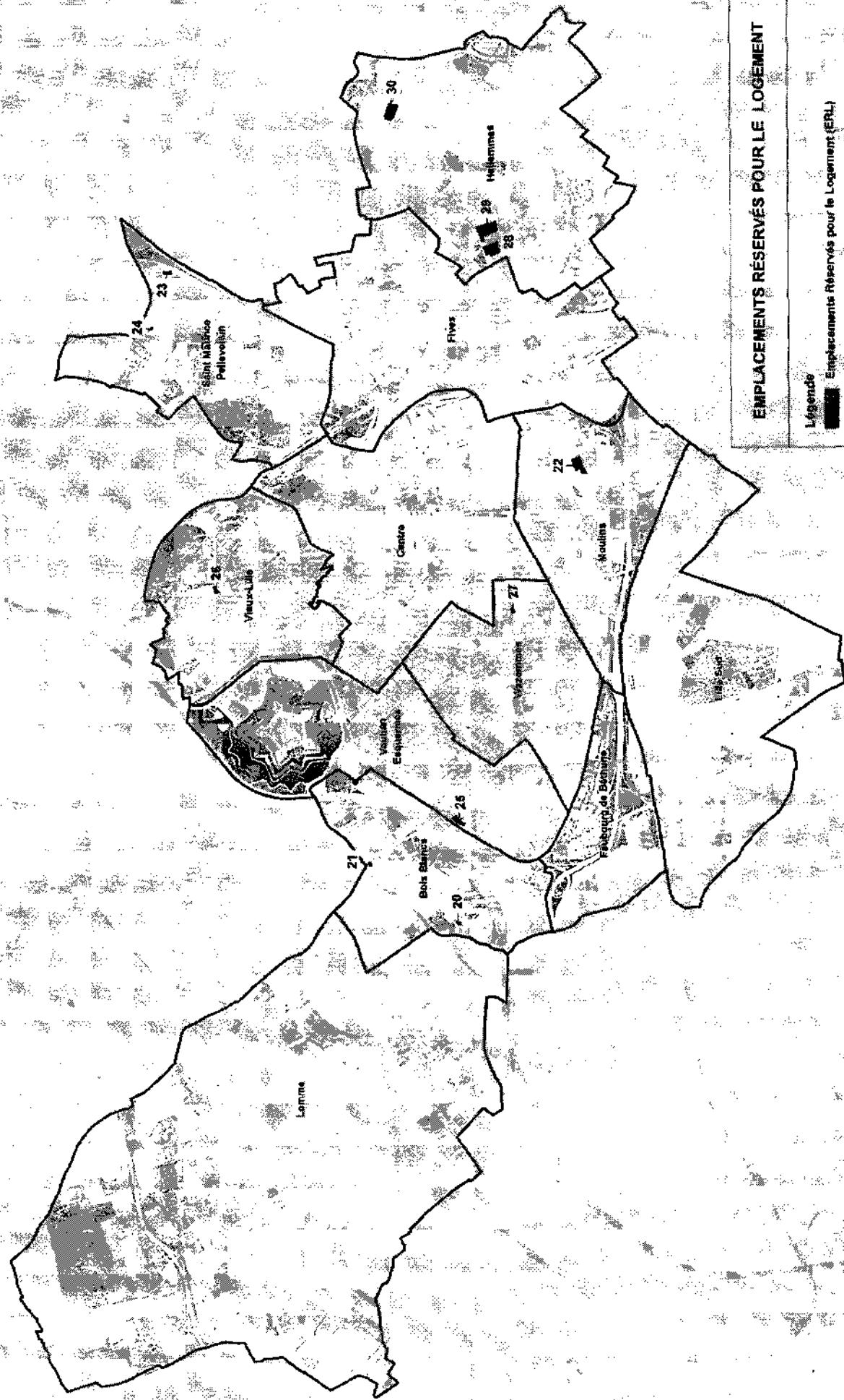
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR LE LOGEMENT

Legends

Emplacements Réserve pour le Logement (ERL)

Date : 22/02/2009

Ville de Lille
Direction Urbanisme & Aménagement
Direction de l'Habitat



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/984**

OBJET

**Primes habitat durable - Octroi
primes municipales : isolation,
OPAH R-U, sortie d'insalubrité.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à des aides ciblées.

C'est l'objet de :

- l'OPAH de Renouvellement Urbain qui a été lancée en collaboration avec la Communauté Urbaine mais aussi avec le Conseil Général et le Conseil Régional, sur des périmètres ciblés de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme. La mobilisation de l'ensemble des partenaires dans un objectif d'amélioration du patrimoine bâti, des conditions de vie des habitants, de maîtrise des charges et de respect des principes de développement durable, permet d'inciter les propriétaires aux ressources modestes à réaliser les travaux d'amélioration avec un niveau de subvention important, pouvant aller jusqu'à 85 % du montant des travaux.
- la prime à l'isolation qui permet d'inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement (isolation, chauffage, ventilation...)
- la prime à la sortie d'insalubrité, pour les logements les plus dégradés qui permet aux propriétaires d'engager une réhabilitation totale de leur logement lorsque l'état d'insalubrité a été constaté.

Ces aides complètent, avec les primes pour l'installation d'équipements solaires et les primes pour l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales, le panel des subventions que la Ville a mis en place en faveur d'un habitat rénové et durable.

Par délibération n° 08/534 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif d'attribution des primes aux propriétaires dans le périmètre de l'OPAH Renouvellement Urbain.

Par délibération n° 08/761 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif de primes à l'isolation.

Par délibération n° 09/388 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif de primes de sortie d'insalubrité.

Par délibération n° 09/590 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'écoconditionnalités d'octroi des primes dans le périmètre de l'OPAH Renouvellement Urbain ainsi que la mise en place d'un délai supplémentaire fixé jusqu'en septembre pour les dossiers déjà engagés sur la base de la délibération n° 08/534.

..../....

Conformément à ces délibérations et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable pour l'attribution des primes sollicitées figurant dans le tableau joint, pour un montant total de 81.301 €, dont 43.684 € pour la Ville de Lille, 22.825 € pour le Département du Nord et 14.792 € pour la Région Nord/Pas-de-Calais,
- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement des primes proposées par la commission d'attribution, dans la limite des montants attribués aux pétitionnaires, sous réserve que les travaux le nécessitant aient fait l'objet d'une autorisation de travaux préalable et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de l'autorisation de travaux. Au moment du paiement, le montant de la prime pourra être revu à la baisse, dès lors que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses liées aux primes isolation et sortie d'insalubrité sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 830, article 2042 - Opération QAIPA n° 1241 intitulée « Habitat ancien aide aux particuliers – Investissement » - AP référencée QRHABDUR
- ◆ **IMPUTER** la dépense liée aux primes OPAH RU sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 70, article 2042 - Opération QHANN n° 1311 intitulée « Habitat ancien ANRU – Investissement » - AP référencée QANRUHABPG.

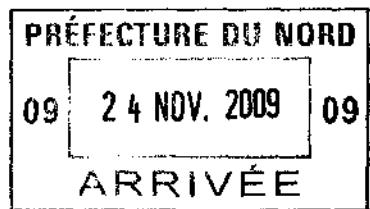
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,

Audrey Linkenhell
Audrey LINKENHELD



Ville de Lille
Commission d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat privé (isolation, OPAH RU, sortie d'insalubrité)

Nom	Prénom	Quartier	Adresse logement	Statut	Nb de log subvention nés	Type prime	Montant total travaux TTC	Dépenses subvention nable	Montant subvention	Taux de subvention Ville Région	Dont ville	Dont départe- ment	Dont région
TILMANT	Christophe	Vieux-Lille	18 rue Halévy	PO	1	Isolation	44 763 €	44 763 €	11 430 €	25% travaux, 50% audit	11 430 €		
			Sous TOTAL Prime Isolation				44 763 €		11 430 €		11 430 €		

VANNANDERBECK et DUFOUR	Eric et Isabelle	Commune associée de Lomme	153 rue Victor Hugo	PO	1	OPAH RU Plafond PTZ	12 159 €	11 525 €	4 034 €	35%	2 017 €				
CORBY	Marie-Laure	Commune associée de Lomme	17 rue des Blanchisseurs	PO	1	OPAH RU Plafond TSO	20 924 €	19 833 €	8 275 €	42%	2 900 €	4 125 €	1 250 €		
LORQUIN	Jean-Marie	Fives	3 rue Dubrunfaut	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	13 371 €	11 920 €	5 364 €	45%	3 576 €	1 788 €			
BRASDEFER	Alain	Fives	29ter rue du Bois d'Anhaies	PO	1	OPAH RU Plafond TSO	21 880 €	20 739 €	5 775 €	28%	1 650 €	4 125 €			
BRUNEL	Marcel	Fives	45 rue de Pologne	PO	1	OPAH RU Plafond base	6 240 €	5 914 €	2 070 €	35%	591 €	1 479 €			
LECOQC	Léontine	Commune associée de Lomme	18 rue Sadi Carnot	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	11 198 €	10 614 €	4 776 €	45%	3 184 €	1 592 €			
EQUETER	Thomas	Moulins	3 cour Montaigne 36 rue Arago	PO	1	OPAH RU Plafond TSO	42 808 €	40 576 €	23 400 €	58%	10 463 €	4 125 €	8 813 €		
MOKHTARI et BOULINGUEZ	Tahar et Annick	Lille Sud	219 rue du Faubourg des Postes	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	26 433 €	25 055 €	11 762 €	45%	6 612 €	2 438 €	2 712 €		
MONNIER	Marc	Commune associée de Lomme	8 rue André Ampère	PO	1	OPAH RU Plafond TSO	13 308 €	12 614 €	4 415 €	35%	1 261 €	3 154 €			
			Sous TOTAL Prime OPAH				168 331 €	158 790 €	69 871 €		32 254 €	22 825 €	14 792 €		
							TOTAL		213 094 €	203 553 €	81 301 €		43 684 €	22 825 €	14 792 €

Avis favorable de la Commission réunie le 29 octobre 2009 sur l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de primes de prime d'un montant total de 81 301 € (sous réserve d'obtention par les propriétaires des autorisations administratives pour la réalisation des travaux).

Les primes pourront être recalculées par la commission dans la limite maximale attribuée initialement, après examen des pièces justificatives fournies pour le paiement (factures).

Audrey LINCKENHELD
Adjointe déléguée au Logement

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/985****OBJET**

Aides financières aux bailleurs sociaux pour la production, la rénovation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession sociale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est fixé des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement : la production de 12 000 nouveaux logements d'ici 2014 dont 4 000 sociaux, la rénovation de près de 5 000 logements sociaux et de 6 000 logements privés dégradés ainsi que la réalisation de logements en accession aidée à la propriété, comme définis dans la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2008.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par LMCU avec son PLH, accompagner financièrement, conformément à l'article L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisition-amélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Priorité sera donnée aux opérations comprenant de grands logements familiaux, des logements aux loyers abordables et aux charges réduites et tendant à répondre aux performances énergétiques exigées par le label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Pour formaliser les engagements des collectivités et des bailleurs, une convention ci-annexée sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille dans le cas d'aide à la résidentialisation, réhabilitation et construction neuve ou acquisition-amélioration.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable pour l'attribution d'aides conformément au tableau ci-annexé, pour un montant total de 1.662.728 € au titre des opérations en faveur de la production ou amélioration de 677 logements sociaux
- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement des aides proposées, dans la limite des montants attribués aux maîtres d'ouvrage, sous réserve de disposer des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, selon le tableau ci-annexé
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention de partenariat avec chaque maître d'ouvrage pour les opérations faisant l'objet d'une aide de la Ville dans les cas de résidentialisation, réhabilitation et construction neuve, suivant les modèles ci-joints

.../...

- ◆ **IMPUTER** les dépenses liées aux opérations de construction neuve, de réhabilitation, de résidentialisation et d'acquisition-amélioration, soit 1.662.728 €, sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 20417, fonction 70 - Opération n° 1267 libellée « Habitat Social Développement et Requalification – Investissement » de l'AP QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

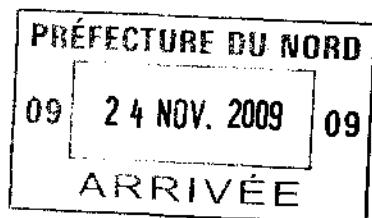
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,



Audrey LINKENHELD



Adresse opération	Quartier Ville associée	Type d'opération	Bâti sur	Nb total logi	Nb log à aider	Programme	Année programmation auprès L'UnICU	Montant total aide proposée	
Résidence Charles Six	Wazemmes	Résidentialisation	LMH	191	191	Aménagement paysager, ouverture du parking en sous sol, aménagement et réfection des halles, aménagement des espaces extérieurs, privatisation.	2010	286 500€	
Tour Clémenceau	Moulin's	Réhabilitation	LMH	62	62			124 000€	
Portes du Sud	Lille sud	Résidentialisation	LMH	103	103			154 500€	
Faubourg d'Arras	Lille sud	Résidentialisation	LMH	120	120			180 000€	
Fauvet Girel	Lille sud	Construction neuve	LMH	36	36	Projet GPU amélioré pour répondre aux critères du BBC.		252 000€	
Bois Blancs 1 - Coignet	Bois Blancs	Construction neuve	LMH	45	45	Projet GPU amélioré pour répondre aux critères du BBC.		90 000€	
Bois Blancs 2 - Aubrun	Bois Blancs	Construction neuve	Vilogia	36	36	Projet GPU amélioré pour répondre aux critères du BBC.		144 000€	
Rue Baye	Lomme	Construction neuve	ICF NE	55	55	37 logis répondant à la certification BBC Effinergie et 18 logts répondant à la certification THPE ENR – RT 2005 -30%	2009	235 000€	
Rue Patou	Centre	Construction neuve	Partenord	14	10	Construction neuve de 14 logements dont 4 PLIS, 6 PLUS et 4 PLA	2009	78 000€	
Lommoise	Lomme	Construction neuve	Vilogia	Sous TOTAL	1	1	Réhabilitation lourde atteignant la performance BBC neut	2009	2 000€
				Sous TOTAL	663	659		1 545 500 €	
Adresse immeuble	Quartier Ville associée	Type d'opération	Bâti sur	Nb total logi	Nb log à aider	Typologie de logements subventionnés	Montant travaux (< TTC)	Montant subvention ville (€)	
1/2, 34, 5 cour Vandeveldé / 18 bis rue Allard Dugauquier 1 et 2 cour Mathurin / 43 rue de Trévise	Saint Maurice	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	3	3	1T2 et 2T3	207 949	21 000	
24 rue Jean Jacques Rousseau	Moulin's	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	2	2	1T2 et 1T4	157 814	14 000	
18 cité Saint Louis / 3 bis rue Montesquieu	commune associée de Hellermes	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T5	81 090	7 000	
38 rue d'Eylau	Moulin's	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T2	50 028	7 000	
3 pavillon Sainte Pauline / 40 rue Desaigliers	Wazemmes	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T6	111 187	7 000	
cour Cazier / 100 rue des Meuniers	Fives	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T2	17 959	1 573	
10 cité Saint Louis / 3 bis rue Montesquieu	Moulin's	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T2	383 147	28 000	
4 cité Saint Louis / 3 bis rue Montesquieu	Moulin's	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T2	50 028	5 223	
32 rue Mirabeau	Fives	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	2	2	1T2 et 1T5	200 107	14 000	
220 rue de la Mitterie	commune associée de Lomme	Acquisition amélioration	SAUES HABITAT PACT	1	1	1T4	95 534	7 000	
				Sous TOTAL	18	9T2 2T3 3T4 2T5 2T6	1 399 192	117 228	
TOTAL					681	677		1 662 728 €	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/986

OBJET

Grand Projet Urbain - Subvention à l'association MAJT pour son projet de relocalisation du foyer ATRIUM.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de rénovation urbaine du secteur Arras/Europe situé à Lille-Sud prévoit que l'association MAJT (Maison d'Accueil du Jeune Travailleur) relocalise le foyer de jeunes travailleurs ATRIUM, dont elle est gestionnaire, sur un terrain situé rue Abélard à Lille-Sud. La nouvelle structure ATRIUM 2 comptera un foyer de jeunes travailleurs de 125 logements et une résidence pour jeunes actifs en mobilité de 130 studios, soit 255 logements sociaux au total, pour un coût estimé à 14,58 millions d'euros TTC.

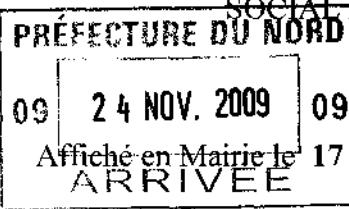
Par délibération n° 07/1234 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé, au titre du Grand Projet de Rénovation Urbaine, le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 310.033 € pour aider l'association à tenir l'équilibre d'investissement de l'ensemble de l'opération.

La MAJT a bénéficié d'un premier versement de cette subvention pour un montant de 260.000 € début 2008, avant l'acquisition du terrain de 8 496 m² appartenant à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord qui constitue la majeure partie de l'assiette foncière du projet.

Aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre ont été nommées et le permis de construire est prêt. Dans ce contexte et afin de faciliter les mouvements de trésorerie que l'association doit assurer dans le cadre du projet ATRIUM 2, il apparaît nécessaire que le solde de 50.033 € soit versé à la MAJT au plus vite.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009 et après avis du Conseil de quartier de Lille-Sud réuni le 15 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

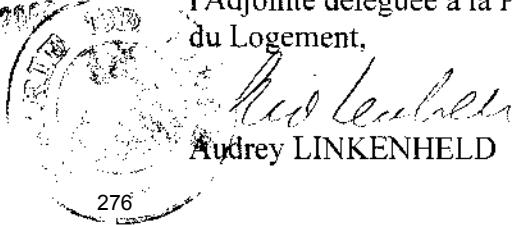
- ◆ **AUTORISER** le versement du solde de la subvention exceptionnelle d'un montant de 310.033 € à l'association loi 1901 « Maison d'Accueil du Jeune Travailleur » (17 et 40 rue de Thumesnil à Lille), pour la réalisation du projet de reconstruction du foyer de jeunes travailleurs Atrium, conformément à l'engagement pris par la Ville dans le cadre de son Grand Projet de Rénovation Urbaine, soit un montant de 50.033 €,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 70 - Opération n° 1312 « QHABS « HABITAT SOCIAL ANRU – INVESTISSEMENT » de l'AP QANRUHABPG.



Réception en Préfecture le 24 NOV 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,


Audrey LINKENHELD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/987**

OBJET

**Grand Projet Urbain - Subventions
pour surcharge foncière à la SA d'HLM
LOGICIL VILOGIA - Ilot 2 – Margueritois.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Projet Urbain de Lille repose sur les principes fondamentaux d'amélioration de la qualité de vie des habitants de logements sociaux, de mixité sociale accrue et d'augmentation des possibilités de parcours résidentiels pour les habitants lillois. Pour ce faire, il développe des opérations ambitieuses de diversification et d'accroissement de l'offre de logements à vocation sociale.

Ces opérations, du fait d'un objectif de grande qualité de vie et d'une meilleure intégration au tissu urbain, ne se financent pas avec les aides classiques au logement social et présentent un surcoût foncier évalué à 10,9 millions d'euros. Leur réalisation nécessite donc la mobilisation de financements supplémentaires de l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre de la convention financière du Grand Projet Urbain, validée par délibération n° 06/253 du 22 mai 2006 et conformément à l'article L312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Ville s'est engagée à subventionner la surcharge foncière des opérations de logements sociaux à hauteur de 1.320.673 € pour la durée totale de l'opération. Elle vient compléter des subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (5,25 millions d'euros) d'une part et, d'autre part, de la Région Nord/Pas de Calais et de Lille Métropole Communauté Urbaine, à parité avec elles.

La Ville s'est notamment engagée à verser des subventions à la SA d'HLM LOGICIL-VILOGIA pour la construction de logements sociaux dans les sites associés, dont une partie a vocation à reloger des ménages issus des immeubles déconstruits souhaitant rester dans le quartier de Lille-Sud.

Sur le site des Margueritois à Lille-Sud, il est prévu la construction de 225 à 250 logements dont 78 en locatif social. La première opération est située sur l'îlot n° 2 et permettra la construction de 48 logements locatifs sociaux dont 3 locatifs très sociaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention, pour surcharge foncière, d'un montant de 141.924 € à la SA d'HLM LOGICIL VILOGIA, conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre du Grand Projet de Rénovation Urbaine et correspondant à 15 logements locatifs sociaux type PLUS AA.
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention, pour surcharge foncière, d'un montant de 19 400 € à la SA d'HLM LOGICIL VILOGIA, conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre du Grand Projet de Rénovation Urbaine et correspondant à 2 logements locatifs très sociaux type PLAI.

.../...

- ♦ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 70, article 2042 - Opération n°1312 QHABS libellée « Habitat Social ANRU – Investissement » - AP QANRUHABPG.

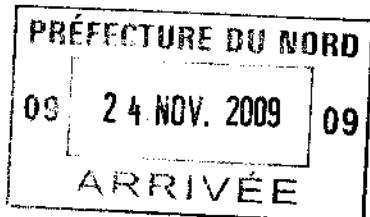
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,

Audrey Linkenheld
Audrey LINKENHELD



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/988**

OBJET

**Changement d'usage d'un local
à usage d'habitation – Règlement
municipal.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le changement d'usage de locaux d'habitation concerne la transformation des locaux d'habitation en locaux destinés à un usage professionnel tel que commerce, bureau, profession libérale... Cette transformation, encadrée par les articles L 631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, est soumise à autorisation, jusque là délivrée par le Préfet après avis du Maire.

L'article 13 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a modifié le régime d'autorisation de changement d'usage, en transférant du Préfet au Maire la compétence pour délivrer les autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation, pour les villes de plus de 200 000 habitants.

A Lille, le changement d'usage de locaux d'habitation concerne environ 20 locaux par an, dans tous les quartiers de la ville et pour tout type d'activités : commerces, professions libérales et, dans une moindre mesure, bureaux. Les quartiers les plus concernés sont le Vieux-Lille et le Centre.

Selon l'article L 631-7-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'autorisation préalable au changement d'usage est délivrée par le maire de la commune dans laquelle est situé l'immeuble. Elle peut être subordonnée à une compensation sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage.

Pour l'application de l'article L. 631-7, une délibération du conseil municipal fixe les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations et déterminées les compensations par quartier, au regard des objectifs de mixité sociale, en fonction notamment des caractéristiques des marchés locaux d'habitation et de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements. Si la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, la délibération est prise par l'organe délibérant de cet établissement.

En application du Code de la Construction et de l'Habitation, la Ville de Lille souhaite saisir Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'approbation du règlement autorisant le changement d'usage.

En application des articles L-637-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, les modalités d'autorisation de changement d'usage proposées par la Ville sont les suivantes :

Le changement d'usage est autorisé, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande :

- pour l'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale, dans une partie d'un local à usage d'habitation, dès lors que l'activité n'est exercée que par l'occupant ayant sa résidence principale dans ce local et ne conduit à y recevoir ni clientèle, ni marchandise (article L631-7-3)

- pour l'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale, dans une partie d'un local d'habitation situé en rez-de-chaussée, pourvu que l'activité ne soit exercée que par l'occupant ayant sa résidence principale dans ce local, qu'elle n'engendre ni nuisance, ni danger pour le voisinage et qu'elle ne conduise à aucun désordre pour le bâti (article L631-7-4)
- pour l'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale, dans un local situé en Zone Franche Urbaine définies au B du 3 de l'article 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (article L 631-10)

Le changement d'usage peut être autorisé, sans compensation, sur demande auprès du Maire :

- pour l'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale, dans une partie d'un local d'habitation utilisé par le demandeur comme sa résidence principale pourvu que l'activité n'engendre ni nuisance, ni danger pour le voisinage et qu'elle ne conduise à aucun désordre pour le bâti (article 631-7-2)

Le changement d'usage peut être autorisé, sans compensation, sur demande auprès du Maire :

- pour l'exercice d'une activité, y compris commerciale, dans un local d'habitation situé en rez-de-chaussée à la condition de maintenir un accès indépendant aux étages
- pour une mission d'intérêt général
- pour l'exercice d'une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé

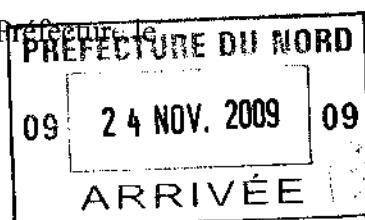
En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER le règlement relatif au changement d'usage d'un local à usage d'habitation en application des articles L 631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation
- ◆ SAISIR Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'approbation du présent règlement par délibération communautaire
- ◆ AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les arrêtés en application du futur règlement adopté par l'organe délibérant de Lille Métropole Communauté Urbaine

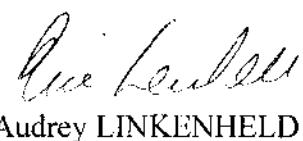
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,


Audrey LINKENHELD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/989

OBJET

**Grand Projet Urbain Quartiers Anciens -
Programme National de Requalification
des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) –
Sursis à statuer sur les périmètres opérationnels.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/593 du 29 juin 2009, la Ville a confirmé sa volonté de se porter candidate au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés dans le cadre de la candidature métropolitaine.

Lille Métropole a présenté une candidature métropolitaine multi-sites qui portera sur certains quartiers spécifiques des villes d'Armentières, Houplines, Lille, Roubaix, Tourcoing, et Wattrelos.

Ce programme, de 5 à 7 ans, vise à :

- améliorer la lutte contre l'habitat indigne,
- rechercher un équilibre entre habitat et activités,
- réorganiser ou créer des activités économiques et commerciales, des services publics et des services de santé.

Sur la base du critère d'éligibilité au PNRQAD que constitue le Parc Privé Potentiellement Indigne, la Ville de Lille a identifié, en complément des quartiers déjà couverts par le 1^{er} dossier ANRU Habitat Ancien, les quartiers suivants dans le dossier de candidature métropolitaine au PNRQAD :

- quartier de Wazemmes : îlot Postes / Justice, et îlots Iéna / Mexico
- quartier de Fives : cité Bacquet
- quartier Saint-Maurice : îlots Vantroyen / Cité Saint-Maurice
- quartier de Lille-Sud : îlot Simons / Baudin,

Les candidatures ont été déposées le 31 juillet 2009 ; les dossiers ont été examinés entre août et septembre par les services de l'Etat et les quartiers éligibles à cet appel à projets seront publiés par décret prochainement.

Le projet PNRQAD constitue un volet supplémentaire du Grand Projet Urbain de la Ville de Lille, dans sa lutte contre le logement indigne, inconfortable et indécent, et pour améliorer les conditions de vie des habitants souvent captifs du parc privé. Le projet vise à requalifier durablement ces secteurs grâce à des opérations de restructuration urbaine conséquentes. Il s'agit d'une opération d'aménagement et de renouvellement urbain au titre de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme

A ce titre, il est important de mettre en place, dès à présent, les outils qui permettront de maîtriser l'aménagement des sites présentés dans le dossier de candidature afin de ne pas compromettre les projets à venir par des constructions ou des implantations incohérentes avec les axes d'intervention présentés dans le dossier de candidature.

.../...

Dans l'attente d'une validation définitive du projet par les instances de l'ANRU, il est proposé, dès aujourd'hui, de procéder à une veille foncière sur ces cinq îlots de manière à anticiper l'engagement opérationnel du projet.

La Ville pourra ainsi saisir la Communauté Urbaine pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain intervenant dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, d'aménagement ou de restructuration urbaine, de réalisation de logements sociaux ou de lutte contre l'insalubrité.

La Ville souhaite également solliciter Lille Métropole Communauté Urbaine, maître d'ouvrage de ce projet, pour décider de la prise en considération des périmètres PNRQAD en vertu de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme. Cette prise en considération permettra à la Ville de Lille de mettre en œuvre un sursis à statuer dans les périmètres considérés, sur les déclarations préalables, permis de construire et permis d'aménager.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** le principe de l'utilisation du droit de préemption urbain pour la réalisation de cette opération.
- ◆ **SOLLICITER** Lille Métropole Communauté Urbaine, pour la prise en considération des périmètres PNRQAD en vertu de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme.

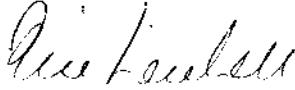
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

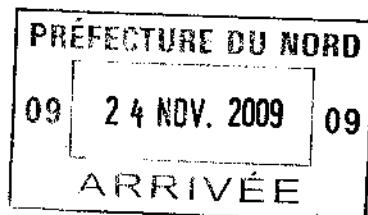
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,

Réception en Préfecture le

24 NOV. 2009


Audrey LINKENHELD



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/990

OBJET

**Centres sociaux et Maisons de quartier –
Avenants aux contrats d'objectifs signés en
conformité avec la délibération n° 03/519
du 30 juin 2003 – Attribution de subventions et
intégration de subventions accordées par ailleurs.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre social Godeleine Petit (Vieux-Lille) a présenté un projet d'action intitulé « Arts Visuels » et imaginé dans le cadre d'une démarche de coopération avec deux associations du quartier du Vieux-Lille : Art Thémis et Eksprim.

Ce projet, dont le fil conducteur est la bande dessinée (BD), s'inscrit dans la continuité d'actions menées précédemment sur ce thème et dont le succès a, notamment, conduit les usagers du Centre social à exposer leurs œuvres à l'occasion du festival du comics organisé en novembre 2008.

Outre la poursuite des différents ateliers de lecture, il s'agit de permettre aux groupes de jeunes enfants, adolescents et adultes de laisser libre court à leur imagination et de réaliser, sur un thème original - « Jeanne Maillette et les comics » - une œuvre singulière dans la perspective d'une présentation au prochain festival de la bande dessinée.

La rédaction d'un scénario, le travail de photographie du quartier ou encore la réalisation des dessins chaque mercredi (36 jusqu'en 2010) permettront aux usagers impliqués de développer leur sensibilité artistique, de s'approprier un projet commun et de découvrir les différentes disciplines techniques et graphiques qui animent le monde de la BD.

Pour assurer le financement de ce projet qui concerne une centaine d'enfants et adultes fréquentant le Centre social Godeleine Petit et dont le coût total s'élève à 35.632 €, le concours de la Ville est sollicité à hauteur de 16.000 €.

Plusieurs équipements, et particulièrement la Maison de quartier de Vauban-Esquermes qui tend à changer de statut et à bénéficier de celui de Centre social, peinent à satisfaire aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département et de la Ville et à dégager des excédents dans des proportions permettant la constitution d'un fonds de roulement adapté à leur budget.

C'est pourquoi, afin de remplir ces conditions d'équilibre financier, il est proposé, au regard des éléments de bilan comptable fournis à l'appui de la demande de subvention formulée au titre de 2009, d'allouer une aide exceptionnelle et non reconductible de 30.000 € à la Maison de quartier de Vauban-Esquermes.

En application de la convention du 15 janvier 2003 qu'elle a signée, la Ville de Lille, en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003, a conclu des contrats d'objectifs pluriannuels avec les Centres sociaux et Maisons de quartier. Aussi, et conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'intégrer, par voie d'avenants aux contrats d'objectifs de ces structures, la subvention ci-dessus et celles attribuées par ailleurs.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention proposée ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des avenants aux contrats d'objectifs ci-annexés.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ n° 631 « subvention aux équipements de proximité »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en préfecture le **19 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux
et Maisons de quartier,



Marc BODIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BODIOT". It is written in a cursive style with some loops and variations in thickness.

ANNEE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2009

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2009

Bois Blancs		Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Acompta versé	Nouveaux versements	Observations
Fonction/Secteur			Montant	CM/N° délit		
Animation globale		Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Mission : Éducation Jeunesse - Programme Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ-631 subvention aux équipements de proximité	52 740,00 €	47 466,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	5 274,00 € CM du 16 novembre
Petite-Enfance						
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Enfance						
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Jeunesse						
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Adultes et pour tous						
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Missions Complémentaires						
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Actions Spécifiques						
	Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	52 740,00 €	47 466,00 €		5 274,00 €	

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

La Busette	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Versements effectués Montant CMIN* débito	Montant prévisionnel versements	Observations
Animation globale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 472 - Mission : Éducation Jeunesse Prograine - Relation Génératrices et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération A/C/Sd/B1 - subvention aux équipements de proximité	108 677,00 €	97 868,10 €	CIN du 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	11 887,70 €	CIN du 16 novembre 2008
Petite-Enfance			111 404,00 €	100 295,00 €	CIN du 15 décembre 2008	11 140,00 €
	Atelier de parentalité	2 380,00 €	2 140,00 €	CM du 5 octobre 2009	21 300,00 €	
	ASH maternel (24 places)	24 860,00 €	22 854,00 €	2 460,00 €	665,00 €	
	Accès à l'ASH maternel	6 650,00 €	5 984,00 €			
	Formation analyse des pratiques au sein du multi-acueillir	480,00 €	480,00 €			
	Mise en place des séances de psychomotricité	2 855,00 €	1 418,00 €			
	Accès à l'enfant porteur de handicap	0 840,00 €	0,00 €			
Total		158 566,00 €	132 765,00 €			
Enfance						
	Départ en vacances d'entraînement la structure	5 336,00 €	4 802,40 €			
	Départ en vacances de familles fréquentant la structure	3 000,00 €	2 700,00 €			
	Création de 40 places d'accueil pour les jeunes de 11 à 18 ans fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	4 776,00 €	4 285,40 €			
	Mise en place d'ateliers culturels pour 80 jeunes	6 642,00 €	5 917,80 €			
	Création de 40 places d'accès pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	3 709,00 €	3 348,10 €			
	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	495,00 €	445,50 €			
	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	495,00 €	445,50 €			
	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	495,00 €	445,50 €			
	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	13 560,00 €	12 775,00 €			
	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	13 560,00 €	12 775,00 €			
	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	13 560,00 €	12 775,00 €			
	Opération de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	7 360,00 €	6 400,80 €			
	Opération de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	7 360,00 €	6 400,80 €			
	Opération de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	7 360,00 €	6 400,80 €			
	Déroulement d'un évènement citoyen en partenariat avec le Collège Franklin	1 150,00 €	1 150,00 €			
	Total	90 127,00 €	64 229,50 €			
Anciens 88						
	Juillet/Août 17-25 juil. - Appel à projets 2009	20 000,00 €	18 000,00 €	CIN du 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	2 000,00 €	CIN du 5 octobre 2009
	Adultes et pour tous	20 000,00 €	18 000,00 €			
	Projet "l'ancien bambinat - Souvenirs d'enfance					
	Création et exposition Atelier jeunesse	300,00 €	300,00 €			
	Cours d'adulte/développement	1 460,00 €	1 460,00 €			
	Actions familles	1 000,00 €	1 000,00 €			
	Missions Complémentaires	8 900,00 €	7 900,00 €			
	Total	9 260,00 €	8 260,00 €			
	Actions Spécifiques	0,00 €	0,00 €			
	Initiations aux sports	5 000,00 €	5 000,00 €	CM du 2 février 2009		
	Programme Politique de la Ville Action - développement social des territoires, Opération 21/0 Chapitre 65 Article 6574 - Fonction 824	5 540,00 €	5 540,00 €			
	Actions "école"	3 200,00 €	3 200,00 €			
	Actions en charge part non aidées de C.A.E.	9 750,00 €	9 750,00 €	CM du 16 mai 2009		
	Opération 167 - Article 6574 - Fonction 90 - opération n° 569 "Commerce délocalisé"	200,00 €	200,00 €			
	Opération 167 - Article 6574 - Fonction 61	26 210,00 €	23 400,00 €			
	Total	412 480,00 €	344 394,80 €			

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Chemin Rouge	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Versements effectués		Nouveaux versements	Observations
				Montant	C/M/N° délib		
Animation globale							
Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres scolaires et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ-631 subvention aux équipements de proximité			62 220,00 €	55 998,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	6 222,00 €	CM du 16 novembre 2009
Petite-Enfance							
Ludothèque, Prise en charge de la présence de familles illusoises	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 64 - Action : modes de garde - Opération : contrat enfance		6 792,00 €	6 113,00 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	679,00 €	CM du 5 octobre 2009
ALSH maternel - prise en charge de la participation d'enfants illusois			35 100,00 €	31 580,00 €		3 510,00 €	
Total			41 892,00 €	37 703,00 €		4 189,00 €	
Enfance							
Départ en vacances de familles fréquentant la sinistre	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances		600,00 €	540,00 €		60,00 €	
Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social éité	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accueil de loisirs		10 650,00 €	9 585,00 €		1 065,00 €	
Mise en place d'ateliers d'équitation, d'esthétique, de Hip-Hop, de Boxe Thai et de Goït pour 50 enfants fréquentant le Centre Social	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi		5 641,00 €	5 076,90 €		564,10 €	
Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social Périscolaire	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école		9 319,00 €	8 387,10 €		931,90 €	
Mise en place d'un atelier danse orientale pour 12 enfants			2 000,00 €	1 800,00 €		200,00 €	
Création de 36 places d'accueil pour les enfants concernant 53 personnes fréquentant le centre	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : séjours de vacances		6 709,00 €	6 038,10 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	670,90 €	CM du 5 octobre 2009
Organisation de 2 séjours pour 10 enfants illusois fréquentant le Centre social			6 683,00 €	6 014,70 €		668,30 €	
Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social PVs			9 319,00 €	8 387,10 €		931,90 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			7 194,00 €	7 024,20 €		1 543,80 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi		7 194,00 €	7 024,50 €		1 544,40 €	
Total			72 503,00 €	66 901,90 €		9 724,10 €	
Jeunesse							
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009	Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération : suiv. Équipements de proximité		17 000,00 €	15 300,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	1 700,00 €	CM du 5 octobre 2009
Adultes et pour tous							
Ateliers Parents enfants	Opération "Soutien aux actions politiques de la famille" - chapitre 65 article 6574 - Fonction 63		4 500,00 €	2 500,90 €		2 000,00 €	CM du 5 octobre 2009
Missions Complémentaires							
Actions Spécifiques							
Équilibre alimentaire et bien être	Programme Politique de la Ville, Action : développement social des territoires, Opération 215, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 367 - Chambre 65 - Article 6574 - Fonction 61		3 000,00 €	3 000,00 €	CM du 2 février 2009	1 000,00 €	Conseil Municipal du 18 mai 2009
Nos Quartiers d'Été - Edition 2009			650,00 €	650,00 €	CM du 18 mai 2009	1 000,00 €	Conseil Municipal du 28 juillet 2009
Bien vivre dans son quartier			4 650,00 €	3 650,00 €		1 000,00 €	
Total			202 785,00 €	182 052,30 €		24 835,10 €	

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SÉCTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Lazare Garreau		Impulsion budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Montant versements effectués	Nouveaux versements	Observations
Fonction/Secteur			Montant	CINN débit		
Animation globale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Mission : Education Jeunesse - Programme : Relais Centres Sociaux et Maisons scolaires et Maisons des Quartiers - Opération AJCSQ 631 Subvention aux équipements de proximité	91 860,00 €	82 620,00 € CM du 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	9 160,00 €		CM du 16 novembre 2009
Partie-Enfance						
Hôtel-Sainte-Clotilde : Accès au fonctionnement ALSH - Matinée (40 places)	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Action : garderie - Opération : contrat d'entente	72 349,00 € 38 885,00 € 9 384,00 €	65 115,00 € 34 975,00 € 8 428,00 €	7 234,00 € 3 885,00 € 9 386,00 €		CM du 18 mai 2009
Organisation de 6 camps d'été		344,00 €	CM du 18 mai 2009	0,00 €		du 29 juillet et du 5 octobre 2009
Mise en place de séances de psychomotricité						
Atelier d'œuvre musikal	Opération 87 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64	5 000,00 € 3 049,00 €	0,00 € 0,00 €	5 000,00 € 3 049,00 €		
Organisation d'un camp d'été						
Enfance	Total	126 911,00 €	102 865,00 €	20 703,00 €		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : séjours grandes vacances scolaires - Opération : accès de loisirs	17 709,00 €	15 848,10 €	10 071,30 €		
Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : mini séjours été		10 910,00 €	9 819,00 €	5 190,00 €		
Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : séjour été	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : séjours grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	8 922,00 €	8 025,80 €	692,20 €		
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure		4 866,00 €	4 375,40 €	486,60 €		
Mise en place d'ateliers de danse, gymnatique et entraînements		3 800,00 €	3 240,00 €	360,00 €		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi	9 513,00 €	8 561,70 €	911,30 €		CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis		17 709,00 €	15 938,10 €	1 770,90 €		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires les Mercredis et Samedis	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : accès de loisirs	17 709,00 €	15 938,10 €	1 770,90 €		
Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : petits séjours scolaires printemps	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : séjours petites vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	17 868,00 €	16 081,20 €	1 786,80 €		
Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : mini séjours printemps		3 520,00 €	3 168,00 €	352,00 €		
Jeunesse	Total	172 326,00 €	101 052,40 €	23 622,60 €		
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 225 - Opération 84 - Initiatives projets jeunes - Opération subv. équipements de proximité	18 000,00 €	16 200,00 €	1 800,00 €		CM du 15 décembre 2008 et 23 mars 2009
Adoles et pour tous		18 000,00 €	16 200,00 €	1 800,00 €		
Match de football France-Australie	Chapitre 65 - Article 6745 - Fonction 64 - Opération 84 - Opération 965 soutien associations jeunesse actions associatives	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		CM du 23 mars 2009
Bourge les familles	Chapitre 65 - Fonction 64 - Article 6574 - Opération Ecole université	4 000,00 €	4 000,00 €	CM du 14 mai 2009		
Actions parentelles : Espace Jeux libres PE	Chapitre 65 - Fonction 64 - Article 6574 - Opération Cale 26 actions difficile de la famille	2 500,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €		CM du 5 octobre 2009
Actions familles		2 800,00 €	2 800,00 €	1 500,00 €		
Atelier lecture parents-enfants		1 800,00 €	7 800,00 €	4 000,00 €		
Missions Comptoir enfants	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Actions Spécifiques						
Journal des habitants	Programme Politique de la Ville Action : développement social des territoires, Opération 215, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 324	8 769,00 €	8 769,00 €	CM du 2 février 2009		
Murs Quartiers d'été - Edition 2009 Spectacle de clôture	Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Mission : Education Jeunesse - Programme : Relais Centres Sociaux et Maisons scolaires - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux des Maisons des Quartiers - Opération AJCSQ 631 subvention aux équipements de proximité	2 000,00 €	2 000,00 €	CM du 18 mai 2009		
Murée des Jeunes et intégriculturalité	Opération 606 - Chapitre 67, Article 6145, Fonction 041	4 000,00 € 23 369,00 €	19 399,00 € 23 265,00 €	4 000,00 € 4 000,00 €		CM du 29 juin 2009
Total		306 386,00 €	232 918,40 €	62 707,60 €		

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Mosaïque	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel	Montant versements effectués CM/N° délit	Montant versements effectués CM/N° délit	Observations
Animation globale		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Mission : éducation Jeunesse - Programme : Relais Centres sociaux et Maisons Chatriers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération A/C/SQ-E61 subvention aux équipements de proximité	89 414,00 €	80 472,60 € CM des 15 décembre 2008 CM du 23 mars 2009	8 941,40 € CM du 16 novembre 2009	
Petite-Enfance	Halle-jeux (20 places) - Aide au fonctionnement		96 466,00 €	96 819,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 15 décembre 2009	9 627,00 € CM du 16 novembre 2009	
Jardin d'enfant (16 places)			55 468,00 €	49 921,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 15 décembre 2009	5 547,00 € CM du 16 novembre 2009	
Per ALSH (8 places)			6 659,00 €	5 994,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 15 décembre 2009	665,00 € CM du 16 novembre 2009	
ALSH matinal (32 places)			20 230,00 €	18 297,00 € CM du 15 mai 2009	2 023,00 € CM du 5 octobre 2009	
Ludothèque (20 heures d'ouverture/semaine)			19 565,00 €	17 668,00 € CM du 15 mai 2009	1 936,00 € CM du 5 octobre 2009	
Mise en place d'une formation sur l'analyse des pratiques garde - Opération : contrat enfance			1 220,00 €	600,00 € CM du 18 mai 2009	600,00 € CM du 16 novembre 2009	
Mise en place de séances de psychomotricité			4 125,00 €	2 363,00 € CM du 18 mai 2009	2 312,00 € CM du 16 novembre 2009 [Le versement sera effectué en fonction de l'accueil effectif d'enfants porteurs d'un handicap]	
Accès de l'enfant porteur de handicap (Remontée de personnel)			20 550,00 €	9 000,00 € CM du 18 mai 2009	11 560,00 € CM du 16 novembre 2009	
Total			224 873,00 €	150 513,00 € CM du 18 mai 2009	34 365,00 € CM du 16 novembre 2009	
Enfance						
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accès/le loisir	1 261,00 €	1 134,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	126,00 € CM du 16 novembre 2009		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis		10 313,00 €	9 031,20 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	1 281,80 € CM du 16 novembre 2009		
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure		3 020,00 €	2 700,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	300,00 € CM du 16 novembre 2009		
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	2 000,00 €	1 800,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	200,00 € CM du 16 novembre 2009		
Mise en place de sorties culturelles Familles durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis		1 538,00 €	1 384,20 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	153,80 € CM du 16 novembre 2009		
Départ en vacances de familles fréquentant la structure		5 000,00 €	4 500,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	500,00 € CM du 16 novembre 2009		
Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école	5 000,00 €	4 500,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	500,00 € CM du 16 novembre 2009		
Mise en place d'ateliers jeux dans le cadre de la ludothèque du Centre Social		3 588,00 €	3 229,20 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	388,80 € CM du 16 novembre 2009		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi	1 260,00 €	1 134,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	126,00 € CM du 16 novembre 2009		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis		10 313,00 €	9 031,70 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	1 281,30 € CM du 16 novembre 2009		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi	1 260,00 €	1 134,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	126,00 € CM du 16 novembre 2009		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis		10 313,00 €	9 031,70 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	1 281,30 € CM du 16 novembre 2009		
Total		54 845,00 €	48 610,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	6 235,00 € CM du 16 novembre 2009		
Jeunesse						
Jeunesse 17-26 ans - Appel à projets 2009	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération : subv. équipements de proximité	14 850,00 €	13 386,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 23 mars 2009	1 485,00 € CM du 5 octobre 2009		
Actions complémentaires - volet Jeunesse	Opération 552 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422	2 150,00 €	1 030,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 23 mars 2009	2 150,00 € CM du 5 octobre 2009		
Total		17 000,00 €	13 386,00 € CM du 15 décembre 2008 CM du 23 mars 2009	3 635,00 € CM du 16 novembre 2009		
Adultes et pour tous						
CAP pour une vie décante	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 - Enveloppe 13846 - Campagne contre la maltraité	375,00 €	375,00 € CM du 24 novembre 2008			
Vacances pour tous	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 - Code ADAAC - Opération 665 - soutien associations autres actions	3 000,00 €	3 000,00 € CM du 18 mai 2009			
Atelier familles	Chapitre 65 - Fonction 63 - Article 6574 - Opération Café associatif	4 300,00 €	1 500,00 € CM du 18 mai 2009	2 800,00 € CM du 5 octobre 2009		
Total		7 572,00 €	4 875,00 € CM du 18 mai 2009	2 800,00 € CM du 5 octobre 2009		
Missions Complémentaires						
Action Street						
Initiatives enfants						
Vacances pour tous - un projet	Programme Politique de la Ville Action : développement social des territoires. Opération 215. Chapitre 65, Article 6574, Fonction 824	3 500,00 €	3 500,00 € CM du 2 février 2009			
Ajpt ensemble et retrouver une bonne santé		3 810,00 €	3 810,00 € CM du 2 février 2009			
Nos Quartiers Cité - Edition 2009		6 200,00 €	6 200,00 € CM du 2 février 2009			
Prise en charge part non aidée de C.A.F		1 500,00 €	1 500,00 € CM du 18 mai 2009			
Atelier de soutien à la langue française ...	Opération 397 - Chapitre 66 - Article 6574 - Fonction 61	3 986,00 €	3 986,00 € CM du 18 mai 2009	3 000,00 € CM du 29 juin 2009		
Jeunes et culture	Opération 606 - Chapitre 67 - Article 6745 - Fonction 041	3 000,00 €	19 006,00 € CM du 16 novembre 2009	6 000,00 € CM du 16 novembre 2009		
Total		25 006,00 €	19 006,00 € CM du 16 novembre 2009	6 000,00 € CM du 16 novembre 2009		
Total		418 613,00 €	356 841,50 € CM du 16 novembre 2009	61 911,40 € CM du 16 novembre 2009		

DÉPARTEMENT DU NORD - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LILLE - ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2003

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Moulin(s)	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Versements effectués		Nouveaux versements	Observations
				Montant	CM/N° délib		
Animation globale		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422, Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons scolaires - Action soutien aux fonctionnements des Centres et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ-631 subvention aux équipements de proximité	73 000,00 €	65 700,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	7 300,00 €	CM du 16 novembre 2009
Petite Enfance				32 492,00 €	29 242,00 €	3 249,00 €	
Eveil culturel autour du livre		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Action : modes de garde - Opération : contrat enfance	32 436,00 €	29 192,00 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	3 244,00 €	CM du 5 octobre 2009
Ludothèque			56 850,00 €	51 192,00 €		5 858,00 €	
ALSH maternel (40 places)			3 122,00 €	2 809,00 €		312,00 €	
Organisation d'un camp dété			8 640,00 €	7 776,00 €		854,00 €	
Accueil périscolaire (20 places)			134 570,00 €	121 211,00 €		13 357,00 €	
	Total						
Enfance				4 225,00 €	4 225,00 €		
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accès au loisirs	2 778,00 €	2 778,00 €			
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			4 498,00 €	4 498,00 €			
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	3 500,00 €	3 150,00 €		350,00 €	CM du 5 octobre 2009
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure			4 000,00 €	3 600,00 €		400,00 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mardi et samedi	4 224,00 €	4 224,00 €			CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			2 777,50 €	2 777,50 €			
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mardi et samedi	4 498,00 €	4 498,00 €			
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			4 224,00 €	4 224,00 €			
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : accès au loisirs	2 777,50 €	2 777,50 €			
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			4 499,00 €	4 499,00 €			
	Total			42 601,00 €	41 251,00 €		750,00 €
Jeunesse							
Jaunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunesse - Opération : subv. Équipements de proximité	19 000,00 €	17 100,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	1 900,00 €	CM du 5 octobre 2009
Renforcement de l'espace jeune		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Opération 555	5 000,00 €			5 000,00 €	CM du 16 novembre 2009
	Total			24 000,00 €	17 100,00 €		6 900,00 €
Adultes et pour tous							
Atelier de motricité		Chapitre 65 - Fonction 64 - Article 6574 - Opération Ecole couverte	1 220,00 €			1 220,00 €	CM du 5 octobre 2009
Fête du jeu		Chapitre 65 - Fonction 63 - Article 6574 - Opération Soutien aux actions politique de la famille	1 000,00 €	1 000,00 €	CM du 18 mai 2009		
	Total			2 220,00 €	1 000,00 €		1 220,00 €
Missions Complémentaires				0,00 €	0,00 €		0,00 €
Actions Spécifiques							
Quinzaine du commerce équitable			200,00 €			200,00 €	CM du 29 juin 2009
Espace Jeunesse Céramicaeu			15 000,00 €	15 000,00 €	CM du 2 février 2009		
Nos Quartiers d'Elé - Édition 2009			5 325,00 €	5 325,00 €	CM du 18 mai 2009		
Nos Quartiers d'Elé - Édition 2009			2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		CM du 28 juin 2009
	Total			225,00 €	20 325,00 €		2 200,00 €
							31 527,00 €
	Total			297 116,00 €	265 587,00 €		

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Rosette de Merv Fonction/Secteur	Impulsion budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Montant	Acompte versé	Nouveaux versements	Observations
			Montant	N°d'ab		
Chambre des Comptes/Projet d'avenir et territoire - Fonction 422 - Mission d'accompagnement social à l'individuel et collectif						
Levanteau : Programme : Relation Centres sociaux et Maisons et Maisons des Quartiers - Opération A/CSTO 631 subvention aux Centres sociaux et Maisons des Quartiers	111 022,00 €	100 169,80 €	CM du 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	11 132,26 €		CM du 16 novembre 2009
Animation globale						
Crèche - 20 places - Halle Gendarmerie 15 places	140 451,00 €	128 405,00 €			14 045,00 €	
Action Sur les îles, sur les îles	30 817,00 €	27 736,00 €			3 081,00 €	
Atelier des parents de "La Calèrette"	8 043,00 €	7 299,00 €			804,00 €	
Ateliers maternels (40 places)	32 780,00 €	29 542,00 €	CM du 15 décembre 2008 CM du 18 mai 2009	3 218,00 €	727,00 €	CM du 5 octobre 2009
Action au fonctionnement	7 271,00 €	6 544,00 €				
Mises en place de structures de psychomotricité	3 200,00 €	1 600,00 €			1 600,00 €	
Centre de la Partie Enfance - Poste d'agent d'accompagnement à temps plein	22 330,00 €	20 097,00 €			2 233,00 €	
Opération : Accès aux associations		244 892,00 €	219 124,00 €		25 768,00 €	
Total						
Enfance						
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	15 126,00 €	13 613,40 €			1 512,80 €	
Départ en vacances d'enfants résidant dans la structure	4 000,00 €	3 600,00 €			400,00 €	
Départ en vacances de familles fréquentant la structure	5 400,00 €	4 968,00 €			540,00 €	
Atelier Step à pisciculture 10 places	1 165,00 €	1 065,50 €			185,10 €	
Organisation d'activités périscolaires durant les vacances scolaires	7 775,00 €	6 997,50 €			777,50 €	
Création d'un AI SH périscolaire à l'école Descroixdes Varinnes	7 500,00 €	6 750,00 €			750,00 €	
Ateliers découverte des langues étrangères		1 500,00 €	1 350,00 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	150,00 €	CM du 5 octobre 2009
Atelier d'écriture Mercredi 12 places	1 215,00 €	1 089,80 €			122,20 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	15 127,00 €	13 614,30 €			1 512,70 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedis	16 127,00 €	15 614,30 €			1 512,70 €	
Ateliers en place d'une partie familiale vers nos plus 20 participants résidant dans le Centre Social	2 147,00 €	1 932,30 €			214,70 €	
Mini séjours PVS 20 places	1 806,00 €	1 625,40 €			180,50 €	
Total		79 794,40 €	71 816,40 €		7 979,60 €	
Jeunesse						
Ateliers jeunes 17-25 ans - Appel à projets 2009	19 000,00 €	17 106,00 €	CM du 15 décembre 2008 et 20 mars 2009	1 900,00 €		CM du 5 octobre 2009
Total		19 000,00 €	17 106,00 €		1 900,00 €	
Adoles et pour tous						
Créé créée et thé à la montagne		5 000,00 €	5 000,00 €	CM du 15 décembre 2008		
Bal du 13 juillet		1 000,00 €	1 000,00 €	CM du 18 mai 2009		
Accompagnement social à l'individuel et collectif	950,00 €	950,00 €				
Espaces à aménager	3 000,00 €	3 000,00 €				
Opération 60 - Chambre 65 - Article 6574 - Fonction 422	4 500,00 €	3 700,00 €			800,00 €	CM du 5 octobre 2009
Opération 65 - Chambre 65 - Article 6574 - Fonction 524 - Code : ADAAC - Opération 65 soutien associations œuvres éducatives	14 450,00 €	13 650,00 €			800,00 €	
Total						
Missions Complémentaires						
Actions Spécifiques		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Les Bois Blancs mis en murs et en aménage	5 000,00 €	5 000,00 €	CM du 2 février 2009			
Espace famille	5 500,00 €	5 500,00 €				
Nous Quartiers d'Elle - Edition 2009	4 925,00 €	4 925,00 €	CM du 15 mai 2009			
Poursuite des ateliers de formation linguistique	5 500,00 €	5 500,00 €				
Café crème et thé à la montagne	5 000,00 €	5 000,00 €			5 000,00 €	CM du 5 octobre 2009
Rencontres d'ici ou d'ailleurs	3 000,00 €	200,00 €			3 000,00 €	
Quinzaine du commerce équitable		2 000,00 €			2 000,00 €	CM du 29 juin 2009
Nous Quartiers d'Elle - Edition 2009	31 525,20 €	21 125,00 €			10 260,00 €	CM du 29 juin 2009
Total		500 985,00 €	345 205,20 €		57 779,80 €	

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2009

Saint Maurice	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Acompte versé		Nouveaux versements	Observations
				Montant	CM/N° délib		
Animation globale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422; Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ-631 subvention aux équipements de proximité	59 514,75 €	54 005,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009, CM du 18 mai 2009	5 509,75 €	CM du 16 novembre 2009	
Petite-Enfance	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Action : modes de garde - Opération : contrat enfance	39 150,00 €	35 235,00 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	3 915,00 €	CM du 5 octobre 2009	
ALSH maternel (32 places)	Total	39 150,00 €	35 235,00 €		3 915,00 €		
Enfance	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accueil de loisirs	2 146,75 €	2 146,75 €				
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	1 125,00 €	1 125,00 €				
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école	4 146,75 €	2 146,75 €	CM du 15 décembre 2008	2 000,00 €	CM du 5 octobre 2009	
Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi	2 146,75 €	2 146,75 €				
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : accueil de loisirs	2 146,75 €	2 146,75 €				
Total		11 712,00 €	9 712,00 €		2 000,00 €		
Jeunesse	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération : équipements de proximité	7 000,00 €	6 300,00 €	CM du 15 décembre 2008	700,00 €	CM du 5 octobre 2009	
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009	Total	7 000,00 €	6 300,00 €		700,00 €		
Adultes et pour tous	Chapitre 65 - Fonction 63 - Article 6574 - Opération Souligné aux actions politique de la famille	5 600,00 €	2 800,00 €	CM du 18 mai 2009	2 800,00 €	CM du 5 octobre 2009	
Lieu de rencontre pour les familles	Total	5 600,00 €	2 800,00 €		2 800,00 €		
Missions Complémentaires	Total	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
Actions Spécifiques	Total	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
	Total	122 976,75 €	108 052,00 €		14 924,75 €		

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2009

Roger Salengro			Impuation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Montant versé effectué	Nouveaux versements	Observations
Fonction/Secteur				Montant	CM/N° délib		
Animation globale	Chapitre 65, Article 8574, Fonction 422, Mission : Education Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ-631 subvention aux équipements de proximité	83 300,00 €	74 970,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	8 330,00 €		CM du 16 novembre 2009
	Total	83 300,00 €	74 970,00 €		8 330,00 €		
Petite Enfance	Ouverture en septembre 2007 d'un ALSH maternel d'une capacité d'accueil de 16 places	Chapitre 65 - Article 8574 - Fonction 64 - Action : modes de garde - Opération : contrat enfance	13 200,00 €	11 880,00 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	1 320,00 €	CM du 5 octobre 2009
	Total	13 200,00 €	11 880,00 €		1 320,00 €		
Enfance	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure Départs en vacances de familles fréquentant la structure Ateliers culturels périscolaire Mercredi 60 places Ateliers sportifs en direction des filles 30 places Ateliers artistiques, par les NTIC Mercredi 20 places Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accès de loisirs Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : accès de loisirs	24 918,00 € 785,00 € 4 000,00 € 6 420,00 € 2 217,00 € 3 835,00 € 24 919,00 € 24 919,00 €	22 426,20 € 706,50 € 3 600,00 € 5 778,00 € 1 985,30 € 3 451,50 € 22 427,10 € 22 427,10 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009 CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009 CM du 5 octobre 2009	2 491,80 € 78,50 € 400,00 € 642,00 € 221,70 € 383,50 € 2 491,90 € 2 491,90 €	
	Total	92 013,00 €	82 811,70 €		9 201,30 €		
Jeunesse	Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009 Festi'Fives Voyage au ski à Gérardmer dans les Vosges	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération : subv. Équipements de proximité Opération 77, Chapitre 65, Article 6574 - Fonction 025 Total	17 674,00 € 2 500,00 € 20 558,00 € 1 000,00 € 1 500,00 € 3 070,00 € 0,00 €	15 910,00 € 2 500,00 € 18 794,00 € 1 000,00 € 1 500,00 € 2 500,00 € 0,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009 CM du 18 mai 2009 0,00 €	1 764,00 € CM du 5 octobre 2009 CM du 5 octobre 2010 570,00 € 570,00 € 0,00 €	
Adultes et pour tous	Projet de couture La parole aux parents Missions Complémentaires	Opération 77, Chapitre 65, Article 6574 - Fonction 025 Chapitre 65 - Fonction 63 - Article 6574 - Opération Soutien aux actions politiques de la famille Total	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Actions Spécifiques	Renforcement de l'action éducative dans les ClSH Action spécifique en direction des 16/25 ans Nos Quartiers d'Eté - Edition 2009 Accompagnement de groupes de musiques urbaines Favoriser la participation des personnes âgées au CS Action 2009 Cultures urbaines Subventions aux associations personnes handicapées Total	Programme Politique de la Ville, Action : développement social des territoires, Opération 215, Chapitre 65, Article 8574, Fonction 824 Opération 116 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 312, Opération 264 - Chapitre 67 - Article 6574 - Fonction 33, Opération 250 - Opération 397 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 61 Opération 215 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824 Opération 419 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 521	2 500,00 € 7 000,00 € 1 000,00 € 1 500,00 € 7 000,00 € 2 400,00 € 28 400,00 € 10 500,00 € 240 541,00 €	2 500,00 € 7 000,00 € 1 000,00 € 1 500,00 € 7 000,00 € 2 400,00 € 17 900,00 € 201 455,70 €	CM du 2 février 2009 CM du 18 mai 2009 CM du 18 mai 2009 CM du 2 février 2009 CM du 5 octobre 2009 CM du 16 novembre 2009 CM du 2 Février 2009 CM du 5 octobre 2009 CM du 16 novembre 2009 39 085,30 €		

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SÉCTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Vauban	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Montant versements effectués CMN* délib	Nouveaux versements	Observations
Animation globale						
Petite Enfance	Gestion de l'accueil de loisirs maternel au Centre de la petite enfance	Opération APECE-86 "Conurat Enfance"	84 010,00 €	75 609,00 € CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2008	8 401,00 €	CM du 16 novembre 2009
Enfance	Total		31 510,00 €	28 356,00 € CM du 21 mars 2009, CM du 18 mai 2009	3 151,00 €	CM du 5 octobre 2009
Ateliers culturels 15 places	Mise en place d'ateliers culturels		2 120,00 €	1 928,00 €	212,00 €	
Création de 70 places d'accueil en soin dans le Centre de Loisirs de la Maison de Quartier			2 018,00 €	1 816,20 €	201,80 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			3 417,00 €	3 075,30 €	341,70 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			6 017,00 €	5 415,30 €	601,70 €	
Ateliers GRS 24 places			2 685,00 €	2 416,50 €	268,50 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			4 092,00 €	3 628,90 €	403,20 €	
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure			4 005,00 €	3 604,50 €	400,50 €	
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure			1 183,00 €	1 073,70 €	119,30 €	CM du 16 mai 2009
Ateliers culturels urbaines 12 places			4 137,00 €	3 723,30 €	413,70 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			6 018,00 €	5 416,20 €	601,80 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi			2 686,00 €	2 417,40 €	268,50 €	
Carnaval 2009	Opération 62 - Chantier 65 - Article 6574 - Fonction 422		4 800,00 €	4 800,00 €	268,50 €	
Jeunesse	Total		51 632,00 €	47 128,90 €	4 703,20 €	
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération subv. Équipements de proximité		8 000,00 €	7 200,00 € CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2008	800,00 €	CM du 5 octobre 2009
Action complémentaire - volet Jeunesse	Opération 552 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	CM du 5 octobre 2009
Adolesse et pour tous	Total		10 000,00 €	9 200,00 €	2 800,00 €	
Aide école des parents	Chapitre 65 - Fonction 63 - Article 6574 - Opération Soutien aux actions politiques de la famille		2 400,00 €	1 400,00 € CM du 18 mai 2009	1 000,00 €	CM du 5 octobre 2009
Missions Complémentaires	Total		2 400,00 €	1 400,00 €	1 000,00 €	
Actions Spécifiques			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Animation en pieds d'immeubles	Programme Politique de la Ville Action : développement social des territoires. Opération 215. Chapitre 65. Article 6574, Fonction 824		12 000,00 €	12 000,00 € CM du 2 février 2009		
Initiatives culturelles et sportives	Opération 143. Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 924		2 000,00 €		2 000,00 €	CM du 5 octobre 2009
Vaub'artistic	Opération 16 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 312, Opération 264 - Chapitre 67 - Article 6745 - Fonction 33, Opération 250 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 30		9 500,00 €		9 500,00 €	CM du 2 février 2009
Secteur Senior	Opération 597 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 61		6 000,00 €		6 000,00 €	CM du 28 juin 2009
Aide exceptionnelle à la constitution d'un fonds de roulement	Chapitre 65. Article 6574, Fonction 422, Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctions de quartier - Opération AUCSQ-631 subvention aux équipements de proximité				30 000,00 €	
Gouter et repas intergénérationnels	Opération 597 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 81, Opération 743 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824		1 526,00 €		1 526,00 €	CM du 16 novembre 2009
solides et soins thématiques			2 000,00 €		2 000,00 €	CM du 5 octobre 2009
Total			63 026,90 €	52 000,00 €	51 026,00 €	
Total			242 778,00 €	171 686,80 €	71 081,20 €	

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Vieux Lille	Fonction/Secteur	Impartition budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Versements effectués	Nouveaux versements	Observations
			Montant	C.M/N° délib		
Animation globale						
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSO-631 subvention aux équipements de proximité		136 699,00 €	115 580,70 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	21 118,30 €	CM du 16 novembre 2009
Petite Enfance						
Ludothèque			17 566,00 €	15 809,00 €	1 767,00 €	
Lieu d'accueil parents enfants 'La Libellule'			19 323,00 €	17 391,00 €	1 932,00 €	
Crèche 23 places - Halle-garderie 25 places Aide au fonctionnement			198 902,00 €	179 012,00 €	CM du 15 décembre 2008, CM du 18 mai 2009	19 880,00 €
Projet transversal Vieux Lille/Vauban (Actions autour de la famille)			18 000,00 €	16 200,00 €		1 800,00 €
Al SH maternel (24 places)			25 520,00 €	31 966,00 €		3 552,00 €
Analyses des pratiques	Total	290 391,00 €	261 450,00 €		28 931,00 €	
Enfance						
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accueil de loisirs	16 140,00 €	14 528,00 €		1 614,00 €	
Création d'un mini séjour 9/12 ans pour 16 enfants fréquentant le Centre Social	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	1 523,00 €	1 370,70 €		152,30 €	
Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école	29 300,00 €	20 970,00 €		2 330,00 €	
Ateliers d'arts Mercredi 12 places	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école	8 340,00 €	7 506,00 €		834,00 €	
Ateliers arts graphiques Mercredi 12 places		3 086,00 €	2 759,40 €		306,60 €	
Ateliers arts 12 places	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : séjours de vacances	5 981,00 €	5 382,90 €		598,10 €	
Mise en place d'ateliers théâtre et informatique,		12 795,00 €	11 515,90 €		1 279,50 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi		16 139,00 €	14 525,10 €		1 613,90 €	
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : accueil de loisirs	16 139,00 €	14 525,10 €		1 613,90 €	
Soirées culturelles familiales pour 12 familles l'équiant la Maison de Quartier	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : séjours de vacances	1 450,00 €	1 305,00 €		145,00 €	
Total		104 873,00 €	94 382,70 €		10 487,30 €	
Jeunesse						
Jaunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération subv. Équipements de proximité	11 680,00 €	10 621,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	1 169,00 €	CM du 5 octobre 2009
Actions sociales de proximité	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Code ADAAC - Opération 965 soutien association autres actions	1 200,00 €	1 200,00 €	CM du 18 mai 2009		
Actions complémentaires - volet Jeunesse	Opération 550 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422	2 310,00 €			2 310,00 €	CM du 5 octobre 2009
Total		15 200,00 €	11 721,00 €		3 479,00 €	
Adoles et pour tous						
Diverses animations festives	Opération 72 VCCVL - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422	5 300,00 €	5 300,00 €	Conseil municipal du 18 mai 2009		
Actions familles	Chapitre 65 - Fonction 53 - Article 6574 - Opération Soutien aux actions politiques de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €			
Total		10 300,00 €	10 300,00 €		0,00 €	
Missions Complémentaires						
Total		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Actions Spécifiques						
Appui à la poursuite de la formation Inquisitive	Opération 608 AAIPH - ADA - Article 6574 - Fonction 255	4 500,00 €			4 500,00 €	CM du 5 octobre 2009
Lutte contre l'isolement des personnes âgées	Opération 397 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 61	1 500,00 €			1 500,00 €	CM du 29 juin 2009
Sorée concert	Opération 72 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 422	1 450,00 €			1 450,00 €	
Fête de fin d'année		2 500,00 €			2 500,00 €	CM du 5 octobre 2009
Poursuite formation Inquisitive	Opération 743 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824	4 500,00 €			4 500,00 €	CM du 5 octobre 2009
Projets Arts Visuels	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422, Opération AJCSQ-631 subvention aux équipements de proximité	16 000,00 €			16 000,00 €	CM du 16 novembre 2009
Total		30 450,00 €	0,00 €		30 450,00 €	
TOTAL		587 913,00 €	493 447,30 €		94 465,60 €	

ANNEXE FINANCIÈRE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SÉCTEUR D'INTERVENTION - ANNÉE 2009

Wazemmes		Impémentation budgétaire	Montant prévisionnel 2009	Versements effectués CLN° débit	Nouveaux versements	Observations
Animation globale	Fonction/Secteur	Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Mission : Éducation Quatier, Programme : Relation Centres sociaux et Maisons sociales et Maisons de Quartier, Opération AUCSQ-631	129 081,00 €	116 122,90 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	
	Opération : contrat enfance					CM du 5 octobre 2009
	Mise en place sur le Quartier d'un projet transversal déveil autour de la culture					
	Mise en place de séances de psychomotricité					
	Accueil de l'enfant porteur de handicap [Renfort de personnel]					
	Total		160 377,00 €	142 755,00 €		16em il le versement sera effectué en fonction de l'accueil effectif d'enfants porteurs d'handicap
Enfance						
Ateliers dans ETE 12 places	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : accès au loisirs		4 018,00 €	3 616,20 €		401,80 €
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedi			15 324,00 €	15 120,60 €		3 513,40 €
Séjours à la mer en juillet 12 places			1 568,00 €	1 384,20 €		153,80 €
Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités grandes vacances scolaires - Opération : séjours de vacances		4 560,00 €	4 050,00 €		450,00 €
Ateliers lecture parents enfants, Jeudi 12 places			6 900,00 €	6 210,00 €		690,00 €
Mise en place d'un journal de la structure réalisée par les enfants	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités avant et après l'école		4 100,00 €	3 690,00 €		410,00 €
Jeux de l'esprit sportif & séances			2 494,00 €	2 244,60 €		249,40 €
Mise en place d'ateliers théâtre, environnement urbain, stylisme et arts plastiques	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités périscolaires - Opération : activités mercredi et samedi		5 125,00 €	4 612,50 €		512,50 €
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedi			21 779,00 €	19 601,10 €		2 177,90 €
Ateliers danse PVS 12 places	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : accès au loisirs		15 335,00 €	15 121,50 €		3 513,50 €
Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredis et Samedi			2 059,00 €	1 808,10 €		200,90 €
Séjours à la mer 10 places	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : activités petites vacances scolaires - Opération : séjours de vacances		15 335,00 €	15 121,50 €		3 513,50 €
Séries culturelles familles pour 12 familles			5 125,00 €	4 612,50 €		512,50 €
Fréquentation la Maison de Quartier			105 950,00 €	99 315,00 €		16 535,00 €
Jeunesse						
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2009	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Action : soutien aux initiatives projets jeunes - Opération : subv. Équipements de proximité		14 000,00 €	12 600,00 €	CM des 15 décembre 2008 et 23 mars 2009	1 400,00 €
Actions complémentaires - volet Jeunesse	Opération 652 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422		2 060,00 €			2 060,00 €
Total			16 060,00 €	12 600,00 €		3 460,00 €
Adoles et pour tous						
Actions sociales de proximité	Chapitre : 65 - Article : 6574 - Fonction : 524 - Code ADAAC - Opération 365 soutien associations autres actions		4 000,00 €	4 000,00 €	CM du 18 mai 2009	
Actions familles	Chapitre 65 - Fonction 63 - Article 6574 - Opération Soutien aux actions politiques de la famille		5 700,00 €	5 700,00 €		
Total			9 700,00 €	9 700,00 €		0,00 €
Missions Complémentaires						
Actions Spécifiques						
Regards croisés pour une mémoire partagée	Programme Politique de la Ville, Action : développement social des territoires, Opération 215, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 824		3 000,00 €	3 000,00 €	CM du 2 février 2009	
Point relais sur le secteur Flandes			3 500,00 €	3 500,00 €		
Sainte Mérinale			4 000,00 €	4 000,00 €	CM du 18 mai 2009	
Nos Quartiers d'Elle - Edition 2009			5 600,00 €	5 600,00 €		
Pour une nouvelle citoyenneté à Wazemmes	Opération 743 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524		7 000,00 €	7 000,00 €	CM du 5 octobre 2009	
égalité garçons / filles	Opération 397 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 61		5 000,00 €	5 000,00 €	CM du 29 juin 2009	
Séniors citoyen			26 850,00 €	16 100,00 €		12 750,00 €
Total			449 958,00 €	396 052,90 €		50 897,00 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/991**

OBJET

Subvention à l'association l'Hybride -
Opération Ciné Club à Lille-Sud.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association l'Hybride a présenté un projet d'action intitulé « Ciné Club à Lille-Sud » et sollicité le concours financier de la Ville pour en assurer la mise en œuvre.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de coopération des trois Centres sociaux couvrant le territoire du quartier de Lille-Sud, consiste en l'organisation de deux séances de projection gratuites par mois, suivies de débats avec les jeunes spectateurs sur les thèmes développés dans les films choisis au regard des préoccupations des jeunes et/ou de l'actualité (les violences conjugales, l'injustice, le développement durable...).

Pour assurer le financement de ce projet qui concerne potentiellement une centaine de jeunes fréquentant les Centres sociaux du Sud de Lille, il est proposé d'attribution une subvention de 7.000 € à cette association.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.000 € à l'association l'Hybride ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, Mission : Éducation Jeunesse - Programme : Relation Centres sociaux et Maisons Quartiers - Action soutien aux fonctionnements des Centres sociaux et Maisons de Quartier - Opération AJCSQ n° 631 « subvention aux équipements de proximité »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en préfecture le **18 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux
et Maisons de quartier,



Marc BODIOT



Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/992**

OBJET

Construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Dotation de Développement Urbain (DDU), créée par l'article 172 de la Loi de Finances 2009, permet de renforcer la péréquation en faveur des communes les plus défavorisées en participant au financement de certains de leurs projets d'investissement ou de fonctionnement de manière ciblée.

Une enveloppe de 50 M€ doit être répartie entre 100 communes retenues sur le territoire national. Pour le département du Nord une enveloppe de 5,9 M€ est à répartir entre 15 communes.

La circulaire n° IOC B 09 09841 C du 15 juin 2009 en notifie la liste.

L'opération de délocalisation du Centre social Arbrisseau dans le parc des équipements à Lille-Sud a été approuvée par délibération n° 06/904 du 13 novembre 2006.

Le projet consiste en la création d'un nouveau Centre avec une augmentation de la capacité et la diversification de l'accueil et d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans.

La construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau entre dans le cadre des critères requis pour obtenir un financement dans le cadre de la DDU.

En effet, elle vise principalement à l'amélioration de la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants ainsi que le renforcement de la mixité sociale dans le quartier de Lille-Sud, classé en Zone Urbaine Sensible et défini comme prioritaire par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Le coût global du projet est estimé à 4.988.763,74 € HT soit 5.966.561,44 € TTC.

Le montant prévisionnel des travaux pour 2010 s'élève, quant à lui, à 3.003.320,20 € HT soit 3.591.970,97 € TTC.

La Ville de Lille sollicite une subvention de 2.508.361,20 €, montant qui correspond au coût des travaux hors taxe n'ayant pas fait l'objet d'une subvention au titre de l'ANRU ou d'un autre financeur.

Dès lors que l'ordre de service pour le commencement des travaux sera délivré, la Ville de Lille pourra demander qu'une avance sur le montant accordé lui soit accordée.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

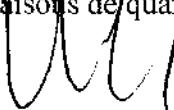
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, au titre de l'exercice 2009, la Dotation de Développement Urbain sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 74837 de nos documents budgétaires
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention attributive de la subvention dans le cadre de la DDU.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux
et aux Maisons de quartier,



Marc BODIOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/993**

OBJET

**Démolition des bâtiments existants et
mise en place de bâtiments modulaires
pour la fourrière municipale –
Approbation de l'opération.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les bâtiments accueillant les services de la fourrière municipale et des objets trouvés, rue Frédéric Combemale, dans le quartier de Lille-Sud, sont des bâtiments modulaires très vétustes, dégradés et inadaptés aux besoins actuels des services en terme de fonctionnalités.

Par ailleurs, l'accueil actuel du public directement par le parc automobile n'offre pas de sécurité, en particulier lors des manœuvres des engins de remorquage et du placement des véhicules immobilisés. Les locaux n'offrent aucune garantie de confidentialité pendant les entretiens avec les usagers.

Les bâtiments actuels sont construits sur un site sur lequel les premières études de sols ont montré l'existence de cavités souterraines dans le périmètre de l'opération.

Le réaménagement du site permettrait d'offrir une meilleure organisation dans l'accueil des publics, d'améliorer la sécurité sur le site et faciliterait l'organisation du travail au sein des nouveaux locaux.

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée afin de disposer d'une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la démolition des bâtiments existants et de la mise en place de bâtiments modulaires pour la fourrière municipale.

Le marché a été attribué, après négociation, à l'entreprise SECA INGENIERIE pour un montant de 51.500 € HT, soit 61.594 € TTC, sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 620.000 € HT, soit 741.520 € TTC.

Le coût de cette opération globale est estimé à 850.000 € TTC, toutes dépenses confondues.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement de cette opération ;
- ◆ **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 850.000 € ;

.../...

- ♦ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 112 – Opération VPMST n° 1134 « Fourrière Locaux – Travaux » - AP : VPOLRGMEPG – Ligne du PPI n° 7.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police Municipale,


Roger NICOT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/994**

OBJET

**Convention de partenariat entre
la Ville et l'EPE de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est dotée, par décision du Conseil Municipal du 22 octobre 1983, d'un Conseil Communal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, devenu Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). En outre, par délibération n° 09/396 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté le nouveau Contrat Local de Sécurité comprenant 4 axes : sécuriser les espaces publics, prévenir la délinquance des mineurs, accompagner les populations fragilisées et adapter les réponses judiciaires.

Au regard de ces objectifs, la Municipalité s'est engagée à accueillir, au sein de ses services, des personnes devant effectuer un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation pénale. Un « dispositif T.I.G » a donc été mis en place au sein du CLSPD afin de centraliser l'accueil de ces personnes par la Ville. Par ailleurs, la Ville s'est également attachée à soutenir les initiatives visant à éviter la récidive et à favoriser la réinsertion socio-professionnelle des personnes sous main de justice.

De son côté, la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Nord (DDPJJ), service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, administration du Ministère de la Justice, assure une mission d'éducation, d'insertion et de prévention auprès des mineurs délinquants ou en danger et des jeunes majeurs éprouvant des difficultés d'insertion et que lui confient des magistrats. Pour ce faire, la Protection Judiciaire de la Jeunesse dispose de services et d'établissements, notamment d'un Etablissement de Placement Educatif à Lille, dit EPE de Lille, qui accueille des mineurs âgés de 13 à 18 ans.

La Ville se propose dorénavant d'accueillir des mineurs de l'EPE de Lille pour un stage de sensibilisation à l'apprentissage ou découverte de l'entreprise. Les modalités de fonctionnement de ce stage sont précisées dans la convention de partenariat, ci-jointe.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **RENOUVELER** l'engagement de la Ville visant à soutenir les initiatives ayant pour objectif d'éviter la récidive et favoriser la réinsertion socio-professionnelle des personnes sous main de justice
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV.

Par délégation du Maire,

l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/995

OBJET

Plan d'Actions de Prévention -
Subventions à diverses associations -
Programme 2009 - 4^{ème} répartition -
Adoption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/91 du 2 février 2009 et dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille soutient diverses actions, entrant dans le cadre d'un programme local d'actions mené pour l'année 2009, sur les axes prioritaires suivants :

- Sécuriser les espaces publics : Sécuriser les bas d'immeubles et autres lieux publics par un accompagnement des jeunes inactifs, sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement urbain, réduire les comportements à risque des deux roues et sensibiliser à la sécurité routière
- Prévenir la délinquance des mineurs : Favoriser la mise en place d'actions de prévention de la délinquance sur les micro-secteurs en difficulté, accompagner les parents de primo-délinquants, lutter contre les violences à l'école, prévenir les violences dans le sport amateur, assurer la cohérence globale du suivi individualisé des jeunes en rupture
- Accompagner les populations fragilisées : Communiquer sur la prévention des conduites addictives et à risque, accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, sensibiliser, informer, former les personnels associatifs et municipaux
- Adapter les réponses judiciaires : éviter la récidive des personnes sortant de prison par un accompagnement social et professionnel, impulser le suivi médico-psychologique post carcéral, renforcer l'accueil et le suivi des femmes victimes de violences conjugales, développer l'accompagnement et la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, développer l'accès au droit.

La première répartition des subventions s'élevait à 125.087 €, la deuxième à 14.048 € et la troisième répartition à 6.500 €. Il convient d'y ajouter une quatrième répartition, s'élevant à 2.535,52 € pour la campagne « Aide aux Victimes et à la Personne » de la Police Nationale.

L'action à mener ainsi que la subvention proposée par la Ville sont présentées dans le tableau récapitulatif par thématique, ci-joint.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ALLOUER** à la structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-annexé,

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 110 - Mission citoyenneté proximité - programme sécurité/prévention/médiation - actions CLSPD - Plan d'actions de prévention CLSPD – Opération n° 434.

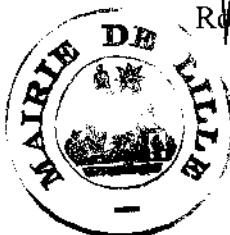
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local
de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance,

Roger VICOT



Thématische : Adapter les réponses judiciaires

PLAN D'ACTIONS DE PRÉVENTION - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2009 - 4ème répartition

Récapitulatif

THEMATIQUES	VILLE DE LILLE C.L.S.P.D.	VILLE DE LILLE Autres délégations	ETAT part CJCS portée par la Politique de la Ville	FSE	ERE	AUTRES PARTICIPATIONS	MONTANT TOTAL ACTIONS
Adapter les réponses judiciaires	2 535,52	0,00					2 535,52
TOTAL	2 535,52	0,00		0,00		0,00	2 535,52

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

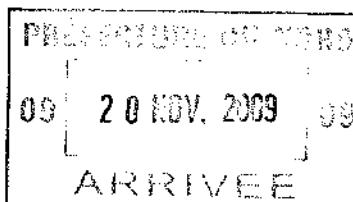
N° 09/996

OBJET

Plan d'Actions de Prévention - Volet
Prévention de la délinquance du
Contrat Urbain de Cohésion Sociale -
Programme 2009 - 3^{ère} répartition -
Adoption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Par délibération n° 09/92 du 2 février 2009 et dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Lille soutient les actions de prévention autour de diverses thématiques dont l'accompagnement des populations fragilisées et l'adaptation des réponses judiciaires.

La première répartition s'élevait à 319.277 € et la seconde à 12.000 €. Il convient d'y adjoindre une troisième répartition qui s'élève à 4.275 € pour l'action « Point Parents » du Cèdre Bleu ARPEJ.

Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de tableaux récapitulatifs par thématique, arrêtant le coût des actions et l'engagement financier de la Ville, en vue de la négociation à intervenir avec les services de l'Etat.

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23.000 € de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions à intervenir avec les associations.

Par ailleurs, lors de cette même séance, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur l'octroi d'une subvention à l'association Itinéraires dans le cadre de la délégation Politique de la Ville. Il convient d'intégrer cette aide par voie d'avenant à la convention existante avec cette association.

Il convient également d'intégrer, par voie d'avenant à la convention existante, la subvention accordée par la délégation Santé à l'association ADNSEA.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance, joint en annexe, établi pour l'année 2009 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, (soit 4.275 € pour une action aidée),

- ◆ **ALLOUER** à l'association support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants aux conventions existantes entre la Ville et les associations Le Cèdre Bleu ARPEJ, Itinéraires et ADNSEA, ci-annexés,
- ◆ **AUTORISER** la sollicitation du concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien et autoriser la Ville à mener les négociations nécessaires à cet effet,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 110 - Mission citoyenneté proximité - programme sécurité/prévention/médiation - actions CLSPD - FIPD volet prévention de la délinquance du CUCS – Opération n° 391.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local
de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance,

Roger VICOT

Thématique : Prévenir la délinquance des mineurs

R/ N	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CLSPD	CUCS	FIPD	Ville	Etat Autres	FSE	ERIE	Département	Région	CAF	Autres participations	Financements contrats aidés	Total
Ville	Le Cèdre Bleu - Service ARPEJ R. Suri 334 7818630029	Points Patients	Soutien à la fonction parentale en vue de prévenir ou de réduire les difficultés à risques et comportements devants des jeunes (informer, soutenir, accompagner)	660 familles soit 810 personnes	4 275,00	40 245,00		76 225,00	95 000,00		46 000,00	99 000,00					360 745,00
				Total	4 275,00	40 245,00	0,00	76 225,00	96 000,00	0,00	46 000,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 745,00

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2009

Récapitulatif

THEMATIQUES	VILLE	ETAT	FIPD	FSE	ERE	AUTRES FINANCEMENTS	MONTANT TOTAL ACTIONS
Prévenir la délinquance des mineurs	4 275,00	135 245,00	0,00	0,00	46 000,00	175 225,00	360 745,00
TOTAL	4 275,00	136 245,00	0,00	0,00	46 000,00	175 225,00	360 745,00

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/997

OBJET

Parcours en mairie des agents en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, engagée de longue date dans les démarches d'insertion vers l'emploi, propose depuis 2006 des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), prévus par la délibération n° 06/460 du 3 juillet 2006.

Le CAE est un contrat d'aide spécifique, de droit privé, dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures, conclu pour une durée minimale de 6 mois, renouvelable deux fois, dans la limite de 24 mois. Il est destiné à accompagner les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le CAE permet aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi de se remobiliser sur leur parcours d'insertion professionnelle. Un partenariat étroit est mené avec la Maison de l'Emploi pour accueillir des publics de jeunes et d'adultes dans les services municipaux, au sein d'un parcours visant à déboucher sur une sortie vers l'emploi, notamment dans le secteur privé.

Au vu de la délibération précitée, le parcours de six mois est porté de façon dérogatoire à un an pour les personnes handicapées régies par la convention établie avec l'association Les Papillons Blancs. Il peut également être prolongé dans la limite de 24 mois pour le Plan Propreté. Cependant, en dehors de ces deux cas, le CAE restait limité à une durée de 6 mois non renouvelable au sein de la mairie.

Au regard du contexte de crise économique, de la précarité accrue des personnes et des profils de compétence, la durée de 6 mois s'avère être trop courte pour assurer la mise en place d'un parcours de formation et d'évaluation professionnelle.

Afin de renforcer l'accompagnement professionnel et la formation de l'ensemble des agents accueillis, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats d'un an pour les agents en CAE, à compter du 1^{er} janvier 2010. La durée sera cependant fixée au niveau de chaque chantier, en fonction des caractéristiques de l'activité.

Pour rappel, les agents concernés par cet élargissement travaillent sur les chantiers suivants :

- la restauration,
- les espaces verts,
- l'aide à la personne âgée,
- la surveillance et la sécurité.

Ces chantiers sont susceptibles d'évolution en fonction des besoins des services et sous réserve de validation de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils regroupent en 2009 en moyenne 30 agents sous contrat, présents dans les services de la Ville.

Le montant des aides de l'État s'établissant sur un taux de prise en charge de 90 % de la rémunération brute, l'impact financier pour l'année 2010 serait le suivant:

	Dépenses	Recettes	Coût net pour la Ville
Masse salariale maximale de 14 postes CAE	176.162 €	140.924 €	35.238 €
Formation	16.800 €	0 €	16.800 €
Total	192.962 €	14.924€	52.038 €

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** ces nouvelles dispositions.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur les opérations suivantes :
 - RGPCI n° 717-33, chapitre 012, article 64168, fonction 96 - Code service KAE (rémunération)
 - RGPCI n° 717-32, chapitre 011, article 6184, fonction 96 - Code service KBF (formation)
- ◆ **ADMETTRE** les recettes sur l'opération RGPCI n° 717-10, chapitre 74, article 74718, fonction 90 – Code service KBF.

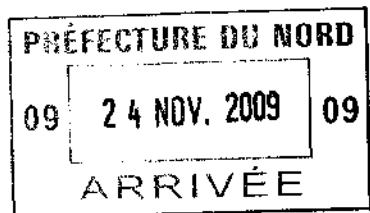
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/998**

OBJET

Personnel municipal – Attributions vestimentaires et Equipements de Protection Individuelle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/945 du 18 décembre 2006, complétée par délibération n° 07/34 du 12 février 2007, le Conseil Municipal a validé la liste actualisée des attributions vestimentaires du personnel.

La dotation en vêtements de travail et en Equipements de Protection Individuelle (EPI) est encadrée par le Code du Travail (notamment les articles R 4311-12, R 4311-13, R 4311-14, R 4323-95 et R 4323-96), qui dispose que l'employeur est tenu de fournir aux agents, de manière personnelle et gratuitement, les tenues et EPI dimensionnés aux risques auxquels ils sont exposés de par leurs activités professionnelles. L'objectif est bien de préserver la santé et de renforcer la sécurité des agents sur leur lieu de travail. L'agent qui refuse ou s'abstient d'utiliser les EPI, en dépit des instructions données par son encadrement, peut engager sa responsabilité.

La nécessité d'ajuster les dotations, la volonté partagée d'améliorer la qualité des tenues professionnelles et d'en garantir une utilisation optimisée dans un cadre budgétaire mieux maîtrisé ont justifié la mise à jour du tableau récapitulatif des attributions vestimentaires et des équipements de protection individuelle pour l'ensemble des services municipaux de Lille, Hellemmes et Lomme.

Le principal changement à signaler est le remplacement des attributions vestimentaires selon leur vétusté et non plus selon une périodicité fixe. Dans ce cadre, les tenues professionnelles seront passées en revue afin d'apprecier leur degré d'usure et de juger de l'opportunité de procéder - ou non - au remplacement des articles.

Investie de la démarche d'actualisation - rationalisation, la Commission « Attributions vestimentaires », émanant du Comité d'Hygiène et de Sécurité, a, par ailleurs, arrêté deux orientations qui présideront aux ajustements et mises à jour ultérieurs. Il s'agit, dans un souci d'efficience, de procéder :

- à l'uniformisation progressive des tenues professionnelles pour un même corps de métier,
- à terme, au flocage de toutes les tenues pour une identification aisée des personnels par les usagers.

Après avis du Comité d'Hygiène et Sécurité rendu le 17 juin 2009 et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le tableau actualisé des attributions vestimentaires et des Equipements de Protection Individuelle et de leurs modalités de remplacement, telles qu'elles figurent dans l'annexe jointe,

- ◆ **VALIDER** les deux orientations, préconisées par la Commission « Attributions vestimentaires » du CHS : uniformisation progressive des tenues professionnelles pour un même corps de métier et, à terme, flocage de toutes les tenues pour une identification aisée des personnels par les usagers,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 60636, fonction 020 - Opération n° 2009 FCABP 96, intitulé « Besoins transversaux des services » et, pour la commune associée de Lomme, sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 60636.

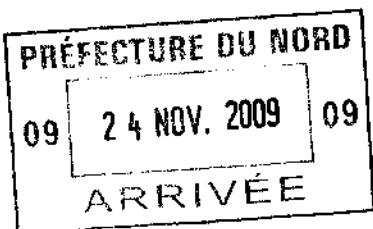
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX



Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
ACCUEIL - HOTEL ERACINE	
. coordonatrice	1 tailleur
	2 chemisiers
	1 paire de chaussures
. agents d'accueil	1 costume d'hiver
	1 costume d'été
	2 chemisiers d'hiver ou sous-pull ou chemise
	2 chemisiers d'été ou chemises
	1 paire de chaussures d'hiver
	1 paire de chaussures d'été
	2 foulards ou cravates
. agents de surveillance	1 costume d'hiver et 1 jupe ou 1 pantalon
	1 costume d'été et 1 jupe ou 1 pantalon
	2 chemises blanches ou chemisiers
	1 cravate
	1 paire de chaussures
	1 parka
	2 chemisettes d'été ou chemisiers
	foulard
AGENTS D'ENTRETIEN	
	2 blouses ou 2 bleus
	2 paires de chaussures antidérapantes
	gants
. responsable du service	1 costume
	1 paire de chaussures
. agents techniques	2 paires de chaussures de sécurité antidérapantes
	gants de protection
	1 ensemble de pluie
	1 gilet matelassé
	1 paire de bottes
AGENTS D'ENTRETIEN (chemin de Baugues)	
. femmes	2 blouses
	2 paires de chaussures antidérapantes et de sécurité
	gants de protection
	1 ensemble de pluie
	1 parka ou gilet matelassé
. hommes	2 bleus ou blouses de travail
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 ensemble de pluie
A.I.M.S.	
. agents et responsables	1 pantalon d'hiver et 1 pantalon d'été
	2 polos floqués "Ville de Lille"

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 parka floquée "Ville de Lille"
	1 sac en bandoulière
	1 casquette
	1 paire de chaussures
	1 sweat floqué "Ville de Lille"
équipe mobile vélo	1 blouson de vélo floqué "Ville de Lille" et "ALMS"
	1 pantalon
	1 tenue de pluie "vélo"
	2 polos floqués "Ville de Lille"
	1 paire de chaussures
	1 veste sans manches floquée "Ville de Lille" et "ALMS"
	1 paire de gants spécial vélo
	1 casque
ARCHÉOLOGIES	
	1 paire de chaussures de sécurité ou bottes
	1 ensemble de pluie
	1 gilet à bandes réfléctorisantes
	1 casque de chantier
ATSEM	
ATSEM de la Direction Enfance	1 parka
ATSEM de la Direction Education	2 blouses
	2 bleus (hommes) ou 2 blouses (femmes)
	2 paires de chaussures antidérapantes
	gants de protection
ASSISTANTE SOCIALE	
	1 imperméable
BIBLIOTHÈQUE JEAN LEVY	
agents polyvalents	1 blouse
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 paire de gants de manutention
	1 parka
magasiniers	2 bleus
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 paire de gants de manutention
	1 gilet matelassé
manutentionnaires	1 parka
	1 gilet matelassé sans manches
	1 paire de chaussures de sécurité
chauffeur du bibliobus	1 paire de chaussures de sécurité
	1 parka
	1 paire de gants docker
	2 combinaisons
agents d'entretien	2 bleus (hommes) ou 2 blouses (femmes)
	2 paires de chaussures antidérapantes (de sécurité pour les hommes)
	gants

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
imprimeurs	2 blouses
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 paire de gants de protection
	1 casque anti-bruit
BUANDERIE	
	2 blouses ou 2 bleus
	1 parka (<i>pour 2 agents</i>)
	1 paire de tennis de sécurité (<i>hommes</i>)
	1 paire de sabots antidérapants (<i>dames</i>)
	masque anti-poussière P1
	combinaisons étanches et jetables
	gants jetables
	2 polos et 2 tee-shirts "Ville de Lille"
	1 gilet matelassé ou polaire
	1 ceinture lombaire (<i>sur avis médical</i>)
BÛCHERONS	
	1 veste + 2 pantalons (idem jardiniers)
	1 paire de chaussures de sécurité
	2 tenues de sécurité anti-coupures
	2 tee-shirts
	1 parka
	1 habit de pluie
	1 casquette été
	1 paire de gants de dockers
	1 paire de gants cuir tout fleur de bovin
	1 paire de gants anti-coupures
	harnais de sécurité 2 points spécial bûcherons : ceinture verte, longe avec réducteur et mousquetons de sécurité à vis
	lunettes masque ventilation directe
	casque anti-bruit
	bouchons d'oreilles
	casque de grimpeur écran + bruit
	casque de chantier + écran facial
CHAUFFEURS DE BUS	
	2 combinaisons
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 parka
	1 paire de bottes
CHAUFFEURS DU SERVICE AUTOMOBILE DE L'ADMINISTRATION	
	2 costumes
	1 paire de chaussures
	1 blouse bleue
	1 paire de bottes
CIMETIÈRES	
agents administratifs	1 parka
	1 costume + 1 chemise et une cravate
gardiens	1 costume et 2 pantalons
	3 chemises blanches
	1 parka

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 cravate
	1 paire de gants blancs
	1 blouse
	1 badge
	2 paires de chaussures de marche
. fossoyeurs	1 veste de bleu
	5 pantalons de bleu
	3 sweats shirts
	3 paires de chaussures de sécurité
	1 paire de bottes de sécurité
	1 tenue de pluie
	5 tee-shirts
	1 parka
	1 gilet matelassé sans manches
	1 paire de cuissardes
	gants d'exhumation longs
	gants de fossoyage en cuir type monteur
	lunettes de protection
	1/2 masques à cartouche
	combinaisons jetables
	casquette hiver et été
	casque de chantier
. agents de maîtrise	1 paire de chaussures de sécurité
	1 parka
	1 casque de chantier
	1 paire de bottes
.agents d'entretien des locaux	même attribution que les agents d'entretien de l'HdV
CONDITIONS DE TRAVAIL (techniciens)	
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 paire de bottes
	1 parka
	1 chasuble réfléctorisante
	1 casque de chantier
	1 blouse blanche
	1 casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles
CONDUITE DE CAMIONS	
	2 bleus de travail ou 1 ensemble 2 pièces (pantalon + blouson)
	2 chemises
	1 paire de tennis de sécurité
	1 casque de chantier
	1 gilet matelassé ou polaire
	1 parka 3 en 1
	gants de manutention
	1 ceinture lombaire (sur avis médical)

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
CONDUTTEURS DE TRAVAUX	
. techniciens, contrôleurs, agents de maîtrise	1 paire de chaussures de sécurité
	1 paire de bottes
	1 parka
	1 gilet à bandes réfléctorisantes
	1 casque de chantier
CONSERVATEURS	
. agents d'accueil et de surveillance	1 cravate
	2 chemises
	1 costume + 1 pantalon
	1 paire de chaussures
ENCADREMENT	
. régie des manifestations	1 paire de chaussures de sécurité
	2 chemisettes
	2 pantalons
	1 parka
. Technique et entretien	1 parka + attribution des agents d'entretien
CONTROLEURS DE VOIRIE	
ENCADREMENTS	
	1 parka
	1 paire de bottes
	1 baudrier réfléchissant
	1 casque de chantier
	1 casque de vélo
	1 vêtement de pluie scooter/vélo
	1 tenue de scooter (casque, blouson et gants)
COURRIERS	
	1 gilet matelassé
	1 parka
	1 paire de bottes hiver
	1 paire de gants été
	1 paire de gants hiver
	1 blouson été
	1 blouson hiver
	1 casque scooter
	1 pantalon de pluie doublé
COUVREURS-ZINGUEURS	
	2 bleus de travail
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 harnais + longe + mousqueton
	1 parka
	1 paire de gants docker
	1 paire de genouillères
	1 gilet à bandes réfléctorisantes
	lunettes de sécurité
CRÈCHES	
. directrices et auxiliaires de puériculture	2 blouses (couleur adaptée à la petite enfance)

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	2 paires de chaussures ou sabots antidérapants (1 paire hiver - 1 paire été) gants à usage unique
cuisiniers	2 blouses 2 tabliers à bavette coiffes jetables 1 paire de sabots de sécurité antidérapants gants à usage unique
éducateurs de jeunes enfants	2 surchemises 2 paires de sabots anti-dérapants gants à usage unique
agents d'entretien	même attribution que les agents d'entretien de l'hôtel de ville
CUISINE CENTRALE	
	2 paires de chaussures de cuisine 1 paire de bottes blanches 1 gilet matelassé sans manches
spécifique	2 paires de gants (agents de l'allotissement) 1 blouson de travail au froid (magasiniers) vêtements chauds (haut et bas)
DESINFECTION-DÉRATISATION-DESINSECTISATION	
	3 combinaisons 2 paires de chaussures ou bottes de sécurité 1 parka gants nitrite gants anti-morsures masques à cartouche P3 + cartouches lunettes de protection cuissardes avec bretelles 1 gilet sécurité à bandes réfléchissantes casquette renforcée
ÉCOLE DE LA FORÊT DE PHALEMPIN	
agents d'entretien	2 bleus 1 paire de chaussures de sécurité 1 paire de bottes 1 parka
concierge	1 costume 1 chemise
animateurs-éducateurs	1 parka 2 survêtements floqués 3 bermudas 1 polo manches longues 2 polos manches courtes 1 sweat polaire 1 sac à dos

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 casquette
	1 cape de pluie
	1 paire de bottes ou 1 paire de chaussures de marche
ELECTRICIENS & TELEPHONIE	
CABLAGE	
	1 gilet matelassé ou polaire
	1 gilet à bandes réfléctorisantes (<i>agents qui travaillent sur voirie</i>)
	1 paire de chaussures ou tennis de sécurité sans partie métallique
	1 casque anti-bruit
	protection isolante lors de travaux sous tension (<i>tapis</i>)
	1 harnais avec longe et mousqueton (<i>1 pour le service</i>)
	1 parka 3 en 1
	2 bleus de travail ou 1 ensemble 2 pièces anti-feu
	2 polos ou 2 tee-shirts avec logo "Ville de Lille"
	1 casquette avec coquille de protection
	1 masque anti-poussière
	1 paire de gants de type EDF
	casque à visière intégrée (courtes et longues visières)
ÉQUIPE DE RELISSITE ÉDUCATIVE (ERE)	
	1 parka
ETAT-CIVIL	
agents chargés de la célébration des mariages	1 costume ou tailleur
	1 paire de chaussures
	2 chemises ou chemisiers
FERME MARCEL DHERIN	
. directrice	1 vêtement de pluie
	1 pantalon de marche
	1 polo ou chemise
	1 sweat
	1 polaire
	1 paire de chaussures de marche
	1 paire de bottes imperméables
. responsable éducative	1 parka doublée intempérie
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	1 pantalon de marche
	1 polo ou chemise
	1 sweat
	1 polaire
	1 paire de chaussures de marche
	1 paire de bottes imperméables
. animateurs	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	3 pantalons de marche
	3 polos ou chemises
	2 sweats
	2 polaires
	1 paire de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive
	1 paire de bottes imperméables
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de gants de jardinage
jardiniers	1 parka doublée intempérie
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	2 pantalons techniques
	2 paires de genouillères pour pantalon technique
	3 tee-shirts
	1 sweat
	1 polaire
	2 paire de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive
	1 paire de bottes imperméables
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de gants de jardinage
soigneurs-animaliers	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	4 salopettes de travail
	5 tee-shirts
	2 sweats
	2 polaires
	2 paires de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive
	1 paire de bottes de sécurité
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de gants de jardinage
	1 paire de gants d'entretien
	1 paire de lunettes masque
	genouillères étanches
agent administratif	1 polo ou chemise
	1 sweat
	1 polaire
Pour l'ensemble du service	2 casque anti-bruit
	boîtes de bouchons d'oreilles
	masques anti-poussières
GARDIENS D'EQUIPEMENTS	
	2 chemises
	1 paire de chaussures

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 costume ou tailleur + équipements des agents d'entretien
GARDIENS DE SQUARES	
	2 tee-shirts "Ville de Lille"
	2 polos (1 manches longues et 1 manches courtes)
	1 parka
	1 paire de chaussures de marche
	1 ensemble de pluie
	1 gilet d'été floqué "Ville de Lille"
HOSPICE COMTESSE	
. agents du patrimoine	1 costume hiver + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe 1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe 1 paire de chaussures 2 chemises ou chemisiers 1 cravate 1 parka 1 pull
. agents techniques	2 bleus 1 paire de chaussures de sécurité 1 gilet matelassé sans manches 1 casque de chantier 1 paire de lunettes de sécurité 1 paire de gants de manutention type docker 1 casque anti-bruit 1 gilet réfléctorisant 1 parka
. agents d'entretien	2 blouses ou robes tabliers 2 paires de chaussures antidérapantes 1 gilet matelassé sans manches
. assistant de conservation	1 blouse blanche gants blancs en coton
. agent d'animation culturelle	1 blouse blanche
HUSSIERS DU MAIRE	
	1 costume d'été 1 costume d'hiver 2 chemises blanches 1 paire de chaussures 1 cravate
IMPRIMEURS RELIEURS	
	2 blouses 1 paire de chaussures de sécurité 1 casque anti-bruit gants nitrite
INFORMATIQUE - CELLULE RESEAU TELECOM	
	2 bleus de travail ou salopettes

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 paire de chaussures de sécurité
INSTRUCTEURS DE SÉCURITÉ	1 parka 1 gilet à bandes réfléctorisantes 1 paire de chaussures de sécurité combinaisons jetables 1 casque de chantier 1 paire de bottes gants jetables
JARDINIERS	1 paire de chaussures de sécurité 3 tee-shirts "Ville de Lille" 2 pantalons 1 veste de travail 1 parka 1 paire de bottes 1 casquette d'été 1 ensemble de pluie 1 gilet sans manches "Ville de Lille" 1 paire de gants dockers 1 paire de gants cuir tout fleur de bovin 1 paire de gants anti-coupures 1 paire de gants nitrite (phyto) gants vinyle combinaisons jetables avec capuche harnais de sécurité 2 points + longe avec réducteur et mousquetons débroussailleur écran facial lunettes masque ventilation directe 1/2 masque à cartouche + cartouches casque anti-bruit bouchons d'oreilles casque de chantier européen + jugulaire élastique 1 équipement anti-coupures (pour les utilisateurs de tronçonneuse) 1 gilet à bandes réfléctorisantes
Agents d'accueil et de surveillance du parc	2 polos
J.B. Lebas et du Jardin des Plantes	2 pantalons avec bandes rétro-réfléchissantes 1 blouson polaire 1 parka avec bandes rétro-réfléchissantes 1 paire de chaussures type Rangers 1 paire de gants fourrés imperméables
en + pour les agents de la Citadelle	gants nitrite longs ou gants latex d'égoutiers 1 paire de genouillères en caoutchouc 1 gilet de sauvetage 1 paire de cuissardes
en + pour les agents du jardin botanique	masque intégral à cartouche + cartouches

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	tablier à bavette
. en + pour les jardiniers des cimetières	masque anti-poussières en papier
JEUNESSE-ANIMATION	
. agents d'entretien des centres sociaux et maisons de quartier	1 parka matelassée 2 tee-shirts d'été 1 casquette + attribution des agents d'entretien
TRIMBLAGERS	
	1 tenue d'été (bons d'achat) 1 tenue d'hiver (bons d'achat) 1 paire de chaussures
MAGONS	
	2 bleus de type hygrovet 1 paire de chaussures de sécurité 1 paire de gants type docker 1 gilet à bandes réfléctorisantes masque anti-poussière en papier lunettes de protection protections individuelles contre le bruit gants anti-piqûres à manchettes 1 gilet matelassé 1 parka 1 paire de bottes 2 tee-shirts et 2 polos
MAGASINIERS	
	2 bleus ou 2 blouses 1 paire de chaussures de sécurité 1 gilet matelassé
MAINTENANCE DES ESPACES PUBLICS	
	1 parka fluo avec doublure amovible "Ville de Lille" 1 veste et 2 pantalons de travail 1 paire de bottes de sécurité 1 paire de bottines de sécurité 1 paire de lunettes de protection 1 paire de gants de manutention 1 casquette fourrée 1 gilet réfléctorisant 1 sweat-shirt "Ville de Lille" 3 tee-shirts "Ville de Lille" 1 gilet sans manches "Ville de Lille" bouchons d'oreilles 1 casque anti-bruit 1 vêtement de pluie 1 casquette d'été
MAIRIES DE QUARTIER	
. enquêteurs	1 parka

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
agents d'entretien	même dotation que les agents d'entretien de l'Hôtel de Ville
agents techniques ou agents d'entretien chargés occasionnellement de participer aux manifestations	Bons de nettoyage
MANIFESTATIONS	
	2 bleus de travail (pantalon et veste avec bandes rétro-réfléchissantes)
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 parka avec bandes rétro réfléchissantes
	1 gilet de signalisation
	1 ensemble de pluie
	1 gilet sans manches matelassé
	1 casque de chantier
	harnais, longe, mousqueton (<i>à la demande</i>)
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de bottes (<i>à la demande</i>)
Agents de Lille-Plage, Neige et Ranch	2 tee-shirts avec flocage selon le thème
	blouson d'hiver sans manches
	tour de cou
	coupe-vent
	casquette d'été
	bonnet d'hiver
MÉCANICIENS	
	2 bleus ou 1 ensemble 2 pièces (<i>pantalon + blouson</i>)
	2 polos et 2 tee-shirts "Ville de Lille"
	1 paire de tennis de sécurité
	1 paire de bottes de sécurité
	1 gilet matelassé ou polaire
	1 parka 3 en 1
	1 casque anti-bruit
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de lunettes de protection (anti-buée et anti rayures) ou visière
	1 tablier de cuir et gilet de manchette (soudure)
	guêtres de soudure
	cagoule à meuler
	combinaisons étanches et jetables
	masque électronique à cristaux de soudage
	1 casque de chantier
	1 casquette avec coquille de protection
	1 harnais de sécurité avec enrouleur anti-chute
	masque anti-poussière P1
	1 ceinture lombaire (<i>sur avis médical</i>)
MÉDECINS INFIRMIÈRES	
	1 paire de chaussures antidérapantes type sabot
	2 blouses blanches
	gants à usage unique

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
MENUSIERS	2 bleus de travail ou 1 ensemble 2 pièces (<i>pantalon + blouson</i>) 1 parka 3 en 1 1 paire de tennis de sécurité 1 casque anti-bruit 1 casquette avec coquille de protection 1 casque de chantier 1 paire de lunettes de protection (anti-buée et anti rayures) ou visière 1 masque anti-poussière P1 combinaisons étanches et jetables 1 paire de gants de manutention 1 paire de bottes de sécurité 2 polos et 2 tee-shirts "Ville de Lille" 1 gilet matelassé ou polaire une ceinture lombaire (<i>sur avis médical</i>)
MUSÉE DES BEAUX-ARTS	
. agents du patrimoine - agents d'accueil	1 costume d'hiver + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe 1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe 1 paire de chaussures 2 chemises ou chemisiers
. responsable de la sécurité	1 costume d'hiver (veste+pantalon ou jupe) + pantalon ou jupe 1 costume d'été (veste+ pantalon ou jupe) + pantalon ou jupe 1 paire de chaussures de sécurité en + mêmes attributions que les agents du PC de sécurité
. agents du service PC Sécurité	1 parka 2 pulls 2 pantalons ignifugés 2 polos brodés manches longues 1 paire de rangers
. agents du service "muséographie"	équipement de sécurité (casque, harnais, longe, mousquetons) 2 bleus de travail 1 paire de chaussures de sécurité basses 1 paire de chaussures de sécurité hautes 1 parka 1 gilet matelassé sans manches 1 gilet à bandes réfléctorisantes 1 paire de gants de manutention
. agents de la régie auditorium	2 polos 2 pantalons 1 paire de chaussures
. agents du service "Régie"	2 blancs de travail 1 paire de chaussures de sécurité

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
. peintres-vitriers	1 parka 1 harnais de sécurité, longe, mousquetons masques à cartouche protection individuelle contre le bruit 1 paire de lunettes de protection 1 masque filtrant 1 gilet réfléchissant 1 casque de chantier 1 paire de gants anti-coupures
. manutentionnaires	1 paire de gants docker 2 bleus de travail 1 paire de chaussures de sécurité casque, harnais, longe, mousquetons
. agents qui travaillent sur la nacelle	casque de chantier avec jugulaire gilet rétro réfléchissant harnais, longe, mousquetons
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE	
. conservateur	1 blouse blanche
. attachés de conservation	1 gilet matelassé 1 blouse blanche gants docker 1 paire de chaussures de sécurité
. taxidermiste	2 blouses (1 bleue et 1 blanche) 1 paire de bottes de sécurité 1 paire de lunettes anti-éclat masque à vapeur organique masque fin à poussière papier 1 paire de gants épais nitrite gants jetables vinyle
. personnel administratif <i>(préparation des expositions)</i>	1 blouse blanche 1 paire de gants en coton blanc
. Agents du patrimoine et agents d'accueil	1 costume d'hiver 1 costume d'été 1 paire de chaussures 2 chemises
. agents du patrimoine	2 blouses blanches
<i>(agents qui travaillent dans les réserves)</i>	1 gilet matelassé 2 paires de gants de docker 1 paire de chaussures de sécurité 1 blouse bleue

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 paire de lunettes de protection
. menuisier	2 blouses bleues
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 gilet matelassé
	1 casque anti-bruit
	1 paire de lunettes de protection
	masques à poussière de bois
. électricien	1 bleu de travail spécial électricien
	1 paire de chassures de sécurité
	1 paire de bottes
	1 paire de gants type EDF
. agents polyvalents	1 paire de chaussures de sécurité
	1 blouse bleue
	1 ciré
	1 paire de lunettes de protection
	1 paire de gants nitrite
. entomologiste	2 paires de gants
	2 paires de gants ultranitrit
	1 paire de bottes souples
	1 blouse blanche
. décorateur	1 blouse blanche
	1 paire de chaussures de sécurité basses
	1 polo
. agents d'entretien	même attributions que les agents d'entretien de l'Hôtel de Ville
PARC ZOOLOGIQUE	
. Directeur	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	1 pantalon de travail
	2 pantalons de marche
	2 tee-shirts
	2 polos ou chemises
	2 sweats
	2 polaires
	1 paire de chaussures hautes de sécurité
	1 paire de bottes imperméables de sécurité
	1 blouse blanche
	1 cote de travail
. vétérinaires	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 vêtement de pluie
	3 pantalons de travail
	2 tee-shirts
	2 polos ou chemises
	1 sweat
	1 polaire
	1 paire de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive
	1 paire de bottes imperméables
	2 blouses blanches
	1 cote de travail
. assistante scientifique	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	1 pantalon de travail
	2 pantalons de marche
	2 tee-shirts
	2 polos ou chemises
	2 sweats
	2 polaires
	1 paire de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive
	1 paire de bottes imperméables
. soigneurs	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	4 pantalons de travail
	4 tee-shirts
	1 sweat
	1 polaire
	2 paires de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive
	1 paire de bottes de sécurité imperméables
	gants de manutention (4 paires pour l'équipe)
	1 paire de gants de jardinage
	genouillères étanches
	lunettes masque (3 pour l'équipe)
. personnel technique	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	3 pantalons techniques (ou salopettes + genouillères)
	genouillères
	1 veste technique
	5 tee-shirts
	2 sweats
	2 polaires
	2 paires de chaussures hautes de sécurité pour marche intensive

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 paire de bottes imperméables
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de gants de jardinage
	1 paire de lunettes masque
	1 équipement de sécurité bûcheron
. animateurs	1 parka intempérie doublée
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	2 pantalons de marche
	3 polos ou chemises
	2 sweats
	2 polaires
	1 paire de chaussures de marche
	1 blouse blanche
. surveillants	1 parka doublée intempérie
	1 gilet molletonné sans manches
	1 gilet reporter sans manches
	1 vêtement de pluie
	2 pantalons de marche
	3 polos ou chemises
	2 sweats
	2 polaires
	1 paire de chaussures de marche
	gants d'entretien
. administratifs	1 polo ou chemise
	1 sweat
	1 polaire
. cuisiniers	3 vêtements de cuisine
	5 tee-shirts
	2 sweats
	2 polaires
	1 vêtement de pluie
	1 paire de chaussures hautes de sécurité
	1 paire de chaussures cuisine et entretien
	5 tabliers de cuisine
	gants de jardinage (1 paire pour l'équipe)
. remplaçants cuisine	1 paire de chaussures de cuisine et entretien
	1 blouse blanche
. agents d'entretien	1 paire de chaussures cuisine et entretien
	2 blouses d'entretien
	gants d'entretien
Pour l'ensemble du service	4 casques anti-bruit
	casques de chantier
	boîtes de bouchons d'oreilles

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	boîtes de masques anti-poussière
PEINTRES-VITRILLERS-ÉVÉTEMENT DE SOL	
	2 blancs de travail ou bleus ou ensemble 2 pièces (<i>pantalon + blouson</i>)
	1 paire de chaussures ou tennis de sécurité
	1 harnais de sécurité avec enrouleur anti-chute
	masque anti-poussière P1
	1 paire de lunettes de protection (<i>anti-buée et anti-rayures</i>) ou visière
	combinaisons étanches et jetables
	2 polos et 2 tee-shirts (<i>Ville de Lille</i>)
	1 casque de chantier
	1 paire de gants anti-coupures ou gants de manutention
	1 gilet matelassé ou polaire
	1 casquette avec coquille de protection
	1 ceinture lombaire (<i>sur avis médical</i>)
PLOMBIERS	
	2 bleus de travail ou 1 ensemble 2 pièces (<i>pantalon + blouson</i>)
	2 polos et 2 tee-shirts (<i>Ville de Lille</i>)
	1 paire de tennis de sécurité
	1 paire de cuissardes
	1 paire de gants de manutention
	1 paire de lunettes de protection (<i>anti-buée et anti-rayures</i>) ou visière
	1 masque anti-poussière type P1
	1 parka 3 en 1
	1 casque anti-bruit
	1 casquette avec coquille de protection
	1 gilet matelassé ou polaire
	combinaisons étanches et jetables
	1 casque de chantier
	1 ceinture lombaire (<i>sur avis médical</i>)
POLICE MUNICIPALE	
. gradés et agents	1 parka
	1 gilet pare-balles
	1 plaque anti-traumatique
	1 blouson de cérémonie
	2 pantalons
	1 coupe-vent K Way étanche
	2 chemises/chemisettes
	2 polos
	1 pull
	1 polaire
	1 chasuble rétro-réfléchissante
	1 plastron
	1 casquette ou calot
	1 cravate
	1 paire de chaussures
	1 paire de gants de palpation en cuir
	1 ceinturon en cuir
	1 ceinturon G.K
	épaulettes

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	écussons
	gants blancs de cérémonie
en plus pour la brigade motorisée	1 pantalon de pluie
	1 paire de gants de scooter
	1 casque
Brigade de nuit	1 blouson M.O (Maintien de l'Ordre)
	2 pantalons M.O
	1 veste de type K Way
	2 polos
	2 sweats
	1 casquette ou calot
	1 paire de gants de palpation
	1 ceinturon en cuir
	1 ceinturon G.K
	1 paire de chaussures
en + pour la brigade canine	1 blouson M.O
	1 pantalon de survêtement
	1 paire de tennis
	2 combinaisons anti-morsures
	1 ensemble de pluie
	1 paire de bottes
	1 paire de rangers
Agents de la Brigade V.T.T	1 blouson VTT
	2 pantalons d'intervention (tenue d'hiver)
	2 bermudas spécial VTT (tenue d'été)
	1 paire de chaussures HI TECH basses
	1 paire de chaussures MAGNUM
	2 chemises F1 tissu polaire marine (hiver)
	2 polos marines (été)
	1 calot
	1 ceinturon
	1 casque spécial VTT
	1 paire de gants spécial VTT
	1 paire de gants d'hiver
	1 paire de lunettes de soleil spécial VTT
	1 bonnet d'hiver
	1 calot ou 1 casquette
STATIONNEMENT PAYANT	1 casquette souple
	2 pantalons M.O.marine uni (1 été - 1 hiver)
	2 polaires manches longues brodés "Stationnement"
	2 polos manches courtes brodé "Stationnement"
	écusson de manche plastifié sur velcro "Lille" et Fleur de Lys
	manchons souples brodés "Stationnement"
	1 dossard avec marquage "Stationnement" devant et dos
	1 ceinturon de cuir police
	1 paire de gants M.O cuir fourrés

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 blouson modèle malden bicolore
	1 blouson modèle goretex doublure polaire amovible
	1 paire de rangers Hi-Tec magnum
. en + pour la brigade VTT	1 paire de lunettes de soleil VTT
	1 pantalon de pluie
	1 casque VTT
	1 bonnet d'hiver
	2 bermudas
	gants d'été VTT
. agents de maintenance du stationnement payant	1 paire de chaussures de sécurité
	1 salopette ou combinaison
	1 parka
. collecteurs de fonds	2 jeans
	1 parka
	1 pull
	1 paire de gants en cuir
	1 ensemble de pluie
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 bonnet de laine
	1 gilet matelassé
FOURRIÈRE (chauffeurs)	1 paire de chaussures de sécurité
	1 casque anti-bruit
	1 parka 4 en 1
	1 paire de bottes
	gants de manutention
	2 pantalons et blousons ou combinaisons avec chronobandes
	2 polos manches courtes
RECEVEURS PLACIERS SUR LES MARCHÉS	1 parka d'hiver et inter-saisons
	2 pantalons
	1 casquette
	2 pulls
	2 polos
	1 gilet multi-poches sans manches pour l'été
	1 paire de rangers
SMIU	1 gilet sans manches ou chasuble
	2 tee-shirts manches courtes
	2 sweat shirts manches longues
	1 blouson
	1 casque de chantier
	1 paire de bottes de sécurité
	1 paire de chaussures de sécurité
	gants de manutention
PROPRETÉ PUBLIQUE	

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
. agents	2 blousons de classe 2 2 pantalons de classe 2 1 pull d'hiver type col roulé 1 sweat 2 tee-shirts 1 gilet à bandes réfléchissantes classe 2 2 paires de chaussures de sécurité 1 tenue de pluie classe 2 1 parka classe 2 1 paire de gants fourrés 1 bonnet de laine 1 ceinture gants de manutention 1 paire de bottes de sécurité 1 casquette d'été
. responsable	1 parka 1 paire de chaussures de sécurité
. agents de la brigade motorisée	1 parka "Brigade Propreté" 1 sweat 2 jeans 1 tenue de scooter (gants, casque, blouson, surpantalon, bottes) 2 polos (1 été - 1 hiver) gants anti-coupures gants à usage unique
. agents de maîtrise	1 parka 1 sweat 2 jeans 2 polos (1 été - 1 hiver) gants anti-coupures gants à usage unique
PROTOCOLE	
. chef de cabinet	1 tailleur ou costume
. responsable du Protocole	2 costumes d'été 2 costumes d'hiver 3 chemises d'été 1 paire de chaussures 3 chemises d'hiver 1 manteau
. rédacteurs	1 tailleur ou costume
. agents	2 costumes d'été ou 2 tailleurs 1 costume d'hiver ou 1 tailleur 2 chemises blanches ou chemisiers blancs d'été 2 chemises blanches ou chemisiers blancs d'hiver 1 paire de chaussures

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 manteau
	gants blancs
. vacataires internes	1 costume ou bons de nettoyage selon nombre de vacations
	2 chemises blanches
RESTAURANT MUNICIPAL	
. cuisine (femmes)	3 blouses en coton
	2 tabliers à bavette
	2 coiffes
	1 paire de chaussures anti-dérapantes
	1 paire de chaussures de sécurité
	gants à usage unique
	charlottes à usage unique
	gilet anti-froid à manches amovibles
	maillots contre le froid
	pantalon blanc
	tour de cou pour le froid
. cuisine (hommes)	3 vestes blanches en coton
	2 pantalons
	2 paires de chaussures de sécurité
	calots à usage unique
	4 tabliers à taille
. responsable	2 blouses en coton
. hôtesses de caisse	1 tenue uniforme
	bons de nettoyage
. plonge-batterie	1 tablier de caoutchouc
	1 paire de bottes de sécurité
	3 tee-shirts
	1 pantalon étanche
. Pour l'ensemble du service	1 blouse anti-feu
	1 couverture anti-feu
. agents extérieurs (travaux...)	blouses à usage unique
. agents intermittents (T.I.G...)	blouses en coton
	gants
	chaussures de sécurité
RESTAURANTS SCOLAIRES	
- responsables des restaurants scolaires :	2 vestes blanches à manches longues
	2 pantalons pied de poule
	2 paires de chaussures de sécurité
	tabliers jetables
	coiffes jetables
	gants jetables

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
- agents de restauration :	2 blouses blanches manches longues (pour les femmes) 2 pantalons pied de poule (pour les hommes) 2 vestes blanches (pour les hommes) 2 paires de chaussures de sécurité tabliers jetables coiffes jetables gants jetables lunettes de protection
- Intendance : chauffeurs/convoyeurs	1 parka couleur bleu foncé floquée "Ville de Lille" 2 pantalons type jeans 2 paires de chaussures de sécurité (type basket) 1 gilet matelassé 1 gilet à bandes réfléectorisantes 1 paire de gants de manutention
SÉCTEURS TECHNIQUES (agents polyvalents)	2 bleus de travail ou 1 ensemble 2 pièces (pantalon + blouson) 1 parka 3 en 1 1 paire de tennis de sécurité 1 casque anti-bruit 1 casquette avec coquille de protection 1 casque de chantier 1 paire de lunettes de protection (anti-buée et anti-rayures) ou visière 1 harnais de sécurité avec enrouleur anti-chute 1 masque anti-poussière P1 combinaisons étanches et jetables 1 paire de gants de manutention 1 paire de bottes de sécurité 1 tablier de cuir et gilet de manchette (soudure) guêtres de soudure cagoule à meuler masque électronique à cristaux de "soudage" 2 polos et 2 tee-shirts "Ville de Lille" 1 gilet matelassé ou polaire 1 ceinture lombaire (sur avis médical)
SECURITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE	1 gilet sans manches avec poches traité anti-feu et floqué 1 pantalon type treillis avec poches latérales traité anti-feu et floqué 2 chemises à manches longues traitées anti-feu et floquées 1 paire de chaussures type ranger 1 sweat-shirt 1 parka 1 ceinturon avec crochet pour les clés
SERRURIERS	1 bleu de travail hygrovet 1 bleu anti-feu 1 paire de chaussures de sécurité

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 parka
	1 casque anti-bruit
	1 paire de lunettes de protection
	1 paire de gants de manutention et soudure
	1 masque à cartouches
	1 masque à souder
	1 tablier de cuir ou gilet de manchettes
	guêtres
	1 gilet matelassé
	1 harnais de sécurité avec longe et mousquetons
	1 paire de lunettes de brasage
	1 gilet réfléctorisant
SONORISATEURS	
	1 jean
	1 chemise
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 parka
	1 vêtement de pluie d'été
SPORTS	
Maintenance des équipements sportifs	2 vestes et 2 pantalons
	1 paire de chaussures de sécurité
	1 paire de bottes de sécurité PVC double
	1 casque anti-bruit
	lunettes de protection
	1/2 masque à cartouche
	1 polaire manches longues
	2 polos
	1 paire de gants tout fleur de bovin
	1 parka
	1 gilet matelassé sans manches
	3 tee-shirts floqués "Direction des Sports"
	1/2 masque à cartouche jetable
	1 casquette d'hiver
	1 coupe-vent
	1 paire de gants nitrite (phyto)
	gants vinyle
	bouchons d'oreilles
	1 casque de chantier
	1 ensemble de pluie résistant
	1 gilet à bandes réfléctorisantes
Responsable et adjoints	1 parka
	2 polos ou 2 chemises
Agents d'animation sportive-Educateurs	2 tee-shirts en coton respirant
	1 tee-shirt manches longues en coton respirant
	1 sac à dos
	1 survêtement

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 parka 1 sweat polaire floqué "Ville de Lille" 1 short 1 paire de chaussures type running entraînement
Agents logés et agents d'entretien des équipements sportifs	2 bleus ou 2 blouses 2 tee-shirts manches courtes + 1 tee-shirt manches longues
	1 paire de chaussures de sécurité + 1 paire de baskets antidérapantes en alternance 1 chemise floquée "Ville de Lille" gants de protection 1 parka floquée "Direction des Sports" 1 survêtement
Maître Nageurs Sauveteurs	1 peignoir + 1 parka + 1 blouson polaire (en alternance) 1 survêtement 2 bermudas ou shorts 4 tee-shirts manches courtes en coton respirant (dont 2 floqués "MNS") 3 maillots de bain 2 paires de claquettes avec semelle plantaire en picots bouchons d'oreilles 1 paire de baskets (pour les animateurs aquagym)
Cabiniers : nettoyage des piscines et des bains douches	2 bermudas 3 tee-shirts 2 paires de sandales 1 paire de bottes 1 blouson
Cabiniers/ accueil (piscines et bains-douches)	2 chemisettes blanches "Ville de Lille" 1 jupe ou 1 pantalon par an 1 blouson polaire manches courtes 1 parka
Agents d'entretien des piscines et des bains douches	1 parka 1 paire de bottes 2 tee-shirts 2 bermudas 1 pantalon 2 blouses 1 paire de lunettes de protection gants 2 paires de chaussures antidérapantes non putrescibles
Personnel d'accueil (piscines)	2 chemisettes blanches "Ville de Lille" 1 blouson polaire manches courtes

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 parka
Personnel extérieur (gardiennage, surveillance des parkings)	3 chemisettes tous les ans 2 vestes de travail et pantalons 2 paires de chaussures de sécurité 1 gilet matelassé sans manches
	1 parka
	gants de protection type docker
Agents polyvalents	2 bermudas 2 tee-shirts "Ville de Lille" 2 paires de sandales 2 paires de chaussures antidérapantes non putrescibles 2 chemisettes blanches 2 pantalons 2 blouses 1 paire de bottes
	1 parka 1 paire de lunettes de protection gants
Piscines	Surchaussures
STUDIO AUDIO-VISUEL	
	1 blouse gants jetables lunettes de protection masques de protection 1 paire de bottes 1 parka
SÉCURITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE	
	1 costume 2 chemises 1 parka
URBANISME-AMÉNAGEMENT	
(techniciens du service Permis de Construire, sécurité/accessibilité, 1 agent du contentieux pénal	1 paire de chaussures de sécurité 1 parka 1 paire de bottes
Héllemmes	
Complexe sportif Arthur Cornette	
Agents polyvalents	1 bleu "Ville d'Héllemmes" 1 ensemble de pluie 1 parka 1 bermuda 1 paire de lunettes de protection 1 paire de chaussures antidérapantes non putrescibles 1 paire de bottes

Fonctions/métiers	Dotations (remplacement selon usage)
	1 paire de chaussures antidérapantes de sécurité
	1 paire de gants de manutention

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/999**

OBJET

**Prise en charge des frais d'adhésion
et des cotisations forfaitaires d'agents
municipaux à l'Ordre des Architectes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les agents titulaires du diplôme d'architecte exerçant leurs fonctions au sein des services techniques municipaux peuvent parfois être amenés à constituer des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme.

Pour être valables, ces dossiers doivent être signés par un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes et à jour de cotisation.

L'Ordre des Architectes a fixé un barème de frais d'inscription et de cotisations spécifiques pour les architectes agréés en architecture exerçant exclusivement à titre de fonctionnaire ou d'agent public. Les frais d'inscription et la cotisation annuelle sont forfaitaires et s'établissent, pour l'année 2009, à 260 €. Ils sont réclamés aux intéressés.

Il est précisé que si la Ville faisait appel à un architecte exerçant sous forme libérale, les honoraires à payer seraient très largement supérieurs au montant de la cotisation forfaitaire réclamée aux intéressés.

Il est donc proposé de prendre à la charge de la Ville le montant des frais d'inscription et des cotisations forfaitaires annuelles pour les agents remplissant les conditions, à compter de l'année 2009, sous la forme d'un remboursement aux intéressés au vu des pièces justificatives des versements.

Par ailleurs, Monsieur Christian DECOTIGNIE, ingénieur principal à la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Conduite d'Opérations, signe depuis 2007 les permis issus de la maîtrise d'œuvre interne

Il est donc proposé de prendre en charge les frais engagés par l'intéressé au titre de l'inscription et la cotisation à l'Ordre des Architectes, pour les années 2007 et 2008, dans les conditions exposées précédemment.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la prise en charge par la Ville du montant des frais d'inscription et des cotisations forfaitaires annuelles réclamés par l'Ordre des Architectes aux agents municipaux sous la forme d'un remboursement aux intéressés au vu des pièces justificatives des versements, à compter de l'année 2009 ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** la prise en charge par la Ville du montant des frais d'inscription et des cotisations forfaitaires annuelles réclamés par l'Ordre des Architectes à Monsieur Christian DECOTIGNIE pour les années 2007 et 2008, sous la forme d'un remboursement aux intéressés au vu des pièces justificatives des versements ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant annuel évalué à 780 €, sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 820 de nos documents budgétaires.

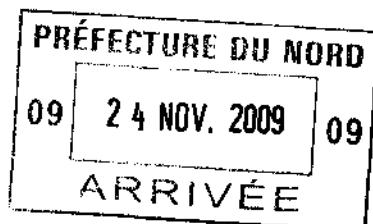
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines

Jean-Louis FREMAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1000**

OBJET

**Ajustement du tableau des emplois
de la Ville de Lille et de ses communes
associées de Lomme et d'Hellemmes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/401 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté l'ajustement du tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Il convient d'ajuster le tableau des emplois afin de prendre en compte, dans le cadre d'une stabilité des effectifs globaux :

- les perspectives de nomination après réussite au concours,
- les requalifications de postes nécessaires aux besoins des services.

Compte tenu de ces modifications, les évolutions du tableau des effectifs permanents exprimées en effectifs théoriques par filières et cadres d'emplois sont les suivantes :

Proposition de l'effectif budgétaire de Lille, Hellemmes, Lomme
Tableau des effectifs permanents

	CAT	Effectif théorique	Variations proposées	Effectif théorique proposé
Filière administrative				
ATTACHE	A	179	+ 6	185
ADJOINT ADM	C	769	- 6	763
Filière technique				
INGENIEUR	A	95	+ 5	100
ADJOINT TECH	C	1461	- 5	1456
Filière culturelle				
BIBLIOTHECAIRE	A	12	+ 1	13
ASSISTANT QUALIFIE DU PATRIMOINE	B	31	+ 4	35

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	35	- 8	27
ASSIST ENS ART	B	57	+ 10	67
ADJOINT AU PATRIMOINE	C	156	- 7	149
Filière animation				
ANIMATEUR	B	61	- 3	58
ADJOINT ANIMATION	C	237	+ 3	240

Après avis du Comité Technique Paritaire en date du 23 octobre 2009 et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

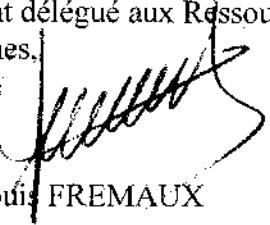
- ◆ **ADOPTER** les ajustements du tableau des emplois.

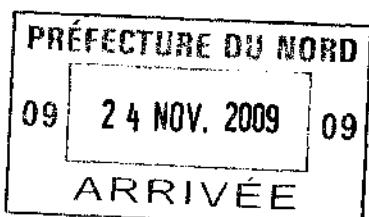
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,


Jean-Louis FREMAUX



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1001**

OBJET

Vacation d'un(e) architecte pour le conseil architectural – Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Fort du bilan des actions entreprises au cours du mandat précédent et des enjeux et opportunités de développement de la Ville de Lille, la politique municipale de qualité architecturale se renforce. L'objectif est double : améliorer et valoriser le patrimoine bâti tout en permettant l'innovation architecturale dans un souci de respect et de préservation de l'environnement et du patrimoine commun.

Les outils de maîtrise de la qualité architecturale se situent à l'interface entre l'urbanisme de projet et l'application du droit des sols : révision des documents de planification (PLU / PSMV), production de référentiels de qualité architecturale, documents pédagogiques de sensibilisation (étude couleur, fiches thématiques sur la composition des façades, l'efficacité énergétique...), avis formulés dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Pour être efficace, la démarche doit être accompagnée par une capacité de soutien et de conseil, notamment auprès de particuliers dans le cadre de travaux sur le patrimoine bâti existant (ravalement de façade, changement de menuiseries, extension, surélévation, construction neuve, réhabilitation du bâti existant en OPAHRU, devanture commerciale, enseignes et terrasses...).

Ce conseil architectural concerne aussi les bailleurs et les promoteurs, les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage en lien avec les chefs de projets urbains sur les différentes opérations, en vue d'assurer la cohérence des attendus de la Ville sur l'ensemble de son territoire, dans et hors des périmètres de protection des monuments historiques.

Pour assurer ces missions, il est apparu important de confier le conseil architectural à un(e) architecte confirmé(e) et expérimenté(e), qui continue à exercer par ailleurs, de façon à être parfaitement au courant de l'état-de-l'art, tant sur le plan technique que réglementaire. En effet, les enjeux de développement durable et les spécificités du renouvellement urbain réinterrogent en profondeur la pratique architecturale.

En conséquence, il est proposé de faire appel à un conseil architectural externe sous forme d'une vacation, avec un volume d'heures mensuelles maximum de 100 heures, un taux horaire brut de vacation de 26,83 € (25 € net) et pour une durée de six mois.

Le coût de cette vacation est estimé à 25.000 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** ces dispositions

.../...

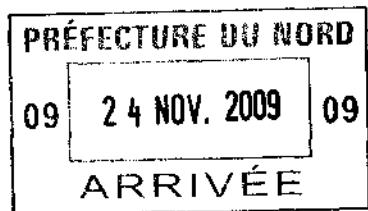
- ◆ IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64131, fonction 824 – Opération n° 373 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1048

OBJET

Modalités de recrutement du personnel administratif pour les centres de vaccination de la grippe A H1N1.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif départemental, adopté pour la campagne nationale de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1), repose sur des centres de vaccination dans lesquels doivent oeuvrer des professionnels de la santé et du personnel administratif.

Une circulaire ministérielle en date du 22 octobre 2009 fixe les conditions de mobilisation de ce personnel et notamment les conditions de rémunération : un traitement horaire brut fixé à 14,17 €. Cette circulaire prévoit, en outre, un remboursement des rémunérations des personnels réquisitionnés calculé au prorata des vacances.

Les centres ont ouvert le 12 novembre 2009. Dans cette perspective, les services préfectoraux ont sollicité la Ville de Lille pour la mise à disposition de bâtiments communaux et de personnels administratifs. A compter de cette date, la Ville a donc mis à disposition :

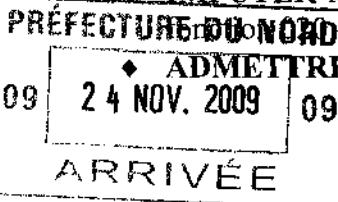
- 4 équipements : 2 à Lille, 1 à Hellemmes et 1 à Lomme
- du personnel vacataire, les agents étant placés sous le régime de la réquisition et leur nombre pouvant évoluer en fonction de la fréquentation des centres et des besoins évalués par l'Etat. Ce régime de réquisition offre à ces agents une protection fonctionnelle et juridique.

Compte tenu du caractère d'urgence lié à la situation sanitaire, le recours au personnel vacataire et ses modalités n'ont pu faire l'objet d'une décision préalable du Conseil municipal.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le principe du recours à du personnel administratif vacataire nécessaire à la campagne nationale de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) et également le taux horaire de rémunération lié à ce recrutement, soit 14,17 € brut ;

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012,



article de rémunération

◆ **ADMETTRE** les recettes au chapitre 74, article 74718, fonction 020

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 24 NOV. 2009



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1002**

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Mise en accessibilité des établissements recevant du public – Ecoles primaires Rousseau et Brunschwig – Marché à procédure adaptée.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/96 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Trois des quatre lots composant la consultation ont été attribués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 13 mai 2009.

Le lot 2, concernant la réfection des ascenseurs dans les écoles primaires Rousseau et Brunschwig, a été déclaré sans suite par le pouvoir adjudicateur en raison d'une requalification de l'opération suite au rejet de la demande de permis de construire nécessaire à l'exécution des travaux.

Afin de pouvoir réaliser les travaux dans ces écoles, il est nécessaire de procéder au lancement d'une nouvelle consultation. La durée du marché est prévue sur une période d'un an, pour un montant estimatif de 220.000 € TTC, avec une date prévisionnelle de démarrage des travaux en été 2010.

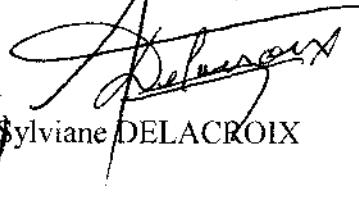
En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation portant sur les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux écoles Rousseau et Brunschwig,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à intervenir,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 212 - Opération QACCE 1341 - AP QACCESSIPG (section investissement).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**
19 Nov. 2009
Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Handicapées
et à l'Accessibilité,


Sylviane DELACROIX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1003**

OBJET

**Conservatoire à Rayonnement Régional –
Demande d'une subvention auprès du
Conseil Régional pour l'année 2010.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de contribuer à la valorisation du programme d'activités et à l'organisation du CEPI au Conservatoire à Rayonnement Régional, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention d'aide au fonctionnement pour l'année 2010, d'un montant de 670.000 €.

Cette aide contribuera à assurer le rayonnement régional de cet établissement qui accueille 97 % d'élèves et étudiants originaires du Nord/Pas-de-Calais avec pour objectifs :

- la valorisation du programme d'activités,
- l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial,
- l'organisation de l'examen inter-régional,
- les projets artistiques avec les partenaires régionaux.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, cette subvention sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 74718, fonction 311 – Opération n° 183 - Libellé de l'opération Conservatoire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

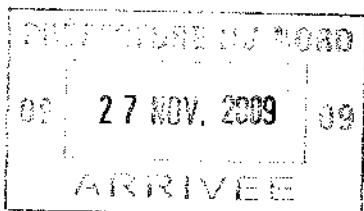
27 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et
l'Enseignement Artistiques



Françoise ROUGERIE-GIRARDIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1004**

OBJET

Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) - Admission en recettes d'une aide de l'Etat.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) a été mis en place en 2005, soutenu par l'Etat et intégré au Projet Global d'Education Artistique initié par la Ville de Lille. Le contrat a été conclu pour une période de trois ans, renouvelable une fois. L'Etat a accordé la reconduction du contrat pour une période de trois ans avec une subvention annuelle d'un montant de 75.000 € afin de poursuivre les actions entreprises à ce titre.

Le Contrat Local d'Education Artistique vise à promouvoir l'éducation artistique à travers des activités de sensibilisation à la diversité des œuvres artistiques et d'initiation aux pratiques culturelles. Il est destiné aux enfants et aux jeunes des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes.

Il concernera les domaines suivants :

- la musique par des actions mises en œuvre sous l'égide du Conservatoire à Rayonnement Régional avec des extensions vers la danse
- la lecture publique avec des projets mis en œuvre par le réseau de la Bibliothèque Municipale
- le patrimoine avec l'accueil d'artistes mis en œuvre par le service « Ville d'Art et d'Histoire » de la Ville
- les arts visuels avec des projets liés aux différentes expositions mises en œuvre par la Ville.

Les actions proposées concerteront les enfants et jeunes dans le cadre scolaire, péri et extra scolaire en partenariat avec l'Education Nationale, des associations et des centres de loisirs.

Ces projets seront décidés conjointement entre la Ville de Lille (Direction de l'Enseignement, du PEG, Direction de la Culture), l'Education Nationale et le Ministère de la Culture et de la Communication à travers un comité de pilotage.

Un avenant à la convention initiale a été signé pour trois ans entre les partenaires pour :

- déterminer la suite des modalités de mise en œuvre des projets
- organiser le suivi et l'évaluation
- assurer le financement.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter une aide financière de 75.000 € auprès de la DRAC en 2009 au titre du CLEA ;

- ♦ **ADMETTRE** la recette, en temps opportun, sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 74718, fonction 321 - Ligne CCLEA 740, Autres - Code service CR.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

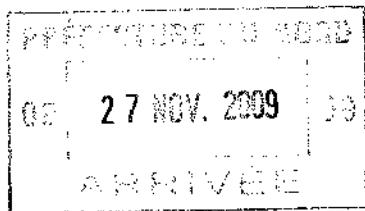
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **27 nov. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et
l'Enseignement Artistiques,

F. Rougerie

Françoise ROUGERIE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1005

OBJET

Centre d'Arts Plastiques et Visuels -
Exposition et résidence d'artistes
chinois (Pékin) – Autorisation de
prise en charge des dépenses et
du défraiement des artistes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite des échanges artistiques avec la Chine organisés par le Centre d'Arts Plastiques et Visuels depuis 2004, celui-ci organise en 2009 la résidence de création de deux artistes chinois à Lille.

Les artistes Gong Lin, cinéaste et photographe et Zhu Jiong, photographe, sont en résidence à Lille du 30 octobre au 10 décembre 2009 où ils réaliseront un projet individuel et participeront à l'exposition « Escape[s] in/from Beijing » au Centre d'Arts Plastiques et Visuels et à la maison Folie Beaulieu de Lomme, aux côtés des artistes lillois Bertrand Gadenne, Elsa Gaudefroy-Demombynes et Manuel Ruiz Veda. Ces artistes chinois bénéficieront, pour la réalisation de leur projet, des contacts et de l'aide des équipements des partenaires culturels du projet.

Suivant le budget ci-annexé, le Centre d'Arts Plastiques et Visuels prendra en charge, sur son budget de fonctionnement, les frais de création et d'exposition ainsi que les frais de restauration et de déplacement aller-retour Lille - Pékin des artistes, sur production de justificatifs. En ce qui concerne l'hébergement, les artistes bénéficient pour leur période de séjour de la mise à disposition de deux studios par la maison Folie Beaulieu de Lomme.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la prise en charge des dépenses inhérentes à cette action,
- ◆ **ACCEPTER** le principe du remboursement des frais avancés par les artistes sur production des justificatifs,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 011, articles 6251 et 6256, fonction 312 - Opération n° 163, code opération CCAPV, du budget de fonctionnement du Centre d'Arts Plastiques et Visuels.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et
l'Enseignement Artistiques,

Françoise ROUGERIE

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 27 nov. 2009



CENTRE D'ARTS plastiques et visuels – VILLE DE LILLE

4 RUE DES SARRAZINS 59000 LILLE - Tél. : 03 20 54 71 84 - Fax : 03 20 74 23 28

ECHANGES ARTISTIQUES FRANCE – CHINE Résidences de création – Expositions – Rencontres

2009 - Résidence de création des artistes chinois Gong Lin et Zhu Jiong
Participation des artistes chinois à l'exposition « ESCAPE[s] in/from Beijing »

BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES	
Frais de transport avion Pékin Paris aller-retour, Train Paris-Lille	1.800
Frais de restauration – (42 jours)	1.700
Frais de création	2.400
Frais d'interprétariat, traduction	800
Frais d'exposition	3.000
Frais de communication	1.500
Frais divers	500
TOTAL	11 700

Différents concours sont également mis en œuvre permettant la réalisation de cette action, notamment :

La Maison Folie Beaulieu de Lomme assure l'hébergement des artistes et l'accueil d'une partie de l'exposition « ESCAPE[s] in/from Beijing » à laquelle participent les 2 artistes chinois Gong Lin et Zhu Jiong aux côtés des artistes français Bertrand Gadenne, Elsa Gaudefroy-Demombynes et Manuel Ruiz Vida qui quant à eux, présenteront les œuvres nées de leur résidence à Pékin en novembre 2008.

La FRANF (Fédération des radios associatives de la Métropole et de la Région Nord/Pas-de-Calais), **Radio Campus** ainsi que l'**EPRA**, réseau national des radios associatives, diffuseront les documents sonores de la résidence.

Le projet global d'expositions et résidences croisées entre Lille et Pékin entamé en 2004 a reçu le soutien de :

CulturesFrance / Ville de Lille, dans le cadre de la Convention CulturesFrance – Collectivités territoriales (2004 et 2005).

CulturesFrance / Lille Métropole Communauté Urbaine, dans le cadre de la Convention CulturesFrance – Collectivités territoriales (2008).

Région Nord – Pas-de-Calais (partenaire en 2005 sur le Programme *Lead Networks*).

Mécénat d'entreprise.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1006**

OBJET

Acquisition de matériels pour les manifestations de la Ville de Lille et ses communes associées – Appel d'offres ouvert pour 4 années.
(annule et remplace la délibération n° 09/601 du 29 juin 2009).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les besoins annuels en matière d'organisation des manifestations pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Héllemmes et de Lomme ont conduit à envisager, dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics, une consultation publique par voie d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

La Ville a recensé les besoins des services gestionnaires de manifestations, sur une répartition en 12 lots, pour 4 ans, décomposés comme ci-après :

Objet des lots	Estimation des besoins des services sur les 4 ans
Lot 1 - Achat podium roulant	30.000 € HT
Lot 2 - Achat chaises	25.000 € HT
Lot 3 - Achat tribune mobile couverte	50.000 € HT
Lot 4 - Achat barrières de sécurité	45.000 € HT
Lot 5 - Achat grilles d'exposition	160.000 € HT
Lot 6 - Achat plateaux podiums	100.000 € HT
Lot 7 - Achat coques et supports pour coques pour tribunes	10.000 € HT
Lot 8 - Achat bancs	10.500 € HT
Lot 9 - Achat stands professionnels	115.000 € HT
Lot 10 - Achat plots de lestages	8.000 € HT
Lot 11 - Achat passages de câbles	40.000 € HT
Lot 12 - Achat tables	325.000 € HT

.../...

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les marchés à passer, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

➤ Pour la Ville de Lille :

au chapitre 21 – article 2188 – fonction 020 – Libellé de l'opération « logistique des manifestations investissement » - Opération n° 773 – Code AP CFETELOGIR
Code opération CLDMA

➤ Pour la Commune associée de Lomme :

- Mobilier : au chapitre 21 – article 2184 – fonction 020 – Libellé de l'opération « Fêtes techniques investissement » - Opération n° 1434 – Code AP : NRMOYFETES – Code OP : NINVE - Code service : NEM

- Divers matériel : au chapitre 21 – article 2188 – fonction 020 – Libellé de l'opération « Fêtes techniques investissement » - Opération n° 1434 – Code AP : NRMOYFETES – Code OP : NINVE - Code service : NEM

➤ Pour la Commune associée d'Hellemmes :

- Mobilier : au chapitre 21 – article 2188 – fonction 024 – Opération n° 1510 - HECAN – Code service FAF

au chapitre 21 – article 2188 – fonction 020 – Opération n° 1524 - HEQFE

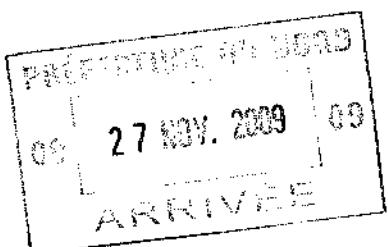
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **27 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Prêts de salles
et de matériels,

Françoise Rougerie
Françoise ROUGERIE-GIRARDIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1007

OBJET

3^{ème} Contrat Enfance -
Subventions 2009.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999, d'un second Contrat Enfance pour la période 1999/2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

Prolongé également d'une année supplémentaire, ce second Contrat Enfance est arrivé à échéance le 31 décembre 2004 et a permis l'élaboration d'un 3^{ème} Contrat Enfance qui pérennise les actions en place et inscrit de nouvelles actions pour les années 2005/2009. Ce 3^{ème} Contrat Enfance a été approuvé par délibération n° 05/1030 du 12 décembre 2005.

C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer un versement supplémentaire, sous réserve de la production de l'ensemble des éléments justifiant le fonctionnement de l'activité, aux associations inscrites dans le schéma de développement et figurant dans le tableau ci-joint.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23.000 €.

C'est pourquoi, des avenants aux conventions existantes avec les associations Halte Garderie du Faubourg de Béthune et Premiers Pas, pour lesquelles la Direction Petite Enfance est service pilote, sont annexés à la présente délibération.

En ce qui concerne les Maisons de quartier et Centres sociaux, les avenants aux conventions feront l'objet de délibérations prises par ailleurs par le service pilote (Jeunesse et Animation).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations conformément au tableau ci-joint,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants aux conventions ci-annexés,

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 64 – Opération n° 86 Contrat Enfance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **24 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Modes de garde
et à la Parentalité,



Lise DALEUX



NOM et ADRESSE de l'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2009	SUBVENTIONS VERSEES	PROPOSITIONS DE VERSÉE
Centre Social "La Buscrite" 1 rue Georges Lefebvre	Maison de quartier	Accueil de l'enfant porteur de handicap Renfort de personnel (le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)	9 840 €	0 €	9 840 €
Halte Garderie du Faubourg de Béthune 6 bis Boulevard de Metz, LILLE	Halte-garderie	Accueil de l'enfant porteur de handicap Renfort de personnel (le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)	5 400 €	0 €	5 400 €
Centre Social Mosaïque 30 rue Cabanis	Centre Social	Accueil de l'enfant porteur de handicap Renfort de personnel (le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)	20 560 €	9 000 €	11 560 €
Centre Social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine Centre de la Petite Enfance Albert Debacker	Centre Social	Accueil de l'enfant porteur de handicap Renfort de personnel (le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)	6 240 €	4 200 €	2 040 €
Association Premiers Pas Centre de la Petite Enfance 2 place de l'Arbonnoise Lille	Multi accueil	Accueil de l'enfant porteur de handicap Renfort de personnel (le versement sera effectué après vérification de la présence réelle des enfants)	8 320 €	0 €	8 320 €
			50 360 €	13 200 €	37 160 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1008**

OBJET

Associations diverses – Actions
Petite Enfance - Subventions 2009.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Ces subventions leur seront attribuées pour la réalisation d'un objectif précis, choisi par les associations et en accord avec la Ville. La liste des structures concernées ainsi que le détail de ces aides financières, dont le versement sera soumis à la production de l'ensemble des éléments justifiant le fonctionnement de l'activité, est reprise dans le tableau ci-joint.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23.000 €.

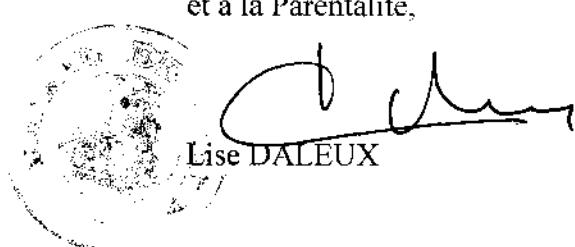
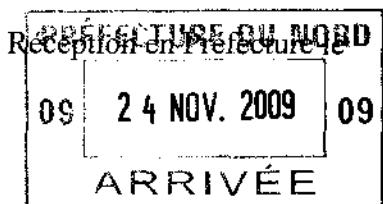
C'est pourquoi, des avenants aux conventions existantes avec les associations aux Babeluttes et Espace Santé du Faubourg de Béthune sont annexés à la présente délibération.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu déléguée des avenants aux conventions ci-annexés ;
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations conformément au tableau ci-joint, pour un montant total de 4.000 € ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 64 – Opération n° 87 « Soutien aux associations ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Modes de garde
et à la Parentalité,



NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	Actions à financer	BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION	SUBVENTIONS PRÉVUES 2009	PARTIE DE LA VILLE PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'ACTION	PROPOSITION DE VILLE VÉLUE	SUBVENTIONS DÉJÀ VERSES	SOLDE
ASSOCIATION DE GESTION DE L'ESPACE SANTE DU FB DE BETHUNE BD de Metz 364	Mises en places d'actions autour des rythmes de vie de l'enfant :							
	- Education alimentaire	18 000 €	2 000 €	11%				
	- Prévention de la pédiculose en milieu scolaire							
	- Troubles du comportements							
	-- Prévention à l'Hygiène bucco dentaire							
	- Prévention sommeil							
AUX BABELUTTES 48, rue de Philadelphie	Crèche parentale	Aide au fonctionnement	181 203 €	2 000 €	1%	0 €	2 000 €	
		TOTAL	199 203 €	4 000 €	2,0%	-€	4 000 €	

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1009**

OBJET

Droits de l'Homme – 20^{ème} anniversaire
de la Convention Internationale des
Droits de l'Enfant - Subvention à l'association
Amnesty International section française,
groupe n° 177.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 20 novembre 1989 marque le jour de l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (appelée couramment Convention Internationale des Droits de l'Enfant ou CIDE). Il s'agit d'un traité international rédigé sous l'égide de l'ONU dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.

La France est le premier pays à avoir fait du 20 novembre une journée nationale des Droits de l'Enfant. L'année 2009 célèbre le 20ème anniversaire de cette Convention Internationale des Droits de l'Enfant. A Lille, à cette occasion, des événements à grande portée symbolique rappelleront l'importance des Droits de l'Enfant et l'action forte de la Ville et des associations locales dans ce domaine tout au long de l'année.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Amnesty International section française, groupe n°177 Lille Ouest pour l'organisation de manifestations.

Cette association, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé 13, rue de Picardie à Seclin, a été déclarée en Préfecture du Nord le 25 octobre 1983 sous le n° 0595018061. Elle a pour but de contribuer au respect des Droits de l'Homme dans le monde entier, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Elle se propose d'organiser le 20 novembre trois événements :

- Une déambulation d'enfants qui, partant de l'Hôtel de Ville, porteront symboliquement des petites bougies en plastique et qui seront accompagnés par leurs parents, les membres de l'équipe enseignante et des membres d'Amnesty International. Ces enfants auront au préalable confectionné avec leurs enseignants et le soutien d'Amnesty des banderoles, des panneaux illustrant les Droits de l'Enfant. Le cortège sera accompagné d'étudiants musiciens intervenants en milieu scolaire qui donneront un aspect festif à cette déambulation.
- Le cortège arrivera ensuite place de la République sur le Parvis des Droits de l'Homme et y rejoindra des enfants amenés par l'association ATD Quart Monde qui auront de leur côté travaillé, d'une part, à la fabrication de « des silhouettes d'enfants » (grandeur réelle) portant des messages sur les Droits de l'Enfant et, d'autres part, à la fabrication de wagon constituant « le train de l'amitié, pour que le train n'oublie personne », projet qui pourra être monté en partenariat avec les Centres sociaux, les Francas et les Petits Débrouillards. Après les prises de paroles des enfants et des adultes, le cortège repartira pour rejoindre la Mairie où l'ensemble des fabrications sera exposé dans le Hall jusqu'au 10 décembre, date anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du lancement officiel des Semaine des Droits de l'Homme 2009.

.../...

- En soirée, Amnesty International se propose d'organiser dans le grand Carré de l'Hôtel de Ville un concert donné par le chœur d'enfants « la maîtrise Boréale » regroupant plus de 50 enfants choristes, 9 solistes adultes et enfants et qui seront accompagnés au piano. L'œuvre interprétée « Le petit ramoneur » de Benjamin Britten posera la question du travail des enfants.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 3.800 € sur un budget prévisionnel global de l'action de 5.150 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.800 € à l'association Amnesty International section française, groupe n° 177 Lille Ouest,
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Opération 617.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en préfecture le **7 7 2009**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Droits
de l'Homme,

Dalila DENDOUGA



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1010**

OBJET

**Semaines des Droits de l'Homme 2009 -
Subventions à plusieurs associations.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée Générale de l'O.N.U. a ratifié la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme. Après les massacres de la seconde guerre mondiale, après la shoa et les crimes contre l'humanité perpétrés par le nazisme, cette déclaration entérine une volonté de construire sur la planète un monde de paix, de justice et d'égalité des droits.

Chaque année, la Ville met en place les « Semaines des Droits de l'Homme » autour de la date anniversaire de cette Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H.) du 10 décembre 1948.

Il s'agit, en partenariat avec les associations locales, de mettre en place des actions spécifiques labellisées qui permettent à un large public de mieux connaître la réalité contemporaine des Droits de l'Homme en France et dans le monde.

Le 10 décembre prochain, la D.U.D.H. fêtera son 61ème anniversaire. Cette année, le comité de pilotage, qui réunit les associations concernées sous la présidence de l'élue déléguée aux Droits de l'Homme, a choisi d'aborder le thème de la symbolique des murs. En effet, le 9 novembre 2009 est le 20ème anniversaire de la chute du mur de Berlin et il existe encore bien d'autres murs entre les hommes que ce soit des murs physiques ou des murs dans les esprits.

Pour chacun des projets retenus ci après, une aide de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention.

Amnesty International section française - Groupe n°177 Lille Ouest

Cette association, reconnue d'utilité publique et dont le siège social est situé 13, rue de Picardie à Seclin, a été déclarée en Préfecture du Nord le 25 octobre 1983 sous le n° 0595018061. Elle a pour but de contribuer au respect des Droits de l'Homme dans le monde entier, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Elle se propose d'organiser deux événements :

- Une participation lilloise à la 10ème édition du concours international des plaidoiries de lycéens pour les Droits de l'Homme qui se déroulera mercredi 2 décembre à 14 heures au Palais de Justice de Lille. Ce projet se déroule en collaboration avec le Mémorial de Caen.
- Une conférence débat sur la situation des droits humains en Chine 20 ans après les événements de Tienanmen et au lendemain des JO de Pékin, avec la participation d'un membre de la commission nationale d'Asie d'Amnesty International, spécialiste de la Chine, aura lieu le 11 décembre 2009 à 20 h 30. Une exposition dans le Hall de l'Hôtel de Ville intitulée « Muraille des Droits Humains en Chine » viendra illustrer la conférence du 10 au 20 décembre.

.../...

Par ailleurs, les membres d'Amnesty participeront aux différents événements organisés à l'occasion de l'ouverture de la « Semaine des Droits Humains » en particulier ceux organisés sur le Parvis des Droits de l'Homme, place de la République.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 200 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 455 €.

Comité de Lille du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (M.R.A.P)

Créé le 22 mai 1949 au niveau national, le M.R.A.P a pour objet la lutte contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Il est membre de la Commission consultative des Droits de l'Homme et doté d'un statut consultatif auprès de l'O.N.U.

Le Comité de Lille du M.R.A.P., dont le siège social est domicilié à la M.R.E.S., 23 rue Gosselet à Lille, a été déclaré le 28 septembre 1998 en Préfecture du Nord.

Le MRAP se propose d'organiser le mercredi 16 décembre en soirée un événement culturel, symbolique, politique au sens noble et convivial qui se compose des éléments suivants:

- Une performance artistique proposée et animée par Philippe Hollevout, artiste plasticien lillois, (www.hollevout.com) consistant à réaliser devant le public une fresque autour de la symbolique des murs. Cette œuvre sera ensuite "explosée" et chaque participant pourra en conserver un fragment
- Un temps musical propice à la fois à la créativité et à la convivialité
- Des lectures de texte et des interventions théâtrales
- Des stands et des expositions d'associations présentant leur combat contre les murs physiques et mentaux
- Des prises de parole d'élus et de militants associatifs
- Un repas des cuisines du monde et de l'amitié entre les peuples

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 1.000 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 1.500 €.

La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) Région Nord/Pas-de-Calais

La Ligue des Droits de l'Homme est une association qui a pour but la défense des Droits de l'Homme. Le siège de sa délégation régionale est situé à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, 23 rue Gosselet à Lille.

Dans le cadre des Semaines des Droits de l'Homme 2009, la LDH présente quatre événements:

- Une soirée "ROMS" le samedi 12 décembre à la Maison de quartier Vauban-Esquermes, rue Roland avec des débats conviviaux par petits groupes, la présentation des associations membres du collectif "ROM" des groupes musicaux tsiganes et un repas avec de la chorba et des plats tsiganes.

.../...

- Un événement autour du Mur de Berlin. Ce thème sera abordé à travers deux supports :
 - un débat qui se déroulera le vendredi 11 décembre » à la MRES avec la participation de Denis Schieffer, directeur de POLITIS sur le thème « La chute du Mur de Berlin, avant, pendant et après.
 - Une exposition à la MRES du 3 au 16 décembre qui présentera des photos de Gilbert Campin sur la chute du Mur,
- Une conférence de Madame Françoise Gaspard, agrégée d'histoire et diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'ENA dans le cadre du 30ème anniversaire de la convention pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes.
- Des expositions : Outre l'exposition sur le Mur de Berlin, la LDH proposera plusieurs expositions :
 - Anne Frank, à la MRES du 16 au 31 décembre
 - Roms et Gens du Voyage à la Maison de quartier Vauban-Esquermes
 - Le Mur de Palestine, photos de Geneviève CARRE dans un lieu à déterminer
 - L'expomobile le 14 novembre puis dans la première quinzaine de décembre

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 sera également abondamment diffusée par la LDH.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 2.000 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 10.000 €.

LA CIMADE

La CIMADE est présente à Lille depuis 1997 à travers le groupe local de Lille Métropole. Cette association a pour but de soutenir les étrangers qui fuient l'oppression et la misère. L'une de ses missions essentielles consiste à accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives. Son siège social est situé au 68 rue du Marché à Lille (N° SIREN 775 666 597). Au niveau national, la CIMADE est reconnue d'utilité publique.

Dans le cadre de la Semaine des Droits de l'Homme 2009 ayant pour thème fédérateur la symbolique des murs, la Cimade Lille souhaite proposer trois manifestations:

- Une pièce de théâtre : La CIMADE organisera en novembre dans une vingtaine de villes de France migrant'scène un festival culturel sur les migrations. A Lille, une pièce de théâtre intitulée « Quais des départs » sera présentée par l'association Atelier Théâtre de Maubeuge. Cette représentation sera donnée à la Maison de quartier de Vauban- Esquermes le dimanche 29 novembre à 19 h . Il s'agit de porter un nouveau regard sur les migrations et en particulier sur l'histoire de l'immigration, faite de l'imbrication de milliers d'histoires individuelles et collectives. La pièce met en avant des témoignages vivants, passés et actuels et donne la parole à des acteurs engagés dans des moments clés de l'histoire de l'immigration. Après la pièce est prévue une discussion en compagnie des acteurs et des représentants d'associations engagées auprès des migrants. Le prix de l'entrée sera de 3 € afin qu'il ne constitue pas un frein financier.

.../...

- Un spectacle de danse hip hop : La CIMADE Lille s'associera avec le Grand Bleu, Farid Berki et la compagnie Melting Spot lors de la représentation « Deng Deng » (Danse hip hop) qui aura lieu le samedi 5 décembre à 20 h. Issu d'un compagnonnage de trois ans avec des danseurs tchadiens, tissant le langage propre du hip hop avec d'autres influences chorégraphiques, Deng Deng (qui signifie littéralement différent) est un véritable plaidoyer pour le métissage artistique et culturel. A l'issue de la représentation, d'une durée d'une heure, sera proposé un débat avec les danseurs et des représentants de la CIMADE sur les migrations internationales. La symbolique des murs sera ici abordée à travers les différences culturelles, les migrations internationales, etc.
- Une Projection Débat sur les centres de rétention: La projection aura lieu le mardi 15 décembre au centre de l'image l'Univers, situé 16 rue Danton à Lille. Les murs seront ici physiques, représentés par les murs des lieux de rétention administrative. La soirée commencera à 19 h, avec l'exposition « Ceci n'est pas une prison », installée dans les locaux de l'Univers. Cette exposition photographique sur l'enfermement des étrangers sans-papiers dans les centres et locaux de rétention administrative a été réalisée par la Cimade et était parrainée par le cinéaste et photographe Raymond Depardon. Elle a été montée à partir de reportages menés en 2004 et 2005, par trois photographes indépendants, Olivier Aubert, David Delaporte et Xavier Merckx, dans 19 centres et 2 locaux de rétention dans lesquels intervenait la Cimade.

Plusieurs documentaires seront projetés à partir de 20 h 30 (programme sous réserve) : « Peur sur Chinatown », 2007, F. Turpin, C. Gaudin, A. Kogan, « Centre de rétention de Lyon », 2007, W. Gouville, C. Gaudin, V. Girard et « 32 jours », 2007, T. Bach Tuyet. Les films seront suivis d'un débat en présence d'un avocat, de représentants d'associations travaillant auprès des migrants et d'intervenants de la CIMADE présents aux centres de rétention de Lesquin et/ou Coquelles où l'association exerce une mission d'aide à l'exercice effectif des droits.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 550 € sur un budget prévisionnel global de l'action de 1.130 €.

L'Observatoire International des Prisons (O.I.P.)

L'association O.I.P. (Observatoire International des Prisons - Section française), dont le siège est situé 31, rue des Lilas à Paris, a été déclarée en préfecture en février 1996. Elle œuvre en faveur du respect de la dignité des personnes détenues et pour une amélioration de la condition pénitentiaire. Elle dispose du statut consultatif auprès des Nations Unies.

La Coordination Régionale Nord/Pas-de-Calais de l'O.I.P. est implantée depuis 2007 résidence Charles Six, 70 bis rue d'Arcole à Lille. Son action principale consiste en une veille informative et juridique. Animée par une permanente salariée et plusieurs bénévoles, elle renforce le dispositif de vigilance citoyenne auprès des 12 établissements pénitentiaires de la région et notamment auprès de ceux situés sur la métropole lilloise.

L'O.I.P. propose d'organiser le 17 décembre à 20 h 30 dans la Salle Erro de l'Hôtel de Ville une conférence intitulée "Prisons: On va droit dans le mur".

..../....

A l'occasion de la sortie, fin 2009, du rapport de l'OIP sur « Les conditions de détention en France », la coordination régional de l'OIP souhaite alerter l'opinion publique sur les atteintes quotidiennes aux droits de l'homme dans les prisons françaises et les conséquences des conditions de détention indignes sur les personnes détenues ainsi que sur le personnel pénitentiaire (augmentation des violences, des suicides...). La conférence aborde la situation des personnes qui se trouvent derrière les murs de nos prisons.

Le titre de la conférence se réfère explicitement à l'image du mur pour traduire, de façon imagée, l'impasse dans laquelle les politiques pénales conduisent aujourd'hui les prisons (peines planchers, rétention de sûreté...) et pénitentiaires (loi pénitentiaire, abandon de la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes...)

Les intervenants seront :

- René Despieghelaere, Bâtonnier du Barreau de Lille,
- Florence Aubenas, Journaliste et présidente de l'OIP,
- Etienne Noël, Avocat, membre du conseil d'administration de l'OIP,
- Sous réserve de confirmation : un représentant de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 1.000 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 2.225 €.

Colores Latino America

L'association Colores Latino America, dont le siège social est situé 89, rue d'Artois à Lille, a été déclarée à la Préfecture du Nord le 4 mai 2004 (N° de SIRET : 478 186 802 00011). Elle a pour objet de promouvoir la réflexion et la prise de conscience sur la diversité de l'Amérique latine, tant du point de vue de la défense des Droits de l'Homme que de l'aspect culturel, artistique et écologique, du commerce équitable, du développement durable et du patrimoine de cette région du monde. L'association souhaite fédérer un réseau d'acteurs nationaux et transnationaux œuvrant pour l'Amérique latine et établir des partenariats avec et entre eux. L'association propose d'organiser, le vendredi 18 décembre à 20 h, à l'Hybride un débat sur le thème des "Maquiladoras", précédé par la projection du film mexicain "Senorita Extraviada" de Lourdes Portillo.

Entre le Mexique et les USA, Les Maquiladoras attirent les investisseurs pour leur main d'œuvre bon marché (la quasi totalité des employés sont des femmes sous-payées), le peu de régulation du travail (les employées perdent leur emploi si elles tombent enceintes), les normes environnementales peu exigeantes et bien sûr la faible taxation dont elles bénéficient. Les *maquiladoras*, ce sont aussi des femmes exploitées dans les diverses industries de la région. Avec un salaire d'à peine 4 \$, elles sont aussi victimes d'abus de toutes sortes. Bref, des conditions qui s'approchent de l'esclavage.

Des ouvrières exploitées dans les Maquiladoras sont souvent retrouvées mortes, après avoir été violées, avec des enquêtes qui s'ensuivent sans aucun résultat.

L'association achètera 60 places à l'Hybride pour permettre au plus large public de venir gratuitement (l'entrée est de 4 €).

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 1.000 € sur un budget prévisionnel global de l'action de 2.232 €.

.../...

La L.I.C.R.A. André Guillard (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme / Lille Métropole et Nord)

L'association, dont le siège est situé 70, rue Jean Sans Peur à Lille, a été déclarée en Préfecture de Lille sous le n° W595002141 le 23 janvier 2005. Elle a pour but la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et contre toutes les discriminations.

L'association propose deux actions :

- Une conférence de Monsieur Gilles Ferreol, agrégé de sciences sociales et professeur de sociologie, qui se déroulera à la Maison des Associations le vendredi 11 décembre à 19 h sur la thématique des murs,
- Une soirée intitulée "Orient-Express" organisée par la LICRA se déroulera, en partenariat avec le Centre social Projet, à la salle Concorde le samedi 12 décembre autour de la femme (chant, danse, musique).

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 1.100 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 3.000 €.

Parcours de Femmes

Cette association, unique de ce type en France, est composée de quarante quatre adhérents, de quinze bénévoles actifs, de quatre salariés. Son siège social est domicilié Résidence Charles Six, 72 bis rue d'Arcole à Lille (N° SIREN 400 1520 3900048).

Elle a pour objet d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes sortant de prison, d'aider les femmes incarcérées à préparer leur sortie de prison.

L'association déclinera le thème des murs en abordant celui de la prison à l'occasion d'une soirée qui se déroulera le samedi 19 décembre à la maison Folie de Wazemmes. Cette date permettra de clôturer les semaines des Droits de l'Homme tout en pointant le 30ème anniversaire de la Convention Internationale pour l'Elimination des discriminations à l'encontre des femmes du 18 décembre.

Le déroulement de la soirée sera le suivant :

- projection du court métrage «Catherine», de Justine Pluvinage, qui est le portrait d'une femme détenue pendant dix ans,
- représentation théâtrale de la pièce "Dis à ma fille que je pars en voyage" créée par la jeune troupe de théâtre, *Mélant Jeux d'Elles*, adaptation du texte "Dis à ma fille que je pars en voyage" de Denise Chalem. Ce spectacle qui met en scène le milieu carcéral (trois femmes sur scène; une surveillante et deux détenues que tout oppose) a obtenu deux Molières en 2005, dont celui de la meilleure création française.

La soirée se terminera par un débat avec la compagnie *Mélant Jeux d'Elles*, Justine Pluvinage, Parcours de Femmes et les spectateurs.

La subvention proposée par la Délégation Droits de l'Homme s'élève à 750 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 1.000 €.

.../...

L'A.N.V.P. (Association Nationale des Visiteurs de Prison, section de Lille)

L'association, dont le siège est situé au 1 bis rue de Paradis à 75010 Paris a été déclarée en Préfecture de Paris le 23 décembre 1931 sous le n° 169129. (N° SIRET : 78431301700021). Elle est reconnue d'utilité publique (JO du 9 mai 1951) et agréée jeunesse et éducation populaire (JO du 30 avril 2002). La Section locale se situe au 2 rue Mermoz à Saint-André.

Le GLCP souhaite organiser, le mardi 24 novembre à 18 h 30 salle Philippe Noiret, une conférence débat en direction du grand public sur la question « La citoyenneté ne s'arrête pas aux portes des prisons ! » avec les intervenants suivants :

- Marie-Paule Héraud, présidente nationale de l'ANVP ;
- Alain Cugno, vice-président national de la FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion Action Prison et Justice),
- Karine Boquet, présidente de Trait d'union,
- un représentant de l'OIP,
- Mme Leclercq, enseignante au centre pénitentiaire de Lille.

La subvention proposée par la Délégation Droits de l'Homme s'élève à 570 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 570 €.

L'Hybride

L'association Hybride, créée sous le nom "l'alternatif" (JO du 9 septembre 2006 sous le n° 2006003) a été déclarée en Préfecture de Lille le 3 août 2006. Son nom a été modifié en Hybride ensuite. Son siège est situé au 8 rue Jeanne d'Arc à Lille (N° Siret : 492 041 751 000 16 - N° Préfecture W595007767). Elle a pour objet la diffusion culturelle. Cette association gère et anime le lieu de diffusion audiovisuel l'Hybride 18 rue Gosselet à Lille. L'Hybride se propose de mettre en place une programmation de films spécifiques dans le cadre des Semaines des Droits de l'Homme 2009 :

- Samedi 12 décembre, 20 h : "A COTE" de Stéphane Mercurio, écrit avec Anna Zisman en 2007. Ce film aborde le vécu des parloirs de prison à travers une approche frontale de ce qu'est la réalité carcérale. La prison en creux ; la vie sans l'autre. Mais sûrement pas à côté de la vie. La projection est organisée avec l'association Trait d'Union. Un débat est prévu en présence de la réalisatrice Stéphane Mercurio.
- Dimanche 13 décembre, 15 h : "CINELUDIK". Il s'agit d'un festival de courts métrages sur le thème des droits de l'homme, à partir desquels sont menés des mini ateliers (découverte du thème et expérimentation des droits fondamentaux grâce à un petit atelier Story-board.)

L'association mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP) a invité plusieurs réalisateurs à élaborer une fiction cinématographique à partir d'un ou de plusieurs articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Chacun d'entre eux s'en est acquitté en toute liberté avec sa sensibilité, ses préoccupations et les techniques cinématographiques qu'il a jugé utile d'utiliser. De cette démarche sont nés les films suivants qui seront projetés : ARTICLE 3 par Julie Gilbert et Frédéric Choffat, BOULY LE CAMPEUR par Anthony Vouardoux, DER ILLETTISTRIST par Olivier Paulus et Stephan Hillebrand et SELMA par Bernie Forster.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme s'élève à 850 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 1.800 €.

.../...

On a slamé sur La lune

L'association "On a slamé sur la lune" dont le siège est situé 19 rue Henri Kolb à Lille, a été déclarée en Préfecture de Lille le 4 janvier 2007 sous le n° W595009035 (SIRET : 50435956300013). Elle a pour but la promotion du slam, de la poésie orale, écrite et de tout vecteur de démocratisation de la parole poétique ; production audiovisuelle, édition, animation d'ateliers d'écriture et d'expression scénique ; conception et création d'événements (expositions, festivals, cafés poésie) qui encouragent la lecture et la pratique artistique.

L'association propose une rencontre débat le 17 décembre à 19 h à l'auditorium des Beaux-Arts avec Léonora Minao (Goncourt des lycéens 2006), Christian Eboule (journaliste TV5 monde), Rost (artiste et président de l'association « Banlieues Vives ») et Edouard Glissant (sous réserve) suivi du spectacle lecture "Quand les murs tombent" (slam poésie et musique) d'après le texte d'Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau.

La subvention proposée par la Délégation Droits de l'Homme s'élève à 800 €, sur un budget prévisionnel global de l'action de 1.600 €.

Le GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées)

Cette association, à dimension nationale, composée sur Lille d'environ 60 bénévoles, se propose, sans solliciter la Ville financièrement, de participer aux Semaines des Droits de l'Homme 2009 sous les deux formes suivantes :

- Un ciné - débat au cinéma un soir de la semaine du 14 au 20 décembre à l'Univers (16, rue Georges Danton, Lille-Moulins, avec la projection de « La rétention de sûreté : une peine infinie », film réalisé par Thomas Lacoste, où l'on retrouve la thématique des murs mais également celle de l'enfermement et de l'atteinte aux Droits de l'Homme).
- L'installation de la cellule reconstituée en partenariat avec la Ville dans le Hall de la Mairie de Lille du 10 au 20 décembre. Des "genepistes" bénévoles seront présents pour le montage et assureront des visites guidées du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée ci-dessus,
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Opération n° 617.

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en préfecture le 27 novembre 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Droits
de l'Homme,

Dalila DENDOUGA



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1011****OBJET**

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Axe Animation et promotion commerciale - Subventions à diverses associations et unions commerciales - Annulation d'une décision de financement - Versement de soldes de subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/868 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a adopté le Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA) dans le cadre d'un programme pluriannuel 2007/2010 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion commerciale.

La Ville de Lille, étant maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord. Ces participations devant être fléchées par la Ville vers les destinataires finaux que sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

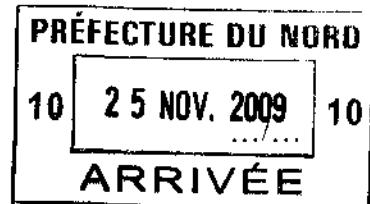
1. Subventions à diverses associations et unions commerciales - dernier trimestre 2009**➤ Association Les Boutiques du Faubourg**
Opération « Fêtes de fin d'année »

Du 1^{er} au 31 décembre 2009, l'association Les Boutiques du Faubourg, située 84, rue du Faubourg des Postes à Lille, souhaite animer la rue du Faubourg des Postes et ses commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année. Animations de rue (distribution de bonbons par le Père-Noël...), ambiance musicale (diffusion de chants de Noël...), décorations de rue (sapins décorés, guirlandes apposées aux vitrines) seront proposées aux chalands.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 13.188 €. La subvention sollicitée dans le cadre du PLA 2007/2010 s'élève à 7.912,80 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 3.248,38 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 2.388,35 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille à hauteur de 2.276,07 €.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 4.747,68 € (1.949,03 € part Ville ; 1.433,01 € part Région ; 1.365,64 € part CCI Grand Lille).

Le solde de la subvention est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.



➤ **Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL)**

Opération « gagnez un relooking avec les commerçants du cœur de Lille »

Le GAEL, situé à la CCI Grand Lille, place du Théâtre à Lille, souhaite mettre en place du 18 novembre au 2 décembre 2009, un jeu-concours à destination des chalands. Il s'agira d'habiller des mannequins en plastique avec des vêtements, accessoires et objets des commerçants adhérents selon un thème ou une couleur définie. Les mannequins seront exposés au centre commercial Les Tanneurs et mis en scène afin de valoriser les articles portés.

L'objet du jeu-concours consistera pour les clients du centre-ville à devoir se rendre dans les boutiques des commerces adhérant au GAEL afin de repérer les magasins d'où proviennent les articles exposés. Un tirage au sort parmi les participants ayant trouvé le maximum d'enseignes déterminera le ou la gagnante d'une journée de relooking.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 8.204,08 €. La subvention sollicitée dans le cadre du PLA 2007/2010 s'élève à 4.102,04 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1.538,37 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 1.485,76 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille à hauteur de 1.077,91 €.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 2.461,22 € (923,02 € part Ville ; 891,45 € part Région ; 646,75 € part CCI Grand Lille).

Le solde de la subvention est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

➤ **L'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF)**

Opération « Vitrine à gagner »

Du 8 au 27 décembre 2009, l'UCAF, située 146 rue Pierre Legrand à Lille, organisera un jeu concours dans les commerces fivois adhérents. Les clients auront la possibilité de gagner environ 40 lots, exposés dans une vitrine, par tirage au sort.

L'objectif de cette opération est d'attirer les chalands dans les commerces de Fives en période de fin d'année, notamment grâce à une communication efficace et à des lots de qualité.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 6.900 €. La subvention sollicitée dans le cadre du PLA 2007/2010 s'élève à 4.140 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1.699,85 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 1.249,59 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille à hauteur de 1.190,56 €.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 2.484 € (1.019,91 € part Ville ; 749,75 € part Région ; 714,34 € part CCI Grand Lille).

Le solde de la subvention est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

.../...

2. Annulation d'une décision de financement - Association Les Boutiques du Faubourg

Par délibération n° 09/219 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de 7.522,80 € à l'association Les Boutiques du Faubourg, pour une opération commerciale intitulée « Opération soldes d'été » prévue en juillet et septembre 2009. L'intitulé de l'opération soutenue et la date de réalisation prévue ont été modifiés par délibération n° 09/610 du 29 juin 2009, pour devenir l'opération « Chèques-Cadeaux » prévue fin octobre - début novembre (montant de subvention et budget inchangés).

Depuis cette décision, la structure précitée a fait part à la Ville de sa décision de ne pas mettre en œuvre le projet d'action envisagé et a, de ce fait, renoncé à la subvention.

L'avance de subvention déjà versée à l'association Les Boutiques du Faubourg, d'un montant de 4.513,68 €, est déduite de la sollicitation pour l'opération « Fêtes de fin d'année » reprise ci-dessus (voir détail en annexe joint.).

3. Versement de soldes de subventions aux associations

➤ Association Les Boutiques du Faubourg

Par délibération n° 09/108 du 2 février 2009, la Ville a octroyé, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, une subvention d'un montant total de 7.593,60 € à l'association Les Boutiques du Faubourg pour la réalisation des opérations : « Braderie du 1er mai 2009 » et « Fête des Mères ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 4.556,16 € (935,28 € pour la braderie du 1^{er} mai et 3.620,88 € pour la fête des mères).

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, la Ville procède au versement du solde des subventions d'un montant de 3.037,44 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
« Braderie du 1er mai 2009 »	2.598	2.603,82	Subvention sur réalisé	1.558,80	639,92	470,50	448,38
			Avance	935,28	383,95	282,30	269,03
			Solde à verser	623,52	255,97	188,20	179,35
« Fête des Mères »	10.058	10.228,79	Subvention sur réalisé	6.034,80	2.477,42	1.821,50	1.735,88
			Avance	3.620,88	1.486,45	1.092,90	1.041,53
			Solde à verser	2.413,92	990,97	728,60	694,35
TOTAL				3.037,44	1.246,94	916,80	873,70

.../...

➤ Union des Commerçants, Artisans, Créateurs du Vieux-Lille (UCARC)

Par délibération n° 09/108 du 2 février 2009, la Ville a octroyé, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, une subvention d'un montant total de 1.179,40 € à l'UCARC, située 80 rue Saint-André à Lille, pour la réalisation de l'opération : « Tremplin de printemps ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 707,64 €.

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, la Ville procède au versement du solde de subvention d'un montant de 471,76 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
« Tremplin de printemps »	2.358,80	3.773,35	Subvention sur réalisé	1.179,40	442,31	427,18	309,92
			Avance	707,64	265,38	256,31	185,95
			Solde à verser	471,76	176,93	170,87	123,97

➤ Union Commerciale Gambetta

Par délibérations n° 09/108 du 2 février 2009 et 09/415 du 18 mai 2009, la Ville a octroyé, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, une subvention d'un montant total de 2.088,49 € à l'Union Commerciale Gambetta, située à la FLCAS - CCI Grand Lille, place du Théâtre à Lille, pour la réalisation des opérations : « Fête des Mères » et « Europe festive XXL ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 1.253,10 € (900,00 € pour la fête des mères et 353,10 € pour Europe festive XXL).

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, la Ville procède au versement du solde des subventions d'un montant de 35,38 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
« Fête des Mères »	2.500	1.226,25	Subvention sur réalisé	735,75	302,04	222,07	211,63
			Avance	900,00	369,47	271,65	258,88
			Solde à verser	-164,25	-67,43	-49,58	-47,25
« Europe festive XXL »	980,82	921,21	Subvention sur réalisé	552,73	226,91	166,83	158,99
			Avance	353,10	144,95	106,58	101,57
			Solde à verser	199,63	81,96	60,26	57,42
TOTAL				35,38	14,53	10,68	10,17

➤ **Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins, et de la place Nouvelle Aventure**

Par délibération n° 09/415 du 18 mai 2009, la Ville a octroyé, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, une subvention d'un montant total de 1.980 € à l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins, et de la place Nouvelle Aventure, située 25 rue des Sarrazins à Lille, pour la réalisation de l'opération : « La tournée des bistrots ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 1.188 €.

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, la Ville procède au versement du solde de subvention d'un montant de 612 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
« La tournée des bistrots »	3.300	3.000	Subvention sur réalisé	1.800,00	738,94	543,30	517,76
			Avance	1.188,00	487,70	358,58	341,72
			Solde à verser	612,00	251,24	184,72	176,04

➤ **Association des Commerçants de la rue d'Isly (ACRI)**

Par délibération n° 09/415 du 18 mai 2009, la Ville a octroyé, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, une subvention d'un montant total de 1.050 € à l'ACRI, située 9 rue d'Isly à Lille, pour la réalisation de l'opération : « Braderie du Village d'Esquermes ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 630 €.

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, la Ville procède au versement du solde de subvention d'un montant de 23,50 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
« Braderie du Village d'Esquermes »	2.100 €	1.307 €	Subvention sur réalisé	653,50	245,08	236,70	171,72
			Avance	630,00	236,27	228,19	165,55
			Solde à verser	23,50	8,81	8,51	6,18

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

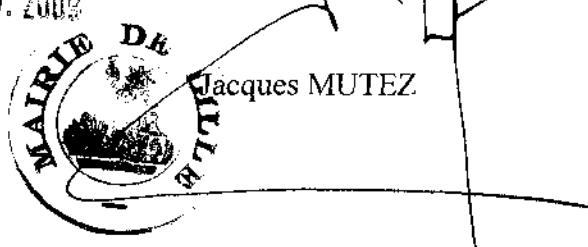
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant entre la Ville et l'association Les Boutiques du Faubourg, le Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL) et l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF)
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de :
 - 3.271,44 € à l'association Les Boutiques du Faubourg (SIRET n° 42053487700014),
 - 2.461,22 € au GAEL (SIRET n° 42059955700030),
 - 2.484 € à l'UCAF (SIRET n° 41093992000014),
 - 471,76 € à l'UCARC (SIRET n° 41995034000010),
 - 35,38 € à l'Union Commerciale Gambetta (SIRET n° 4209053200011),
 - 612 € à l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins, et de la place Nouvelle Aventure (SIRET n° 51221460200017),
 - 23,50 € à l'ACRI (SIRET n° 51237616100018) ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 5.621,86 € sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2007-2010 » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 3.737,45 € sur l'opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) de nos documents budgétaires pour le mandatement aux associations reprises ci-dessus.
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2007-2010 » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2007-2010 » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **25 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1012**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Axe Promotion des Marchés de Plein Air - Subvention à l'association Caulier Fives Animation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A partir de fin 2009, l'association Caulier Fives Animation (CFA), sise 91/21 rue Eugène Jacquet à Lille, souhaite réaliser une opération d'animation et de promotion des marchés de plein air qui entre dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 (PLA).

Cette opération, intitulée « Musette à Fives », a débuté le 18 octobre 2009 et aura lieu un dimanche par mois, pendant 10 mois, sur le marché de la place Madeleine Caulier. Une accordéoniste animera le marché à partir de 11 h. Par temps de pluie, celle-ci sera accueillie dans les cafés alentours de la place.

L'objectif de cette animation est de dynamiser le marché, l'égayer et attirer le chaland.

Le coût total de l'opération est estimé à 2.000 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 60 % du budget total, soit 1.200 €.

La Ville, au titre de la délégation Marchés de Plein Air, est sollicitée à hauteur de 832,30 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 34,32 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à hauteur de 333,38 €.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance totale de 720 €. Le solde de la subvention est versé aux associations dès réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations soutenues.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer par voie d'avenant à la convention existante les subventions suivantes attribuées dans le cadre des Crédits décentralisés (Conseil de quartier de Fives) :

- « Fête de St Nicolas» prévue le 6 décembre 2009 de 10 h 30 à 12 h - Distribution de friandises aux enfants du quartier par St Nicolas et Père Fouettard avec animation musicale dans le cadre du marché de Fives - Subvention : 200 €. (Délibération présentée lors de cette même séance) ;
- « Voyage à Londres» prévu en décembre 2009 - Visite de la capitale britannique et de ses principales attractions - Subvention : 750 €. (délibération n° 09/735 du 5 octobre 2009).

.../...

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant à la convention entre la Ville et l'association Caulier Fives Animation (N° Siret : 44423248200018), ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 720 € à l'association Caulier Fives Animation de la manière suivante :
 - 499,38 € correspondant à la participation de la délégation Marchés de plein air ;
 - 20,59 € correspondant à la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ;
 - 200,03 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 220,62 € sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air Partenaires » - Chapitre 65, article 6574, fonction 94 et à celle correspondant à la part de la Ville pour un montant de 499,38 € sur l'opération n° 679 « PLA Marchés de plein air Ville » - Chapitre 65, article 6574, fonction 94 de nos documents budgétaires,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air Partenaires » - Chapitre 74, article 7472, fonction 94 et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air Partenaires » - Chapitre 74, article 7478, fonction 94.

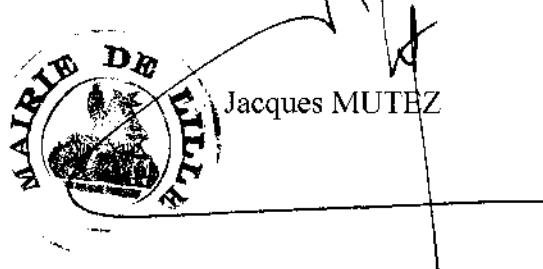
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

25 NOV. 2009

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué aux Marchés
de Plein Air



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1014**

OBJET

**Classes d'environnement – Personnel
enseignant – Indemnités - Application
des nouveaux taux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/1041 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, sur les bases fixées par la circulaire préfectorale n° 08-107 du 24 juillet 2008, le personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement, en limitant à 140 % la partie variable de l'indemnité allouée.

La circulaire préfectorale n° 09-87 du 27 juillet 2009 confirme l'application du décret n° 2009-800 du 24 juin 2009, qui a fixé le salaire minimum de croissance à 8,82 € de l'heure à compter du 1^{er} juillet 2009 et le montant minimum garanti à 3,31 €.

Le barème de l'indemnité applicable à partir du 1er juillet 2009 s'établit comme suit :

a) - avantages en nature

$$3,31 \text{ €} \times 2 = 6,62 \text{ €}$$

b) - indemnité forfaitaire pour sujetions spéciales 4,57 €

c) - partie variable

$$\frac{8,82 \text{ €}}{100} \times \underline{140} = 12,35 \text{ €}$$

La circulaire signifie également que « cette indemnité est, en fait, limitée au versement d'une somme journalière de 24,86 € ; les avantages en nature n'étant indiqués que pour mémoire. Ceux-ci entrent toutefois en compte dans le calcul des sommes soumises à déclaration au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques notamment ».

Cette indemnité est versée aux enseignants dans la limite de vingt et un jours par année civile.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'application de ces nouveaux taux de rémunération
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64131, fonction 213, Opération 473 « rémunérations personnels titulaires » de nos documents budgétaires

.../...

- ◆ LIMITER à 140 % la partie variable du taux journalier fixant ainsi le montant de l'indemnité à 23,54 € au 1er juillet 2009.



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1015

OBJET

Versement de subventions à l'OCCE
du Nord - Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,



Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/742 du 9 octobre 2006, le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord). Cette délibération détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de quartier de Moulins, Wazemmes et Centre se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante, soit 6.850 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ



AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<u>Visite du parc archéologique Asnapio</u> Découverte de l'habitat traditionnel de la préhistoire, étude des matériaux utilisés et des techniques de construction et de l'atelier « se nourrir de la préhistoire ». Les élèves découvriront l'histoire alimentaire de l'homme, passé de l'état de gibier à celui de chasseur. Grâce aux témoignages et à l'expérimentation, et à l'ensemble des connaissances acquises au cours de l'année écoulée, les élèves entreront dans le quotidien de l'homme préhistorique. Ils testeront les techniques du feu (percussion, friction), de chasse (tir au propulseur, sagaie...), ils dégusteront des galettes au miel cuites dans un four du Néolithique.	204,80 €	OCCE N° 2750 ECOLE LAUNAY 39 BD DE BELFORT 59000 LILLE	180 €	Chap 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92
MOULINS	<u>Enseignement de la découverte du monde</u> Découverte des objets, de la vie animale, végétale, les parties du corps humain et leur fonction, définir les 5 sens, connaître et appliquer les règles d'hygiène, se situer dans l'espace. Savoir mémoriser et interpréter des chants, écouter les autres et les respecter, s'exprimer et dialoguer...	487 €	OCCE N° 1788 ECOLE KERGOMARD 2 RUE GEORGES MANDEL 59000 LILLE	200 €	Chap 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92
	<u>Education à l'image</u> Séances de cinéma proposées par les différentes structures culturelles du quartier pour sensibiliser les enfants à différentes formes d'animation et enrichir leur culture cinématographique.	1264,50 €	OCCE N° 1499 ECOLE LES MOULINS 66 RUE DE LA PLAINE 59000 LILLE	750 €	Chap 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS (2)

QUARTIER	PROJET	CÔTÉ TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	<u>Faisons notre cirque</u> Découverte des arts du cirque, ateliers de cirromotricité. Le but est de faire connaître aux enfants et aux parents une pratique culturelle accessible dans le quartier, apprentissage de la citoyenneté (épanouissement au sein d'un groupe, respect des règles), développement psycho-moteur.	720 €	OCCE N° 812 ECOLE VICTOR HUGO 137 BD VICTOR HUGO 59000 LILLE	620 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92
WAZEMMES	<u>Soutien aux activités périscolaires</u> Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	3 000 €	OCCE N° 1080 ECOLES AMPERE - BOUCHER DE PERTHES 85 BD MONTEBELLO 59000 LILLE	960 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61
	<u>Soutien aux activités périscolaires</u> Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	952 €	OCCE N° 1579 ECOLE ANDRE 42 TER RUE PAUL LAFARGUE 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61


 RÉFÉCTURE DU NORD
 20 NOV. 2009
 ARRIVÉE
 10

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Soutien aux activités périscolaires Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	1 000 €	OCCE N° 673 ECOLE CAMILLE DESMOULINS	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61
	Soutien aux activités périscolaires Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	1 200 €	OCCE N° 1730 ECOLE DECROLY 29 RUE LITTRÉ 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61
WAZEMMES	Soutien aux activités périscolaires Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	5 571 €	OCCE N° 2078 ECOLE GOUNOD PLACE PHILIPPE DE GIRARD 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61
	Soutien aux activités périscolaires Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	600 €	OCCE N° 372 ECOLE LAVOISIER 72 RUE DES STATIONS 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS (4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Soutien aux activités périscolaires Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	4 483 €	OCCE N° 2458 ECOLE QUINET ROLLIN 27 RUE LITTRÉ 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61
WAZEMMES	Soutien aux activités périscolaires Aide à la coopérative scolaire pour l'achat de livres et de petits équipements nécessaires aux activités périscolaires.	1 000 €	OCCE N° 1258 ECOLE VIALA 5 RUE VIALA 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 61
CENTRE	Eveil musical sur les musiques africaines La voix et l'écoute, reproduire un rythme simple corporellement puis à l'aide d'un instrument que les enfants auront fabriqué. Découvrir les musiques d'ailleurs. Mémoriser et interpréter des chants, des dialectes. Présenter leur production aux parents.	800 €	OCCE N° 2050 ECOLE DU BELLAY 11, RUE DES PYRAMIDES 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1016

OBJET

Conseil Municipal d'Enfants - Projet de calendriers et de livres de recettes - Convention de partenariat entre la Ville et l'UNICEF - Comité Départemental du Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants des quartiers des Bois-Blancs et du Vieux-Lille ont souhaité mettre en place une action qui leur permette d'aider les enfants défavorisés.

Ainsi, les premiers ont conçu un calendrier et les seconds ont opté pour un livre de recettes.

Ces produits, qui mettent en valeur les droits de l'enfant, sont destinés à être vendus au profit de l'UNICEF - Comité Départemental de Nord.

La Ville de Lille, qui met en œuvre cette action, prend à sa charge l'intégralité des frais de conception (impression et refile) des 200 calendriers et des 200 livres de recettes, évalués à 3.470 €. Le prix de vente est fixé à 5 € pour un calendrier et à 5 € pour un livre de recettes. La Ville en autorise également la mise en vente à l'occasion d'évènements précis (cérémonies de vœux des Présidents de Conseil de quartier et Marché de Noël).

L'association UNICEF – Comité Départemental de Nord récoltera intégralement le produit de ces ventes.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la mise en place de cette action,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention avec l'UNICEF, ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 11, article 6238, fonction 021 - Opération n° 645 - Code VCME.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 26/11/2009

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au
Conseil Municipal d'Enfants,

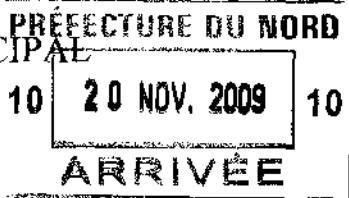


390

Véronique BACLE

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1017**

DU CONSEIL MUNICIPAL



OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association Robin des bio.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 15 juin 2007, le Conseil Municipal a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 2, sous objectif 2.2 vise à développer et consolider les filières d'activité, l'objectif 3 sous objectif 3.3 vise, quant à lui, à encourager les formes d'entrepreneuriat collectif.

Robin des Bio (ex Coop Nord Bio) existe depuis près de 35 ans et a beaucoup évolué depuis sa création.

- Dans les années 80, le groupe informel se structure en coopérative...
- Dans les années 90 arrive la première employée...
- Les années 2000 voient la transformation sous forme associative et le passage à deux salariées (à 32 h hebdomadaires).

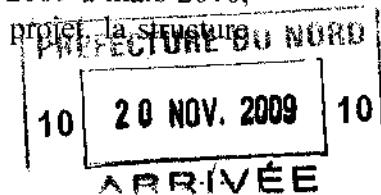
Comme les filières de l'agriculture biologique qui connaissent une crise de croissance, l'association Robin des bio se situe à une période charnière de son existence. Les adhérents ont tous au moins une fois été confrontés à une rupture de stock. Indépendamment de l'organisation interne, l'association est confrontée à plusieurs éléments qui compliquent, limitent, voire entravent la gestion de ses approvisionnements et, plus généralement, l'animation de la vie associative (information, échanges, animation, etc.).

Parmi ces éléments, plusieurs freins sont identifiés :

- la taille du local de l'association ;
- le nombre croissant des adhérents ;
- le faible investissement en temps consacré au bénévolat de la majorité des adhérents ;
- des difficultés de reconnaissance de l'association dans la relation commerciale avec ses fournisseurs ;
- la gestion du temps des salariés.

Dans un contexte de fort développement de la demande de consommation de produits issus de l'agriculture biologique, le Conseil d'Administration souhaite engager un travail visant à mesurer le potentiel de développement de la structure et à la positionner dans ses choix sur le champ économique dans le cadre d'un statut d'entrepreneuriat collectif.

Pour réaliser ce travail, l'association Robin des bio recrute un chargé de projet qui se verra confier cette mission de faisabilité pendant la période de novembre 2009 à mars 2010, soit une durée de 3 mois. En complément de l'intervention du chargé de projet, la structure bénéficiera du soutien d'un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA).



Pour mener à bien ce projet, dont le budget total s'élève à 16.000 €, l'association Robin des bio sollicite de la Ville l'octroi d'une subvention de 12.000 € dans le cadre du PLDESS, dont 6.000 € financés par le Conseil Régional et 6.000 € par la Ville. En complément de ce financement, l'intervention du DLA sera mobilisée pour un montant de 4.000 €.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

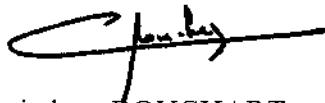
- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention d'objectif et de partenariat entre la Ville et l'association Robin des bio, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention globale de 12.000 € à l'association Robin des bio, sise 23, rue Gosselet à Lille (SIRET n° 4396395500011) financée par la Ville dans le cadre du PLDESS au titre de la délégation de l'Economie Solidaire, soit 6.000 € par la Ville et 6.000 € par la Région Nord/Pas-de-Calais,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 688 intitulée « Economie Solidaire ».
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 6.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7472, fonction 90 - Opération n° 688 intitulée « Economie Solidaire ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

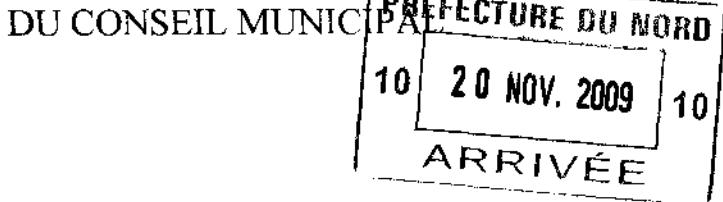
Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire,



Christiane BOUCHART



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1018**



OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention au Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 15 juin 2007, le Conseil Municipal a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 4.1 vise à améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et à augmenter la demande de biens et de services.

En réponse aux sollicitations de plus en plus agressives de sociétés qui prennent le champ d'intervention des comités d'entreprises comme un marché à conquérir sans se préoccuper de l'économie générée et de l'impact sur le social, le Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais a initié un projet « 3001 l'Odyssée des possibles » ayant pour objectifs de réaffirmer le rôle économique et social d'un CE et leur place légitime dans le champ de l'économie sociale.

Les CE sont en concordance avec les principes de l'économie sociale : absence de profits privés, démocratie et but non lucratif.

« 3001, Odyssée des possibles » s'avère donc l'occasion pour les CE d'apporter la preuve que l'on peut mettre en action les valeurs dont on conteste souvent l'absence dans les entreprises dans lesquelles agissent les CE.

Pour mener à bien cette manifestation, le Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais s'est entouré d'un groupe de travail constitué de comités d'entreprises et d'associations inter CE, d'acteurs culturels et de l'économie sociale et solidaire du territoire lillois (APES, CRES, Les Cigales, AICE, Eclats...).

Le programme, alliant manifestations festives et temps de réflexion partagés avec le grand public, s'est déroulé du 13 au 17 octobre derniers dans les locaux de la Gare Saint-Sauveur.

Plus de 1 500 personnes ont participé aux différentes actions mises en œuvre et reprises dans le programme ci-annexé.

Dans la continuité de « 3001, Odyssée des possibles », le Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais, en partenariat avec la Ville et les CE/COS locaux impliqués, a décidé d'élargir le débat aux responsables nationaux et organisations syndicales et syndicats patronaux lors d'une manifestation prévue en janvier prochain dans les locaux de la Maison de l'Education Permanente, dont le thème concerne l'action des organisations syndicales et des syndicats patronaux pour l'innovation socio-économique à l'échelle locale. A l'issue de cette rencontre sera signée une charte des « Comités d'Entreprises acteurs de l'économie sociale » élaborée avec les acteurs de l'économie solidaire présents sur le territoire lillois.

10 20 NOV. 2009

10

Pour mener à bien ce projet, dont le coût s'élève à 4.000 €, le Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais sollicite le financement du PLDESS, financé pour moitié par la Région soit 2.000 € et pour moitié par la Ville.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention globale de 4.000 € au Comité d'Etablissement Régional des cheminots de la Région SNCF du Nord/Pas-de-Calais, sis à Lille 25 boulevard Jean-Baptiste Lebas (Siret n° 334 534 393 000 15), soit 2.000 € par la Ville et 2.000 € par la Région Nord/Pas-de-Calais,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 688 intitulée « Economie Solidaire »,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 2.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7472, fonction 90 - Opération n° 688 intitulée « Economie Solidaire ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 nov. 2009**

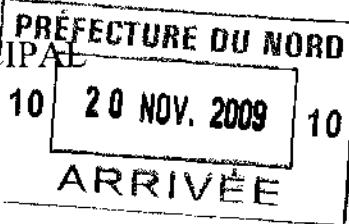
Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire,


Christiane BOUCHART



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1019**

DU CONSEIL MUNICIPAL



OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association Lille Sud Insertion, préfiguration d'une Régie de quartier à Lille-Sud.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a adopté un plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour la période 2007/2010. L'objectif 2 vise à favoriser le développement endogène des structures et les démarches de labellisation.

L'association Lille Sud Insertion est implantée sur le quartier de Lille-Sud depuis sa création en 1993. Elle porte deux services aujourd'hui distincts :

- le service Régie Technique de Proximité,
- le service d'accueil Sud Insertion.

La structure possède un ancrage fort au sein d'un des plus gros quartiers de Lille. Celui-ci est caractérisé par un habitat social majoritaire, par des publics présentant des besoins multiples. En favorisant des liens personnalisés, des échanges avec d'autres territoires, l'association contribue à l'amélioration de l'image du quartier. De façon directe ou indirecte, la structure participe à l'amélioration du cadre de vie. En proposant ou en créant de l'emploi, elle contribue également au maintien de la vie économique locale.

L'association Lille Sud Insertion est reconnue sur le quartier de Lille-Sud pour ses fonctions d'insertion (accompagnement des publics et création d'emplois d'insertion par l'activité économique), techniques (interventions en gestion urbaine pour l'entretien du quartier) et pour sa fonction sociale (prestation technique exécutée par les habitants).

Attachée à sa dimension territoriale, l'association Lille Sud Insertion veut renforcer sa fonction sociale et apporter sa contribution à la réflexion autour d'une démarche de développement social voulue par la Ville et les bailleurs sociaux, en terme d'accompagnement des habitants à l'amélioration de leur vie quotidienne.

Cette réflexion rejoue celle de la démarche de labellisation « Régie de Quartier » en recentrant les missions de la structure sur son territoire d'origine.

Le projet de la structure consiste, au-delà de l'insertion des personnes en difficulté, à porter avec les forces vives du quartier (associations, habitants, partenaires institutionnels, bailleurs) un nouveau projet d'animation local permettant de combiner la mise en œuvre d'actions de gestion urbaine de proximité, la réponse à des besoins non satisfaits, tout en favorisant l'emploi de proximité et en renforçant le lien social sur le quartier.

.../...

Son nouvel objet social sera :

- d'initier de nouveaux modes de participation à la vie du quartier,
- d'améliorer la qualité de la vie du quartier en développant des services de proximité,
- de créer des activités pérennes porteuses d'emplois d'utilité sociale.

Le projet :

En s'appuyant sur sa connaissance du quartier, des partenariats construits avec la Ville et les bailleurs, des modifications importantes apportées par le Grand Projet Urbain, il s'agit de développer des activités relatives à la solidarité, la citoyenneté et l'amélioration du cadre de vie.

L'association propose de travailler étroitement avec les personnes ressources du quartier à l'émergence de nouveaux projets adaptés au territoire.

Des idées issues des premières concertations :

- Travailler avec les écoles, les parents d'élèves à la mise en place de pédibus ou vélobus (appui sur les actions « Sécurité aux abords des écoles » et le « Relais Parents Ecoles »),
- Créer un jardin de cocagne dans le cadre du projet « jardin des cultures »,
- Créer un lieu de petite restauration afin de diversifier l'offre de restauration sur le quartier, de répondre à la demande pour l'organisation de repas lors de manifestations, d'écouler les produits issus du jardin de cocagne, de travailler sur l'équilibre alimentaire,
- Créer un lieu d'échanges, un espace de paroles, d'informations dédiées aux habitants, (café citoyen),
- Travailler en amont, auprès des écoles, des CLSH, sur la propreté du quartier (en s'appuyant sur le marché propreté de la Ville et le service Propreté),
- Travailler autour des savoir-faire en terme de couture, broderie, à partir de notre atelier repassage et du Faubourg des Modes...

Objet de l'étude :

Une phase de diagnostic s'articulera autour d'une double consultation des habitants et des partenaires du territoire. Ces rencontres permettront d'affiner les attentes des habitants en matière de développement de services de proximité et de façon plus générale d'amélioration de la qualité de la Ville.

L'association déterminera ensuite les pistes possibles d'activités en confrontant ces attentes aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle que connaissent les personnes les plus en difficulté.

Une deuxième phase sera consacrée à l'étude de faisabilité technique et de la viabilité économique des projets d'activités. La troisième phase sera consacrée à la mobilisation des moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des activités.

..../....

Déroulement de l'étude :

La phase diagnostic s'échelonnera sur 6 mois, de mi-décembre à juin 2010. Les deux phases suivantes pourront se dérouler en simultané pour se terminer en décembre 2010. Un comité de pilotage sera réuni en juin et novembre réunissant l'ensemble des partenaires concernés par le projet. Un comité technique sera, quant à lui, réuni mensuellement.

Pour mener à bien cette étude, Lille Sud Insertion recrute un agent de développement qui sera chargé de préparer les différentes rencontres relatives au projet et d'animer la dynamique de concertation menée auprès des habitants ; il aura également à charge de mobiliser les conditions de faisabilité économique des projets envisagés. Enfin, il aura pour mission de contribuer à la mobilisation des habitants pour qu'ils s'associent au projet sous une forme ou sur une autre.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 39.812 €.

En complément du financement déjà sollicité auprès de la délégation Politique de la Ville, l'association Lille Sud Insertion sollicite une subvention de 19.906 € dans le cadre du PLDESS dont 50 % financés par le Conseil Régional et 50 % par la Ville.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de Pilotage et Commission Extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention globale de 19.906 € à l'association Lille Sud Insertion, sise 52/54 rue de Marquillies à Lille (Siret n° 40193200900038), soit 9.953 € par la Ville et 9.953 € par la Région Nord/Pas-de-Calais,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 688 intitulée « Economie Solidaire ».
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 9.953 € sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7472, fonction 90 - Opération n° 688 intitulée « Economie Solidaire ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20/11/2009**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire,

Christiane BOUCHART



DU CONSEIL MUNICIPAL

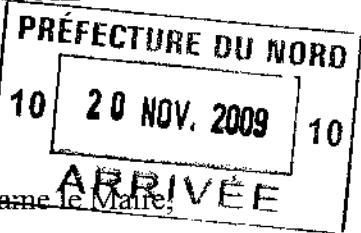
Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1020**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Actions de sensibilisation et d'éducation au commerce équitable – Subvention à l'association Artisans du Monde Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007/2010. L'objectif 4 vise à améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et développer la consommation de biens et de services solidaires.

Acteur historique du commerce équitable en France, Artisans du Monde construit depuis 35 ans (depuis 1974) avec ses partenaires du Sud une économie solidaire au service du développement durable. Le développement est ici entendu comme la maîtrise par les peuples et les sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques dans un objectif de démocratie. Au total, 115 organisations dans 42 pays participent à cette dynamique.

Artisans du Monde est un réseau associatif et militant de distribution spécialisée de produits du commerce équitable. La démarche du commerce équitable va au-delà d'un échange commercial permettant une meilleure rémunération des producteurs et par là même leur développement économique. Elle insiste sur le fait que les organisations de commerce équitable au Nord, relayées par les consommateurs, soutiennent les organisations de producteurs, sensibilisent le grand public et mènent des campagnes visant à modifier les règles et les pratiques du commerce international conventionnel.

Le commerce équitable recouvre ainsi trois dimensions, complémentaires et indissociables :

- **Une dimension socio-économique** avec des échanges commerciaux équitables pour un développement durable ;
- **Une dimension éducative** pour d'autres modes de relations commerciales basés sur la confiance et la transparence (les associations Artisans du Monde sont notamment agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public) ;
- **Une dimension politique** avec un engagement pour plus de justice dans les règles du commerce international à travers notamment le relais de campagnes de plaidoyer1.

170 associations Artisans du Monde et 20 membres associés sont regroupés au sein d'une Fédération : la Fédération Artisans du Monde. Elle est membre de la Plate-Forme française pour le Commerce Équitable (P.F.C.E), du Réseau Européen des Magasins du Monde (News !) qui regroupe 3 000 magasins spécialisés dans 13 pays et de la WFTO (World Fair Trade Organisations, ex-IFAT : Fédération Internationale du Commerce Équitable) qui rassemble 250 organisations de commerce équitable du Sud et du Nord de la planète.

.../...

10 20 NOV. 2009 10
ARRIVÉE

Crée le 31 janvier 2009 à l'initiative de neuf groupes locaux, l'association régionale Artisans du Monde Nord/Pas-de-Calais reprend les objectifs nationaux de promotion du commerce équitable et d'éducation au développement durable. Cette association a pour vocation de développer le mouvement Artisans du Monde au niveau de la région. Elle a pour but de participer au développement du réseau régional et d'être un interlocuteur privilégié pour les collectivités territoriales.

Par ailleurs, elle a un rôle de coordination et de cohésion des groupes locaux, en particulier dans les domaines du plaidoyer, de l'éducation, des formations et de la communication.

Enfin, elle apporte par ses actions une aide aux groupes existants.

Pour permettre le développement du commerce équitable, Artisans du Monde Lille anime et développe régulièrement les actions suivantes :

- Sensibilisation et éducation au développement pour tout public (scolaires, jeunes, adultes...),
- Création d'un jeu de plateau sur le commerce équitable et le coton (en partenariat avec Le Pas de Côté),
- Participation au Collectif lillois de l'Ethique Sur l'Etiquette (E.S.E.),
- Participation au Collectif Comm'Une idée,
- Information/vente sur le commerce équitable et plus largement l'économie solidaire,
- Participation à des colloques, conférences, manifestations (conférences universitaires et grand public...), en partenariat avec d'autres structures de solidarité internationales (Peuples Solidaires, C.R.D.T.M., A.F.P.S., EDA ...).

Action proposée

Pour accompagner la Ville dans le cadre de la campagne « Equitable au quotidien » et la promotion du commerce équitable dans les quartiers, Artisans du Monde propose de réaliser 3 actions de formation entre novembre 2009 et mars 2010, en direction des animateurs de centres sociaux et de l'association des ambassadeurs de Lille 2004. La troisième session de formation aura pour objectif d'apporter des éléments approfondis pour les participants qui seront chargés de mettre en œuvre des animations sur le sujet.

Contenu de l'action

- Introduction aux notions d'inégalités Nord-Sud et de distribution des richesses à travers divers petits jeux pédagogiques (jeu des chaises, jeu de la baguette) ;
- Présentation des filières commerciales classiques et des échanges mondiaux ;
- Mise en évidence des limites et des inégalités provoquées par ce système ;
- Présentation des alternatives possibles : consommation locale, commerce équitable, consommation responsable ;
- Décomposition du prix et étude d'une filière intégrée ;
- Les garanties du commerce équitable. Labels, logos, centrales d'achats ;
- Le commerce équitable et le développement durable autour de ses cinq axes : social, économique, environnemental, politique et culturel ;
- Exemples d'actions de plaidoyer auprès des instances politiques afin de faire respecter le droit du travail pour les producteurs : campagnes « Soignons la PAC », Droit à l'accès à la terre en Palestine, Soutien au Mouvement des paysans sans terre, Soutien à l'agriculture familiale et paysanne ;

.../...

- Panorama des acteurs du CE en France : la PFCE, le réseau Minga... Les structures du commerce équitable et de la consommation responsable à Lille. Collectif Comm'Une idée ;
- Pour aller plus loin : sources d'informations supplémentaires (CRID, ITECO, sites web...)

Pour la session en direction des Centres sociaux, des outils pédagogiques seront associés à la présentation pour permettre la mise en œuvre d'animations avec leurs usagers :

- kit petit déjeuner
- expositions et autres supports visuels
- mallettes pédagogiques (vidéos, guide d'animation)
- animations ludiques nécessitant peu de matériel (jeu des sacs en papier, jeu de la banane...).

Artisans du Monde propose également d'animer 4 ateliers lors du Forum National du Commerce Equitable, événement final de la campagne. Ces ateliers porteront sur la présentation de petits producteurs (Palestine, Laos et le Brésil) et du jeu « La route du coton » réalisé avec le soutien de la Ville.

Pour mener à bien ces propositions pour lesquelles le centre de formation Artisans du Monde se mobilise, l'association lilloise d'Artisans du Monde sollicite l'appui de la Ville à hauteur de 3.220 € dans le cadre du PLDESS pour l'action « Equitable au Quotidien », cofinancée par la Ville et la Région Nord/Pas-de-Calais.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.220 € à l'association Artisans du Monde Lille, sise 6 rue du Palais Rihour à Lille (SIRET n° 40168803100012),
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 689 « Commerce Equitable »,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région de 1.610 € sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 747, fonction 90 Opération n° 689 « Commerce Equitable ».

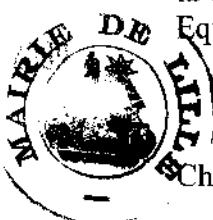
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **10 NOV.**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Commerce
Equitable,

Christiane BOUCHART



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1021**

OBJET

Patrimoine – Attribution de subventions
au titre de l'année 2009 – 4^{ème} trimestre –
Complément.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite aider les associations suivantes qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois. Elles mettent en effet en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et qui visent à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun.

Subventions de fonctionnement :

Nom de l'association (adresse)	Budget global	Objectifs de l'association	Subvention proposée
Association Art Culture et Patrimoine 142, allée de Liège - CRISTAL 383 – 59777 Euralille SIRET : 50967484200018	3.000 €	Mise en place d'un programme musical de Noël (orgue, chœur et conte musical) dans différentes églises de la ville. Subvention année 2008 : 6.660 €	2.500 €
Association St-André Vieux-Lille 123, rue Royale – Lille SIRET : 45032472800010	700 €	Organisation d'un concert d'automne. Pas de subvention en 2008	500 €

Subvention d'investissement :

Nom de l'association (adresse)	Budget global	Objectifs de l'association	Subvention proposée
Association Aviron Union nautique de Lille 38 avenue Marx Dormoy - Lille SIRET : 35396370500010	33.700 €	Restauration de bateaux anciens de collection Pas de subvention en 2008	4.000 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions, d'un montant global de 7.000 €, aux associations précitées

.../...

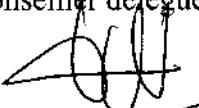
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 324 – Opération n° 231 – Libellé de l'opération « Amis des églises » et au chapitre 204, article 2042, fonction 324 – Opération n° 798 – Libellé de l'opération « Associations patrimoniales investissement ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1022**

OBJET

Service Ville d'art et d'histoire -
Attribution de subventions au titre
de l'année 2009 – 2^{ème} trimestre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite aider les associations suivantes qui permettent à un public très divers de mieux connaître notre patrimoine commun et d'être sensibilisé à l'architecture.

Organismes ou associations	Subvention proposée	Objectifs de l'association	Budget global
Office de Tourisme Palais Rihour Place Rihour 59002 Lille Cedex N° SIRET : 783 681 687 000 27	11.000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Afin d'assurer la formation des guides conférenciers ainsi que le temps de réalisation des ateliers dans le cadre de la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine du jeune public, pris en charge par l'Office de Tourisme, celui-ci sollicite une subvention de 5.016 €. - Des visites gratuites programmées sur le second semestre 2009, permettant au plus grand nombre, touristes et habitants, de découvrir toutes les facettes de la Ville, sont préparées et animées par l'Office de Tourisme qui, à cette fin, sollicite une aide financière de 1.501 €. - L'initiative d'un complément de visite du quartier du Vieux-Lille intitulée « l'Hospice Comtesse et son quartier » nécessite d'effectuer la formation des guides conférenciers d'ici la fin de l'année 2009. Ce nouveau programme prenant effet à partir du 2 janvier 2010, l'Office de Tourisme sollicite une subvention de 4.483 € <p>Subvention accordée en 2008 : 7.904€</p>	11.000€
ANCOVART (Association nationale des guides conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire) 67, rue Brûle Maison 59000 Lille N° SIRET : 451 173 827 000 10	2.000 €	L'ANCOVART sollicite, pour la première fois, le service Ville d'Art et d'Histoire pour une subvention exceptionnelle de 2.000 € dans le cadre de l'organisation des 24èmes Journées Nationales de Formation.	50.000€

Organismes ou associations	Subvention proposée	Objectifs de l'association	Budget global
La Maison de la Polonia en France 64, rue Denis Papin 62110 Henin Beaumont N° SIRET : 482 202 439 000 14	3.000€	La mise en valeur des sites lillois dédiés à la mémoire de l'immigration polonaise et des sites qui y sont historiquement rattachés nécessite des recherches historiques, des inventaires et des préparations de visites guidées. C'est pourquoi, l'association La Maison de la Polonia en France sollicite une subvention de 3.000 €. Pas de subvention en 2008	17.000 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions, d'un montant total de 16.000 €, aux associations précitées ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction324 – Opération n° 232 CVAEH - Code service CJC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1023**

OBJET

**Marché à bons de commande de prestations
en maîtrise d'œuvre de maintenance sur le
patrimoine ancien.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les services municipaux procèdent aux suivis des interventions d'entretien (maintenance préventive ou curative) sur le patrimoine remarquable ou protégé au titre des monuments historiques ou au titre du Code du Patrimoine.

Pour les monuments classés, ces interventions se faisaient, jusqu'à présent, soit sous couvert de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, soit sous couvert de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le décret 2009-749 du 22 juin 2009 vient modifier la législation portant sur les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les monuments historiques classés :

- la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et réparation pourra être assurée par un architecte du patrimoine (ces missions étaient, auparavant, assurées par l'Architecte des Bâtiments de France du département du Nord),
- la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et de modifications pourra être assurée soit par un architecte en chef des monuments historiques, soit par un architecte du patrimoine justifiant de dix années d'expérience en restauration du patrimoine (ces missions étaient, auparavant, assurées le plus souvent par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques du département du Nord). Ces deux types de candidats doivent pouvoir justifier de leur capacité à intervenir sur l'édifice.

Cette modification entraîne le recours normal à une consultation de maîtrise d'œuvre autant pour les travaux d'entretien et réparation que pour les travaux de restauration sur monument classé au titre des monuments historiques.

Cependant, le recours à un architecte possédant « toutes les compétences requises pour intervenir sur des travaux similaires et un édifice comparable » pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques ou protégés au titre du Code du Patrimoine est toujours recommandé.

Dans ce contexte, il est souhaitable de confier les différentes missions liées à la maîtrise d'œuvre de maintenance à un opérateur disposant de compétences sur le patrimoine ancien qu'il soit classé, inscrit, protégé à un autre titre du Code du Patrimoine (Secteur sauvegardé, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, Sites, adossé à un édifice classé, etc.) ou remarquable (églises, grands édifices patrimoniaux, etc.).

Afin d'assister les services de la Ville dans les travaux de maintenance du patrimoine, il est proposé d'organiser une consultation portant sur des prestations de maîtrise d'œuvre de maintenance sur existants, sans modifications substantielles de l'ouvrage ni transformation.

.../...

Afin de tenir compte des différents degrés de qualification requis, cette consultation sera organisée en deux lots :

➤ **Le premier lot portera sur des missions de maîtrise d'œuvre de maintenance sur bâtiment protégé au titre des monuments historiques.**

Le candidat devra disposer des compétences suivantes :

- Architecture avec compétences, titres et qualifications requises selon le décret du 22 juin 2009 :
 - soit "*par un architecte en chef des monuments historiques*"
 - soit "*un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention " architecture et patrimoine " ou de tout autre diplôme de niveau équivalent* " justifiant "*d'une activité professionnelle régulière dans le domaine de la restauration du bâti ancien pendant les dix années*" écoulées.
- Etudes techniques tous corps d'état avec références en restauration de patrimoine protégé au titre des monuments historiques.
- Economie de la construction avec références en restauration de patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

Le montant minimum des dépenses annuelles sur ce lot est estimé à 50.000 € HT par an. Le montant maximum des dépenses annuelles sur ce lot est estimé à 200.000 € HT par an.

➤ **Le second lot portera sur des missions de maîtrise d'œuvre de maintenance sur bâtiment, protégé au titre du Code du Patrimoine ou remarquable.**

Le candidat disposera des compétences suivantes :

- Architecture avec références en restauration de patrimoine remarquable ou protégé au titre du Code du Patrimoine.
- Etudes techniques tous corps d'état avec références en restauration de patrimoine remarquable ou protégé au titre du code du patrimoine.

Le montant minimum des dépenses annuelles sur ce lot est estimé à 50.000 € HT par an. Le montant maximum des dépenses annuelles sur ce lot est estimé à 200.000 € HT par an.

Le marché sera un marché à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation portant sur la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre de maintenance sur le patrimoine ancien.
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres

.../...

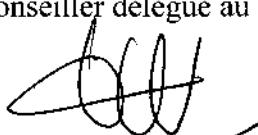
- ◆ IMPUTER les dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires en fonction des opérations réalisées

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **19 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1024

OBJET

Acquisition de documents, plâtres
et d'un plan original de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite acquérir plusieurs documents et pièces importantes, témoins de l'histoire de Lille aux XIXème et XXème siècles.

Cette acquisition porte d'abord sur des pièces concernant le sculpteur lillois Robert Coin, second Prix de Rome, qui a eu une longue et prolixe carrière à Lille et dans toute la France. Ce sculpteur a réalisé de nombreuses œuvres encore présentes dans l'espace public lillois : Monument à Delory et Salengro (1959 - place Simon Vollant) ; Monument à Testelin (1933 - Esplanade) ; relief ornant la façade de la Voix du Nord (Grand Place) ; Marianne (1931 - Hôtel de Ville) ; flamme de la façade de l'école Renard - Saint-Exupéry (boulevard de Strasbourg). Il s'est aussi notamment illustré dans le décor de l'Hôtel de Ville de Dunkerque et dans celui de la Basilique de Lisieux.

Il s'agit d'un fonds unique à la fois documentaire et autographe provenant de l'atelier du sculpteur ainsi que deux plâtres originaux et un photomontage présentant des maquettes de monuments lillois, pour un montant total de 7.000 € TTC

Par ailleurs, la Ville souhaite acquérir un plan original de Lille daté de 1820 pour un montant de 200 € TTC. Ce plan complétera de façon intéressante la collection de plans de la Ville déjà conservée aux Archives Municipales.

Description du fonds	Coordonnées du vendeur	Coût de l'achat TTC
Fonds provenant de l'atelier de l'artiste : - 1.500 photos (1921-1983) - un portfolio d'une dizaine de dessins originaux - un fonds documentaire et autographe présentant la formation et la carrière de l'artiste (0,5 mètre linéaire)	Christian COURREUR Libraire 16 bis, rue Léonard Danet 59000 Lille	5.000 €
- Maquette en plâtre du "Monument à Achille Testelin" - Maquette en plâtre du bas-relief ornant la façade de l'immeuble de la Voix du Nord - Photomontage présentant le bas-relief de la Voix du Nord en situation	Monsieur DUPLAN Antiquaire 66, rue d'Angleterre 59000 Lille	2.000 €
Plan original de Lille (1820)	Jean-Paul LEPAN 10, rue du Pavé 59246 Mons en Pévèle	200 €
TOTAL		7.200 €

.../...

Conformément à l'article 3-11 du Code des Marchés Publics, les marchés qui ont pour objet l'achat d'objets d'antiquité et de collections ne sont pas soumis à l'application du dit code.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

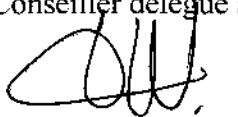
- ◆ **AUTORISER** l'acquisition des documents et œuvres détaillées ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les contrats correspondants ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2168, fonction 324 – Opération n°1157 " Archives investissement " - Code opération CARCH.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Réception en Préfecture le



Dominique PLANCKE



Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1025****OBJET****Fourniture de produits de la construction et de produits industriels – Renouvellement du marché - Lancement d'un appel d'offres.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 50394 portant sur les achats de produits de la construction et de produits industriels pour le Service Ateliers et Maintenance Centralisée arrive à expiration le 23 janvier 2010.

Afin de procéder au renouvellement de ce marché, il est proposé de lancer une consultation.

Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum passé pour une période d'un an à compter de la date de notification. Il est reconductible de façon expresse 3 fois, par période d'un an.

Le détail des lots est réparti comme suit :

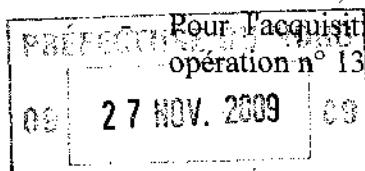
- lot 1 : Revêtement de sols, muraux et produits connexes : mini annuel : 20.000 €
- lot 2 : Fournitures générales d'atelier : mini annuel : 10.000 €
- lot 3 : Verrerie, miroiterie et produits connexes : mini annuel : 5.000 €
- lot 4 : Produits industriels : mini annuel : 100.000 €

Le montant estimatif annuel H.T. minimum des dépenses est fixé à 135.000 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement d'une nouvelle consultation pour l'acquisition de produits de la construction et de produits industriels,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'offres.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits :
 - Pour les autres matières et fournitures : au chapitre 011, fonction 020, article 6068, opération n° 674 QMAIN (section fonctionnement),
 - Pour les fournitures de petits équipements : au chapitre 011, fonction 020, article 60632, opération n° 674 QMAIN (section fonctionnement),

Pour l'acquisition de matériel : au chapitre 21, fonction 020, article 2188, opération n° 1339QMBAT - AP QGESTPATPG (section investissement).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**Réception en Préfecture le
27 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments,

Philippe TOSTAIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1026

OBJET

Fourniture de bois et de matériaux de construction pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes – Marché 08S0156 – Changement de titulaire – Avenants n° 1 aux lots 1 et 3.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/991 du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un marché à bons de commande passé par voie d'appel d'offres ouvert pour la fourniture aux services municipaux de la Ville et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme de bois bruts, rabotés, traités ou de construction, de produits plâtre, produits maçonnerie, tuiles et carrelages, de contreplaqués, panneaux de particules et menuiseries intérieures. Ce marché, composé de 3 lots, a été attribué à la Société Docks de l'Oise.

Aux termes d'un acte sous seing privé à Compiègne en date du 20 avril 2009, la société DOCKS DE L'OISE, dont le siège social est à Noyon (60400), 150 rue Adrien Lhomme, a confié en location gérance à la société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX dont le siège social est situé 2080, avenue des Landiers à 73000 Chambéry, le fonds de commerce de négoce de bois panneaux sis et exploité 10, boulevard Marcel Cachin - 59860 Bruay sur Escaut.

Cette location gérance a été consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2009 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Par ailleurs, préalablement à la convention de location gérance en date du 14 avril 2009 entre les soussignés, la Société DUBOIS MATERIAUX d'une part, et la société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX, d'autre part, il a été exposé ce qui suit : « l'évolution du marché de la distribution des matériaux de construction marquée par une distinction de plus en plus forte entre les professionnels spécialisées et les artisans généralistes, il a été décidé de regrouper les activités de distribution de bois panneaux du groupe Point P au sein d'une même entité juridique, la société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX ayant comme enseigne leader DISPANO, filiale du groupe Point P ».

Ainsi, la société DUBOIS MATERIAUX, propriétaire de deux fonds de commerce de négoce de bois-panneaux à Lesquin (59810), 13 rue de la Haie Plouvier et à Grande Synthe (59760), 10 rue du Huit Mai, a également donné en location gérance à la société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX dont le siège social est situé 2080, avenue des Landiers à Chambéry, les fonds de commerce de négoce de bois panneaux sis et exploité à Lesquin, 13 rue de la Haie Plouvier et à Grande Synthe, 10 rue du Huit Mai.

Ainsi, le nouvel attributaire du lot 1 « Produits de sciage et du rabotage » et du lot 3 « Produits de second œuvre, panneaux, menuiseries, agencement » est la société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX.

Toutes les dispositions du marché restent inchangées.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants 1 aux lots 1 et 3 au marché 08S0156 prenant en considération le changement de titulaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

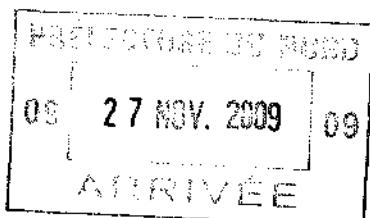
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

27 NOV. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,

Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1027

OBJET

Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Avenant n° 1 au marché 701624.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 07/774 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur la maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Le marché n° 701624 a été notifié en février 2008 pour une durée de 4 ans à la Société Schindler. Le montant total du marché notifié est de 700.000 € HT sur 4 ans.

Le marché se décompose en deux types de prestations :

- un forfait annuel de maintenance pour le parc d'ascenseurs identifié lors de la passation du marché,
- une part réservée aux réparations et remises en état qui ne sont pas comprises dans le forfait de maintenance, principalement consécutives aux accidents ou dégradations.

Le forfait annuel de maintenance s'élève à 62.777,40 € HT, soit 251.109,60 € HT sur la durée du marché. La part maximale attribuée aux réparations est de 448.890,40 € HT.

Le parc d'ascenseurs de la Ville ayant récemment évolué, il convient de prendre en compte la maintenance de ces appareils dans le cadre de ce marché et donc d'actualiser le montant du forfait annuel.

Appareils supplémentaires à prendre en compte au 1^{er} janvier 2009

Bâtiment	Adresse	Type	Marque	Année	Charge	Vitesse	Niveaux	TSV	Prix HT
Tri Postal	Avenue Willy Brant	Ascenseur			2500	0,4	3		1.660,05 €
Centre social mosaïque	rue Cabanis	Ascenseur			630	1	3	oui	1.109,50 €
Centre social la Busette	1 rue Georges Lefèvre	Ascenseur	Schindler	2002	630	1	3	oui	1.109,50 €
Maison des associations	rue Royale	Ascenseur	Otis	2006	630	1	3	oui	1.109,50 €
Total									4.988,55 €

.../...

Appareils qui ne sont plus gérés par la Ville au 1^{er} janvier 2009

Bâtiment	Adresse	Numeréro APP	Type	Marque	Année	Charge	Vitesse	Niveaux	TSV	Prix HT
Pouponnière municipale Lino Ventura	rue des Meuniers	640446	Ascenseur	Schindler	1985	630	0,63	2		894,60 €
Pouponnière municipale Lino Ventura	rue des Meuniers	720109	Monte linge	Otis	1960	50	0,2	3	non	367,50 €
										1.262,10 €

Le forfait annuel de maintenance des ascenseurs serait donc augmenté, dès l'année 2009, de 3.726,45 € HT (4.988,55 € - 1.262,10 €), passant de 62.777,40 € HT à 66.503,85 € HT. Cette augmentation s'appliquant sur une durée de trois ans, le montant cumulé du forfait de maintenance sur la durée du marché serait augmenté de 11.179,35 € HT, le portant à 262.288,95 € HT.

Ainsi, il est proposé, afin de ne pas modifier le montant total du marché, de réduire la part du marché réservé aux réparations pour l'affecter au forfait annuel de maintenance.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

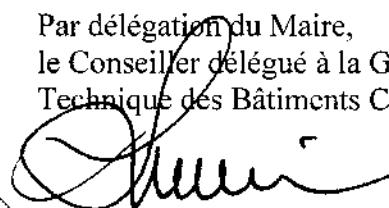
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 au marché 701624 pour intégrer les évolutions du parc d'ascenseurs, augmentant le montant du forfait annuel de maintenance de 3.726,45 € HT, diminuant d'autant le montant réservé aux réparations de façon à maintenir le montant total du marché.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **27 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,



Philippe TOSTAIN

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1028

OBJET

Travaux d'entretien des propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Appel d'offres ouvert.

Rapport de Madame le Maire,

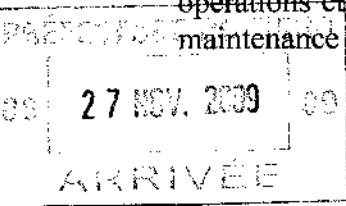
Mesdames, Messieurs,

Suite à la liquidation de l'entreprise MCP, titulaire du lot 43 (isolations, cloisons, faux plafonds), la Ville souhaite relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres relatif à ce corps d'état dans le cadre du marché de travaux d'entretien de ses propriétés communales et de celles de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, notifié le 6 juillet 2007.

Le marché sera lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à bons de commande sans minimum, ni maximum. Ce marché sera composé d'un lot unique et conclu avec deux opérateurs économiques. Il est estimé à un montant annuel de 180.000 € H.T. L'exécution du marché se fera à compter de sa date de notification jusqu'au 5 juillet 2011.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ AUTORISER le lancement d'un appel d'offres visant à disposer du marché jusqu'au 5 juillet 2011 pour les travaux d'entretien des propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, particulièrement pour les travaux d'isolations, cloisons et faux plafond,
- ◆ AUTORISER la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ IMPUTER les dépenses sur les crédits inscrits aux chapitres, fonctions, articles, opérations et aux A.P. correspondants à la nature et à la fonction des travaux de maintenance à réaliser.



Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 27 NOV. 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,

Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1029

OBJET

Travaux d'entretien des propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Marché n° 60794 - Avenants n° 1 aux lots 42, 44 et 45.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché de travaux d'entretien des propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme, décomposé en 61 lots répartis par corps d'état, a été notifié le 5 juillet 2007 et arrivera à terme le 5 juillet 2011. Il reste donc 18 mois d'exécution. Le corps d'état « Isolations, cloisons, faux plafonds » est composé de 4 lots et de 4 titulaires :

- lot 42 : SAS Montaigne
- lot 43 : MCP
- lot 44 : SAS Jean Bernard
- lot 45 : SARL Baptista.

L'entreprise MCP, titulaire du lot 43 « Isolations, Cloisons, faux plafonds » a été mise en liquidation judiciaire par le jugement du Tribunal de Commerce de Roubaix Tourecoing du 6 août 2009. C'est pourquoi, une nouvelle procédure d'appel d'offres doit être lancée prochainement.

Dans l'attente de l'attribution de ce marché, il est proposé d'augmenter de 10 % le montant des lots 42, 44 et 45 afin de permettre la continuité des prestations relatives aux travaux d'entretien dans les propriétés communales de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

L'impact financier de ces trois avenants est le suivant :

Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant	Nouveau montant	Soit une augmentation de :
Lot 42 : 861.120 € TTC	86.112 € T.T.C	947.232 € TTC	10 %
Lot 44 : 861.120 € TTC	86.112 € T.T.C	947.232 € TTC	10 %
Lot 45 : 861.120 € TTC	86.112 € T.T.C	947.232 € TTC	10 %

La passation de cet avenant représenterait une augmentation de 86.112 € T.T.C. pour chacun des lots.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ AUTORISER la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des avenants au marché n° 60794, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

.../...

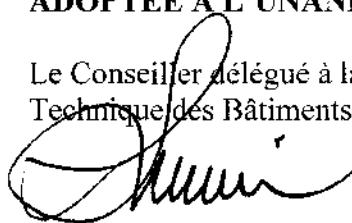
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres, fonctions, articles, opérations et aux A.P. correspondants à la nature et à la fonction des travaux de maintenance à réaliser.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **27 NOV. 2009**

Le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,



Philippe TOSTAIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1030**

OBJET

**Prestations de maintenance et de vérification
semestrielle et triennale des installations et
des équipements de protection contre l'incendie
des bâtiments communaux de la Ville de Lille,
de ses communes associées de Lomme et
d'Hellemmes et du CCAS de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux obligations réglementaires, la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et le CCAS de Lille doivent vérifier leurs installations et leurs équipements de protection contre l'incendie. Cette consultation concerne la vérification semestrielle et triennale des systèmes de sécurité incendie.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de procéder à un groupement de commande entre la Ville et le CCAS. La Ville sera le coordonnateur de ce groupement de commande.

Le marché, constitué de 3 lots, est un marché à bons de commande qui sera conclu sans montant maximum, pour une durée de 4 ans.

- Lot 1 : Contrat de maintenance des SSI de la Ville de Lille, de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et du CCAS de Lille. Le montant minimum annuel est estimé à 50.000 € HT.
- Lot 2 : Vérification triennale des SSI de la Ville de Lille, de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et du CCAS de Lille. Le montant minimum sur la durée du marché est estimé à 20.000 € HT.
- Lot 3 : Maintenance relative aux vérifications semestrielles et triennales du CCAS de Lille. Le montant minimum annuel est estimé à 10.000 € HT.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention de groupement de commande,
- ◆ **AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de maintenance et de vérification semestrielle et triennale des systèmes de sécurité incendie de la Ville de Lille, de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et du CCAS de Lille,
- ◆ **AUTORISER** la signature, par Madame le Maire ou l'élu délégué, du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,

.../...

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 61522, fonction 020, sur les opérations concernées de la Ville de Lille, de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et du CCAS de Lille.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **17 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1031**

OBJET

Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/289 du 23 mai 2005, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'une aide à l'installation de chauffe-eau solaires, d'installations photovoltaïques à destination des Lillois. L'action a été poursuivie en 2006, 2007 et 2008 par délibérations.

A l'image de nombreuses autres collectivités françaises, la Ville a souhaité apporter un soutien financier supplémentaire à tous les Lillois, personnes morales ou physiques, qui désirent installer un équipement solaire afin de produire de l'énergie.

En s'ajoutant à celles mises en œuvre par l'Etat (crédit d'impôt) et la Région Nord/Pas-de-Calais et en offrant une promotion de proximité, cette prime à l'installation d'équipements solaires permet de maintenir les perspectives d'investissement en la matière et de remplir une partie des objectifs du mandat sur le schéma de développement des énergies renouvelables. Ces installations peuvent également contribuer à une réduction des charges dans les logements collectifs.

L'évaluation annuelle permet d'en ajuster les modalités et de mesurer les partenariats techniques ou financiers potentiels. Depuis la mise en place de cette aide, 33 toitures ont pu être équipées, représentant un total de 369 m² de toitures solaires subventionnées par la Ville de Lille sur son territoire.

Des Lillois ont souhaité installer des panneaux photovoltaïques ayant les caractéristiques suivantes :

- Monsieur Michael BATAILLE au 87 rue Roland :
 - surface en capteur : 10 m²
 - puissance installée 1 800 Wc (1.20 € x 1 800 Wc, plafonnée à 3.000 €)
- Madame Catherine BILLIET au 6 bis rue de Condé :
 - surface en capteur : 12 m²
 - puissance installée 1 900 Wc (1.20 € x 1 900 Wc, plafonnée à 3.000 €)
- L'association Le Partenariat, représentée par Monsieur Jean-Claude POLLEFOORT, 71 rue Victor Renard :
 - surface en capteur : 106,07 m²
 - puissance installée 14 910 Wc (1.20 € x 14 910 Wc, plafonnée à 3.000 €)

Comme ces installations répondent à l'ensemble des critères retenus par la Région, ces Lillois et cette association peuvent prétendre à l'aide municipale sur le solaire.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'attribution d'une prime de :
 - 2.160 € TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques à Monsieur BATAILLE,
 - 2.280 € TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques à Madame BILLIET,
 - 3.000 € TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'association Le Partenariat, représentée par Jean-Claude POLLEFOORT,
- ◆ **IMPUTER** la dépense, d'un montant total de 7.440 € TTC, sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 830, article 2042 - Opération n° 1255 - code QPASO, libellé "Aide aux particuliers solaire – investissement" de l'AP référencée QRHABDUR.

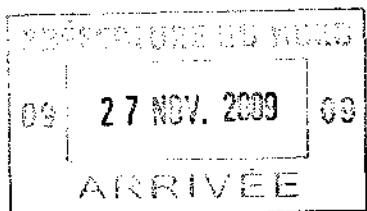
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **27 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Économies
d'Énergie


Philippe TOSTAIN



ANNEXE 1: Toitures solaires à Lille

Année	Particuliers (non subventionnés)		Thermique	
	Surface (m ²)	Puissance (kWc)	Surface (m ²)	Puissance (kWc)
1996		4		
2001		4		
2003		4		
2004	20	2,0		
2005	10	1,0		
2006	10	1,0		
2007	10	1,0		
Total	140 m²	4,0 kWc		

Année	Particuliers		Thermique	
	Surface (m ²)	Puissance (kWc)	Surface (m ²)	Puissance (kWc)
2005		5		
2006		42		
2007		22		
2008	89	12,2	38	0,6076 €/kWh
2009	163	23,5	12	0,32923 €/kWh
Total	272 m²	35,8 kWc	120 m²	Production estimée 36 800 kWh/an

Hypothèses de calcul :

Solaire Thermique	1 m ²	460 kWh/an
Photovoltaïque	1 kWc	900 kWh/an
Vente élec (énergie finale)	"intégré"	0,6076 €/kWh
2009	"non intégré"	0,32923 €/kWh
Conversion en Energie Primaire	Électricité	2,58
	Autres	1
		Total Energie primaire

Année	Capteurs thermiques		ERP / Batiments publics	
	Site	Surface (m ²)	Site	Surface (m ²)
1996	École de la forêt de Phalempin	4	Lampadaires /	9
2001	Ferme des Dondaines	9	Hosp. Comesse / Sg Escamone	0,9
2003	Centre sportif Marlye Bastié	22	Maison Folle de Wazemmes	2,1
2004	Tennis Club Lillois	7	École Gouaud	0,1
	Collège Wazemmes	50	ENSAM	150
	Centre petite enfance Bichat Lille	19	St Sauveur	148
			Lycée Bagno	4
			CCI	58
			Conseil Régional	577
Total		111 m²		78 612 kWh/an

Année	Capteurs thermiques		Logements Sociaux / Accession Sociale	
	Site	Surface (m ²)	Site	Surface (m ²)
2005	Alma Bécquerel	80	Lampadaires /	30
2006			Hab. Sociales	30 m ²
2007			Hab. Sociales	22 m ²
Total		36 800 kWh/an		3 600 kWh/an

Total sur Lille - Octobre 09	
Capteurs thermiques	Cellules Photovoltaïques
Surface (m²)	Surface (m²)
153 m²	115 m²
Production estimée	1623 m²
Surface Totale	460 m²/nephlan
Total Energie primaire	

Total sur les équipements de la Ville			
Capteurs thermiques	Cellules Photovoltaïques	Surface (m ²)	Puissance (kWc)
Surface (m ²)	Surface (m ²)	Surface (m ²)	Puissance (kWc)
61 m ²	115 m ²	173 m ²	10 MWh/an

ANNEXE 2 : Subventions Soutenues accordées - Ville de Lille

Année	CM	Nom des particuliers, local associatif ou professionnel	Adresse du logement ou local	Quartier	CESI	Type d'installation	PV (Wc)	Surface de capteurs (m²)	Montant de la subvention
2005	14-nov	Liebart-Lamblin	36 rue de la Bruyère	bois blanc	X			5,00	500,00 €
Sous-Totaux	1							5,00	500,00 €
2006	03-juil	Fremery	21 rue d'Angleterre	Vieux Lille	X			3,00	300,00 €
		Vaneeckoo	25 bis rue de la Barre	Vieux Lille	X			4,64	464,00 €
		Vasseur	2 rue chateaubriand	Vauban	X			10,00	1 000,00 €
	18-déc	Charlet	25/1 rue d'anthi	Vauban	X			5,04	504,00 €
		De Bermonville	97 ter rue des stations	Vauban	X			5,16	516,00 €
		Maillard	3 rue faraday	St Maurice Pellevoisin	X			2,00	200,00 €
		Bahurel	31 rue du chevalier	St Maurice Pellevoisin	X			5,16	516,00 €
		Flancké	12 rue enier	St Maurice Pellevoisin	X			5,10	510,00 €
Sous-Totaux	8							40,10	4 010,00 €
2007	12-fevr	Dubois (propriétaire bailleur)	48 rue de Jemmapes	Vieux Lille	X			2,30	230,00 €
	21-mai	Busschaert	26 rue Pierre Legrand	Fives	X			4,02	402,00 €
		Didonna	155-157 rue des Postes	Wazemmes	X			4,60	480,00 €
	17-déc	Gérard BRICHE	32 rue Alard Dugatquier	St Maurice Pellevoisin	X			5,16	516,00 €
		Dominique BOURGOIS	39 rue Voltaire	Vieux Lille	X			3,00	300,00 €
		Jean-Pierre FILNOIS	26 rue Cazar Franck	Fives	X			3,00	300,00 €
Sous-Totaux	6							22,08	2 208,00 €
	23-juin	Cyril PRADAL	65 rue Meurein	Vauban	X			10,00	1 000,00 €
		Pascal GRILL	18 rue du Capitaine Michel	St Maurice Pellevoisin	X			5,00	500,00 €
		Guillaume DELEBECQUE	13 rue Princesse	Vieux Lille	X			4,60	460,00 €
		Jean COOREN	109 rue St Gabriel	St Maurice Pellevoisin	X			4,74	474,00 €
	06-oct	Daniel BARBIER	19 rue de la Bassée	Vauban				21,00	3 000,00 €
		Pierre André CARON	16 rue Claude Lorain	Fives	X			5,00	500,00 €
		Marie Agnès BOURRE	26 rue Casimir Delavigne	Vauban				6,00	600,00 €
	24-nov	Jean Luc PENET	10 rue Stappaert	Wazemmes				10,00	1 488,00 €
		Miguel OKAZ	43 rue Philippe du Comptes	Moulins	X			3,00	300,00 €
		CCI	CCI - Place du Théâtre	Centre				58,00	3 000,00 €
Sous-Totaux	10							127,34	11 322,00 €
2009	23-mars	Christophe CHAILLOU	22 rue Auguste Mourcou	St Maurice Pellevoisin	X			3,00	300,00 €
		Monsieur et Madame GALAND	40 rue du Chevalier de l'Espinard	Centre	X			4,25	425,00 €
		Madame Anne-Marie MICHEL	131 rue d'Anto	Wazemmes				14,00	2 640,00 €
	05-oct	LOIEZ Thomas	24 bis rue Carnelieu	Vauban				5,00	500,00 €
		SCHONNE Benjamin	252 Rue Faubourg de Flonbaix	St Maurice Pellevoisin				20,00	3 000,00 €
		Nov	Miné Catherine Billat	Wazemmes				12,00	2 280,00 €
		Le Partenariat (Gata)	5 rue Cornelle	Lille Sud				106,70	3 000,00 €
		Monsieur Jean-Claude POLLEFOORT	71, rue Victor Renard						
		Michael BATILLE	87 rue Roland	Vauban					
Sous-Totaux	8							174,95	1495,00 €
TOTAL	13								

CESI : Chauffe Eau Solaires Individuel (production d'eau chaude)

COMBI : Combiné = eau chaude + chauffage
PV : panneau Photovoltaïque (production d'électricité)

LOGEMENTS COLLECTIFS

Base de calcul de la subvention:

1,5 m² de solaire / logement pour des opérations de plus de 50 logement
2 m² de solaire / logement pour des opérations de moins de 50 logement
pour le solaire thermique:

200 € de subvention / m² de solaire pour les opérations de collectifs sociaux en neuf ou existant; plafonnée à 20 000 €/ opération
150 € de subvention / m² de solaire pour les opérations de collectifs en neuf ou existant ; plafonnée à 15 000 €/ opération
pour le solaire photovoltaïque :

1,20 € TTC par Watt créé installé, plafonné à 20 000 € par opération

1. Solaire thermique

Quartier	Opération	Bailleur / Promoteur	N° Logement	Type	Financement	Date de début	Date de fin	Montant	Montant subventionné	Montant total de l'opération	Subvention exceptionnelle de 20% du montant total de l'opération
								neuf	existant		
Fives	Alma-Becquerel	CMH	47	sociaux	privé			2009		CM déc 07	
Fives	Fréméy	Pierres et Territoires de France	56	libres	privé	neuf		2010		CM oct 09	
Moulins	GHI Moulin	SA du Hainault	5 logements semi-individuels PLUS	sociaux	neuf			2009		CM oct 09	
St Maurice Pellevoisin	rue Jules Vallès	ICF Nord-Est	40	sociaux	réhabilitation	50		2011		CM oct 09	
Fives	Organum	Escout Habitat	30	accession sociale	neuf	60		2011		en prévision	
Fives	Fréméy	La Foncière	35	locatifs libres	neuf	70		2010		en prévision	
Centre	lot E3 ZAC Euraille II	Bawfonds	107	privé	neuf	100		2009		en prévision	
Centre	Bois Habité	Pierres et Territoires de France	90	privé	neuf	113		2010		plafond	
Total 2007			47			80				2007	
Total 2008			315			405,25				2008	
Total 2010			247			113				2010	

2. Solaire photovoltaïque

Quartier	Opération	Bailleur / Promoteur	N° log.	Type	Financement	Date de début	Date de fin	Montant	Montant subventionné	Montant total de l'opération	Subvention exceptionnelle de 20% du montant total de l'opération
								neuf	existant		
Vauban - Esquermes	Cantaleu	CMH	12	sociaux	réhabilitation	30 (4 KWh)		100	75	2008	
Centre	Bois Habité	Loger Habitat	90 collectifs	privé	neuf			30	1 800	2011	
Total 2008			12							2008	
Total 2010			90					100	2 220	2010	

LOGEMENTS INDIVIDUELS

Base de calcul de la subvention :

2,5 m² de surface logement individuel
pour le solaire thermique :

100 € de subvention / m² de solaire pour les opérations de logements individuels neufs ou existants , plafonnée à 10 000 €/ opération

pour le solaire photovoltaïque :

1,20 € TTC par Watt crête installé, plafonné à 3 000 € par opération

1. Solaire thermique

Quartier	Opération	Baliseur/Promoteur	Nature de l'opération	Financement	Montant	Année
Fives	Organium	Ecaut Habitat	15 individuels	accession libre	37,5	2010
Fives	Frémuy	LMH	8 individuels	sociaux	20	2010
	Total 2009		23		57,5	2009

2. Solaire photovoltaïque

Quartier	Opération	Montant
		124 692 €

Montant total des subventions salariales:

124 692 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1032**

OBJET

Action Culturelle – Soutien
aux pratiques amateurs.

Rapport de Madame le Maire,

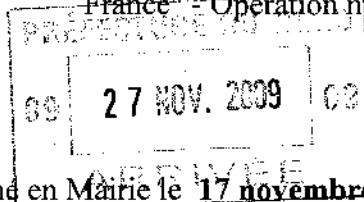
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien aux pratiques amateurs développées par les associations s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer l'aide financière suivante :

Association	Budget Prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire 51, rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris Siret : 784 362 493 00024	Action : 29.330 €	<p>Il est proposé d'octroyer une subvention au FONJEP pour la participation au financement du poste de coordinateur de l'association des Jeunesses Musicales de France Nord/Pas-de-Calais, sise 31 rue des Fossés à Lille. Le contrat de financement de ce demi-poste a été approuvé par délibération n° 82/541 du 17 décembre 1982. Les Jeunesses Musicales de France ont pour mission l'organisation de concerts ou de spectacles scolaires et tous publics, d'actions spécifiques, de stages et de rencontres et, de façon générale, la recherche de tout moyen susceptible de contribuer au développement des pratiques musicales des jeunes artistes et des amateurs.</p> <p>La subvention attribuée au FONJEP en 2008 s'est élevée à 20.005 €.</p>	20.010 €

Afin de permettre à cette association de mener à bien ses projets et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 20.010 € au FONJEP,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 311 - Libellé d'opération "FONJEP, Jeunesses Musicales de France" - Opération n° 242 - Code opération CFONJ - Code service CMA.

Affiche en Mairie le **17 novembre 2009**Réception en Préfecture le **27 NOV 2009**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Action
Culturelle,

Catherine BULKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1033**

OBJET

**Ecole Professionnelle Supérieure
d'Art Dramatique – Convention
de partenariat 2009/2012.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville soutient depuis sa création l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique, dont le siège social est situé 4 place du Général de Gaulle à Lille. Crée en 2003 sous l'impulsion de Stuart Seide, l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique répond à la nécessité d'équilibrer l'offre de formation professionnelle en art dramatique dans le cadre de l'aménagement du territoire culturel français. Elle a accueilli, depuis 2003, deux promotions de quinze élèves. L'école est signataire de la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien avec le Ministère de la Culture et de la Communication et travaille en réseau avec huit écoles d'art dramatique en France.

L'Etat, la Région Nord/Pas-de-Calais et la Ville de Lille ont décidé la poursuite des activités de l'école avec le recrutement d'une troisième promotion. La convention de partenariat, ci-jointe, fixe les objectifs poursuivis par l'école pour la mise en œuvre du projet pédagogique ainsi que les moyens qui lui sont affectés pour la troisième promotion, sous réserve des budgets annuels votés par les assemblées délibérantes. Elle est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012 et pour la mise en œuvre de la troisième promotion (octobre 2009 - juin 2012).

L'Etat, la Région et la Ville adhèrent au projet d'école élaboré par le directeur. La maquette pédagogique, en annexe 2 de la convention de partenariat, est validée par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS) et elle est approuvée par le Conseil d'Administration de l'école.

L'école a pour mission de former, sur trois ans, quinze élèves au métier de comédien. La formation est menée en étroite concertation avec le Centre Dramatique National de Lille et s'appuie sur des partenariats avec les structures culturelles et éducatives, parmi lesquelles les universités. Elle entretient également une relation privilégiée avec le quartier des Bois-Blancs où est installée l'école. Durant les trois années, le programme des études alterne les apprentissages techniques, les ateliers artistiques d'interprétation et les chantiers d'écriture contemporaine. Une grande place est également accordée à l'insertion professionnelle du futur comédien dans son environnement.

L'Etat, la Région et la Ville contribuent au financement de la troisième promotion de l'école, dont le coût global prévisionnel est estimé à 1.660.850 € TTC. Une convention financière est établie entre l'école et chaque partenaire afin de déterminer, sous réserve du vote de l'assemblée délibérante et sur la base d'un dossier de demande de subvention, le montant de la subvention annuelle permettant la mise en œuvre des objectifs définis et ses modalités de versement. Par ailleurs, la Ville met à disposition de l'association les locaux nécessaires à la réalisation de ses activités, au 23-25 rue de Bergues à Lille.

.../...

L'école s'engage pour ce qui la concerne :

- à remettre à ses partenaires le rapport d'activités annuel, les documents comptables et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé,
- à présenter, chaque année, un programme prévisionnel d'actions et le budget correspondant,
- à mettre en place un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des anciens élèves,
- à participer aux travaux de la conférence des écoles prévus par la plate forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien,
- à tout mettre en œuvre pour obtenir la prorogation de l'habilitation à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC).

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention de partenariat 2009/2012 de l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique, ci-annexée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **27 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Ecole Professionnelle
Supérieure d'Art Dramatique,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Catherine BULKE".

Catherine BULKE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1034**

OBJET

Projet de développement « Les TIC au service du développement durable » - Autorisation de développement du projet - Demande de subventions et conventions liées - Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En adoptant son premier Agenda 21 en 2000, la Ville de Lille a été l'une des premières communes de France à s'engager pleinement dans le développement durable. Dans son nouveau mandat, la Ville a réaffirmé cet engagement et a également affirmé sa volonté de prendre en compte les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service des grands projets de la Ville.

Dans le cadre de son prochain Agenda 21, la Ville de Lille souhaite explorer des voies innovantes et participatives et placer les TIC à l'aune et au service du développement durable autour des enjeux de développement économique, de protection environnementale et d'équité sociale.

Pour ce faire, la Ville souhaite se faire accompagner par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de définir son projet global « Les TIC au service du développement durable ».

Cette expertise permettra de réaliser un diagnostic des enjeux et d'identifier des actions innovantes afin d'accentuer la cohérence de toutes les initiatives dans le domaine des TIC et de fédérer toutes les énergies autour d'un projet structuré de « Lille, ville durable, solidaire et innovante ».

Dans un second temps, la Ville pourra mettre en œuvre les projets identifiés dans le cadre de cette expertise.

La réalisation de ce diagnostic peut être soutenue financièrement par la Région à hauteur de 25.000 € et la Ville souhaite solliciter une subvention du Conseil Régional.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le développement de ce projet,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à demander des financements extérieurs au taux maximum pour ce projet auprès de tout partenaire potentiel, en particulier auprès de l'Etat, de la Région et du FEDER,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer toute convention liée au projet,

.../...

- ♦ **ADMETTRE** en recette, en temps opportun, la somme de 25.000 € sur l'opération d'Investissement n° 1718 au Chapitre 13 - Article 1327 - Fonction 020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux NTIC,

Réception en Préfecture le **19 NOV 2009**



Frédéric LAMBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lambin".

DU CONSEIL MUNICIPAL

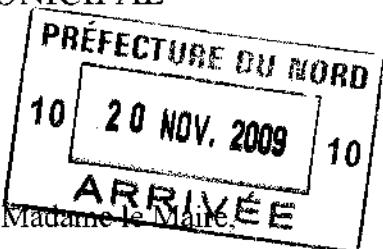
Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1035**

OBJET

Adhésion de la Ville à l'association
Fleurbaix Laventie Ville Santé -
Cotisation 2009.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Dans le cadre du programme Santé, la Ville de Lille, via la délégation Santé, a souhaité mettre en place un plan nutrition « Enfance - Famille : alimentation et modes de vie » afin de mobiliser durablement l'ensemble des acteurs lillois sur la problématique alimentation et activité physique.

Elle a souhaité ainsi intégrer le programme EPODE – Ensemble Prévenons l'Obésité des Enfants.

L'association Fleurbaix Laventie Ville Santé a pour objet d'accompagner les villes engagées dans le programme EPODE à la mise en œuvre d'actions autour de la problématique du surpoids et de l'obésité infantile. Cela s'inscrit notamment à travers un accompagnement méthodologique pour le chef de projet, des fiches outils/actions pour l'ensemble des acteurs mobilisés sur ce sujet. Elle favorise également les échanges d'expériences entre les Villes et les acteurs du programme.

La Ville souhaite adhérer à l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé pendant les cinq prochaines années. Pour l'exercice 2009, le montant de la cotisation s'élève à 6.000 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'adhésion de la Ville à l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé, pour un montant de 6.000 €
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 512 – Opération n° 620 - Code opération ASMGX intitulé Moyens Généraux - Code imputation AIA

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Santé,

Marielle RENGOT

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV. 2009

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1036

OBJET

Accompagnement méthodologique
du projet « Lieux ressources santé » -
Subvention à l'IREPS.

DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU NORD

20 NOV. 2009 10

ARRIVÉE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville est sollicitée sous forme d'une subvention par l'association IREPS - Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé dans le cadre de l'accompagnement méthodologique du projet « Lieux ressources santé » sur les quartiers de Fives, Wazemmes, Faubourg de Béthune, Moulins et Lille-Sud et qui ont pour objectif de :

- favoriser pour tous les Lillois le plein exercice de son droit à la santé
- communiquer et valoriser les projets en santé/et ou campagnes d'information auprès de la population dans une démarche participative
- fédérer et amplifier les actions de prévention et de dépistage pour la population.

Cet accompagnement portera sur les besoins repérés par quartier, les objectifs des lieux ressources, les indicateurs de qualité autour des thématiques telles que l'alimentation et les modes de vie, les conduites de consommation à risque, la vie affective et sexuelle, l'axe développement durable, l'animation des temps de rencontres et la mise en réseau des acteurs.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 12.000 € à l'IREPS - Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (N° SIREN : 77562473700075)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512 – Opération n° 560 - Code opération ASSOS intitulé Soutien Organisme - Code imputation AIA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Santé,

Marielle RENGOT

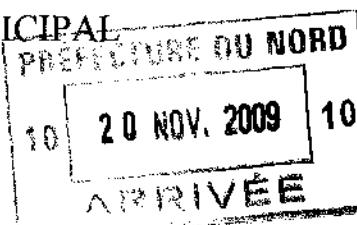


Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1037**

OBJET

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour la construction d'une cuisine centrale
à Lille - Avenant n° 2.**

DU CONSEIL MUNICIPAL



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/632 du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de construction d'une cuisine centrale régie par la Ville.

Par délibération n° 04/778 du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation et la signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme de cette opération.

Ce marché a été attribué à la société HEXA Ingénierie, 670 rue Jean Perrin, BP 101, ZI de Dorignies à Douai (59502) pour un montant de 330.395 € TTC.

A l'issue de la notification du marché, les études ont été engagées et la société a remis le pré programme de cette opération. Or, afin d'étudier l'opportunité d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Régional de Lille, les études initiales ont été suspendues.

Par délibération n° 07/269 du 2 avril 2007, le principe de cette étude d'opportunité a été accepté par le Conseil Municipal dans le cadre de l'avenant n° 1 au marché.

La durée initiale du marché a été fixée à cinq ans. Or, compte tenu de l'arrêt des études dû à l'étude d'opportunité avec le CHR, il convient de prolonger la durée initiale du marché et de la fixer à 7 ans. Ces dispositions ne modifient pas le coût d'opération.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 28 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer l'avenant n° 2 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 23, fonction 251, article 2313 – Opération AACCD n° 1234 « Cuisine centrale définitive » - AP : ACONSCUICE.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

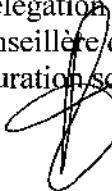
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV. 2009



Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Restauration scolaire,


Marielle RENGOT

Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1038**

OBJET

Association Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) – Adhésion de la Ville.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Crée en 2003, l'association Elu/es contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) se donne comme objectifs d'informer et de soutenir les élu/es souhaitant s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes, de mener auprès des collectivités territoriales et des élu/es des actions de sensibilisation, de formation et de communication afin de mettre en œuvre une politique globale contre les violences faites aux femmes et d'organiser toutes manifestations utiles au débat et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le texte fondateur de l'association est l'"Appel des concerné/es" qui comptait près de 188 signataires au 8 avril 2009. Depuis février 2009, les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales d'adhérer en tant que telles.

La Ville de Lille s'est engagée depuis de nombreuses années dans ce combat et a déjà marqué cet engagement par la création de la délégation Droits des Femmes, Politique en faveur de l'égalité hommes-femmes et lutte contre les violences faites aux femmes.

L'adhésion à l'ECVF permet à nouveau de conforter la position de la Ville dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

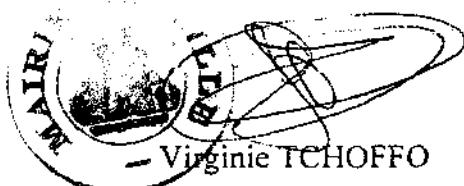
En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 26 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'adhésion de la Ville de Lille à l'association « ECVF »
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante, soit 1.500 €, sur les crédits inscrits à l'opération n° 1365 VILFE, chapitre 011, article 6281, fonction 60.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**
Réception en Préfecture le **- 3 DEC. 2009**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Lutte contre
les violences faites aux femmes,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1039**

OBJET

Association des Paralysés de France -
Service Accessibilité – Attribution
d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour mener à bien une politique d'insertion des personnes handicapées moteur, il est nécessaire de rendre accessibles tous les sites : les logements, les établissements publics et privés, les moyens de transport, les lieux de travail.

Par l'intermédiaire de son Service Accessibilité, constitué en majeure partie par des bénévoles, l'Association des Paralysés de France (APF), sise 231, rue Nationale, mène des actions dans ce sens et notamment à Lille :

- étude des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables
- visites sur place,
- information et sensibilisation des promoteurs, des architectes, des techniciens.

L'A.P.F. est membre titulaire de la Commission Communale d'Accessibilité, siège à la commission extra municipale « intégration des personnes handicapées dans la Ville » animée par Madame DELACROIX, Adjointe déléguée aux Handicapés et à l'Accessibilité dans la Ville et participe à de nombreuses réunions concernant tous les problèmes d'accessibilité.

Pour poursuivre son action, attestée par son rapport d'activités ci-joint pour l'année 2008, l'A.P.F., dont le budget prévisionnel s'élève à 268.050 €, sollicite le soutien financier de la Ville. Il est proposé de reconduire la subvention pour un montant identique à celui de l'année précédente, soit 9.900 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 9.900 € à l'Association des Paralysés de France (SIRET : 775688732 04287)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1257 - Service JGD.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le

20 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Urbanisme
Réglementaire,


Stanislas DENDIEVEL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1040**

OBJET

Ravalement de façades -Subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n° 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent des travaux de ravalement de la totalité de la façade peuvent recevoir, sous conditions, une aide de la Ville, conformément à la délibération n° 01/427 du 9 juillet 2001. La subvention aux ravalements est de 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux et une aide supplémentaire est également accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux avec un plafonnement de 30.489,60 €. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie (échafaudages uniquement).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ATTRIBUER** les primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

Monsieur Nicolas WARTEL	14, rue d'Artois
Montant hors taxe des travaux	3.622 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	475 €
Monsieur Pierre VALETTE	115, rue de la Bassée
Montant hors taxe des travaux	5.868 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	478 €
Madame Mireille TERENZANI	63, rue Barthélémy Delespaul
Montant hors taxe des travaux	50.870 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	1.373 €
Madame Sandra DEL MAGNO	4, rue de Brigode
Montant hors taxe des travaux	4.577 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	522 €

.../...

Monsieur André GILLIARD Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	2, bis rue Caumartin 3.665 € 412 €
Syndicat des Copropriétaires Représenté par S.A.S ICADE FLANDRES Monsieur BERNARD DUBOIS 28, rue des Arts BP 215 59002 LILLE CEDEX Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés.	1-3, rue Claude Debussy 58.223 € 11.645 €
S.A.R.L. LE DETROIT Représenté par Monsieur Abderrahmane ZONGARY Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	32, rue de la Halle 9.390 € 915 €
CABINET MAES 7, rue de Courtrai 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	98, rue Jacquemars Gielée 4.111 € 494 €
SCI FONTAINE DEL SAULX Représenté par Monsieur Olivier POULAIN CHEZ CARRIERES DU BOULONNAIS 62250 FERQUES Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	152-154, rue Nationale 126.851 € 2.690 €
SYNDIC BENEVOLE DE LA RESIDENCE PRINCESSE Représenté par Madame Danièle POCHART Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	65, rue Princesse 6.375 € 778 €
S.C.I. DU ROCROY Représentée par Madame Dina EGRET 7, rue Albert EGRET 02120 TUPIGNY Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	2-6, rue du Rocroy 108.579 € 6.771 €
Monsieur Didier GUILLAIN Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	1, rue de Turenne 12.113 € 1.373 €

.../...

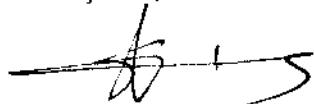
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1258 « qualité urbaine et architecturale » AP : « QAMENAGURB » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 nov. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ravalements
de façades,



Stanislas DENDIEVEL



SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES
9,15 €/m² de surface traitée limitée à 20% du montant hors taxe des travaux

ANNEE 2009

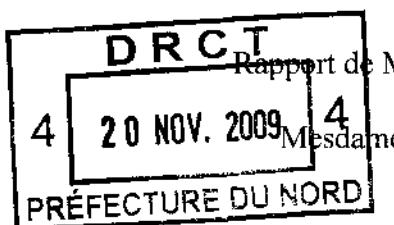
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)
		CUMULE	CUMULE	CUMULE
2 février 2009		16	23.259 €	271.885 €
23 mars 2009		12	31.820 €	237.658 €
29 juin 2009		12	10.855 €	221.881 €
5 octobre 2009		15	19.876 €	255.113 €
16 novembre 2009	12	27 926 €	394 244 €	
TOTAL		67	113 736 €	1 380 781 €

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1041

OBJET

Grand Projet Urbain – Secteur « Nice-Cannes » - Projet d'aménagement et de requalification des espaces publics et voiries - Bilan de l'enquête publique.



Le projet de rénovation urbaine de la Ville, signé par l'ensemble des partenaires dont Lille Métropole Communauté Urbaine en août 2006, a pour ambition de re-développer l'attractivité des quartiers par la qualité urbaine, la performance des équipements et une offre diversifiée et de qualité en habitat.

Cette approche globale prend en compte la requalification et la création d'espaces publics, la réhabilitation, la résidentialisation, la déconstruction et la production de logements, la création, la réhabilitation et la déconstruction d'équipements publics, la réorganisation d'espaces d'activités économiques et commerciales.

Dans le cadre de ce projet de rénovation urbaine, l'emprise « Nice-Cannes », située au sud du quartier de Lille-Sud, a fait l'objet d'un groupement de commandes entre les Villes de Lille, Loos, LMCU et Lille Métropole Habitat (cf. délibération du 18 décembre 2006) afin de faire le choix d'un concepteur et d'un urbaniste en chef unique.

Le projet d'aménagement et de requalification des espaces publics et voiries pour l'opération Nice-Cannes, du fait d'un coût d'investissement d'un montant supérieur à 1.900.000 € conduisant à la création de nouveaux ouvrages, a fait l'objet d'une enquête publique, conformément à l'article L123-1 du Code de l'Environnement.

Cette enquête publique s'est déroulée du 27 avril au 27 mai 2009 inclus. Elle a donné lieu à affichage et publicité réguliers, à 5 permanences du commissaire enquêteur à LMCU, en mairie de quartier de Lille-Sud et en mairie de Loos.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur souligne qu'une seule remarque anonyme a été portée sur les registres destinés à recevoir les observations du public. Il précise que la réponse à cette remarque figure soit dans le dossier présenté ou relève du droit privé ou public existant pour le reste.

De plus, à la demande du commissaire enquêteur, ont été précisées les dispositions prises relatives au stationnement prévu pour les nouveaux équipements prévus ainsi que dans le domaine des activités et du commerce.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement et à la requalification des espaces publics et voiries pour l'opération Nice-Cannes dans son rapport du 17 juin 2009.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **RENDRE COMPTE** du bon déroulement de l'enquête publique relative au projet considéré et de l'avis favorable rendu par le Commissaire Enquêteur ;
- ◆ **ACTER** la déclaration de projet d'aménagement et de requalification des espaces publics et voiries conformément à l'article L 126-1 du Code de l'Environnement et réaffirmer le caractère d'intérêt général de cet aménagement ;
- ◆ **AUTORISER** la poursuite des procédures de réalisation ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à faire procéder aux formalités de publicité de la présente délibération par affichage à la Mairie de la Ville de Lille, la Mairie de quartier de Lille-Sud, la Mairie de Lomme et la Mairie d'Hellemmes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Urbanisme
Réglementaire,

Réception en Préfecture le **20 nov 2009**

Stanislas DENDIEVEL



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1042**

OBJET

Grand Projet Urbain - Concession
d'aménagement des Margueritois -
Traité de concession à la SORELI -
Approbation du compte rendu d'activités
au concédant pour l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/35 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI, située 7 boulevard Louis XIV à Lille, la concession d'aménagement des Margueritois dans le quartier de Lille-Sud.

Conformément à l'article 28 de la convention de concession, la SORELI a adressé le compte rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2008.

Au cours de l'année 2008, 3.998 € ont été dépensés par la SORELI en frais généraux : frais de reprographie et d'imprimerie, consultations juridiques pour la sécurisation des contrats, des conventions et des procédures d'urbanisme.

La participation de la Ville pour l'année 2009 s'élève à 135.329 €.

Dans le cadre de la concession d'aménagement, la SORELI doit racheter le terrain des Margueritois à l'Etablissement Public Foncier (EPF). Pour que cette acquisition puisse se faire, il est nécessaire que le périmètre de concession soit modifié afin d'y inclure la parcelle DE30 de 15 m².

De plus, l'EPF n'étant pas soumis à la TVA, le prix de vente du terrain des Margueritois est net de toute taxe alors qu'il apparaît en TTC dans le bilan, ce qui modifie sensiblement le bilan de l'opération. La Ville a engagé une négociation avec l'EPF pour rester dans l'épure initiale, en bénéficiant des nouvelles modalités d'intervention qu'il a fixées.

A l'issue des négociations avec l'EPF, un avenant sera proposé au Conseil Municipal pour éventuellement ajuster la participation de la Ville aux conditions d'acquisition du terrain et modifier le périmètre de la concession.

Enfin, compte tenu du caractère fixe des participations ANRU et LMCU, l'actualisation de l'ensemble des participations est à la charge seule de la Ville, donc croît plus vite que les coûts de construction.

Prenant en compte ces trois facteurs, la participation globale de la Ville est en hausse significative.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du compte rendu d'activités 2008 de l'opération d'aménagement du terrain des Margueritois, ci-annexé

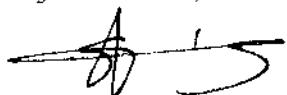
- ◆ **FIXER** la participation de la Ville pour 2009 à 135.329 €
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 820, article 2042 - Opération n° 1315 Margueritois investissement – AP QANRUPG

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des
Projets Urbains,



Stanislas DENDIEVEL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1043

OBJET

Cité Délivrance - Etude urbaine d'aménagement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La « cité jardin » de Délivrance a été édifiée pour loger les salariés du chemin de fer. Elle compte 835 logements dont 617 propriétés du groupe ICF répartis entre ICF Nord-Est (326 logements), ICF Novedis (291 logements). Les logements restant sont détenus par la SNCF, RFF et des propriétaires privés.

La cité jardin, qui constitue un patrimoine remarquable sur le plan architectural et paysager, a besoin d'être requalifiée afin d'adapter le bâti aux aspirations des locataires et de répondre aux exigences futures, notamment en terme de développement durable. Elle est identifiée comme secteur à préserver et à mettre en valeur dans les documents stratégiques de la Ville et de la Communauté Urbaine : PPUL, PLU ainsi que dans le guide du patrimoine architectural de la métropole.

Dans le cadre du projet de requalification des logements de la cité jardin de la Délivrance à Lomme, le Conseil Municipal de Lille a approuvé les délibérations en dates du :

- 13 novembre 2006, portant sur la réalisation d'une étude de diagnostic social auprès des habitants de la cité dans le cadre d'un groupement de commande entre la Ville, LMCU et les deux bailleurs ICF Nord Est et ICF Novédis ;
- 23 mars 2009 portant sur le protocole partenarial établi entre Lille Métropole Communauté Urbaine, la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme, ICF Nord-Est et ICF NOVEDIS.

Le protocole partenarial définit les objectifs, le programme d'interventions, les engagements des partenaires et un calendrier prévisionnel. Parmi les objectifs, les thématiques du projet sont le développement durable, la charte paysagère, le schéma de référence urbain et architectural pour les constructions futures, l'accompagnement social et pour le relogement (charte de relogement et mission M.O.U.S.), l'information des habitants.

L'article 2.2 alinéa 3 du Protocole de partenariat définit les objectifs et les modalités générales de la mission pour l'élaboration du schéma de référence urbain et architectural pour les constructions futures. « Les dimensions urbaines et paysagères doivent être prises en compte afin de définir un projet global de requalification du site, partagé par les partenaires, en particulier concernant l'aménagement des îlots à (re)construire.

La cité jardin de la Délivrance est inscrite en « site remarquable » dans les documents stratégiques de la Ville : le PLU et le Plan Programme Urbain Lommois (PPUL). Un schéma de référence sera élaboré par un bureau d'étude spécialisé qui s'appuiera sur les études déjà réalisées (par ex. programme neuf rue Bavye).

.../...

Dans un premier temps, le bureau d'études aura pour mission de compléter l'analyse urbaine et patrimoniale élaborée par le pôle « Etudes et développement » d'ICF sur les déconstructions de logements et le potentiel constructible des fonciers libérés. Dans un deuxième temps, l'urbaniste proposera un plan de référence à l'échelle de l'ensemble des sites de reconstruction avec une programmation des logements, les éventuels équipements mutualisés (parkings paysagers...). Ces deux phases feront l'objet de réunions de travail et de présentation entre les partenaires du protocole. Ensuite, une concertation sera établie entre les partenaires sur le choix des maîtres d'œuvre (architectes) des îlots à reconstruire ».

L'article 3.3.2. du protocole de partenariat indique que « la Ville de Lille prendra en charge 50 % du coût de cette mission évaluée à 29.900 € TTC au maximum ».

Afin de coordonner les compétences de la Ville de Lille Lomme avec celles d'ICF Nord Est et ICF Novedis, il est proposé que le choix de l'équipe pluridisciplinaire qui aura la charge de mener cette étude urbaine, se fasse en groupement de commandes.

Il est proposé également que le coordonateur mandataire de ce groupement de commandes soit la Ville de Lille.

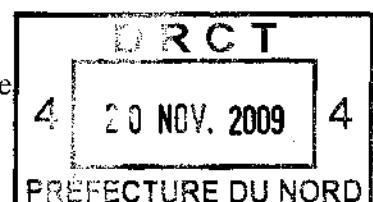
La répartition financière entre les maîtres d'ouvrage sera la suivante :

Montant de la mission

Total HT	25.000 €
Total TTC	29.900 €

Financements TTC en groupement de commandes

Ville de Lille	14.950 €	50 %
ICF Nord est	7.475 €	25 %
ICF Novedis	7.475 €	25 %



En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement de l'étude urbaine de la cité Délivrance ;
- ◆ **ACCEPTER** que la Ville se joigne en groupement de commandes avec ICF Nord Est et ICF Novedis pour lancer la consultation afin de désigner une équipe en charge de ladite étude ;
- ◆ **ACCEPTER** que la Ville soit désignée comme coordonateur du groupement de commandes ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commandes avec ICF Nord Est et ICF Novedis.
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure de consultation sous la forme d'un MAPA.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 2031, fonction 824 – Opération n° 1656 QUETU - Autorisation de Programme QURBAETUDE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en Préfecture le 20 NOV. 2009

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des
Projets Urbains,

Stanislas DENDIEVEL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**

N° **09/1044**

OBJET

**Attribution d'une subvention à
l'Université des Sciences et Technologies
de Lille 1 (Institut d'Aménagement et
d'Urbanisme) – Convention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les étudiants du Master A.U.D.T. spécialité « Ville & Projets », formation de l'IAUL-USTL, réalisent, dans le cadre de leur formation, des ateliers pédagogiques de projet dont les sujets émanent de préoccupations des professionnels de l'aménagement.

Dans ce cadre, un groupe de 10 étudiants en architecture et urbanisme a conçu, sous l'égide de l'élu délégué au Suivi des Projets Urbains et en collaboration avec les équipes de la Direction de l'Urbanisme, le contenu d'une exposition intitulée « des idées plein la Ville ».

Cette exposition s'est tenue du 11 au 14 juin 2009 dans la Halle A de la Gare Saint-Sauveur, en appui d'un séminaire de débats Ville 3000 « imaginer la Ville du futur ».

Adressée dans un premier temps au monde professionnel, l'exposition a été également ouverte au grand public les 13 et 14 juin 2009. Composée de 30 panneaux thématiques et de 4 bâches sur les projets urbains de Lille, les sites de Saint-Sauveur, du port de Lille et des rives de la Haute-Deûle, cette exposition permet de qualifier la ville à l'horizon 2030 et de nourrir le débat sur l'aménagement des sites lillois questionnés (la Gare Saint-Sauveur, le Port fluvial et les rives de la Haute-Deûle).

Au regard de ces grands défis, l'exposition cherche à projeter la ville de demain. Pour mener cette démarche prospective, le choix d'une approche thématique reflétant les différentes facettes de la ville a été retenu. Certaines thématiques abordées sont très concrètes, d'autres plus conceptuelles, mais elles offrent un éventail d'idées capable de faire émerger des pistes de réflexion en réponse aux défis actuels et à venir.

Ville douce, ville intense, ville compétitive, ville liaison, ville créative, ville numérique et ville espace-temps sont autant de manières d'appréhender la ville de demain. Néanmoins, ces huit approches thématiques ne doivent pas être perçues de façon cloisonnée : elles sont interdépendantes, en interaction constante, qu'elles soient complémentaires ou antithétiques.

Pour matérialiser la démarche d'ensemble, cette analyse thématique est nourrie de nombreuses expériences développées en Europe et dans le monde et conduites à différentes échelles.

Cette exposition est à nouveau présentée au grand public dans le cadre de la Maison de l'Architecture et de la Ville depuis le mois de juillet 2009.

Il est proposé d'attribuer à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) une subvention de 8.000 € selon les termes de la convention ci-jointe.

.../...

Cette aide financière est destinée à :

- couvrir les frais généraux liés au fonctionnement de l'atelier de projet (y compris les frais de déplacements hors agglomération lilloise) et de valorisation qu'il nécessite,
- permettre la valorisation de la formation Master AUDT et de l'IAUL.

Une nouvelle collaboration est à l'étude pour l'année 2009-2010 et porte sur les questions de logistique urbaine.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 29 octobre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

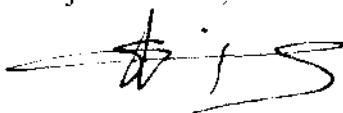
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 8.000 € à l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme),
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat avec l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme), ci-annexée,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6748, fonction 020 – Service JGG - Opération n° 621.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

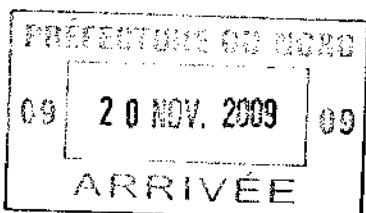
Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des
Projets Urbains,



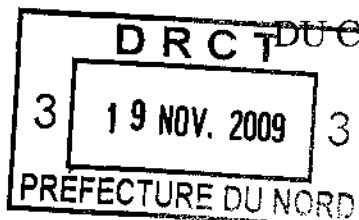
Stanislas DENDIEVEL



Séance du **16 novembre 2009**
N° **09/1045**

OBJET

Association ANIMAVIA –
Convention partenariale.



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La ferme pédagogique Marcel Dhénin, situé au Parc des Dondaines dans le quartier de Fives, est un outil municipal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Cet équipement, visité par un large public citadin, mène une activité éducative importante pendant le temps scolaire, en direction des enfants des écoles lilloises.

D'autres activités d'animation sont assurées en partenariat avec l'association ANIMAVIA qui assure en permanence la mise à disposition d'un cheptel animal adapté et maintient une activité grand public, sur ce site.

La ferme pédagogique sollicite le Conseil Municipal pour signature de la convention actant, pour trois ans, les relations partenariales avec l'Association ANIMAVIA.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de la Vie et du Développement Durable, réunie le 3 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

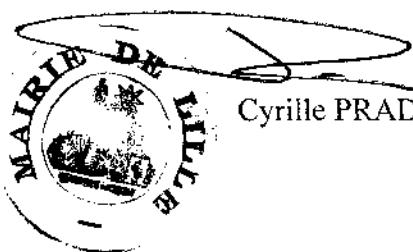
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention partenariale avec l'association ANIMAVIA, ci-annexée

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en Préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Ferme
pédagogique,



Séance du 16 novembre 2009

N° 09/1046

OBJET

Aide au dispositif « Départs Autonomes » -
Convention entre la Ville et le Département
du Nord - Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Département gère une enveloppe budgétaire permettant de mettre en œuvre le dispositif « Aide aux Départs Autonomes » pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Le Service Jeunesse de la Ville a mis en place « l'aide aux départs autonomes » consistant à aider des jeunes de 18 à 23 ans à organiser leurs séjours de vacances de manière indépendante.

Le Département a proposé, d'une part, de s'associer à la Ville pour la réalisation de l'action présentée ci-dessus et, d'autre part, de verser une participation financière d'un montant de 12.000 € pour cette action.

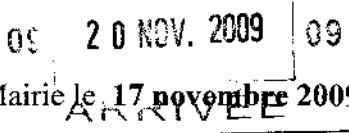
Ainsi, pour l'année 2009, il convient d'établir une convention afin de formaliser les obligations des deux collectivités territoriales.

La Ville s'engage à :

- respecter les critères d'attribution du Département pour le versement de l'aide aux opérations proposées ;
- rendre compte de l'action menée en établissant un rapport d'activités quantitatif et qualitatif ;
- établir un rapport financier.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention ci-jointe entre la Ville et le Département du Nord ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention du Département, d'un montant de 12.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7473, fonction 422 – Opération n° 591.
- ◆ **INSCRIRE** une somme identique au compte intitulé « Aide aux Départs Autonomes Jeunes Sub Conseil Général ».



Affiché en Mairie le 17 novembre 2009

Réception en préfecture le 20 NOV. 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Magalie HERLEM

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 novembre 2009**N° **09/1047**

OBJET

**Projets Jeunesse – Subvention au soutien
à l'initiative de Projets de Jeunes**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par les associations suivantes dans le cadre du soutien de la Ville à l'initiative de Projets de Jeunes :

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2009	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>MAISON DE QUARTIER LES MOULINS 1, rue Armand Carrel 59000 Lille</p> <p>➤ N° SIRET : 429 332 513 000 10 ➤ N° Déclaration en préfecture : 20070037 du 15 septembre 2007</p> <p>➤ Objet : Promouvoir, développer et gérer la structure de proximité dans les domaines de l'action sociale, culturelle, de loisirs sur le quartier de Lille-Moulins-Belfort.</p> <p>➤ Le projet : "RENFORCEMENT DE L'ESPACE JEUNE DE MOULINS PAR LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE"</p> <p>Le Centre social – Maison de quartier de Moulins gère un espace Jeunes sur le secteur d'habitations de Belfort. Quelque 287 jeunes, âgés de 16 à 25 ans, y sont inscrits. L'espace jeunes moulinois les accueille sur 286 journées d'ouverture au cours de l'année civile. Le projet pédagogique de la structure est centré sur une fonction d'accueil au quotidien, d'information et d'activités collectives adaptées tant aux besoins des jeunes et de leur nécessaire autonomie qu'à celui du territoire moulinois. En raison des transformations et de l'évolution urbaine de ce quartier, des nouveaux besoins de médiation et de reliance se font sentir sur d'autres îlots d'habitats.</p> <p>L'enjeu d'une qualification professionnelle est posé au sein de l'équipe intervenante du secteur jeunes 16-25 ans. Dans ce cadre, un concours exceptionnel a été sollicité par la structure afin de renforcer la qualification professionnelle du secteur Jeunesse et d'accompagner à un diplôme de niveau III, un des intervenants « Jeunes » sur une formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) en alternance.</p>	19.759 €	5.000 €

....

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2009	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>Association INSTITUT LILLOIS D'EDUCATION PERMANENTE sis 1, place Georges Lyon 59000 Lille</p> <p>➤ N° SIRET : 30 222 0504 000 21</p> <p>➤ N° Déclaration en préfecture : 20010005 du 03 février 2001</p> <p>➤ Objet : Etude et mise en œuvre de tous moyens propres à développer des actions de formation professionnelle continue, de promotion sociale et d'éducation permanente.</p> <p>➤ Le projet : « TOUTES ET TOUS EGAUX : Et si on parlait ! »</p> <p>L'Institut Lillois d'Education Permanente (ILEP) est engagé, depuis de nombreuses années, dans la promotion de l'Education Permanente dans ses différentes dimensions : professionnelles, sociales, culturelles et citoyennes. D'ailleurs, depuis 2008, l'ILEP/CREF intervient prioritairement en faveur des publics des quartiers Sud de Lille (Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Faubourg de Béthune). C'est dans ce cadre qu'un programme de formation professionnelle s'est déroulé, dénommé « Horizons », qui a concerné 15 jeunes lillois, garçons et filles. Une action spécifique sur les relations garçons/filles, intitulée « Toutes et Tous égaux : qu'en est-il dans les quartiers » a été mis en œuvre avec la collaboration du CORIF (Collectif Régional pour l'Information et la Formation des Femmes) et l'association Montévidéo. Un DVD a ainsi été conçu et réalisé par les jeunes sur ce thème. Celles et ceux qui ont assistés à la présentation de ce film ou qui l'ont visionné ultérieurement ont été unanimes à reconnaître la qualité de ce document et l'implication des jeunes dans cette réalisation.</p> <p>C'est pourquoi une nouvelle proposition d'action est faite pour poursuivre et élargir cette sensibilisation à l'ensemble des quartiers lillois. Elle prendra la forme de quatre rencontres-débats dans les quartiers et un temps fort avec le Conseil Lillois de la Jeunesse sur le thème des relations entre garçons et filles. Le film réalisé servira de support à l'échange. Trois objectifs opérationnels sont poursuivis durant ces échanges : travailler sur les représentations, lever les stéréotypes et comprendre les actes de discriminations sexistes pour en prendre conscience.</p>	53.840 €	4.000 €

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2009	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>ASSOCIATION PROJET – LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE 65, rue Saint-Bernard 59000 Lille</p> <p>➤ N° SIRET : 445 140 809 000 10 ➤ N° Déclaration en préfecture : 20040040 du 2 novembre 2004</p> <p>➤ Objet : Fournir un équipement de quartier à vocation sociale et globale et un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle ; créer un lieu d'animation de vie sociale ; être un support d'interventions sociales concertées et novatrices.</p> <p>➤ Le projet : "CONSOLIDATION DU PROJET JEUNESSE 2009 "</p> <p>Le public « Jeunes 16-25 ans » accueilli au sein de l'équipement concerne 250 jeunes. Les activités proposées sont multiples : activités de proximité, activités de sport extrême, sorties thématiques à la journée, séjours d'été, ateliers sportifs spécifiques, culturels et graph, concerts et événements, actions en faveur de la promotion de la santé des jeunes avec l'espace Santé, partenariat encore avec la Mission Locale et Itinéraire pour l'accès à l'emploi des jeunes, participation au dispositif «Collège ouvert» à Wazemmes. Des antennes de proximité sont également ouvertes sur les îlots d'habitations de Verhaeren et la Baltique. Cependant, trop de disparités subsistent dans l'égalité à l'accès aux activités du temps libre entre les filles et les garçons. C'est pourquoi une aide à la consolidation aux activités féminines est proposée afin d'apporter une réelle contribution pour que l'espace jeune devienne aussi le lieu d'un vrai apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons à l'accès au temps libre.</p>	1.486.509 €	10.000 €

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2009	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>ASSOCIATION « INTER'ACTIONS » Siège social : 60, rue François Marceau 59260 HELLEMMES</p> <p>➤ N° SIRET : 478 534 795 000 24 ➤ N° Déclaration en Préfecture : N° W595005157 du 30 octobre 2002</p> <p>➤ Objet : Contribuer au bien être physique autour d'activités de remise en forme, fitness et musculation, développer la citoyenneté et l'intégration sociale, favoriser le rapprochement entre les générations et les populations de diverses catégories sociales et culturelles.</p> <p>➤ Le projet : "SOUTIEN AU DEPARTEMENT JEUNESSE-LOISIRS-CULTURE"</p> <p>L'association Inter'actions est une association à vocation sociale, sportive et culturelle. Elle intervient dans le quartier du Vieux-Lille (secteurs d'habitations du Pont Neuf et de la Résidence Winston Churchill) afin de favoriser l'intégration et l'insertion sociale, soutenir et accompagner la parentalité, développer la citoyenneté, prévenir la délinquance des jeunes, renforcer l'éducation de proximité et consolider les échanges entre les générations. Elle compte à ce jour 715 adhérents intergénérationnels dont 140 jeunes âgés de 16-25 ans. Son projet d'action s'articule au sein de trois départements d'action :</p> <ol style="list-style-type: none">1- le département sport afin de faciliter l'accès aux pratiques sportives de remise en forme pour tous (musculation, fitness et yoga) ;2- un département social principalement centré sur les jeunes et leurs familles [mission d'informations, sorties-voyages de découverte de l'Europe (villes jumelles), lutte contre l'illettrisme]3- un département Jeunesse-Loisirs-Culture destiné aux 16-25 ans. <p>Une aide complémentaire de la délégation Jeunesse est apportée afin d'alléger la participation financière des jeunes les plus en difficultés.</p>	139.493 €	2.000 €

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2009	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>SERVICE CIVIL INTERNATIONAL REGION NORD 75, rue du Chevalier-Français 59000 Lille</p> <p>➤ N° SIREN : 390355568 ➤ N° Déclaration en préfecture : 19980046 du 20 octobre 1988</p> <p>➤ Objet : Se préoccuper de tous et particulièrement de ceux qui sont victimes de l'injustice sociale, économique et politique ; construire la paix en luttant contre les exclusions sous toutes ses formes ; exprimer et promouvoir dans la région Nord/Pas-de-Calais les idéaux du Service Civil International conformément à la constitution internationale fondant le mouvement.</p> <p>➤ Le projet : "APPUI AUX JEUNES VOLONTAIRES LILLOIS"</p> <p>Parce que le Service Civil International veut contribuer à la construction d'un monde en paix, il organise des échanges internationaux de volontaires. Le SCI Nord emploie 10 salariés et environ 40 jeunes en contrat d'insertion. L'engagement des jeunes peut se réaliser sur des temps d'engagement à court, moyen ou long termes. Sur le temps court terme, l'engagement prend la forme de chantiers-ados pour les 16-18 ans, des chantiers internationaux à partir de 18 ans ainsi que sur le Service Volontaire européen court terme pour les jeunes âgés entre 18 et 30 ans. Pour les périodes moyen et long termes, les engagements s'opèrent autour du service volontaire européen ou encore dans les contrats d'insertion en vigueur pour les jeunes. L'engagement court terme donne la possibilité à des jeunes issus des quartiers de participer à des séjours internationaux de chantiers de bénévoles d'intérêt collectif, en particulier à l'étranger, visant l'expérience du volontariat, l'apprentissage de la citoyenneté, la solidarité, la mobilité, l'inscription dans l'Europe, l'autonomie et la vie de groupes à travers des échanges de jeunes des quartiers avec d'autres jeunes européens (chantier de bénévoles composés de 4 nationalités européennes) mais aussi de groupes à l'étranger (Afrique du Nord et Afrique) sur la forme de séjours européens semis autonomes de jeunes (de 2 à 3 semaines) ou sur des projets internationaux au long terme (de 2 mois à 1 an). En 2009, 300 jeunes sont concernés par ces échanges internationaux dont 200 sont lillois. 50 % des effectifs lillois relèvent des quartiers de la Politique de la Ville.</p>	224.830 €	5.000 €

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville de Lille est tenue de reprendre ces subventions, par voie d'avenants, dans les conventions conclues pour les structures dépassant un seuil de 23.000 € de financement.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 2 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 - Opération n° 555 intitulée "Subvention au Soutien à l'initiative Projets Jeunes".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **17 novembre 2009**

Réception en préfecture le **20 NOV. 2009**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Magalie HERLEM



Impression : décembre 2009
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2008
N° ISSN : 1241-6274